



**Gouvernement
du Canada**

**Government
of Canada**

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2019

Volume I

**Revue et
états financiers
consolidés**

Canada

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2019

Ce document est disponible en formats substitués
sur le site web du receveur général du Canada à
www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Disponible également en format PDF auprès des
Publications du gouvernement du Canada

www.publications.gc.ca

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

This publication is also available in English

Errata

Suite au dépôt des Comptes publics du Canada, des corrections ont été effectuées au volume I, section 6, Compte de prestations de décès de la fonction publique, page 205. Les informations révisées sont surlignées.

À son Excellence

la très honorable Julie Payette
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,
*Gouverneure générale et
Commandante en chef du Canada*

Madame la gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

Le président du Conseil du Trésor



Jean-Yves Duclos, c.p., député

Ottawa, le 5 décembre 2019

À l'honorable Jean-Yves Duclos, c.p., député
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2019, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le receveur général du Canada,



Anita Anand, c.p., députée

Ottawa, le 5 décembre 2019

À l'honorable Anita Anand, c.p., députée
Receveur général du Canada

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les Comptes publics du Canada de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I – Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels le vérificateur général a exprimé une opinion; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'information financière; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II – Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III – Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-receveur général du Canada,



Bill Matthews

Ottawa, le 5 décembre 2019

Volume I

Comptes publics du Canada 2018-2019

Table des matières

Section

	<i>Page</i>	
	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
Introduction		
1. Analyse des états financiers.....	7	7
2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada.....	45	45
3. Revenus, charges et déficit accumulé.....	97	95
4. Comptes consolidés.....	113	111
5. Créiteurs et charges à payer.....	143	141
6. Dette portant intérêt.....	155	153
7. Trésorerie et créances.....	259	255
8. Comptes d'opérations de change.....	263	259
9. Prêts, placements et avances.....	273	269
10. Actifs non financiers.....	313	309
11. Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel.....	319	315
12. Index.....	375	371

Introduction aux Comptes publics du Canada

Nature des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes :

- Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles
- Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement
- Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires

Section 1

Comptes publics du Canada 2018-2019

Analyse des états financiers

Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers.....	8
Introduction	8
Aperçu financier de 2019	8
Analyse	9
Évolution de la situation économique.....	9
Le solde budgétaire	10
Revenus.....	11
Charges	14
Comparaison des résultats réels aux projections du budget....	16
Déficit accumulé	18
Flux de trésorerie.....	32
Obligations contractuelles et droits contractuels.....	33
Risques et incertitudes.....	33
Comparaison sur dix exercices d'information financière.....	34
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé.....	35
État consolidé de la situation financière – détaillé	36
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé.....	37
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé.....	38
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé.....	39
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé.....	40
Glossaire	41

Note au lecteur

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le **Rapport financier annuel** préparé par le ministère des Finances du Canada. Celui-ci contient également des états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce rapport.

Le **Rapport financier annuel** est disponible sur le web à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp.

Analyse des états financiers

Introduction

Les Comptes publics du Canada constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des Comptes publics du Canada fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Une analyse supplémentaire des résultats financiers du gouvernement se trouve dans le [Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2018-2019](#), accessible sur le site web du ministère des Finances Canada.

Les états financiers consolidés et l'analyse des états financiers ont été préparés sous la direction commune du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. C'est le gouvernement qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ainsi que de l'analyse des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

Aperçu financier de 2019

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 14,0 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, comparativement au déficit budgétaire de 19,0 milliards de dollars enregistré en 2018.
- Les revenus ont augmenté de 21,0 milliards de dollars (6,7 %) par rapport à l'exercice 2018. Les charges de programmes ont augmenté de 14,6 milliards (4,7 %), sous l'effet de la croissance de toutes les principales catégories de charges. Les frais de la dette publique ont augmenté de 1,4 milliard (6,3 %).
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'établissait à 685,5 milliards de dollars au 31 mars 2019. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) était de 30,9 %, en baisse par rapport au ratio de 31,3 % de l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'établissait à 26,8 % en 2018. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept (G7), qui, d'après les prévisions du FMI, devraient afficher un ratio moyen de 86,0 % du PIB pour cette même année.

Analyse

Évolution de la situation économique¹

L'expansion économique à l'échelle mondiale s'est modérée en 2018 après deux années de croissance vigoureuse, touchant de façon générale la plupart des régions du monde. Vers la fin de l'année, les tensions économiques accrues, notamment entre les États-Unis et la Chine, de même qu'une révision à la baisse de la croissance se sont traduites par des fluctuations accrues sur les marchés financiers, une baisse des prix des produits de base et un déclin du rendement des obligations du gouvernement.

Dans le contexte d'une croissance mondiale qui s'atténuait, l'économie canadienne s'est modérée pour adopter un rythme plus soutenable, conformément aux données économiques fondamentales. Le PIB réel a augmenté de 1,9 % en 2018, après la croissance vigoureuse de 2017 (3,0 %). Tout au long de l'année, le marché du travail a maintenu sa solidité. Depuis l'automne 2015, l'économie a généré près de 1 million d'emplois, le taux de chômage atteignant son niveau le plus bas en plus de 40 ans.

Soutenus par une politique monétaire et budgétaire accommodante, les dépenses de consommation et l'investissement des entreprises se sont traduits par une croissance de l'économie canadienne en 2018, tandis que les prix mondiaux du pétrole plus bas dans la deuxième moitié de l'année et le ralentissement de l'activité sur le marché du logement ont pesé sur l'économie.

Les marchés des produits de base ont continué de fluctuer au cours de l'année; le cours du pétrole brut West Texas Intermediate a augmenté pour s'établir à près de 70 dollars américains le baril en octobre, son niveau le plus élevé depuis le choc pétrolier, pour ensuite chuter en deçà de 50 dollars américains le baril vers la fin de 2018.

Le PIB nominal du Canada (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) a augmenté de 3,6 % en 2018, une baisse par rapport à 5,6 % en 2017. La baisse de croissance nominale s'expliquait par la croissance plus modérée du PIB réel ainsi que par la baisse de l'inflation du PIB, cette dernière témoignant de la diminution des prix du pétrole mondiaux et canadiens à la fin de l'année. La croissance du PIB réel et du PIB nominal observée en 2018 a été conforme à ce qui avait été prévu dans le budget de 2019.

Les taux d'intérêt à court terme et à long terme au Canada ont continué d'augmenter pendant la majeure partie de 2018 à la suite d'augmentations au taux directeur cible de la Banque du Canada. Cependant, les taux d'intérêt pour toute la courbe de rendement sont demeurés à un niveau historiquement bas en 2018, et les taux d'intérêt à long terme ont commencé à baisser vers la fin de l'année en réaction aux attentes d'assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis et à l'incertitude économique générale.

Relativement aux perspectives d'avenir, il reste des incertitudes et des risques importants entourant les économies mondiale et nationale. Le gouvernement mène régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur l'économie afin d'évaluer et de gérer les risques. Le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire depuis 1994 sur les résultats de son enquête auprès d'économistes du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche jouit du soutien d'organisations internationales, comme le FMI.

¹ La présente section intègre les données disponibles jusqu'au 10 août 2019 inclusivement. Les résultats annuels correspondent à ceux de l'année civile.

Moyenne des prévisions du secteur privé

(en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel				
Budget de 2018	3,0	2,1	1,6	1,7
Budget de 2019	3,0	1,9	1,8	1,6
Données réelles	3,0	1,9	-	-
Croissance du PIB nominal				
Budget de 2018	5,6	4,1	3,5	3,8
Budget de 2019	5,6	3,8	3,4	3,5
Données réelles	5,6	3,6	-	-
Taux des bons du Trésor à 3 mois				
Budget de 2018	0,7	1,4	2,0	2,3
Budget de 2019	0,7	1,4	1,9	2,2
Données réelles	0,7	1,4	-	-
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans				
Budget de 2018	1,8	2,3	2,8	3,1
Budget de 2019	1,8	2,3	2,4	2,7
Données réelles	1,8	2,3	-	-
Taux de chômage				
Budget de 2018	6,4	6,0	6,0	6,1
Budget de 2019	6,3	5,8	5,7	5,9
Données réelles	6,3	5,8	-	-
Inflation de l'indice des prix à la consommation				
Budget de 2018	1,6	1,9	2,0	1,9
Budget de 2019	1,6	2,3	1,9	2,0
Données réelles	1,6	2,3	-	-

Les chiffres ont été redressés en fonction des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada en date du 1er trimestre de 2019, publiées le 31 mai 2019.

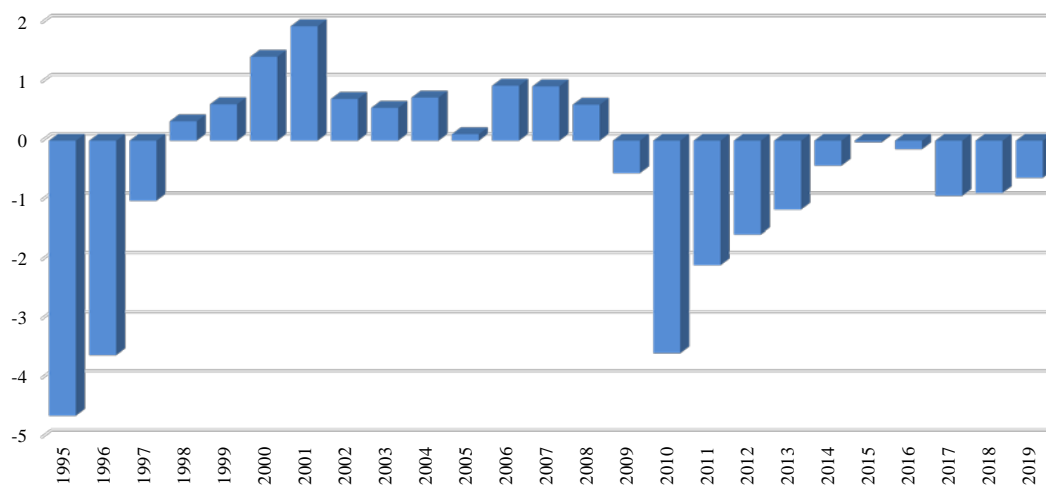
Le solde budgétaire

Le solde budgétaire représente l'écart entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice. Il s'agit de l'une des principales mesures de la performance financière annuelle du gouvernement. Le gouvernement a affiché un déficit annuel de 14,0 milliards de dollars en 2019, comparativement à un déficit de 19,0 milliards de dollars en 2018.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1995. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. En 2019, le déficit budgétaire représentait 0,6 % du PIB, comparativement à 0,9 % du PIB au cours de l'exercice précédent.

Excédent/déficit annuel

(en pourcentage du PIB)



Les revenus ont connu une hausse de 21,0 milliards de dollars (6,7 %) par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par des augmentations dans toutes les sources de revenus, principalement les rentrées d'impôt sur le revenu et d'autres taxes et droits, en plus d'autres revenus.

Les charges ont augmenté de 16,0 milliards de dollars (4,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes ont augmenté de 14,6 milliards (4,7 %), principalement en raison de la hausse des paiements de transfert. Les frais de la dette publique ont augmenté de 1,4 milliard de dollars (6,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

Aperçu financier de 2019

(en millions de dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
État consolidé des résultats		
Revenus.....	332 218	311 216
Charges		
Charges de programmes.....	322 916	308 288
Frais de la dette publique.....	23 266	21 889
Total des charges.....	346 182	330 177
Déficit annuel.....	(13 964)	(18 961)
Pourcentage du PIB.....	(0,6) %	(0,9) %
État consolidé de la situation financière		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer.....	159 707	147 799
Dette portant intérêt.....	1 025 464	1 002 578
Total des passifs.....	1 185 171	1 150 377
Actifs financiers.....	413 047	397 490
Dette nette.....	(772 124)	(752 887)
Actifs non financiers.....	86 674	81 633
Déficit accumulé.....	(685 450)	(671 254)
Pourcentage du PIB.....	30,9 %	31,3 %

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Ce redressement est expliqué plus en détail à la note 2 des états financiers consolidés.

Revenus

Les revenus fédéraux sont répartis dans quatre catégories principales : les impôts sur le revenu, les autres taxes et droits, les cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus.

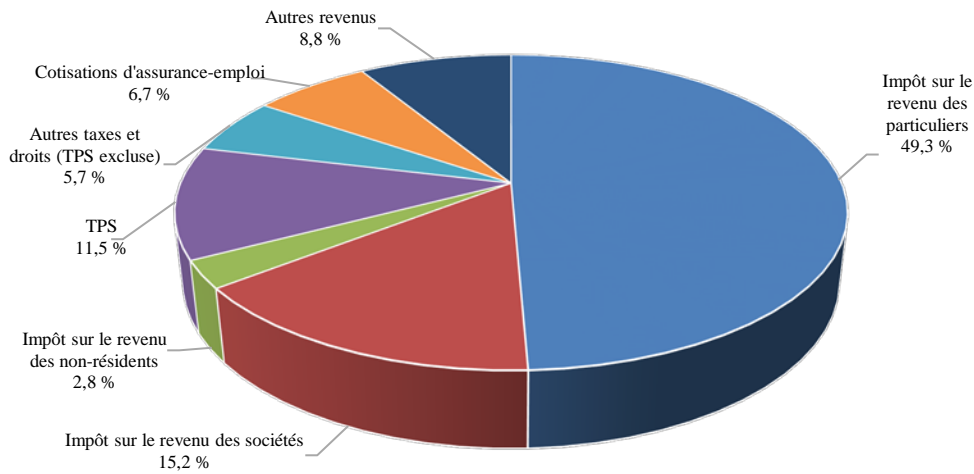
Dans la catégorie des impôts sur le revenu, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers constituent la plus importante source de revenus fédéraux; elles représentaient 49,3 % du total des revenus en 2019 (en baisse par rapport à 49,4 % en 2018). L'impôt sur le revenu des sociétés constitue la deuxième source de revenus en importance; en 2019, il représentait 15,2 % du total des revenus (en baisse par rapport à 15,4 % en 2018). Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont une source de revenus moins importante, ne représentant que 2,8 % du total des revenus en 2019 (en hausse par rapport à 2,5 % en 2018).

Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS), des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et d'autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, a représenté 11,5 % de l'ensemble des revenus fédéraux en 2019, en baisse par rapport à 11,8 % en 2018. Les autres composantes des autres taxes et droits représentaient 5,7 % du total des revenus fédéraux (en hausse par rapport à 5,5 % en 2018).

Les revenus d'assurance-emploi représentaient 6,7 % du total des revenus fédéraux en 2019 (en légère baisse par rapport à 2018).

Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : le revenu net des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques; les autres revenus de programmes tirés des placements, le produit de la vente de biens et de services et les autres revenus divers; et les revenus nets des opérations de change. Les autres revenus représentaient 8,8 % du total des revenus fédéraux en 2019 (en légère hausse par rapport à 2018).

Composition des revenus pour 2019

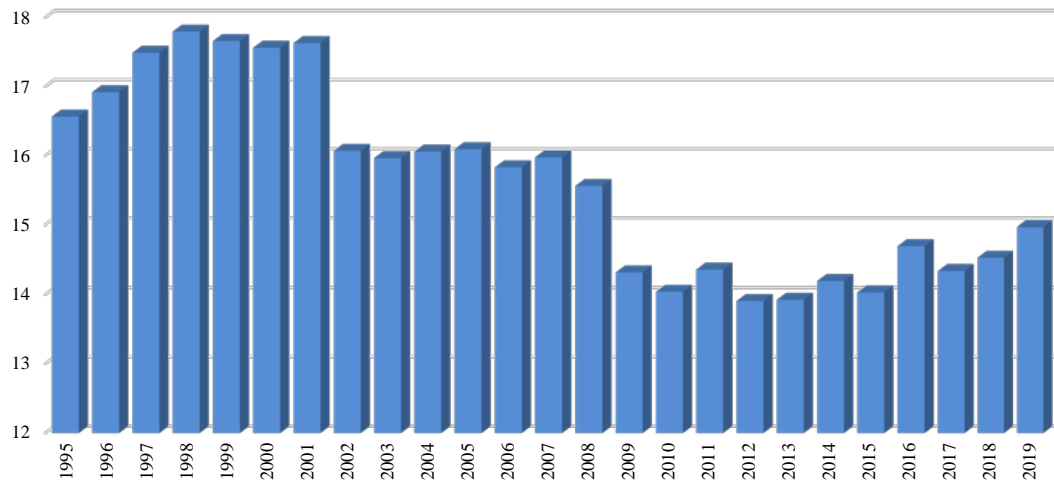


Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Le ratio s'est établi à 15,0 % en 2019, en hausse par rapport à 14,5 % en 2018. Cette augmentation témoigne principalement de la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et des autres taxes et droits.

Ratio des revenus

(revenus en pourcentage du PIB)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2010 à 2018 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement aux périmètres comptables. De l'information complémentaire concernant ce redressement est expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

Comparaison des revenus à ceux de 2018

Le total des revenus s'est élevé à 332,2 milliards de dollars en 2019, en hausse de 21,0 milliards de dollars (6,7 %) comparativement à 2018. Dans le tableau qui suit, les revenus de 2019 sont comparés à ceux de 2018.

Revenus

(en millions de dollars)

	2019	2018	Variation	
			\$	%
		Redressés ¹		
Revenus d'impôt sur le revenu				
Particuliers	163 881	153 619	10 262	6,7
Sociétés	50 368	47 805	2 563	5,4
Non-résidents	9 370	7 845	1 525	19,4
Total	223 619	209 269	14 350	6,9
Autres taxes et droits				
Taxes sur les produits et services.....	38 221	36 751	1 470	4,0
Taxes sur l'énergie.....	5 802	5 739	63	1,1
Droits de douane à l'importation.....	6 881	5 416	1 465	27,0
Autres taxes et droits d'accise.....	6 323	5 913	410	6,9
Total	57 227	53 819	3 408	6,3
Cotisations d'assurance-emploi.....	22 295	21 140	1 155	5,5
Autres revenus	29 077	26 988	2 089	7,7
Total des revenus	332 218	311 216	21 002	6,7

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Ce redressement est expliqué plus en détail à la note 2 des états financiers consolidés.

- Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 10,3 milliards de dollars en 2019 (6,7 %) sous l'effet du taux d'emploi élevé et de la vigueur du marché du travail.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 2,6 milliards de dollars (5,4 %), témoignant de la croissance des gains des sociétés dans certains secteurs, dont les finances, la fabrication et le commerce de gros.
- Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont reçues des non-résidents à l'égard de leurs revenus de source canadienne. Ces rentrées ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (19,4 %), en raison de la croissance des gains et des dividendes des sociétés.
- Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 3,4 milliards de dollars (6,3 %). Les revenus tirés de la TPS ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (4,0 %) en 2019, sous l'effet de la croissance des ventes au détail. Les taxes sur l'énergie ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (1,1 %), principalement en raison de la consommation plus élevée de carburant d'aviation en 2019. Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (27,0 %), principalement en raison de l'application de contre-mesures tarifaires sur l'acier et l'aluminium. Excluant les contre-mesures tarifaires, les droits de douane à l'importation ont augmenté de 5,6 %. Les autres taxes et droits d'accise ont augmenté de 0,4 milliard de dollars (6,9 %), principalement en raison de l'augmentation des droits d'accise sur le tabac.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 1,2 milliard de dollars (5,5 %). Il s'agissait d'une conséquence d'une augmentation des gains assurables et du taux de cotisation pour 2018.
- Les autres revenus ont augmenté de 2,1 milliards de dollars (7,7 %), ce qui s'explique en grande partie par une augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités et par un plus grand rendement du capital investi, dans les deux cas en raison d'une hausse des taux d'intérêt.

Charges

Les charges fédérales sont réparties entre trois catégories principales : les paiements de transfert, qui représentent environ les deux tiers du total des charges fédérales, les autres charges et les frais de la dette publique.

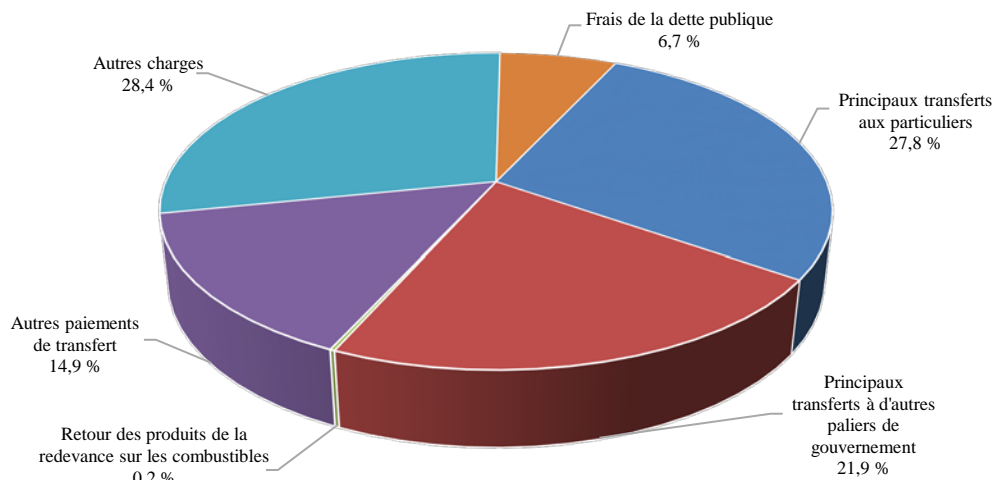
Les paiements de transfert sont répartis en quatre catégories :

- Les principaux paiements de transfert aux particuliers, qui représentaient 27,8 % du total des charges (en baisse par rapport à 28,4 % en 2018). Cette composante englobe les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants.
- Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les transferts relatifs aux soins à domicile et aux soins de santé mentale, les paiements en vertu d'accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec) et les transferts du Fonds de la taxe sur l'essence – représentaient 21,9 % du total des charges en 2019 (en hausse par rapport à 21,4 % en 2018).
- Le retour des produits issus de la redevance sur les combustibles, composé des paiements effectués au titre du nouveau système fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone, représentait 0,2 % des charges.
- Les autres paiements de transfert, qui comprennent les paiements de transfert aux Autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien à la recherche-développement, l'aide étrangère et l'aide internationale, représentaient 14,9 % des charges (en hausse par rapport à 14,3 % en 2018).

Les autres charges, qui représentent les charges de fonctionnement des 130 ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités du gouvernement, correspondaient à 28,4 % du total des charges en 2019 (en baisse par rapport à 29,3 % en 2018).

Les frais de la dette publique représentaient le reste (6,7 %) du total des charges en 2019 (en légère hausse par rapport à 2018).

Composition des charges pour 2019



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Tarification de la pollution par le carbone et paiements de l'Incitatif à agir pour le climat

Le système fédéral de tarification du carbone est composé de la redevance sur les combustibles et d'un système de tarification fondé sur le rendement. Tous les produits directs issus de la redevance fédérale sur les combustibles sont retournés à l'administration d'origine. En Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan, la majeure partie des produits est versée par l'intermédiaire des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Les personnes admissibles qui résident dans ces provinces peuvent demander les paiements au moyen de leur déclaration de revenu des particuliers. De nombreux contribuables ont réclamé leur paiement de l'Incitatif à agir pour le climat avant l'entrée en vigueur de la redevance sur les combustibles, le 1er avril 2019, en produisant leur déclaration de revenus avant la fin de l'exercice financier (le 31 mars 2019). Ces paiements, totalisant 0,7 milliard de dollars, sont passés en charges dans l'exercice 2019. Les produits correspondants seront recueillis à l'exercice 2020, compensant cette inscription en charge.

Comparaison des charges à celles de 2018

Le total des charges a atteint 346,2 milliards de dollars en 2019, en hausse de 16,0 milliards de dollars (4,8 %) par rapport à 2018. Le tableau qui suit compare le total des charges de 2019 et celui de 2018.

Charges

(en millions de dollars)

	2019	2018	Variation	
			\$	%
		Redressés ¹		
Paiements de transfert				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés.....	53 366	50 644	2 722	5,4
Assurance-emploi.....	18 888	19 715	(827)	(4,2)
Prestations pour enfants.....	23 882	23 432	450	1,9
Total.....	96 136	93 791	2 345	2,5
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	52 729	50 872	1 857	3,7
Accords fiscaux et autres transferts.....	23 196	19 647	3 549	18,1
Total.....	75 925	70 519	5 406	7,7
Retour des produits de la redevance sur les combustibles.....	664	–	664	100,0
Autres paiements de transfert.....	51 753	47 138	4 615	9,8
Total des paiements de transfert.....	224 478	211 448	13 030	6,2
Autres charges.....	98 438	96 840	1 598	1,7
Total des charges de programmes.....	322 916	308 288	14 628	4,7
Frais de la dette publique.....	23 266	21 889	1 377	6,3
Total des charges.....	346 182	330 177	16 005	4,8

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Ce redressement est expliqué plus en détail à la note 2 des états financiers consolidés.

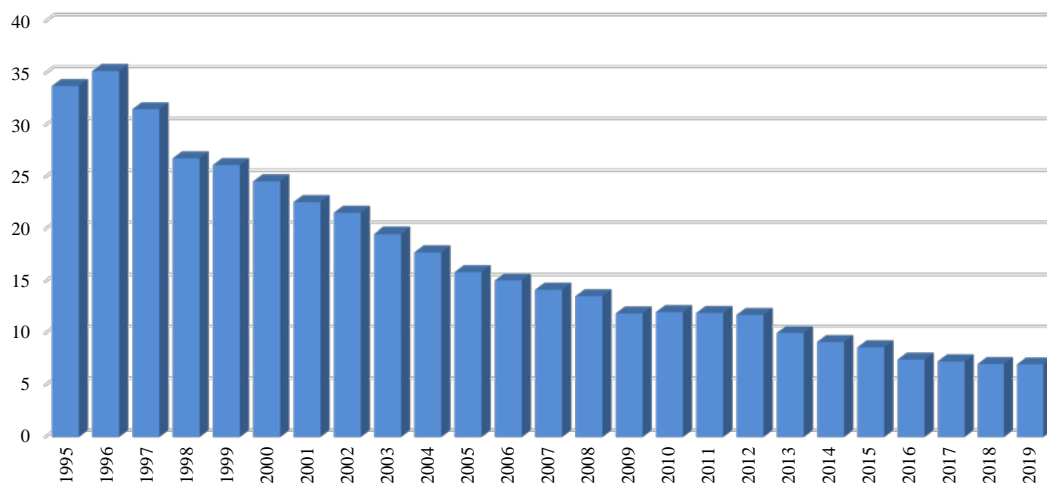
- Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont augmenté de 2,3 milliards de dollars en 2019, en raison de la hausse des prestations aux aînés et des prestations pour enfants. Les prestations aux aînés ont augmenté de 2,7 milliards de dollars (5,4 %), ce qui reflète l'augmentation du nombre d'aînés et l'évolution des prix à la consommation, prix auxquels les prestations sont pleinement indexées. Les prestations d'assurance-emploi ont diminué de 0,8 milliard de dollars (4,2 %), sous l'effet d'une plus grande vigueur du marché du travail. Les allocations pour enfants ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (1,9 %), témoignant de l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants, qui est entrée en vigueur en juillet 2018.
- Les principaux transferts aux autres administrations ont augmenté de 5,4 milliards de dollars en 2019, augmentation principalement attribuable au montant de 2,7 milliards de dollars lié aux augmentations prévues dans la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et des transferts aux territoires, ainsi qu'à une hausse ponctuelle de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence.
- Les autres paiements de transfert ont augmenté de 4,6 milliards de dollars (9,8 %) en 2019, sous l'effet des augmentations dans plusieurs ministères et organismes, y compris une hausse des transferts liés aux infrastructures, 1,0 milliard de dollars en financement du Fonds municipal vert annoncé dans le budget de 2019 et une hausse des transferts aux Premières Nations et de l'aide aux étudiants.
- Le retour des produits de la redevance sur les combustibles a commencé en 2019, et se chiffrait à 0,7 milliard de dollars.
- Les autres charges des ministères, des organismes, des sociétés d'État consolidées et des autres entités du gouvernement ont augmenté de 1,6 milliard de dollars (1,7 %).
- Les frais de la dette publique ont augmenté de 1,4 milliard (6,3 %), ce qui s'explique par la hausse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt en 2019.

On observe un changement profond de la composition des charges depuis le milieu des années 1990. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette décennie, les frais de la dette publique ont représenté la plus grande composante des charges, en raison de l'augmentation de l'important encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Par rapport au niveau record de près de 30 % atteint en 1997, la part des frais de la dette publique dans le total des charges a diminué de plus des trois quarts.

Le ratio des intérêts (soit les frais de la dette publique exprimés en pourcentage des revenus) correspond à la proportion des revenus qui est requise pour payer les intérêts et, par conséquent, non disponible pour payer les initiatives de programme. Plus ce ratio est faible, plus le gouvernement a de latitude pour s'attaquer aux grandes priorités de la population canadienne. Le ratio des intérêts a diminué au cours des dernières années, passant de son sommet de 37,6 % en 1991 à 7,0 % en 2019. Cela signifie que, en 2019, le gouvernement a consacré environ 7 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique.

Ratio des intérêts

(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)



Les pourcentages des revenus pour la période de 2010 à 2018 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement aux périmètres comptables. De l'information complémentaire concernant ce redressement est expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

Comparaison des résultats réels aux projections du budget

Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2019

Le déficit de 14,0 milliards de dollars enregistré en 2019 représente une amélioration de 0,9 milliard de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 14,9 milliards de dollars projeté dans le budget de mars 2019.

- Dans l'ensemble, les revenus étaient à peu près égaux aux projections budgétaires de mars 2019.
- Les charges de programmes étaient 0,6 milliard de dollars moins élevés que prévu.
- Les frais de la dette publique ont été de 0,3 milliard de dollars inférieurs au montant prévu, sous l'effet d'un taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt inférieur aux prévisions.

Comparaison des résultats de 2019 au budget de mars 2019

(en millions de dollars)

	Projection	Réel	Différence
Revenus	332 209	332 218	9
Charges			
Charges de programmes	323 502	322 916	(586)
Frais de la dette publique.....	23 557	23 266	(291)
Total des charges.....	347 059	346 182	(877)
Déficit annuel	(14 850)	(13 964)	886

Comparaison avec le plan budgétaire de février 2018

Le déficit budgétaire de 2019 de 14,0 milliards de dollars représente une amélioration de 1,8 milliard de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 15,8 milliards de dollars prévu pour 2019 dans le budget de février 2018. Cette amélioration, imputable à des revenus supérieurs au montant projeté, a été neutralisée en partie par des charges plus élevées que le montant projeté.

- Les revenus se sont chiffrés à 11,5 milliards de dollars (3,6 %) et étaient donc supérieurs aux prévisions du budget de février 2018, sous l'effet de la croissance plus grande que prévu des rentrées d'impôt sur le revenu en raison du taux d'emploi élevé et de bénéfices de sociétés plus importants que prévu.
- Par rapport aux montants prévus dans le budget de février 2018, le total des charges a été supérieur de 9,6 milliards de dollars (2,9 %); sa composante des charges de programmes a été supérieure de 11,1 milliards de dollars, et celle des frais de la dette publique, inférieure de 1,4 milliard de dollars.
- Les principaux paiements de transfert aux particuliers étaient de 1,9 milliard de dollars inférieurs au niveau prévu. Cela s'explique surtout par des cotisations d'assurance-emploi moins élevées en raison de l'importance baisse du chômage.
- Les principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement étaient de 2,3 milliards de dollars plus élevés que la projection en raison d'une augmentation ponctuelle de 2,2 milliards de dollars des transferts au titre du Fonds de la taxe sur l'essence, annoncée dans le budget de 2019.
- Les charges de programmes directes, lesquelles sont composées des autres paiements de transferts, des autres charges et du retour des produits de la redevance sur les combustibles, étaient supérieures de 10,7 milliards de dollars au montant prévu dans le budget de février 2018. L'écart par rapport à la prévision était en grande partie attribuable aux facteurs suivants : les dépenses plus élevées que prévu des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, témoignant des taux d'actualisation plus bas que prévu servant à évaluer les obligations associées au titre des prestations selon la nouvelle approche du gouvernement vis-à-vis des taux d'actualisation, adoptée en 2018; les impacts plus élevés que prévu des réclamations et des causes; et, les mesures annoncées après le dépôt du budget de 2018, dont le retour des produits de la redevance sur les combustibles, le financement du Fonds municipal vert et l'annulation des prêts pour les revendications territoriales globales et les négociations.
- Les frais de la dette publique étaient de 1,4 milliard de dollars inférieurs au montant projeté dans le budget de février 2018, principalement sous l'effet du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt inférieur à ce qui avait été prévu.

Comparaison des résultats de 2019 au budget de février 2018

(en millions de dollars)

	Budget ¹	Réel	Différence
Revenus			
Revenus d'impôt sur le revenu.....	216 966	223 619	6 653
Autres taxes et droits.....	55 366	57 227	1 861
Cotisations d'assurance-emploi.....	21 716	22 295	579
Autres revenus.....	26 711	29 077	2 366
Total des revenus.....	320 759	332 218	11 459
Charges			
Charges de programmes			
Principaux paiements de transfert aux particuliers.....	98 059	96 136	(1 923)
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	73 616	75 925	2 309
Retour des produits de la redevance sur les combustibles.....	–	664	664
Autres paiements de transfert.....	47 462	51 753	4 291
Autres charges.....	92 714	98 438	5 724
Total des charges de programmes.....	311 851	322 916	11 065
Frais de la dette publique.....	24 707	23 266	(1 441)
Total des charges.....	336 558	346 182	9 624
Déficit annuel.....	(15 799)	(13 964)	1 835

¹ Pour faciliter la comparaison avec les résultats réels de 2019, les projections du budget de 2018 ont été ajustées. Ce redressement est expliqué plus en détail à la note 3d des états financiers consolidés.

Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond à la somme du solde budgétaire annuel et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette.

Déficit accumulé

(en millions de dollars)

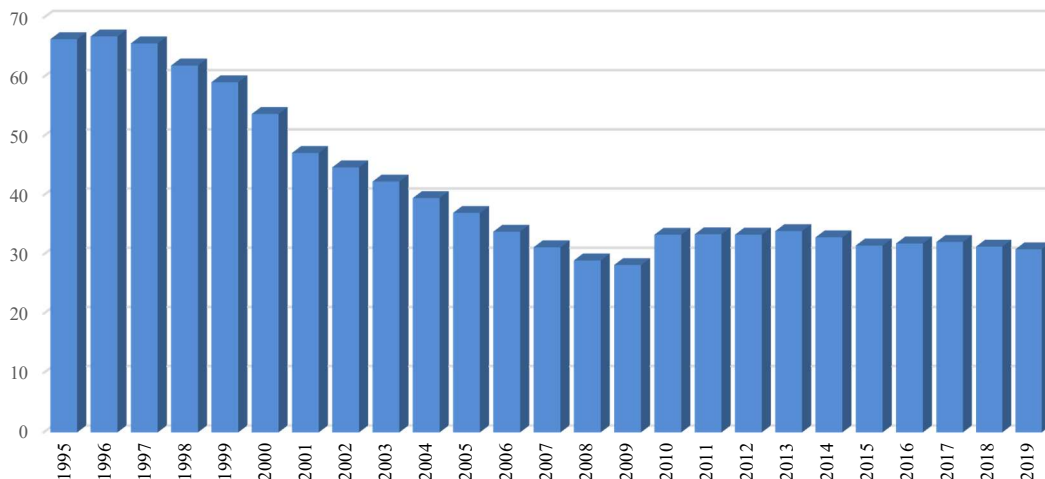
	2019	2018	Différence
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	(671 254)	(651 540)	(19 714)
Déficit annuel	(13 964)	(18 961)	4 997
Autres éléments du résultat global	(232)	(753)	521
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	(685 450)	(671 254)	(14 196)

Le déficit accumulé a augmenté de 14,2 milliards de dollars en 2019, en raison du déficit budgétaire de 14,0 milliards de dollars et de pertes de 0,2 milliard de dollars imputées aux autres éléments du résultat global.

Le déficit accumulé s'établissait à 30,9 % du PIB au 31 mars 2019, comparativement à son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale, de 66,8 % du PIB, au 31 mars 1996.

Déficit accumulé

(en pourcentage du PIB)



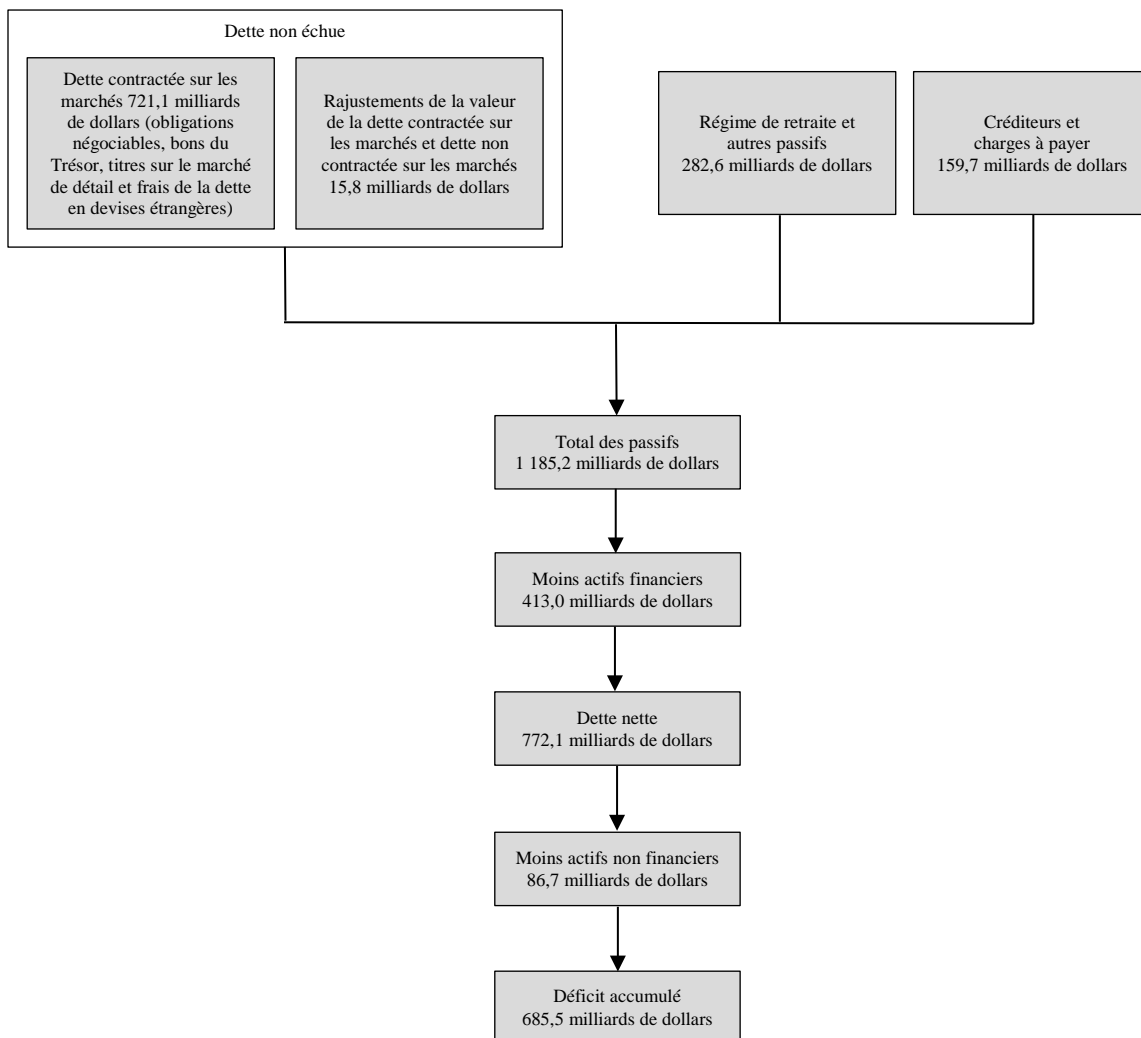
Mesure de la dette fédérale

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode admet plusieurs définitions généralement reconnues concernant la dette de l'État.

Le passif total du gouvernement comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs portant intérêt, ainsi que les créiteurs et charges à payer.

La dette nette correspond au total des passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Ces derniers comprennent les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, et les actifs des régimes de retraite du secteur public.

Le déficit accumulé correspond au total des passifs moins le total des actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers englobent les immobilisations corporelles (telles que les terrains et les immeubles), les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers. Le déficit accumulé est la principale mesure de la dette du gouvernement fédéral.



Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le total des actifs comprend les actifs financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en des immobilisations corporelles. Les sections suivantes renferment des détails supplémentaires sur chacune de ces composantes.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

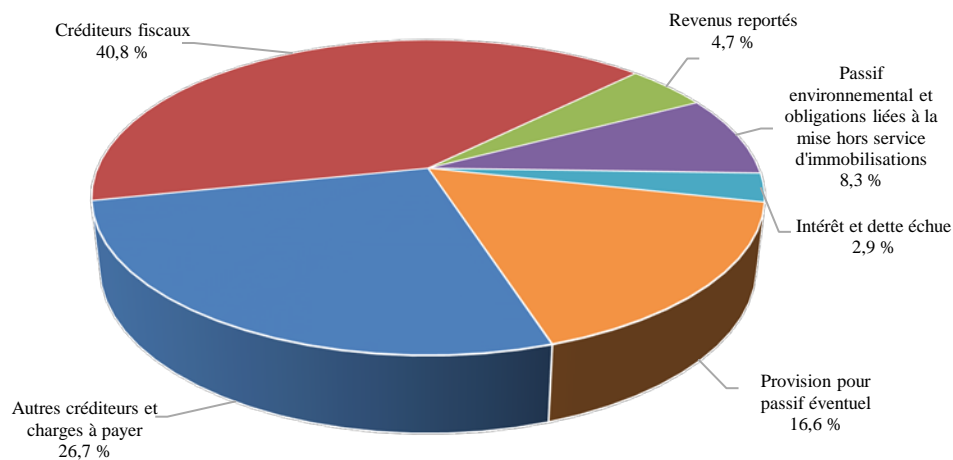
	2019	2018	Différence
		Redressés ¹	
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	159 707	147 799	11 908
Dette portant intérêt			
Dette non échue	736 915	721 201	15 714
Régimes de retraite et autres avantages futurs	282 644	275 707	6 937
Autres passifs	5 905	5 670	235
Total	1 025 464	1 002 578	22 886
Total des passifs	1 185 171	1 150 377	34 794
Actifs financiers			
Trésorerie et créances	177 041	172 057	4 984
Comptes d'opérations de change	99 688	96 938	2 750
Prêts, placements et avances	133 912	126 371	7 541
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public	2 406	2 124	282
Total des actifs financiers	413 047	397 490	15 557
Dette nette	(772 124)	(752 887)	(19 237)
Actifs non financiers	86 674	81 633	5 041
Déficit accumulé	(685 450)	(671 254)	(14 196)

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Ce redressement est expliqué plus en détail à la note 2 des états financiers consolidés.

Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2019.

Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2019



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

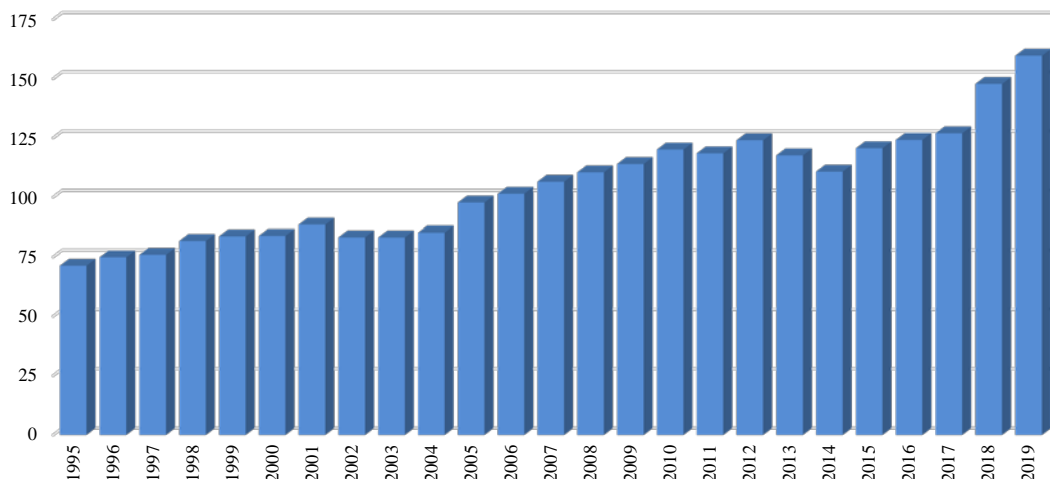
Les crédateurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à verser fondés sur les cotisations fiscales et les remboursements estimatifs à l'égard des cotisations qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice; les provisions pour passif éventuel, y compris les garanties fournies par le gouvernement, et les réclamations et causes en instance et imminentes; le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service, qui comprennent les coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés et la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; les intérêts à payer et la dette échue, ainsi que les intérêts accumulés à la fin de l'exercice; et les autres crédateurs et charges à payer. Les autres crédateurs et charges à payer comprennent notamment les salaires et avantages accumulés, les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale, ainsi que les crédateurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Au 31 mars 2019, les crédateurs et les charges à payer totalisaient 159,7 milliards de dollars, en hausse de 11,9 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2018. Cette augmentation découle de la hausse des crédateurs fiscaux, des provisions pour passif éventuel, des autres crédateurs et charges à payer, du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service ainsi que du total des intérêts et de la dette échue, hausse qui a été partiellement compensée par la baisse des revenus reportés.

- Les crédateurs fiscaux ont augmenté de 3,3 milliards de dollars en 2019, passant de 61,9 milliards de dollars au 31 mars 2018 à 65,2 milliards de dollars au 31 mars 2019. Cette augmentation s'explique en partie par les paiements au titre de l'Incitatif à agir pour le climat qui ont été augmentés à la fin de l'année.
- Les provisions pour passif éventuel ont augmenté de 3,4 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des estimations du gouvernement relativement aux montants nécessaires pour régler diverses réclamations spécifiques et les causes en instance et imminentes.
- Le passif environnemental et les obligations liées à la mise hors service ont augmenté de 0,9 milliard de dollars en 2019, ce qui témoigne des révisions de certaines provisions, déduction faite des activités d'assainissement menées au cours de l'exercice.
- Les revenus reportés ont diminué de 0,7 milliard de dollars en 2019, ce qui témoigne principalement de la constatation de revenus reportés antérieurs liés à la vente aux enchères de licences de spectre.
- Le passif au titre des intérêts et de la dette échue a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les autres crédateurs et charges à payer ont augmenté de 5,0 milliards de dollars en 2019. Dans cette catégorie, les crédateurs ont augmenté de 5,2 milliards de dollars. Cette augmentation s'expliquait en grande partie par l'addition de 3,2 milliards de dollars en mesures de dépenses annoncées dans le budget de 2019, dont un complément ponctuel de 2,2 milliards du Fonds de la taxe sur l'essence et un financement de 1,0 milliard pour le Fonds municipal vert. Les retenues salariales diverses et les autres crédateurs ont augmenté de 0,1 milliard de dollars et de 21 millions de dollars, respectivement. Les traitements et salaires à payer ont augmenté de 0,1 milliard de dollars, principalement en raison d'une hausse des provisions pour congés annuels. Ces augmentations ont été quelque peu compensées par une diminution de 0,4 milliard de dollars du passif au titre des accords de perception fiscale, témoignant des différences temporelles des paiements aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones et d'une diminution de 44 millions de dollars des effets à payer à des organisations internationales.

Créditeurs et charges à payer

(en milliards de dollars)



Les sommes pour la période de 2010 à 2018 ont été redressées afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement aux périmètres comptables. De l'information complémentaire concernant ce redressement est expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

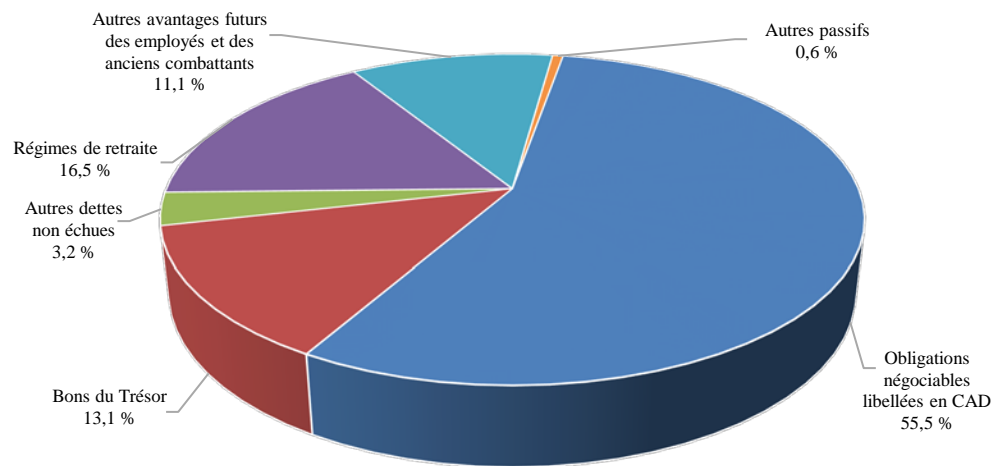
Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs.

- La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché du détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et de partenariats public-privé, représentait 71,9 % de la dette portant intérêt au 31 mars 2019.
- Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs comprend les obligations découlant des éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral dont le gouvernement est le répondant; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et à leurs personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés à la retraite et à leurs personnes à charge; les prestations pour les congés de maladie cumulés; les indemnités de départ; les indemnités pour accidents du travail; et les autres avantages futurs parrainés par certaines sociétés d'État consolidées et d'autres entités. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public représentait 16,5 % de la dette portant intérêt, comparativement à 11,1 % pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.
- La dernière tranche de 0,6 % représente les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement.

Dettes portant intérêt par catégorie pour 2019



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2019, la dette portant intérêt se chiffrait à 1 025,5 milliards de dollars, en hausse de 22,9 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2018. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 15,7 milliards de dollars, le passif au titre des régimes de retraite a diminué de 2,1 milliards de dollars, le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 9,1 milliards de dollars, et les autres passifs ont augmenté de 0,2 milliard de dollars.

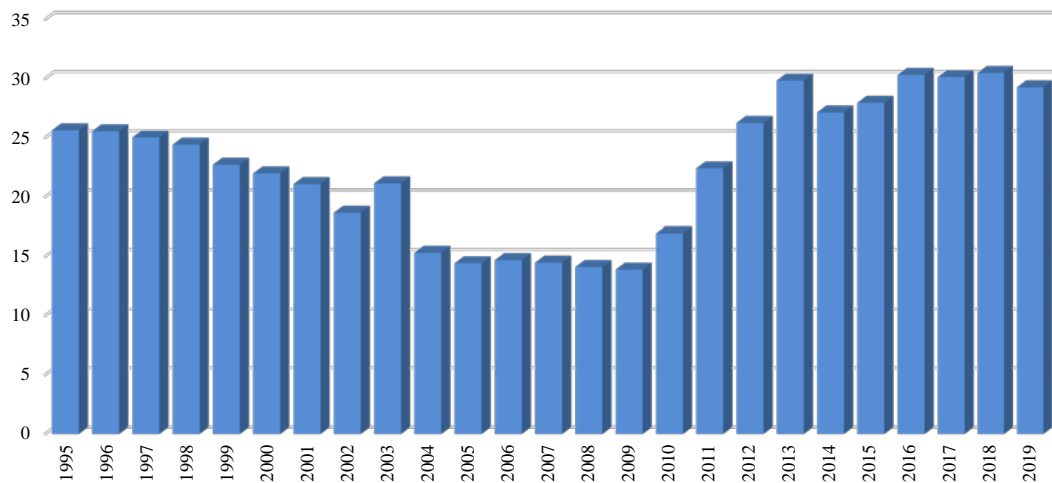
L'augmentation de 15,7 milliards de dollars de la dette non échue est en grande partie attribuable à la hausse de 16,8 milliards de dollars de l'encours de la dette contractée sur les marchés, qui découle d'une augmentation des emprunts pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Cette augmentation a été en partie compensée par une baisse de 1,3 milliard d'escomptes et de primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

La Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

La valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement est estimée à 215,6 milliards de dollars, ce qui représente environ 29,3 % de l'ensemble de cette dette.

Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada

(en pourcentage de la dette non échue)



Source : Statistique Canada

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 282,6 milliards de dollars au 31 mars 2019, en hausse de 6,9 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des régimes de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2019 par les employés et ex-employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer le paiement de ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. La section 6 du présent volume renferme de plus amples renseignements sur le RPC.

Comptabilisation des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants de 282,6 milliards de dollars découlent de la promesse par le gouvernement d'accorder certaines prestations aux employés pendant ou après leur emploi, ou à leur retraite, en retour de leurs services.

Dans le cas des prestations qui s'accumulent pendant la carrière des employés, comme les régimes de retraite, une charge et un passif annuels sont inscrits pour le coût des prestations que gagnent les employés durant l'année. Le gouvernement a recours à une méthode de coût actuariel (la méthode de répartition des prestations au prorata des services) pour estimer cette charge et ce passif. Selon cette méthode, le gouvernement estime le total prévu des paiements au titre des prestations futures pour les employés actuels. Ce total fait ensuite l'objet d'un calcul au prorata en fonction de la période d'emploi des employés. Cela veut dire qu'une portion égale de l'estimation est passée en charges à titre de coût des services rendus au cours de l'exercice pour chaque année de service de l'employé, selon une valeur actualisée. Plusieurs hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer le coût des services rendus au cours de l'exercice, y compris l'inflation future, les taux d'intérêt, le rendement sur les placements de retraite, les augmentations générales des salaires, la composition de la main d'œuvre, les taux de retraite et les taux de mortalité.

Dans le cas de prestations postérieures à l'emploi ou d'absences rémunérées qui ne sont pas dévolues ou qui ne s'accumulent pas, une charge et un passif liés au coût prévu de l'octroi des prestations futures sont immédiatement constatés dans la période où le fait générateur d'obligation se produit. Par exemple, les prestations accordées aux employés en cas d'accident ou de blessure seraient inscrites lorsque l'accident ou la blessure survient.

Depuis le 1er avril 2000, les montants égaux aux cotisations moins les paiements et autres frais liés à la fonction publique, aux régimes de pension des Forces canadiennes – ceux de la Force régulière des Forces canadiennes et ceux de la Gendarmerie royale du Canada, et, depuis 2007 pour le régime de pension des Forces canadiennes – Force de réserve, qui se situent dans les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) aux fins d'investissement. Les actifs des régimes de retraite détenus par l'OIRPSP sont évalués à la valeur liée au marché. Les obligations au titre des prestations constituées du gouvernement pour les pensions et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont présentés nets des actifs de régimes de retraite, en plus des gains et des pertes actuariels nets non constatés (discutés ci-dessous) et les montants liés aux régimes de certaines sociétés d'État consolidées et autres entités, en arrivant à la responsabilité pour les régimes de pension et autres avantages futurs indiqués dans l'État consolidé de la situation financière.

Puisque les obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sont inscrites selon la valeur actualisée, les charges d'intérêt sont inscrites chaque année et ajoutées aux obligations pour tenir compte du passage du temps, car ces passifs sont d'un an plus proche d'un règlement. Les charges d'intérêt sont inscrites déduction faite du rendement prévu du capital investi pour les prestations de retraite futures, et elles sont déclarées parmi les frais de la dette publique. Le coût des services rendus au cours de l'exercice est inscrit parmi les autres charges dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Lorsqu'un employé cesse d'être à l'emploi du gouvernement, ce dernier met fin à l'inscription du coût des services rendus au cours de l'exercice à l'égard de cet employé. Les prestations qui sont versées par la suite à l'employé sont inscrites à titre de réductions dans l'obligation du gouvernement au titre des prestations.

Les obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sont estimées de nouveau chaque année en fonction de l'expérience réelle et des hypothèses actuarielles mises à jour. Les augmentations et les diminutions de la valeur estimée des obligations sont qualifiées de gains et pertes actuariels. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les gains et pertes actuariels ne sont pas immédiatement constatés dans les passifs du gouvernement en raison de leur nature provisoire et du fait que d'autres ajustements peuvent être requis dans l'avenir. Ces montants sont plutôt amortis par passation en charges et en passifs du gouvernement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, qui correspond à des périodes allant de 4 à 23 ans selon le régime, ou l'espérance de vie restante moyenne des bénéficiaires en vertu des régimes des anciens combattants en temps de guerre, ce qui représente des périodes allant de 6 ans à 8 ans.

Dans le cas des modifications, de compressions et de règlements de régimes qui touchent les obligations accumulées au titre des prestations pour des services déjà rendus par les employés, le changement à l'obligation du gouvernement est pris en considération dans la période de la modification, de la compression ou du règlement et est inscrit parmi les autres charges.

Le tableau suivant illustre la variation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs des régimes de retraite du secteur public, en 2019.

Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice.....	168 790	104 793	273 583
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année	7 305	6 807	14 112
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements.....	3 509	3 272	6 781
Pertes actuarielles nettes constatées durant l'exercice	3 678	4 778	8 456
Modifications, compressions, règlements relatifs aux régimes et provision pour moins-value ¹	76	(12)	64
	14 568	14 845	29 413
Déduire :			
Prestations versées durant l'exercice.....	12 223	5 694	17 917
Transferts à l'OIRPSP et liés aux fonds détenus en fiducies externes ²	3 930	–	3 930
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration	829	82	911
	16 982	5 776	22 758
(Diminution) augmentation nette.....	(2 414)	9 069	6 655
Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice.....	166 376	113 862	280 238
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public			168 782
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....			113 862
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs			282 644
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public			2 406
Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....			280 238

¹ Les montants indiqués incluent les gains et pertes actuariels qui sont constatés immédiatement après une modification, une compression, un règlement relatif aux régimes.

² Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou des cotisations du gouvernement et des membres, moins les prestations et autres dépenses, sont transférés à l'OIRPSP à des fins de placements. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes.

L'augmentation en 2019 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs traduit l'ajout de 14,1 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, de même que des frais d'intérêt nets de 6,8 milliards de dollars sur ce passif. Les taux d'actualisation servant à mesurer les obligations non financées au titre des régimes de retraite et des prestations et à calculer les frais d'intérêts imputés aux obligations sont fondés sur la courbe de rendement réelle à coupon zéro des obligations du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation du passif lié aux prestations de retraite financées par le gouvernement et se rapportant au service postérieur à mars 2000 en vertu de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les prestations futures en vertu du régime de pension de la Force de réserve des Forces canadiennes, est fondé sur le taux de rendement prévus profilés des fonds investis.

Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a augmenté de 8,5 milliards de dollars supplémentaires en 2019 en raison de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Au 31 mars 2019, le gouvernement affichait des pertes nettes non amorties de 83,3 milliards de dollars. Ces pertes, amorties au fil du temps, seront portées aux autres charges et comptabilisées comme une hausse des passifs du gouvernement.

Le gouvernement a aussi enregistré une hausse de 0,1 milliard de dollars du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs pour tenir compte du résultat net des modifications, des compressions, des règlements et des provisions pour moins-value de régimes de retraite au cours de l'exercice.

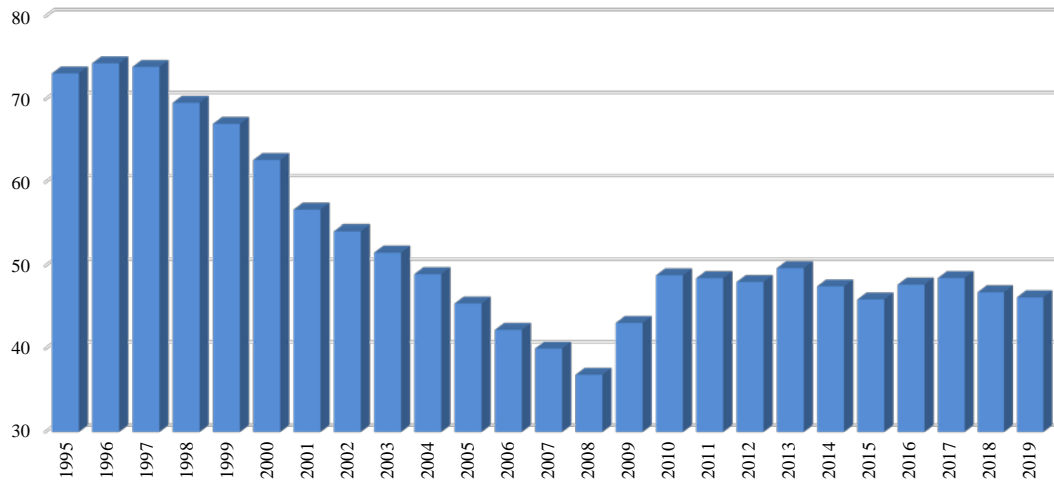
Ces augmentations ont été en partie compensées par des réductions du passif liées aux prestations versées pendant l'exercice (17,9 milliards de dollars) et aux transferts nets à l'OIRPSP et liées aux fonds détenus dans des fiducies externes aux fins de placement (3,9 milliards de dollars).

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'établissait à 46,2 % du PIB en 2019, en baisse par rapport au ratio de 46,8 % enregistré en 2018. Ce ratio a baissé de plus de 28 points de pourcentage par rapport à son niveau record de 74,4 % atteint en 1996.

Dette portant intérêt

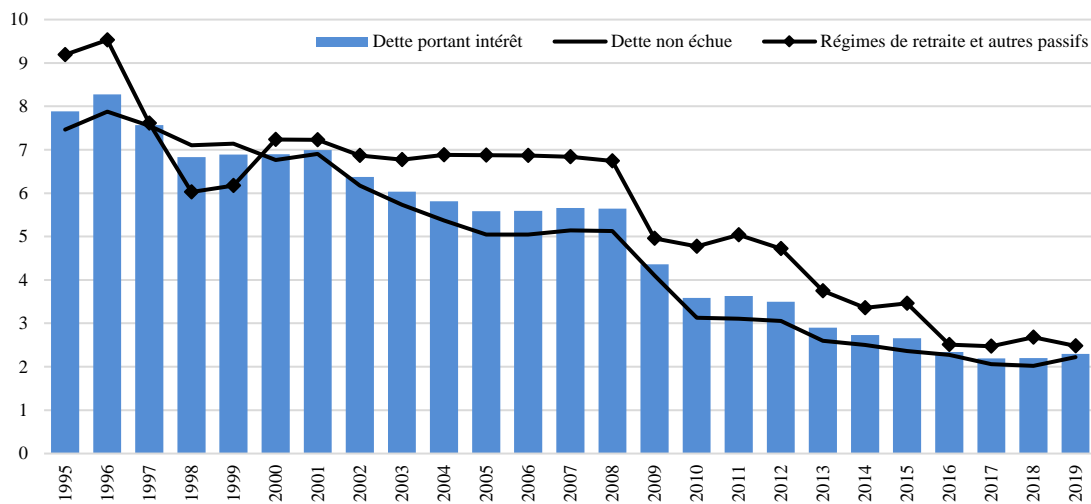
(en pourcentage du PIB)



En 2019, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt s'établissait à 2,3 %, en hausse de 2,2 % comparativement à 2018. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue était de 2,2 % en 2019, alors que le taux d'intérêt effectif moyen pour les régimes de retraite et autres passifs était de 2,5 %, en raison de l'échéance moyenne plus longue de ce type de passif.

Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt

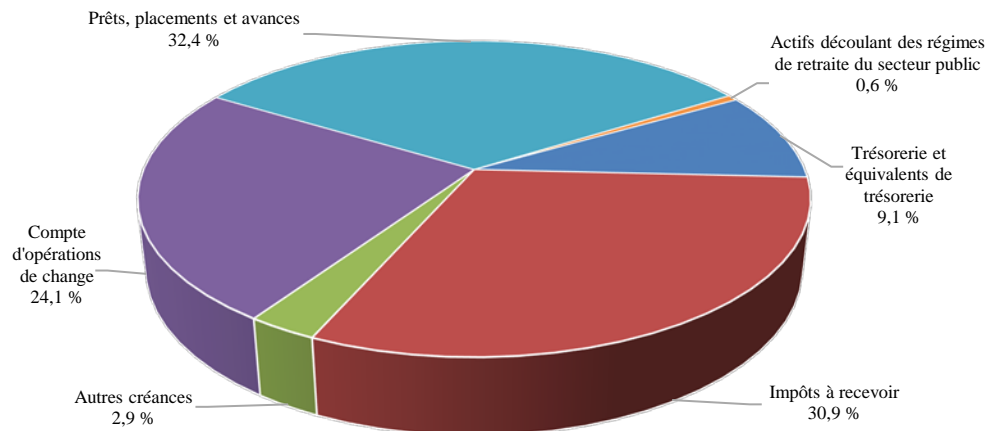
(en pourcentage)



Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités fédérales consolidées. Les comptes de change du gouvernement comprennent les dépôts en devises, les placements dans des titres négociables, et les souscriptions et prêts au FMI. Le produit des emprunts en devises est détenu dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés de change. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises et les prêts à celles-ci, les prêts à des gouvernements nationaux (principalement à des fins d'aide financière ou d'expansion du commerce d'exportation) et les prêts accordés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Actifs financiers par catégorie pour 2019



Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2019, les actifs financiers s'élevaient à 413,0 milliards de dollars, en hausse de 15,6 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2018. La hausse des actifs financiers est attribuable à l'augmentation de la trésorerie et des créances, des comptes d'opérations de change, des prêts, placements et avances ainsi que des actifs des régimes de retraite du secteur public.

Au 31 mars 2019, la trésorerie et les créances ont totalisé 177,0 milliards de dollars, en hausse de 5,0 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2018. Dans cette composante, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 3,0 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 20 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle. Le total des liquidités du gouvernement est maintenu à un niveau suffisant pour couvrir pendant au moins un mois les flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements d'intérêt des coupons et le refinancement de la dette. Les impôts à recevoir ont augmenté de 4,5 milliards de dollars en 2019, pour s'établir à 127,6 milliards de dollars, sous l'effet de la croissance des revenus fiscaux et de la hausse des arriérés en litige. Les autres créances ont diminué de 2,5 milliards de dollars, principalement en raison d'une baisse de 1,6 milliard de dollars des liquidités données en nantissement en vertu d'accords de l'International Swaps and Derivatives Association pour les accords d'échange de devises étrangères à conclure et d'une diminution de 1,0 milliard de dollars en dividendes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la fin de l'exercice.

Les prêts, placements et avances consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 7,4 milliards de dollars en 2019. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises d'État ont diminué de 0,6 milliard de dollars, alors que les bénéfices nets de 5,9 milliards de dollars enregistrés par ces entités en 2019 ont été plus que compensés par des pertes de 0,2 milliard de dollars enregistrées au titre des autres éléments du résultat global, ainsi que par le versement au gouvernement de dividendes totalisant 6,4 milliards de dollars. Les prêts nets et les avances nettes ont augmenté de 8,0 milliards de dollars, témoignant principalement d'une augmentation de 3,2 milliards de dollars des prêts aux sociétés d'État aux fins du cadre d'emprunt consolidé et d'un prêt de 4,8 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) à même le Compte du Canada, visant à financer l'acquisition des entités de Trans Mountain, les activités de construction du projet d'agrandissement et d'autres besoins généraux d'entreprise.

Détails de l'acquisition du pipeline Trans Mountain

Le 31 août 2018, le gouvernement du Canada a acheté les entités contrôlant l'actuel pipeline Trans Mountain, le projet d'agrandissement et les actifs connexes pour la somme de 4,4 milliards de dollars.

Les entités de Trans Mountain sont contrôlées par Trans Mountain Corporation (TMC), une société subsidiaire de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), elle-même une société d'État se rapportant au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Les capitaux propres consolidés de la CDEV, y compris les entités de Trans Mountain faisant partie de TMC, sont inscrits à titre de bien gouvernemental et déclarés parmi les prêts, les investissements et les avances dans l'état consolidé de la situation financière.

L'achat des entités de Trans Mountain a été financé à l'aide d'un prêt à la CDEV à même les comptes du Canada, qui est également déclaré parmi les prêts, les investissements et les avances. Le solde de ce prêt s'élevait à 4,8 milliards de dollars au 31 mars 2019. Le financement de ce prêt a été octroyé par l'intermédiaire d'une augmentation de la dette non échue du gouvernement du Canada.

Les entités de Trans Mountain offrent actuellement des services de transport et de logistique à des expéditeurs du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Elles génèrent des flux de trésorerie à l'aide des péages perçus auprès de ces expéditeurs. Le projet d'agrandissement est un projet d'immobilisations qui viendra renforcer considérablement la capacité du réseau de pipelines de Trans Mountain.

Les entités de Trans Mountain ont une valeur commerciale considérable et leurs actifs opérationnels existants génèrent un rendement. Les résultats nets attribuables aux avoirs du Canada dans les entités de Trans Mountain sont consolidés dans le revenu net de la CDEV, ce qui fait partie des autres revenus – sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les dépenses de construction et les autres dépenses associées liées à la réalisation du projet d'agrandissement avant sa date de mise en service seront inscrites à titre d'ajouts à la valeur comptable du projet.

Le gouvernement du Canada n'a pas l'intention d'être le propriétaire à long terme des entités de Trans Mountain.

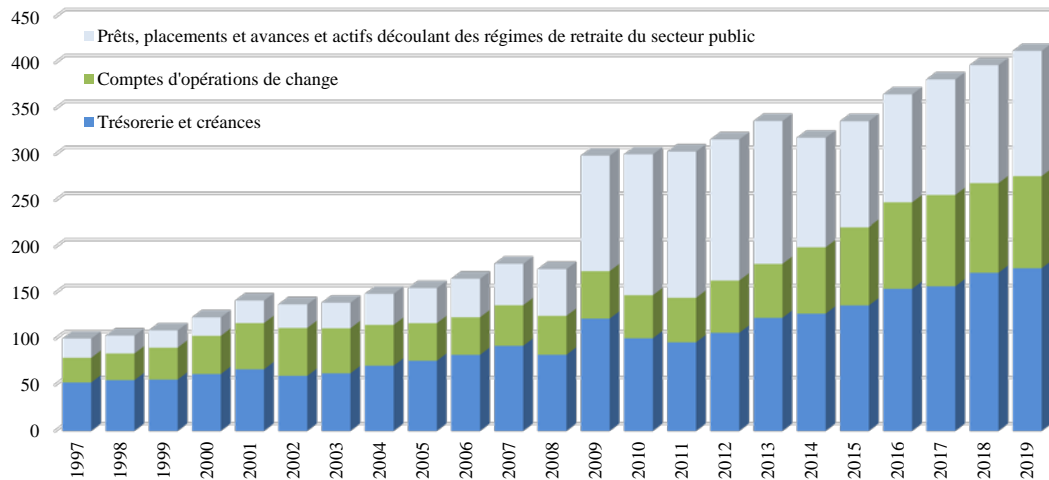
Les autres prêts, placements et avances ainsi que les actifs des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 0,1 milliard de dollars et de 0,3 milliard de dollars respectivement.

Les comptes d'opérations de change ont augmenté de 2,8 milliards de dollars en 2019, totalisant 99,7 milliards de dollars au 31 mars 2019. L'augmentation des comptes d'opérations de change découle en grande partie d'une augmentation de 1,8 milliard des réserves de change détenues dans le Compte du fonds des changes. Cette augmentation s'explique elle-même principalement par les gains de revenus nets sur les investissements dans le fonds pendant l'année, et par une diminution de 1,3 milliard de dollars des effets à payer au FMI.

Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (66,8 % du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 320,4 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les débiteurs (hausse de 124,5 milliards de dollars), les comptes d'opérations de change (hausse de 80,6 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 112,9 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit de près la croissance des assiettes fiscales. La croissance des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990 et plus récemment dans la Stratégie de gestion de la dette de 2012, d'y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est due à plusieurs facteurs, notamment l'accumulation de bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, la prise en charge par le gouvernement en 2000 du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte, et, plus récemment, l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008.

Actifs financiers

(en milliards de dollars)



Les sommes de trésorerie et créances pour la période de 2010 à 2018 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement aux périmètres comptables. De l'information complémentaire concernant ce redressement est expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

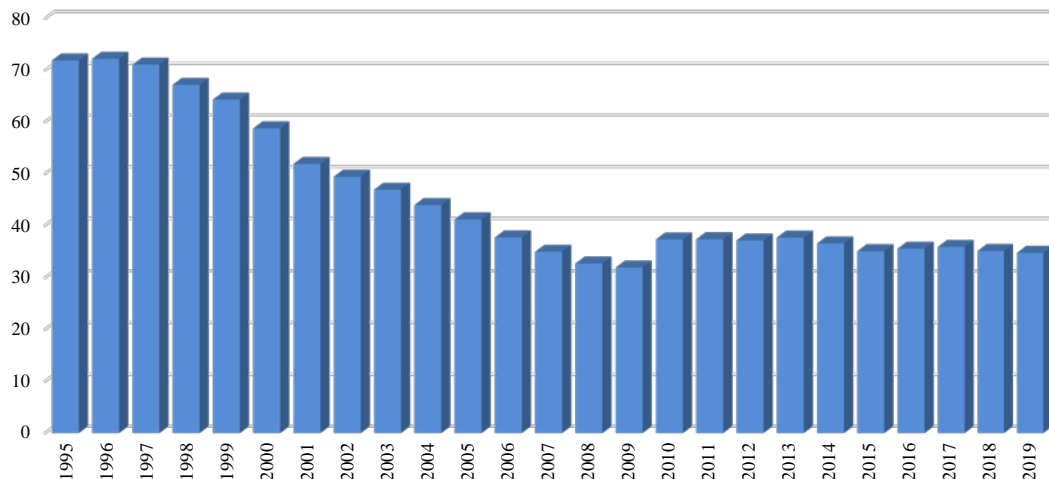
Dettes nettes

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'établissait à 772,1 milliards de dollars au 31 mars 2019. Elle représentait 34,8 % du PIB, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent et en baisse de 37,4 points de pourcentage depuis le 31 mars 1996, alors qu'elle culminait à 72,2 %.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On déduit du total du passif uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

Dettes nettes

(en pourcentage du PIB)



Les pourcentages du PIB pour la période de 2015 à 2018 ont été redressés afin de tenir compte du changement apporté rétroactivement aux périmètres comptables. De l'information complémentaire concernant ce redressement est expliqué à la note 2 des états financiers consolidés.

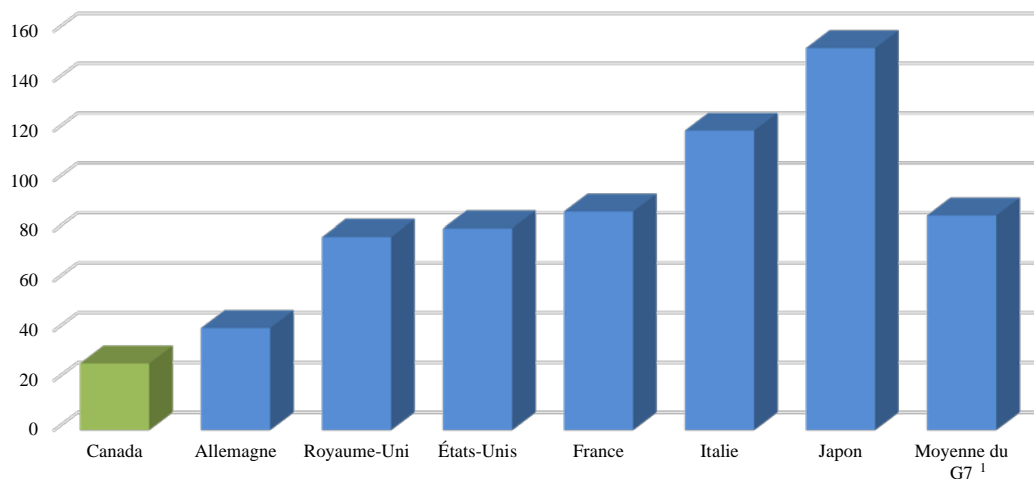
Comparaisons internationales de la dette nette

La répartition des compétences (entre les administrations nationales, provinciales [ou leur équivalent] et locales) liées aux programmes publics varie d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des finances publiques s'appuient sur l'ensemble des administrations publiques de chaque pays et sur les comptes nationaux. Au Canada, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comprend celle des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales, ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Le Canada affiche le plus faible fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7, 2018

(en pourcentage du PIB)



Source : FMI

¹ PIB converti en dollars américains aux taux de change moyens du marché.

Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 26,8 % en 2018. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne devrait s'élever à 86,0 % du PIB, selon les estimations de cet organisme.

Le tableau suivant présente un rapprochement du ratio du déficit accumulé du gouvernement du Canada au PIB national et du ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada. Il importe de signaler que le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada inclut la dette nette des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, mais ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite publics ou des avantages futurs des employés.

Rapprochement du ratio du déficit accumulé au PIB de 2019 et du ratio de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au PIB de 2018

(en pourcentage du PIB)

	(% du PIB)
Déficit accumulé	30,9
Plus : actifs non financiers	3,9
Dette nette (selon les comptes publics)	34,8
Moins :	
Obligations au titre des régimes de retraite du secteur public	(7,6)
Obligations au titre des autres avantages futurs	(5,1)
Différences méthodologiques entre les comptes nationaux et les comptes publics et ajustements de périodes ¹	(2,8)
Total de la dette nette fédérale (selon les comptes nationaux)	19,3
Plus : dette nette des administrations provinciales, territoriales et locales	20,6
Moins : actifs nets du RPC et du RRQ	(13,1)
Total de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques	26,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

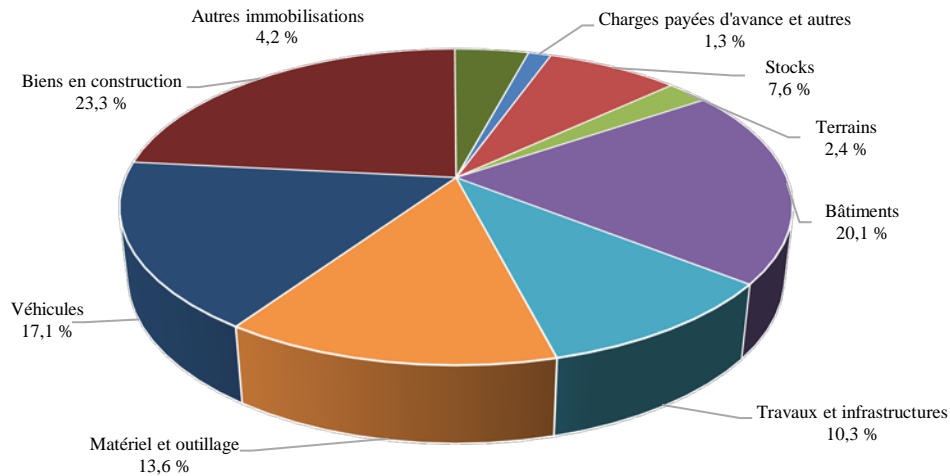
Source : Statistique Canada

¹ Incluent les écarts attribuables au décalage entre les périodes visées (les données des comptes nationaux sont en date du 31 décembre) et aux différences entre les périmètres comptables des deux méthodes ainsi qu'aux différences concernant la comptabilisation de diverses opérations, telles que la constatation des gains en capital.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les travaux et infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers.

Actifs non financiers par catégorie pour 2019



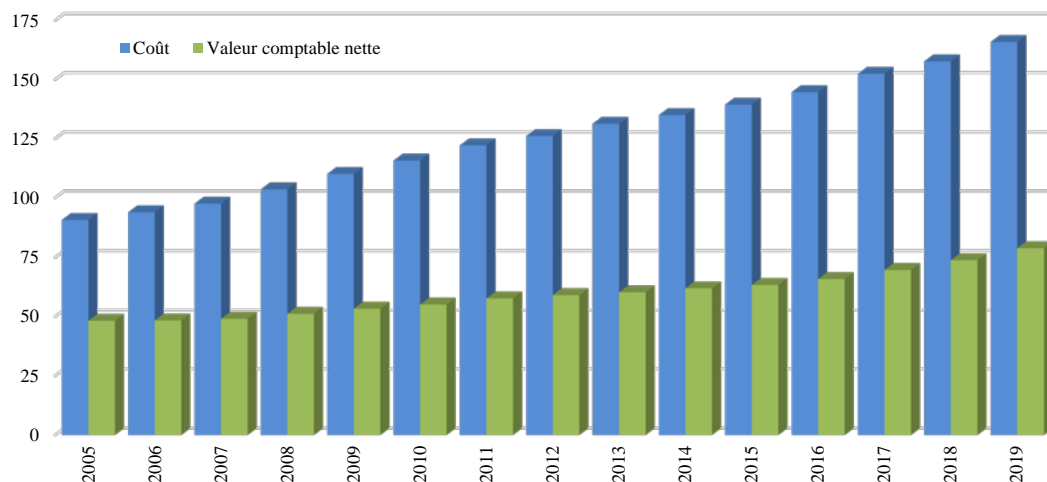
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Au 31 mars 2019, les actifs non financiers s'établissaient à 86,7 milliards de dollars, en hausse de 5,0 milliards par rapport à l'exercice précédent. De cette croissance, 5,1 milliards de dollars se rapportent à une augmentation des immobilisations corporelles, compensée en partie par une diminution de 0,1 milliard des stocks.

Au 31 mars 2019, 60,5 % du coût d'origine des immobilisations corporelles amortissables du gouvernement avaient été amortis, une diminution de 0,2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les biens-fonds ni les biens en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

Immobilisations corporelles

(en milliards de dollars)



Le gouvernement fédéral a conclu un certain nombre de partenariats public-privé (PPP) pour la conception, la construction, le financement et l'entretien ou l'exploitation de grands projets d'infrastructure. Les biens en construction totalisaient 20,2 milliards de dollars au 31 mars 2019, dont certains sont construits dans le cadre de PPP où le secteur privé finance les biens pendant leur construction. Le passif du gouvernement pour ces arrangements de financement à long terme est inclus dans les obligations en vertu de PPP indiquées à la note 9 des états financiers consolidés.

Le gouvernement dispose d'un cadre de politique robuste sur la gestion des biens et des services acquis. Ce cadre établit l'orientation pour la gestion des biens afin de s'assurer que la tenue de ces activités fournit une optimisation des ressources et montre une saine gestion dans l'exécution de programmes.

Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. En revanche, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2019, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 9,1 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à des besoins de 7,8 milliards de dollars en 2018. Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des besoins financiers nets de 4,1 milliards de dollars en 2019, comparativement à des besoins financiers nets de 3,8 milliards de dollars en 2018. L'encaisse utilisée pour des activités d'investissement en immobilisation a entraîné des besoins de trésorerie nets de 9,5 milliards de dollars en 2019, comparativement à des besoins de trésorerie nets de 9,0 milliards de dollars en 2018. L'encaisse utilisée pour des activités de financement a totalisé 3,7 milliards en 2019, comparativement à des ressources de trésorerie nettes de 5,0 milliards de dollars en 2018.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2019	2018
Trésorerie générée (utilisée) par les activités de fonctionnement.....	4 129	(3 777)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation.....	(9 545)	(8 954)
Trésorerie (utilisée) générée par les activités d'investissement.....	(3 693)	4 978
<i>Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement.....</i>	<i>(9 109)</i>	<i>(7 753)</i>
Trésorerie générée par les activités de financement.....	12 102	5 895
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 993	(1 858)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 642	36 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	37 635	34 642

Les activités de financement ont généré une source de trésorerie de 12,1 milliards de dollars en 2019, donnant lieu à une augmentation nette globale de la trésorerie de 3,0 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 37,6 milliards de dollars au 31 mars 2019.

Obligations contractuelles et droits contractuels

Par leur nature, les opérations du gouvernement donnent lieu à des ententes et à des contrats importants pluriannuels qui généreront des dépenses, des passifs et des sorties de fonds au cours des années futures. Les obligations contractuelles de grande envergure du gouvernement sont liées aux paiements de transfert, aux immobilisations et aux achats, aux baux d'exploitation, aux arrangements de partenariat public-privé et aux paiements effectués à des organisations internationales. Au 31 mars 2019, les paiements futurs en vertu d'obligations contractuelles s'élevaient à 162,5 milliards de dollars (137,9 milliards au 31 mars 2018).

De même, les activités du gouvernement peuvent également comprendre la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des droits à l'égard des actifs et des recettes pour le gouvernement à l'avenir. Ces arrangements sont habituellement liés aux ventes de biens et de services, aux locations de propriétés ainsi qu'aux redevances et aux ententes relatives au partage des bénéfices. Les modalités de ces contrats et de ces ententes ne permettent pas toujours de donner une estimation raisonnable des recettes à l'avenir. Pour les contrats et les ententes qui permettent de faire une estimation raisonnable, les recettes totales à recevoir à l'avenir en vertu de droits contractuels importants sont estimées à 40,4 milliards de dollars au 31 mars 2019 (54,6 milliards en date du 31 mars 2018).

De plus amples renseignements sur les obligations contractuelles et les droits contractuels du gouvernement sont présentés à la section 11, Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, du présent volume.

Risques et incertitudes

Les résultats financiers du gouvernement sont entourés de risques et d'incertitudes inhérents à la nature de certains éléments des états financiers et des activités du gouvernement, y compris :

- les résultats des poursuites, de l'arbitrage et des négociations avec des tiers, et du règlement d'oppositions fiscales;
- la détermination et la quantification du passif environnemental;
- les immobilisations corporelles vieillissantes, y compris l'infrastructure de la technologie de l'information;
- les coûts liés au démantèlement d'immobilisations à la fin de leur durée de vie utile;
- le risque de crédit et le risque de devises associés aux actifs financiers du gouvernement, notamment les prêts, placements et avances et les comptes de change;
- la demande de services publics et les variations liées aux autres charges, notamment les charges au titre des régimes de retraite, qui prennent en compte des résultats réels notablement différents des prévisions;
- les retards et les augmentations imprévues des coûts liés aux projets d'investissement à grande échelle;
- les situations imprévues, comme les catastrophes naturelles.

Les états financiers du gouvernement intègrent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses importantes liées aux risques et aux incertitudes qui servent à évaluer ses actifs, son passif, ses recettes et ses dépenses. L'un des secteurs les plus importants d'incertitude relative à la mesure est lié aux régimes de retraite et autres avantages futurs, pour lesquels des paiements sont effectués pour de nombreuses années à venir et qui dépendent de l'évolution de facteurs comme les augmentations salariales, la composition de l'effectif, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Au cours de l'élaboration de ses meilleures estimations et hypothèses, le gouvernement prend en considération l'expérience historique, les circonstances et faits actuels et les développements futurs prévus. Les résultats financiers du gouvernement sont aussi assujettis à la volatilité imputable aux changements d'une année à l'autre des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations liées aux régimes de retraite et aux avantages. Les changements apportés à ces taux d'actualisation donnent lieu à des pertes et des gains non réalisés amortis dans les charges.

Le passif éventuel est un autre secteur important d'incertitude relative à la mesure. Le passif éventuel représente les obligations possibles pouvant donner lieu à des paiements futurs advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements. Parmi les exemples de passif, notons les garanties de prêts; les programmes d'assurance, y compris le fonds d'assurance-dépôts exploité par la Société d'assurance-dépôts du Canada et le Fonds d'assurance hypothécaire exploité par la Société canadienne d'hypothèques et de logement; le capital rachetable des institutions financières internationales; ainsi que les réclamations et les litiges en cours ou imminents. Au 31 mars 2019, le passif éventuel du gouvernement s'élevait à environ 2 billions de dollars. La grande majorité de ce montant représente toutefois des situations où il est improbable qu'un paiement futur soit effectué ou il est impossible de le déterminer. Le gouvernement comptabilise une provision pour le passif éventuel uniquement dans les cas où il est probable qu'un paiement futur soit effectué. Au 31 mars 2019, cette provision s'élevait à 26,4 milliards de dollars.

Les hypothèses du gouvernement liées aux risques et aux incertitudes utilisées pour déterminer ses résultats financiers sont réévaluées au terme de chaque exercice et mises à jour au besoin. L'exposition aux incertitudes relatives à la mesure découlant de l'utilisation d'estimations comptables ou autres en ce qui a trait à la constatation de certaines opérations fait l'objet d'une explication dans les notes des états financiers consolidés. La note 7 et la note 8 des états financiers consolidés du gouvernement du Canada donnent d'autres détails liés à la mesure du passif éventuel et au passif environnemental du gouvernement. La note 18 des états financiers consolidés fournit des renseignements sur les instruments et stratégies utilisés par le gouvernement pour gérer les risques financiers associés aux actifs et passifs financiers.

Comme l'indiquent le budget et les documents connexes, et d'après la discussion sur les développements économiques ci-dessus de la présente section, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces variations, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire. Il s'agit de règles empiriques, car l'incidence réelle de ces variations dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 19 mars 2019 :

- Une baisse ou une hausse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel diminuerait ou augmenterait le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 4,9 milliards de dollars la deuxième année et de 5,1 milliards de dollars la cinquième année.
- Une baisse ou une hausse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB diminuerait ou augmenterait le solde budgétaire de 2,5 milliards de dollars la première année, de 2,0 milliards de dollars la deuxième année et de 1,1 milliard de dollars la cinquième année.
- Une baisse ou une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt diminuerait ou augmenterait le solde budgétaire de 0,6 milliard de dollars la première année, de 1,4 milliard de dollars la deuxième année et de 2,7 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Les projections budgétaires sont sujettes à des risques associés à la variation des conditions économiques que le gouvernement gère en menant régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur les perspectives économiques du Canada, et en surveillant ses résultats financiers de manière continue afin d'évaluer les risques éventuels et d'orienter ses décisions financières.

Le gouvernement effectue également des projections économiques et budgétaires à long terme qui représentent une analyse générale de sa situation financière, ce qui lui permet de répondre plus efficacement aux défis à venir et de protéger la viabilité à long terme des finances publiques. La plus récente version de ces projections est accessible sur le site web du ministère des Finances.

Comparaison sur dix exercices d'information financière

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'information financière et reflètent les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

Tableau 1.1
Gouvernement du Canada
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ^{1,2,3}									
	2010	2011	2012 ⁵	2013 ⁴	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus										
<i>Revenus fiscaux</i>										
Revenus d'impôt sur le revenu										
Particuliers.....	105 040	114 661	120 537	125 728	130 811	135 743	144 897	143 680	153 619	163 881
Sociétés.....	32 247	31 953	33 641	34 986	36 587	39 447	41 444	42 216	47 805	50 368
Non-résidents.....	5 293	5 137	5 300	5 073	6 404	6 216	6 505	7 071	7 845	9 370
	<i>142 580</i>	<i>151 751</i>	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>	<i>173 802</i>	<i>181 406</i>	<i>192 846</i>	<i>192 967</i>	<i>209 269</i>	<i>223 619</i>
Autres taxes et droits										
Taxe sur les produits et services.....	26 947	28 379	28 370	28 821	30 998	31 349	32 952	34 368	36 751	38 221
Taxes sur l'énergie.....	5 178	5 342	5 328	5 381	5 486	5 528	5 565	5 634	5 739	5 802
Droits de douane à l'importation.....	3 490	3 520	3 862	3 979	4 239	4 581	5 372	5 478	5 416	6 881
Autres taxes et droits d'accise.....	4 958	5 662	5 546	5 370	5 413	5 724	5 916	5 868	5 913	6 323
	<i>40 573</i>	<i>42 903</i>	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>	<i>46 136</i>	<i>47 182</i>	<i>49 805</i>	<i>51 348</i>	<i>53 819</i>	<i>57 227</i>
Total des revenus fiscaux.....	183 153	194 654	202 584	209 338	219 938	228 588	242 651	244 315	263 088	280 846
<i>Cotisations d'assurance-emploi.....</i>	<i>16 761</i>	<i>17 501</i>	<i>18 556</i>	<i>20 395</i>	<i>21 766</i>	<i>22 564</i>	<i>23 070</i>	<i>22 125</i>	<i>21 140</i>	<i>22 295</i>
Autres revenus										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	4 552	9 590	7 983	7 543	7 966	9 306	7 916	5 655	7 731	7 101
Autres.....	14 498	15 701	15 890	15 632	18 660	18 092	16 649	16 640	17 784	20 309
Nets des opérations de change.....	1 647	1 809	1 669	1 502	1 682	1 355	2 322	2 133	1 473	1 667
Total des autres revenus.....	20 697	27 100	25 542	24 677	28 308	28 753	26 887	24 428	26 988	29 077
Total des revenus.....	220 611	239 255	246 682	254 410	270 012	279 905	292 608	290 868	311 216	332 218
Charges										
<i>Charges de programmes</i>										
Paiements de transfert										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	34 653	35 629	38 045	40 255	41 786	44 103	45 461	48 162	50 644	53 366
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement										
Transfert canadien en matière de santé.....	24 820	26 031	27 174	28 912	30 543	32 114	34 025	36 057	37 124	38 568
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	10 858	11 179	11 514	11 860	12 215	12 582	12 959	13 348	13 748	14 161
Accords fiscaux.....	13 490	13 826	15 259	15 595	15 610	16 271	16 893	17 145	17 575	17 929
Autres principaux transferts.....	7 772	1 751	2 847	2 003	2 107	2 142	1 973	2 102	2 072	5 267
	<i>56 940</i>	<i>52 787</i>	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>	<i>60 475</i>	<i>63 109</i>	<i>65 850</i>	<i>68 652</i>	<i>70 519</i>	<i>75 925</i>
Assurance-emploi.....	21 586	19 850	17 647	17 099	17 300	18 052	19 419	20 711	19 715	18 888
Prestations pour enfants.....	12 340	12 656	12 726	12 975	13 136	14 303	18 025	22 065	23 432	23 882
Retour des produits de la redevance sur les combustibles.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–	664
Autres paiements de transfert.....	45 949	43 155	37 720	34 862	36 698	35 126	34 874	41 580	47 138	51 753
Total des paiements de transfert.....	171 468	164 077	162 932	163 561	169 395	174 693	183 629	201 170	211 448	224 478
Autres charges.....	78 949	81 521	82 745	86 609	83 938	81 555	90 003	87 423	96 840	98 438
Total des charges de programmes.....	250 417	245 598	245 677	250 170	253 333	256 248	273 632	288 593	308 288	322 916
<i>Frais de la dette publique.....</i>	<i>26 562</i>	<i>28 610</i>	<i>29 038</i>	<i>25 533</i>	<i>24 729</i>	<i>24 207</i>	<i>21 837</i>	<i>21 232</i>	<i>21 889</i>	<i>23 266</i>
Total des charges.....	276 979	274 208	274 715	275 703	278 062	280 455	295 469	309 825	330 177	346 182
Déficit annuel.....	(56 368)	(34 953)	(28 033)	(21 293)	(8 050)	(550)	(2 861)	(18 957)	(18 961)	(13 964)
Déficit accumulé au début										
de l'exercice – tel qu'établi antérieurement.....	(463 710)	(519 097)	(551 668)	(591 040)	(609 391)	(611 881)	(612 330)	(615 986)	(631 899)	(671 254)
Changement comptable et redressements – régimes de retraite du secteur public.....	(4,236)	(5,006)	(6,587)	(8,341)	(11,219)	(14,119)	(16,580)	(18,454)	(19,641)	–
Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière.....	–	–	(3 337)	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global.....	211	2 142	(2 292)	64	2 660	(2 360)	(2 669)	1 857	(753)	(232)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	(524 103)	(556 914)	(591 917)	(620 610)	(626 000)	(628 910)	(634 440)	(651 540)	(671 254)	(685 450)

¹ Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

² Certaines autres données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

³ Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

⁴ Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2013 a été ajusté pour inclure les redressements de 5 669 millions de dollars et de 1 795 millions de dollars relativement aux escomptes et primes non amortis découlant de rachat d'obligation et pour les prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs qui ont été effectués au cours de l'exercice 2014.

⁵ Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2012 a été ajusté pour inclure le redressement de 1 341 millions de dollars pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui a été effectué au cours de l'exercice 2013.

Tableau 1.2
Gouvernement du Canada
État consolidé de la situation financière – détaillé
(en millions de dollars)

	Au 31 mars ^{1, 2}									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Passifs										
<i>Créditeurs et charges à payer</i>										
Créditeurs fiscaux	48 251	48 648	50 952	54 877	52 600	56 198	53 697	55 077	61 876	65 200
Autres créditeurs et charges à payer	39 881	37 677	41 358	30 369	26 170	26 986	29 979	29 034	37 692	42 674
Provision pour passif éventuel.....	13 214	12 900	12 804	12 262	11 135	11 757	12 562	16 511	23 030	26 447
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 602	7 745	8 362	10 600	11 143	12 296	13 282	12 599	12 291	13 192
Revenus reportés.....	5 294	4 788	4 164	3 570	4 147	8 161	9 684	9 066	8 220	7 500
Intérêts et dette échue.....	6 853	6 733	6 379	5 955	5 585	5 240	4 922	4 663	4 690	4 694
Total des créditeurs et charges à payer ..	120 095	118 491	124 019	117 633	110 780	120 638	124 126	126 950	147 799	159 707
<i>Dette portant intérêt</i>										
<i>Dette non échue</i>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	367 962	416 080	448 140	469 039	473 319	487 881	504 068	536 280	574 968	569 526
Bons du Trésor.....	175 849	162 980	163 221	180 689	152 990	135 692	138 100	136 700	110 700	134 300
Titres au détail.....	11 855	10 141	8 922	7 481	6 327	5 660	5 076	4 533	2 586	1 237
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	452	27	11	–	–	–	–	–	–	–
Total des obligations en monnaie canadienne ..	556 118	589 228	620 294	657 209	632 636	629 233	647 244	677 513	688 254	705 063
Payable en devises	8 243	7 628	10 715	10 802	16 030	20 267	22 482	17 609	16 049	16 011
Réévaluation des swaps de devises	(4 233)	(5 091)	(4 448)	(3 419)	2 326	6 669	8 391	7 764	7 835	7 274
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés	(5 092)	(4 485)	(4 295)	3 231	3 184	4 296	5 047	5 322	3 467	2 163
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	4 090	3 685	3 633	3 647	3 603	3 710	3 477	3 226	3 203	2 893
Obligation en vertu des partenariats public-privé ..	–	190	453	917	1 179	1 005	1 570	2 199	2 393	3 511
Total de la dette non échue	559 126	591 155	626 352	672 387	658 958	665 180	688 211	713 633	721 201	736 915
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs</i>										
Régimes de retraite du secteur public	147 849	152 722	157 252	162 886	167 281	169 244	170 681	171 447	170 914	168 782
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	54 227	58 206	61 915	67 301	71 959	76 140	85 681	93 568	104 793	113 862
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	202 076	210 928	219 167	230 187	239 240	245 384	256 362	265 015	275 707	282 644
Compte du Régime de pensions du Canada	175	23	138	68	140	212	35	106	32	163
Autres passifs.....	6 412	6 292	6 795	5 978	5 774	5 790	5 567	5 583	5 638	5 742
Total de la dette portant intérêt	767 789	808 398	852 452	908 620	904 112	916 566	950 175	984 337	1 002 578	1 025 464
Total des passifs.....	887 884	926 889	976 471	1 026 253	1 014 892	1 037 204	1 074 301	1 111 287	1 150 377	1 185 171
Actifs financiers										
<i>Trésorerie et créances</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642	37 635
Impôts à recevoir.....	69 063	78 626	86 006	92 115	92 489	98 499	105 848	110 514	123 035	127 561
Autres créances.....	3 262	3 389	3 529	3 587	3 706	3 031	10 139	10 316	14 380	11 845
Total de la trésorerie et des créances.....	100 775	96 338	106 678	123 043	127 624	136 529	154 557	157 330	172 057	177 041
<i>Comptes d'opérations de change</i>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	53 701	54 041	62 141	63 381	77 365	91 961	101 379	106 668	105 430	107 200
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	9 823	9 792	9 842	9 694	10 883	11 129	20 170	19 892	20 647	20 449
Fonds monétaire international – Prêts.....	337	1 139	1 325	1 457	1 665	1 353	1 278	1 125	775	546
Moins : Fonds monétaire international – Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux ..	16 911	16 465	16 311	15 773	17 651	19 425	29 288	28 888	29 914	28 507
Total des comptes d'opérations de change	46 950	48 507	56 997	58 759	72 262	85 018	93 539	98 797	96 938	99 688
<i>Prêts, placements et avances</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises										
publiques	129 523	135 673	130 662	131 785	94 815	89 375	91 116	99 427	100 775	108 169
Autres prêts, placements et avances	23 158	22 876	22 258	23 134	22 820	24 306	24 841	24 579	25 596	25 743
Total des prêts, placements et avances ..	152 681	158 549	152 920	154 919	117 635	113 681	115 957	124 006	126 371	133 912
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public</i>										
.....	–	–	–	–	938	1 263	1 639	1 900	2 124	2 406
Total des actifs financiers.....	300 406	303 394	316 595	336 721	318 459	336 491	365 692	382 033	397 490	413 047
Dette nette	(587 478)	(623 495)	(659 876)	(689 532)	(696 433)	(700 713)	(708 609)	(729 254)	(752 887)	(772 124)
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles.....	55 054	57 668	59 047	60 241	61 942	63 347	65 838	69 676	73 835	78 942
Stocks.....	6 192	6 830	6 996	7 453	7 316	7 250	7 221	6 842	6 679	6 601
Charges payées d'avance et autres.....	2 129	2 083	1 916	1 228	1 175	1 206	1 110	1 196	1 119	1 131
Total des actifs non financiers.....	63 375	66 581	67 959	68 922	70 433	71 803	74 169	77 714	81 633	86 674
Déficit accumulé	(524 103)	(556 914)	(591 917)	(620 610)	(626 000)	(628 910)	(634 440)	(651 540)	(671 254)	(685 450)

¹ Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

² Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

Tableau 1.3
Gouvernement du Canada
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ^{1, 2}									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement	(525 213)	(582 472)	(616 908)	(650 135)	(671 363)	(682 314)	(686 959)	(693 751)	(714 457)	(752 887)
Changements comptables et redressement										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	–	–	(1 341)	(1 400)	–	–	–	–	–	–
Escomptes et primes non amortis découlant du rachat d'obligations	–	–	–	(5 669)	(5 387)	–	–	–	–	–
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	–	–	–	(1,795)	(1,563)	–	–	–	–	–
Régimes de retraite du secteur public	(4,236)	(5,006)	(6,587)	(8,341)	(11,219)	(14,119)	(16,580)	(18,454)	(19,641)	–
Changement à la comptabilisation des revenus	–	–	–	–	–	–	2 826	3 596	4 844	–
Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée	(529 449)	(587 478)	(624 836)	(667 340)	(689 532)	(696 433)	(700 713)	(708 609)	(729 254)	(752 887)
Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière	–	–	(3 337)	–	–	–	–	–	–	–
Variation de la dette nette au cours de l'exercice										
Déficit annuel	(56 368)	(34 953)	(28 033)	(21 293)	(8 050)	(550)	(2 861)	(18 957)	(18 961)	(13 964)
Variation due aux immobilisations corporelles										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(7 204)	(8 015)	(8 547)	(9 793)	(11 134)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261	5 643
Produits de cession d'immobilisations corporelles	297	447	664	407	875	954	632	421	266	465
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107	(81)
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i>	<i>(1 728)</i>	<i>(2 614)</i>	<i>(1 379)</i>	<i>(1 194)</i>	<i>(1 701)</i>	<i>(1 405)</i>	<i>(2 491)</i>	<i>(3 838)</i>	<i>(4 159)</i>	<i>(5 107)</i>
Variation due aux stocks	156	(638)	(166)	(457)	137	66	29	379	163	78
Variation due aux charges payées d'avance	(300)	46	167	688	53	(31)	96	(86)	77	(12)
Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement	(58 240)	(38 159)	(29 411)	(22 256)	(9 561)	(1 920)	(5 227)	(22 502)	(22 880)	(19 005)
Autres éléments du résultat global	211	2 142	(2 292)	64	2 660	(2 360)	(2 669)	1 857	(753)	(232)
Augmentation nette de la dette nette	(58 029)	(36 017)	(31 703)	(22 192)	(6 901)	(4 280)	(7 896)	(20 645)	(23 633)	(19 237)
Dette nette à la fin de l'exercice	(587 478)	(623 495)	(659 876)	(689 532)	(696 433)	(700 713)	(708 609)	(729 254)	(752 887)	(772 124)

¹ Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

² Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

Tableau 1.4
Gouvernement du Canada
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ^{1,2,3}									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Activités de fonctionnement										
Déficit annuel	(56 368)	(34 953)	(28 033)	(21 293)	(8 050)	(550)	(2 861)	(18 957)	(18 961)	(13 964)
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés										
d'État entreprises et autres entreprises publiques	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168	5 261	5 643
Perte (gain) net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)	107	(81)
Réévaluations des swaps de devises	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71	(561)
Régimes de retraite et autres avantages sociaux										
futurs et intérêts débiteurs	22 339	23 131	22 668	25 737	24 549	21 817	26 491	25 884	29 588	25 662
Variation des impôts à recevoir	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)	(12 521)	(4 526)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs	(14 719)	(14 279)	(15 770)	(14 717)	(16 434)	(15 998)	(15 889)	(17 492)	(19 120)	(19 007)
Variation des comptes d'opérations de change	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 762)	(13 503)	(12 756)	(8 521)	(5 258)	1 859	(2 750)
Variation des créditeurs et charges à payer	6 096	(1 604)	5 528	(6 386)	(6 853)	9 858	3 488	2 824	20 849	11 908
Variation des liquidités données en nantissement à des contreparties	-	-	-	-	-	-	(6 557)	(349)	(1 841)	1 622
Variation nette des autres comptes	2 711	10	2 259	1 302	1 792	2 713	768	1 464	(2 110)	6 103
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement	(37 452)	(41 665)	(28 992)	(21 620)	(14 520)	(103)	(11 132)	(17 809)	(3 777)	4 129
Activités d'investissement en immobilisation										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(6 804)	(7 379)	(7 834)	(9 220)	(10 010)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	297	447	664	407	875	954	632	421	266	465
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation	(6 839)	(7 614)	(6 312)	(6 768)	(6 254)	(5 850)	(6 747)	(7 413)	(8 954)	(9 545)
Activités d'investissement										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Opérations portant sur l'avoir	(3 226)	2 818	2 684	1 445	5 165	3 514	4 975	2 195	7 993	6 302
Émission de prêts et avances	(119 755)	(76 579)	(63 389)	(65 183)	(70 328)	(79 905)	(54 542)	(52 213)	(42 756)	(48 889)
Remboursement de prêts et avances	99 921	76 677	65 286	66 156	110 259	88 168	52 699	48 703	39 884	41 086
Émission d'autres prêts, placements et avances	(21 174)	(5 858)	(7 679)	(5 533)	(5 525)	(8 124)	(7 749)	(6 104)	(7 500)	(7 546)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances	16 620	5 814	6 858	4 221	4 418	5 503	6 145	5 510	7 357	5 354
Trésorerie générée (utilisée) par les activités d'investissement	(27 614)	2 872	3 760	1 106	43 989	9 156	1 528	(1 909)	4 978	(3 693)
Total de la trésorerie (utilisée) générée avant les activités de financement	(71 905)	(46 407)	(31 544)	(27 282)	23 215	3 203	(16 351)	(27 131)	(7 753)	(9 109)
Activités de financement										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne	554 892	553 464	567 707	579 456	512 009	468 021	452 850	507 483	441 307	437 135
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne	(499 383)	(520 569)	(536 430)	(542 063)	(536 364)	(471 891)	(435 143)	(477 549)	(433 801)	(424 926)
Émission d'emprunts en devises	22 212	8 195	12 743	7 782	12 011	16 961	26 817	21 702	15 847	19 631
Remboursement d'emprunts en devises	(24 351)	(8 810)	(9 656)	(7 695)	(6 783)	(12 724)	(24 602)	(26 575)	(17 458)	(19 738)
Trésorerie générée (utilisée) par les activités de financement	53 370	32 280	34 364	37 480	(19 127)	367	19 922	25 061	5 895	12 102
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(18 535)	(14 127)	2 820	10 198	4 088	3 570	3 571	(2 070)	(1 858)	2 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642	37 635

¹ Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

² Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

³ Certaines autres données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Tableau 1.5
Gouvernement du Canada
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ^{1, 2}									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prêts, placements et avances										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(10 399)	2 693	2 974	3 472	41 951	10 465	177	720	1 124	592
Banque de développement du Canada	(4 961)	(978)	662	(653)	(1 106)	(1 356)	(1 266)	(1 869)	(1 659)	(1 765)
Financement agricole Canada	(4 481)	(1 627)	(1 768)	(1 848)	(855)	(662)	(747)	(2 246)	(2 324)	(1 854)
Corporation de développement des investissements du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 790)
Autres	7	10	29	2	(59)	(185)	(7)	(115)	(13)	14
	(19 834)	98	1 897	973	39 931	8 262	(1 843)	(3 510)	(2 872)	(7 803)
Placements										
Quote-part des bénéfices annuels	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)	(6 959)	(5 920)
Autres éléments du résultat global	(211)	(2 142)	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669	(1 857)	753	232
Dividendes	1 391	2 818	2 028	1 445	5 215	2 341	4 002	2 320	8 058	6 427
Capitaux propres	(4 617)	–	656	–	(50)	1 030	973	(125)	(65)	(125)
Ajustement de transition et autres	–	–	3 337	–	–	143	–	–	–	–
	(5 743)	(6 316)	2 963	(3 614)	(3 440)	(2 491)	328	(4 582)	1 787	614
Total	(25 577)	(6 218)	4 860	(2 641)	36 491	5 771	(1 515)	(8 092)	(1 085)	(7 189)
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	(103)	(64)	(119)	(1 519)	(480)	353	221	218	264	204
Escomptes et primes non amortis	–	(4)	(32)	–	1	(22)	5	1	(1)	1
Total	(25 474)	(6 150)	5 011	(1 122)	36 970	5 440	(1 741)	(8 311)	(1 348)	(7 394)
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille	2	–	12	5	–	10	5	–	5	–
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	235	69	40	18	(7)	(606)	22	(49)	78	55
Organisations internationales	(454)	(826)	(704)	(885)	(900)	(1 039)	(972)	(703)	(888)	(989)
Administrations provinciales et territoriales	590	257	(849)	803	849	765	693	126	(98)	(16)
Autres prêts, placements et avances	(4 926)	456	680	(1 254)	(1 049)	(1 751)	(1 352)	32	760	(1 242)
Total	(4 553)	(44)	(821)	(1 313)	(1 107)	(2 621)	(1 604)	(594)	(143)	(2 192)
Moins : provision pour moins-value	(2 440)	(326)	(1 439)	(436)	(1 421)	(1 135)	(1 069)	(856)	874	(2 045)
Total	(2 113)	282	618	(877)	314	(1 486)	(535)	262	(1 017)	(147)
Total des prêts, placements et avances	(27 587)	(5 868)	5 629	(1 999)	37 284	3 954	(2 276)	(8 049)	(2 365)	(7 541)
Régimes de retraite et autres avantages futurs										
Régimes de retraite du secteur public	3 704	4 873	4 530	5 635	3 457	1 638	1 061	505	(757)	(2 414)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	3 916	3 979	3 707	5 386	4 658	4 181	9 541	7 887	11 225	9 069
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	7 620	8 852	8 237	11 021	8 115	5 819	10 602	8 392	10 468	6 655
Autres passifs										
Compte du Régime de pensions du Canada	85	(152)	115	(70)	72	72	(177)	71	(74)	131
Autres passifs	579	(120)	503	(817)	(204)	16	(223)	16	55	104
Total des autres passifs	664	(272)	618	(887)	(132)	88	(400)	87	(19)	235
Actifs non financiers										
Immobilisations corporelles	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)	(3 838)	(4 159)	(5 107)
Stocks	156	(638)	(166)	(458)	137	66	29	379	163	78
Charges payées d'avance et autres	(300)	46	167	688	53	(31)	96	(86)	77	(12)
Total des actifs non financiers	(1 872)	(3 206)	(1 378)	(964)	(1 511)	(1 370)	(2 366)	(3 545)	(3 919)	(5 041)
Autres opérations										
Impôts à recevoir	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)	(12 521)	(4 526)
Autres créances	(11)	(127)	(140)	(58)	(119)	675	(7 108)	(177)	(4 064)	2 535
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones	1 438	241	2 688	(7 130)	(1 584)	951	2 780	(1 942)	5 034	(351)
Créditeurs fiscaux	(2 594)	397	2 304	3 925	(2 277)	3 598	(2 501)	1 380	6 799	3 324
Autres passifs	7 252	(2 242)	536	(3 181)	(2 992)	5 309	3 208	3 386	9 016	8 936
Total des autres opérations	8 933	(11 294)	(1 992)	(12 553)	(7 346)	4 523	(10 970)	(2 019)	4 264	9 918
Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers	(12 242)	(11 788)	11 114	(5 382)	36 410	13 014	(5 410)	(5 134)	8 429	4 226

¹ Ces chiffres, jusqu'à 2018, ont été redressés afin de refléter le changement à la comptabilisation des revenus pour les sociétés d'État consolidées. À l'exception des montants redressés en 2018, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

² Ces chiffres, jusqu'à 2017, ont été redressés à l'exercice 2018 selon la nouvelle méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'actualisation au titre des prestations de retraite non capitalisées. À l'exception des montants redressés de 2017, ceux des exercices antérieurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable.

Tableau 1.6
Gouvernement du Canada
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Comptes d'opérations de change										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes	(2 507)	(340)	(8 100)	(1 240)	(13 984)	(14 596)	(9 418)	(5 289)	1 238	(1 770)
Fonds monétaire international – Souscriptions	2 188	31	(50)	148	(1 189)	(246)	(9 041)	278	(755)	198
Fonds monétaire international – Prêts	(337)	(802)	(186)	(132)	(208)	312	75	153	350	229
	(656)	(1 111)	(8 336)	(1 224)	(15 381)	(14 530)	(18 384)	(4 858)	833	(1 343)
Moins : Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux	(7 766)	30	(48)	139	(1 118)	(231)	(493)	150	(409)	107
Effets à payer	2 351	416	202	398	(760)	(1 543)	(9 370)	250	(617)	1 300
	(5 415)	446	154	537	(1 878)	(1 774)	(9 863)	400	(1 026)	1 407
Total des comptes d'opérations de change	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 761)	(13 503)	(12 756)	(8 521)	(5 258)	1 859	(2 750)
Dette non échue										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables	72 776	48 118	32 060	20 899	4 280	14 562	16 187	32 212	38 688	(5 442)
Bons du Trésor	(16 426)	(12 869)	241	17 468	(27 699)	(17 298)	2 408	(1 400)	(26 000)	23 600
Titres au détail	(677)	(1 714)	(1 219)	(1 441)	(1 154)	(667)	(584)	(543)	(1 947)	(1 349)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada	(71)	(425)	(16)	(11)	–	–	–	–	–	–
	55 602	33 110	31 066	36 915	(24 573)	(3 403)	18 011	30 269	10 741	16 809
Payable en devises	(2 138)	(615)	3 087	87	5 228	4 237	2 215	(4 873)	(1 560)	(38)
Réévaluation des swaps de devises	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)	71	(561)
Escomptes et primes non amortis de la dette										
contractée sur les marchés	(341)	607	190	7 526	(47)	1 112	751	275	(1 855)	(1 304)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(94)	(405)	(52)	13	(44)	107	(233)	(251)	(23)	(310)
Obligation en vertu des partenariats public-privé	–	190	263	464	262	(174)	565	629	194	1 118
Total de la dette non échue	45 106	32 029	35 197	46 034	(13 429)	6 222	23 031	25 422	7 568	15 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie										
à la fin de l'exercice										
En monnaie canadienne	28 124	13 902	16 493	27 130	31 415	34 716	36 022	35 353	34 110	36 840
En devises	326	421	650	211	14	283	2 548	1 147	532	795
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500	34 642	37 635

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

- TERMIUM à l'adresse www.btb.termiumpius.gc.ca
- *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*
- Glossaire de termes courants, site web du ministère des Finances

Actifs financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Actifs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Compte du Canada

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à procéder à une opération ou à une catégorie d'opérations lorsque le ministre estime que cela servirait l'intérêt national et lorsqu'EDC a informé le ministre qu'il ne procédera pas à de telles opérations sans une autorisation de la sorte. Le financement de telles opérations est fourni par le ministre des Finances à partir du Trésor et les opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada. Ensemble, ces opérations sont appelées compte du Canada.

Comptes du Canada

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

Comptes nationaux

Fait allusion aux Comptes économiques nationaux (CEN) du Canada, un ensemble de comptes (ou d'états statistiques économiques) compilés par Statistique Canada, offrant une vue regroupée de l'activité économique pendant une période donnée. Le « Système de comptabilité nationale 2008 » (SCN2008) sert de cadre pour structurer la compilation des CEN. Le SCN2008 met de l'avant les concepts, les classifications et les méthodes recommandés à l'échelle internationale pour mesurer la richesse, la production, les revenus, l'épargne, l'investissement et les opérations financières. L'utilisation du SCN2008 fait en sorte que les CEN du Canada sont comparables à ceux d'autres pays.

Contrat de location-acquisition

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Contrat de location-exploitation

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

Déficit

Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

Déficit accumulé

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

Dette nette

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

Excédent

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

Fonds publics

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

Groupe des Sept (G7)

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

Immobilisations corporelles

Actifs non financiers ayant une existence matérielle : a) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; b) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et c) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

Obligation à rendement réel

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

Obligation au titre des prestations constituées

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêt des comptes.

Obligation contractuelle

Obligation par écrit envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

Paiement de transfert

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : a) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; b) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou c) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Passif éventuel

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement. Les valeurs du PIB réel prennent en compte les rajustements au titre de l'inflation, contrairement à celles du PIB nominal.

Provision

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Société d'État entreprise

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.

Swap

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

Titres au détail

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

Trésor

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-value dont elle a fait l'objet.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 2

Comptes publics du Canada 2018-2019

États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	46
Énoncé de responsabilité	47
Vérificateur général du Canada	
Rapport de l'auditeur indépendant	48
États financiers consolidés du gouvernement du Canada	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé	51
État consolidé de la situation financière	52
État consolidé de la variation de la dette nette	53
État consolidé des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada	55

Note au lecteur

Les observations du vérificateur général du Canada sur les états financiers consolidés sont maintenant publiées dans le *Commentaire sur les audits d'états financiers 2018-2019* du Bureau du vérificateur général. Ce rapport est disponible sur le web à l'adresse suivante :

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_lpf_f_42210.html

Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit ou l'excédent et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisation, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des Comptes publics du Canada, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

Énoncé de responsabilité

Le gouvernement est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux conventions comptables mentionnées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont fondées sur les normes comptables du secteur public canadien, et sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés au vérificateur général du Canada, qui les vérifie et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions du vérificateur général du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des Comptes publics du Canada et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*Le secrétaire du Conseil du Trésor
du Canada,*



Peter Wallace

Le sous-ministre des Finances



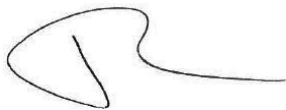
Paul Rochon

Le sous-receveur général du Canada



Bill Matthews

Le contrôleur général du Canada



Roch Huppé

Le 4 septembre 2019



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des *Comptes publics du Canada – 2019 – Volume 1*, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser ses activités ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Rapport de l'auditeur indépendant – suite*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport de l'auditeur indépendant – fin

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Opinion

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des revenus expliqué à la note 2a) afférente aux états financiers consolidés, les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada par intérim,



Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 4 septembre 2019

Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé
Exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	2019		2018
	Budget (note 3d)	Réel	Réel Redressés (note 2a)
Revenus (note 4 et note 20)			
Revenus fiscaux			
Revenus d'impôt sur le revenu			
Particuliers	161 353	163 881	153 619
Sociétés	47 348	50 368	47 805
Non-résidents	8 265	9 370	7 845
Total des revenus d'impôt sur le revenu	216 966	223 619	209 269
Autres taxes et droits	55 366	57 227	53 819
Total des revenus fiscaux	272 332	280 846	263 088
Cotisations d'assurance-emploi	21 716	22 295	21 140
Autres revenus			
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	6 650	7 101	7 731
Autres	17 918	20 309	17 784
Nets des opérations de change	2 143	1 667	1 473
Total des autres revenus	26 711	29 077	26 988
Total des revenus	320 759	332 218	311 216
Charges (note 5 et note 20)			
Charges de programmes			
Paiements de transfert			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	53 637	53 366	50 644
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	73 616	75 925	70 519
Assurance-emploi	20 714	18 888	19 715
Prestations pour enfants	23 708	23 882	23 432
Retour des produits de la redevance sur les combustibles	–	664	–
Autres paiements de transfert	47 462	51 753	47 138
Total des paiements de transfert	219 137	224 478	211 448
Autres charges	92 714	98 438	96 840
Total des charges de programmes	311 851	322 916	308 288
Frais de la dette publique	24 707	23 266	21 889
Total des charges	336 558	346 182	330 177
Déficit annuel	(15 799)	(13 964)	(18 961)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(671 254)	(671 254)	(651 540)
Autres éléments du résultat global (note 6 et note 15)	–	(232)	(753)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 6)	(687 053)	(685 450)	(671 254)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	2019	2018
		Redressés (note 2a)
Passifs		
<i>Créditeurs et charges à payer</i>		
Créditeurs fiscaux	65 200	61 876
Autres créditeurs et charges à payer	42 674	37 692
Provision pour passifs éventuels (note 7)	26 447	23 030
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	13 192	12 291
Revenus reportés.....	7 500	8 220
Intérêts et dette échue	4 694	4 690
Total des créditeurs et charges à payer	159 707	147 799
<i>Dette portant intérêt</i>		
Dette non échue (note 9)	736 915	721 201
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Régimes de retraite du secteur public (note 10)	168 782	170 914
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10).....	113 862	104 793
Total des régimes de retraite et autres avantages futurs	282 644	275 707
Autres passifs (note 11)	5 905	5 670
Total de la dette portant intérêt	1 025 464	1 002 578
Total des passifs	1 185 171	1 150 377
Actifs financiers		
<i>Trésorerie et créances</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12).....	37 635	34 642
Impôts à recevoir (note 13)	127 561	123 035
Autres créances (note 13).....	11 845	14 380
Total de la trésorerie et des créances	177 041	172 057
<i>Comptes d'opérations de change (note 14)</i>	99 688	96 938
<i>Prêts, placements et avances</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15).....	108 169	100 775
Autres prêts, placements et avances (note 16).....	25 743	25 596
Total des prêts, placements et avances	133 912	126 371
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 10)</i>	2 406	2 124
Total des actifs financiers.....	413 047	397 490
Dette nette.....	(772 124)	(752 887)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 17)	78 942	73 835
Stocks (note 17).....	6 601	6 679
Charges payées d'avance et autres	1 131	1 119
Total des actifs non financiers	86 674	81 633
Déficit accumulé (note 6)	(685 450)	(671 254)
Obligations contractuelles et droits contractuels (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	2019		2018
	Budget (note 3d)	Réel	Réel Redressés (note 2a)
Dette nette au début de l'exercice.....	(752 887)	(752 887)	(729 254)
Variation de la dette nette au cours de l'exercice			
Déficit annuel.....	(15 799)	(13 964)	(18 961)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(9 045)	(11 134)	(9 793)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 599	5 643	5 261
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	449	465	266
(Gain) perte net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	–	(81)	107
Total de la variation due aux immobilisations corporelles.....	(2 997)	(5 107)	(4 159)
Variation due aux stocks.....	–	78	163
Variation due aux charges payées d'avance.....	–	(12)	77
Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement.....	(18 796)	(19 005)	(22 880)
Autres éléments du résultat global (note 6 et note 15).....	–	(232)	(753)
Augmentation nette de la dette nette.....	(18 796)	(19 237)	(23 633)
Dette nette à la fin de l'exercice.....	(771 683)	(772 124)	(752 887)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Gouvernement du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	2019	2018
		Redressés (note 2a)
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(13 964)	(18 961)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	(5 920)	(6 959)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 643	5 261
(Gain) perte net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	(81)	107
Réévaluations des swaps de devises.....	(561)	71
Charges et intérêts au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	25 662	29 588
Variation des impôts à recevoir.....	(4 526)	(12 521)
Paiements effectués au titre des prestations des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	(19 007)	(19 120)
Variation des comptes d'opérations de change.....	(2 750)	1 859
Variation des créditeurs et charges à payer.....	11 908	20 849
Variation nette des liquidités données en nantissement.....	1 622	(1 841)
Variation nette des autres comptes.....	6 103	(2 110)
Trésorerie générée (utilisée) par les activités de fonctionnement	4 129	(3 777)
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(10 010)	(9 220)
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	465	266
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation	(9 545)	(8 954)
Activités d'investissement		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Opérations portant sur l'avoir.....	6 302	7 993
Émission de prêts et avances.....	(48 889)	(42 756)
Remboursement de prêts et avances.....	41 086	39 884
Émission d'autres prêts, placements et avances.....	(7 546)	(7 500)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances.....	5 354	7 357
Trésorerie (utilisée) générée par les activités d'investissement	(3 693)	4 978
Activités de financement		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne.....	437 135	441 307
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne.....	(424 926)	(433 801)
Émission d'emprunts en devises.....	19 631	15 847
Remboursement d'emprunts en devises.....	(19 738)	(17 458)
Trésorerie générée par les activités de financement	12 102	5 895
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 993	(1 858)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 642	36 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 12)	37 635	34 642
Renseignement supplémentaire		
Trésorerie utilisée pour les intérêts.....	14 747	13 411

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

1. Sommaire des principales conventions comptables

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes, mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Certaines sociétés d'État et organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour une portion de leur financement. Les sociétés d'État consolidées qui reçoivent un financement important du gouvernement incluent : l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, la Banque de l'infrastructure du Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, la Société Radio-Canada et VIA Rail Canada Inc. Les organismes sans but lucratif consolidés qui reçoivent un financement important sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et soldes réciproques. On trouvera des précisions sur ces entités consolidées à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

Les sociétés d'État entreprises sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada. En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. Ceux-ci comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les placements dans les entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. On trouvera des précisions sur ces sociétés d'État entreprises à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le gouvernement a adopté un nouveau format de présentation pour ses notes afférentes aux états financiers consolidés afin d'aider le lecteur à mieux comprendre les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Le gouvernement a déplacé les principales informations sur les conventions comptables et l'incertitude relative à la mesure de la note 1 à la note afférente aux états financiers afin que les lecteurs puissent trouver toute l'information pertinente associée au poste des états financiers ou à la catégorie d'opérations à un seul endroit.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus. Les gains et les pertes nets de change liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les autres charges.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude importante relative à la mesure est observée lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne à court terme quant au montant comptabilisé ou divulgué. On entend par court terme une période d'un an ou moins à partir du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux montants déclarés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10). On observe également une incertitude relative à la mesure attribuable aux estimations et aux hypothèses dans la comptabilisation de la provision pour passifs éventuels (note 7); des revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir et à payer, de la provision pour créances douteuses (note 4 et note 13); des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8); des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15); des autres prêts, placements et avances (note 16); de la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles (note 17); et des droits contractuels (note 19b). Il est raisonnablement possible qu'à la suite d'une réévaluation à court terme par le gouvernement, ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une importante modification des montants comptabilisés et/ou des renseignements divulgués dans les états financiers consolidés. Se reporter aux notes de divulgation spécifiques pour plus d'informations sur l'incertitude relative à la mesure.

Principales conventions comptables supplémentaires

Afin de faciliter la compréhension de ces états financiers consolidés, les principales conventions comptables relatives aux postes suivants des états financiers sont détaillées dans la note de référence.

- revenus (note 4)
- charges (note 5)
- passifs éventuels (note 7)
- passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)
- dette non échue (note 9)
- régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10)
- impôts à recevoir et autres créances (note 13)
- comptes d'opérations de change (note 14)
- sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 15)
- autres prêts, placements et avances (note 16)
- immobilisations corporelles et stocks (note 17)
- obligations contractuelles et droits contractuels (note 19)
- informations sectorielles (note 20)

2. Redressement et reclassement de l'information comparative

a) Changement à la comptabilisation des revenus des sociétés d'État

En conséquence de l'adoption d'une nouvelle norme, le gouvernement a révisé sa convention comptable, qui a nécessité une réévaluation de la façon dont les sociétés d'État consolidées constatent les revenus. Cette nouvelle norme établit des directives détaillées pour déterminer si les opérations doivent être comptabilisées à titre de mandataire ou principal.

Ceci a eu un impact significatif sur la Corporation commerciale canadienne pour ses activités de passation de marchés commerciaux. L'examen de cette nouvelle norme a permis de conclure que, étant donné que les activités de passation de marchés de la Corporation commerciale canadienne consistent à faire transférer des biens ou des services à des acheteurs étrangers, elle ne contrôle pas les biens ou services sous-jacents fournis par les exportateurs canadiens. Par conséquent, la méthode à laquelle ces activités sont présentées a été modifiée de société agissant comme principal à mandataire, résultant en une présentation plus appropriée des opérations dans les états financiers consolidés.

En tant que mandataire, la Corporation commerciale canadienne constate des revenus pour les services qu'elle fournit aux exportateurs canadiens. Toutefois, en ce qui concerne les opérations commerciales, elle ne constate plus les revenus bruts provenant des acheteurs étrangers et les coûts connexes dans l'état des résultats et du déficit accumulé. Les créateurs, les revenus reportés, les débiteurs et les charges payées d'avance liés à ces opérations ne sont plus constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Le gouvernement a appliqué ce changement sur une base rétroactive avec un redressement des soldes des années antérieures. Il n'y a eu aucun changement sur le déficit accumulé. Un rapprochement du redressement pour les postes significatifs des états financiers consolidés est comme suit :

(en millions dollars)

	2018		
	Tel qu'établi antérieurement	Effet de la modification de convention comptable	Tel que redressé
État consolidé des résultats et du déficit accumulé			
Autres revenus – autres	20 174	(2 390)	17 784
Total des revenus	313 606	(2 390)	311 216
Autres charges	99 230	(2 390)	96 840
Total des charges	332 567	(2 390)	330 177
État consolidé de la situation financière			
Autres créateurs et charges à payer	44 576	(6 884)	37 692
Revenus reportés	8 361	(141)	8 220
Total des passifs	1 157 402	(7 025)	1 150 377
Autres créances	15 529	(1 149)	14 380
Total des actifs financiers	398 639	(1 149)	397 490
Dettes nettes	(758 763)	5 876	(752 887)
Charges payées d'avance et autres	6 995	(5 876)	1 119
Total des actifs non financiers	87 509	(5 876)	81 633
État consolidé de la variation de la dette nette			
Dettes nettes au début de l'exercice	(734 098)	4 844	(729 254)
Variation due aux charges payées d'avance	(955)	1 032	77
Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement	(23 912)	1 032	(22 880)
Augmentation nette de la dette nette	(24 665)	1 032	(23 633)
Dettes nettes à la fin de l'exercice	(758 763)	5 876	(752 887)
État consolidé des flux de trésorerie			
Variation des créateurs et charges à payer	21 241	(392)	20 849
Variation nette des autres comptes	(2 502)	392	(2 110)

b) Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. En particulier, le gouvernement a changé la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie pour séparer les éléments de trésorerie entre les éléments avec effet et ceux sans effet sur la trésorerie se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs auparavant présentés en chiffres nets comme une variation des régimes de retraite et autres avantages futurs. De plus, la présentation des autres taxes et droits a été condensée afin de simplifier l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Le détail des autres taxes et droits figure désormais à la note 4a), ce qui n'entraîne aucune perte d'information.

3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹ (note 2a)
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement.....	123 595	115 035
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois.....	169 463	160 209
Total des dépenses budgétaires autorisées.....	293 058	275 244
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés.....	16 217	13 841
Total des dépenses budgétaires nettes.....	276 841	261 403
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice.....	69 341	68 774
Total des charges.....	346 182	330 177

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État et autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers consolidés, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsque le transfert est autorisé et que le bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement répond aux critères d'admissibilité. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 231 653 millions de dollars (213 557 millions de dollars en 2018) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 50 784 millions de dollars (41 332 millions de dollars en 2018) a été utilisé, un montant de 375 millions de dollars (1 070 millions de dollars en 2018) est devenu périmé et un montant de 180 494 millions de dollars (171 155 millions de dollars en 2018) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

On trouvera des précisions concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non vérifiées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des Comptes publics du Canada.

b) Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a eu aucun dépassement des autorisations de dépenser en 2019.

c) Pouvoirs d'emprunter

Le pouvoir d'emprunt est accordé en vertu de la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE).

En vertu de la LGFP et de la LACE, le ministre des Finances (le ministre) a le pouvoir de contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada avec l'autorisation du gouverneur en conseil. Sous réserve d'exceptions limitées, ces emprunts ne peuvent excéder le montant maximal approuvé par le ministre tel que spécifié dans la LGFP pour une somme de 1 168 000 millions de dollars, qui comprend également des montants empruntés par des sociétés d'État mandataires et des obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En date du 31 mars 2019, ces emprunts totalisaient 1 015 813 millions de dollars (996 625 millions de dollars en 2018).

De plus, la partie IV de la LGFP confère au ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le pouvoir de contracter les emprunts qui ont été autorisés par le Parlement et elle habilite le gouverneur en conseil à autoriser le ministre à emprunter dans le but précis de refinancer la dette en cours, d'éteindre ou de réduire le passif et d'effectuer des paiements dans des circonstances extraordinaires, comme des catastrophes naturelles.

Le gouverneur en conseil détermine un montant d'emprunt maximal pour l'exercice donné. En 2019, le gouverneur en conseil a précisé que la somme maximale du principal qui pouvait être empruntée par le ministre pendant cet exercice était de 300 000 millions de dollars (335 000 millions de dollars en 2018). La somme maximale du principal est la somme de *i*) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, *ii*) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail, *iii*) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des comptes d'opération de change pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, une somme de 240 708 millions de dollars (254 269 millions de dollars en 2018) a été empruntée.

d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2019 dans le plan budgétaire de février 2018 (Budget de 2018). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2019, les montants du budget de 2018 ont été rajustés pour tenir compte du changement apporté à la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisée pour déterminer la valeur actualisée des obligations du gouvernement au titre des prestations de retraite non capitalisées dans les *Comptes publics du Canada 2018*. Ce rajustement a entraîné une augmentation de 2 311 millions de dollars des autres charges prévues, une diminution de 1 615 millions de dollars des frais de la dette publique prévus et une augmentation nette de 696 millions de dollars du déficit annuel prévu en 2019. Les montants du budget de 2018 ont également été rajustés pour tenir compte d'une modification apportée à la comptabilisation des opérations commerciales de la Corporation commerciale canadienne en 2019. Ce rajustement a entraîné une diminution de 2 655 millions de dollars des autres charges prévues et une diminution de 2 655 millions de dollars des autres revenus prévus, sans incidence nette sur le déficit annuel prévu pour 2019.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2018, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

4. Revenus

Le gouvernement a trois principaux types de revenus : les revenus fiscaux, les cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Les revenus fiscaux comprennent les revenus fiscaux provenant des impôts des particuliers, des sociétés et des non-résidents, ainsi que d'autres taxes et droits. Les autres revenus incluent principalement les revenus des sociétés d'État consolidées, les revenus de programmes tirés des placements et le produit de la vente de biens et de services, ainsi que les revenus divers.

Principales conventions comptables
<p>Revenus</p> <p>Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative. La convention est appliquée de la manière suivante pour les sources de recettes fiscales ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. – Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) domestique sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice où c'est produit l'événement qui a donné lieu au crédit trimestriel de TPS. – Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada. – Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i>. – Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la <i>Loi sur l'accise</i> et la <i>Loi de 2001 sur l'accise</i>. <p>Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.</p> <p>Les impôts et taxes faisant l'objet d'opposition sont des cas où le contribuable a produit un avis d'opposition suite à une cotisation. Un montant pour impôts fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition est constaté en réduction des revenus fiscaux pour les cas où il a été déterminé que le gouvernement avait peu ou aucune possibilité d'éviter un règlement. Les montants faisant l'objet d'opposition sont divulgués à la note 4b) aux états financiers consolidés.</p> <p>Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des autres paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.</p> <p>Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir (note 13) et créateurs fiscaux à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créateurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts des provinces et des territoires, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.</p> <p>Les impôts perçus au nom des provinces et territoires gouvernementaux ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux, ils sont inclus sous les créateurs et charges à payer. Ils sont comptabilisés comme dus aux provinces et territoires gouvernementaux et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.</p> <p>Les conventions suivantes s'appliquent pour chacun des revenus non fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenu dans l'exercice au moment où les gains assurables ont été gagnés. – Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où se sont produits les événements ou transactions qui ont donné lieu à leurs revenus respectifs. – Les droits de licence de spectre sont comptabilisés comme revenus sur une base linéaire sur la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.
Incertitude relative à la mesure
<p>Les revenus fiscaux pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que les avis d'opposition des cotisations produits par les contribuables. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont que les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la remise de déclarations de revenus et les montants à recevoir cotisés. Ceux-ci sont des indicateurs des revenus fiscaux gagnés, mais non cotisés au 31 mars. Les estimations sont révisées dans les années subséquentes et comparées avec les résultats actuels afin d'évaluer si un raffinement de la méthodologie d'estimation est requis.</p>

(a) Autres taxes et droits

(en millions de dollars)

	2019	2018
Taxe sur les produits et services	38 221	36 751
Taxes sur l'énergie	5 802	5 739
Droits de douane à l'importation	6 881	5 416
Autres taxes et droits d'accise	6 323	5 913
Total des autres taxes et droits	57 227	53 819

(b) Impôts fédéraux faisant l'objet d'un avis d'opposition :

En date du 31 mars 2019, 16 068 millions de dollars d'impôts fédéraux font l'objet d'avis d'opposition (14 065 millions de dollars en 2018).

5. Charges

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont des paiements monétaires ou de transferts de biens, de services ou d'actifs à des tiers. Ces transferts n'entraînent pas l'acquisition par le gouvernement de biens, de services ou d'actifs.

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont compris dans les charges de personnel.

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Principales conventions comptables
<p>Les paiements de transfert sont passés en charge durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.</p> <p>Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont comptabilisés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les avantages futurs des anciens combattants et les indemnités des accidents du travail pour lesquels les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif; et les avantages relatifs aux droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont comptabilisés selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts ou les réductions de coûts ponctuels des services passés liés aux modifications, compressions et règlements de régime sont comptabilisés lorsque les coûts ou les réductions de coûts sont approuvés ou payés.</p> <p>Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les incertitudes relatives à la mesure qui ont un impact sur les charges sont décrites dans les notes afférentes aux états financiers consolidés suivantes : les passifs éventuels (note 7), les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8), les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 10) et les immobilisations corporelles et stocks (note 17).</p>

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement incluent le transfert canadien en matière de santé, le transfert canadien en matière de programmes sociaux et les accords fiscaux en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les autres principaux transferts incluent les contributions dans le cadre du programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence et les Soins à domicile et services de santé mentale.

(en millions de dollars)

	2019	2018
Transfert canadien en matière de santé.....	38 568	37 124
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	14 161	13 748
Accords fiscaux.....	17 929	17 575
Autres principaux transferts.....	5 267	2 072
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	75 925	70 519

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et à la section 1 (non vérifiée) du volume II des Comptes publics du Canada.

b) Assurance-emploi

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'assurance-emploi inclut les prestations de revenus et mesures de soutien payées aux particuliers de 16 717 millions de dollars (17 666 millions de dollars en 2018) et les paiements aux provinces et territoires liés aux ententes sur le développement du marché du travail de 2 171 millions de dollars (2 049 millions de dollars en 2018).

c) Retour des produits de la redevance sur les combustibles

Dans le cadre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, le gouvernement retournera tous les produits directs de la redevance sur les combustibles aux administrations d'origine de la façon suivante :

- Aux administrations qui choisissent d'adopter volontairement le système fédéral, directement à ces administrations de gouvernement débutant en 2020; et
- Aux autres administrations qui ne rencontrent pas les exigences fédérales en matière de rigueur :
 - i. directement aux particuliers et aux familles par les paiements de l'incitatif à agir pour le climat (IAC) à compter de l'année d'imposition 2018. Ces paiements sont prévus en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et sont versés au moyen des déclarations de revenus des particuliers. En 2019, 664 millions de dollars de paiements de l'IAC ont été versés par le gouvernement; et
 - ii. aux secteurs particulièrement touchés, y compris les écoles, les hôpitaux, les petites et moyennes entreprises, les collèges et les universités, les municipalités, les organismes à but non lucratif et aux communautés autochtones à compter de 2020.

d) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant un montant de 51 753 millions de dollars (47 138 millions de dollars en 2018), comprennent les montants divers versés dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et d'infrastructure des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les autres types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels. On trouvera des précisions au tableau 3.6 de la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

e) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2019	2018
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue		
Intérêts sur la dette non échue	13 017	12 499
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor	1 958	1 029
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes	1 086	969
Réévaluation des swaps de devises	(133)	(282)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	8	13
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	175	186
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé	80	81
Total	16 191	14 495
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	6 781	7 138
Autres passifs	294	256
Total des frais de la dette publique	23 266	21 889

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

f) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par portefeuilles ministériels, lesquels regroupent les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables au Parlement. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 20. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹ (note 2a)
Portefeuilles ministériels		
Affaires mondiales ¹	7 085	6 450
Agriculture et Agroalimentaire	2 572	2 425
Anciens Combattants	1 141	984
Bureau du secrétaire du gouverneur général	22	24
Conseil du Trésor	6 721	3 882
Conseil privé ²	355	342
Défense nationale	31 997	32 311
Environnement et Changement climatique	2 375	2 030
Famille, Enfants et Développement social	84 306	82 692
Femmes et de l'Égalité des genres ²	71	43
Finances	95 297	91 008
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	2 889	2 634
Infrastructure et Collectivités	8 210	4 148
Innovation, Sciences et Développement économique ²	5 268	5 391
Institutions démocratiques ²	179	125
Justice	1 825	1 733
Parlement	731	725
Patrimoine canadien et Multiculturalisme ²	4 275	4 437
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	2 584	2 081
Relations Couronne-Autochtones	7 900	9 709
Ressources naturelles	3 733	2 559
Revenu national	36 795	34 839
Santé	5 048	3 854
Sciences ²	2 199	2 000
Sécurité publique et Protection civile	13 128	12 237
Services aux Autochtones	11 547	10 646
Services publics et Approvisionnement ²	4 863	5 056
Transports	3 186	2 970
Provision pour évaluation et autres éléments	(120)	2 842
Total des charges	346 182	330 177

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.² Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Comptes publics du Canada 2018-2019

g) Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

Le tableau suivant présente le total des charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2019	2018
		Redressés ¹ (note 2a)
Paiements de transfert.....	224 478	211 448
Autres charges		
Personnel.....	57 682	60 294
Transports et communications.....	3 046	2 800
Information.....	371	299
Services professionnels et spéciaux.....	11 036	10 404
Location.....	2 717	2 298
Réparation et entretien.....	3 527	3 277
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	3 312	3 228
Autres subventions et charges ¹	10 929	8 868
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 643	5 261
Perte nette sur cession de biens.....	175	111
Total des autres charges.....	98 438	96 840
Total des charges de programmes.....	322 916	308 288
Frais de la dette publique.....	23 266	21 889
Total des charges.....	346 182	330 177

On trouvera des précisions sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non vérifiée) du volume II des Comptes publics du Canada.

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

6. Déficit accumulé

Certains comptes à fins déterminées sont compris dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global qui sont inclus dans le déficit accumulé :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Déficit accumulé, excluant les comptes à fins déterminées consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global ¹	(692 171)	(675 848)
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi	4 916	2 951
Autres comptes d'assurance	756	735
Autres comptes consolidés	380	357
	(686 119)	(671 805)
Cumul des autres éléments du résultat global	669	551
Déficit accumulé	(685 450)	(671 254)

¹ Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global, mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

Cumul des autres éléments du résultat global

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers mesurée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul du résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés reflètent la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime ainsi que des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux bénéficiaires non répartis sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	551	1 294
Autres éléments du résultat global		
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers mesurée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	137	(721)
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures	(19)	(22)
Pertes actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	(350)	(10)
Total	(232)	(753)
Moins : Pertes actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés directement au déficit accumulé	(350)	(10)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	669	551

7. Passifs éventuels

Un passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle exercé par le gouvernement.

Principales conventions comptables
<p>Pour les revendications, s'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que l'événement est probable, mais il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée ci-dessous.</p> <p>En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et que le montant de la provision peut être estimé. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées comme autres charges au cours de l'exercice où elles sont connues.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les passifs éventuels sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations reliée à la réalisation de l'événement futur ainsi qu'à la valeur de la perte potentielle. Le montant estimé de la provision pour les revendications est continuellement examiné et affiné à la lumière de plusieurs facteurs, y compris les négociations en cours, les règlements récents et les décisions prises par la cour et les juridictions administratives. Les décisions de la magistrature contenant des éléments qui s'appliquent à d'autres réclamations déposées contre le Canada pourraient également entraîner des modifications importantes des passifs éventuels enregistrés.</p> <p>En ce qui concerne les garanties, la méthode d'estimation tient compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes, des évaluations des entreprises individuelles, des marchés ou domaines particuliers, ainsi que de l'économie canadienne et mondiale qui peuvent résulter en des changements aux passifs éventuels enregistrés.</p>

Le tableau suivant présente les différentes composantes de la provision pour les passifs éventuels :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Revendications		
Causes en instance et imminentes et autres réclamations	11 192	9 181
Revendications particulières	9 099	8 151
Revendications territoriales globales	5 879	5 420
Provision pour garanties accordées par le gouvernement	277	278
Total de la provision enregistrée	26 447	23 030

a) Revendications

L'estimation faite par le gouvernement pour les provisions se rapportant aux revendications est déterminée en utilisant l'expérience historique, les faits et les circonstances pertinentes. Dans les cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants, le montant comptabilisé à l'intérieur de la fourchette est la meilleure estimation de la direction de la perte éventuelle qui peut être un montant inférieur au maximum de la fourchette. Il existe un risque significatif que le passif soit supérieur au montant qui a été comptabilisé. Les revendications pour lesquelles le dénouement n'est pas déterminable et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 8 528 millions de dollars (10 053 millions de dollars en 2018).

Causes en instance et imminentes et autres réclamations : Il existe des milliers de causes en instance et imminentes ainsi que des cas de réclamations contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement n'est pas connu dans tous les cas. Par conséquent, les provisions comptabilisées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction.

Revendications particulières : Les revendications particulières portent sur des anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Ces griefs passés peuvent être transmis par l'intermédiaire du système juridique ou du programme de règlement des revendications particulières. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 567 (545 en 2018) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend également des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires ainsi qu'une estimation pour les griefs soumis, mais qui n'ont pas encore été évalués.

Revendications territoriales globales : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 74 (73 en 2018) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend aussi des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

b) Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement ou sociétés d'État mandataires entreprises et autres garanties explicites. Au 31 mars, les garanties accordées par le gouvernement incluent :

(en millions de dollars)

	2019	2018
	Montant non remboursé	Montant non remboursé
Garanties avec une limite autorisée (limite 2019 : 409 125 \$; limite 2018 : 407 498 \$)	256 602	261 664
Garanties qui n'ont aucune limite autorisée (y compris les emprunts des sociétés d'État mandataires entreprises et autres entreprises publiques)	294 734	291 469
Total	551 336	553 133
Moins : provision pour garanties	277	278
Risque net en vertu des garanties	551 059	552 855

On trouvera des précisions à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

La limite autorisée représente le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisés par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment. Le montant non remboursé représente le montant total des garanties accordées à la fin de l'exercice financier.

c) Autres

Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel : Les passifs éventuels comprennent les impôts fédéraux qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a un appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2019, 4 467 millions de dollars (5 404 millions de dollars en 2018) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux. Le gouvernement a comptabilisé au poste des créiteurs fiscaux ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'appels qui pourraient être perdus selon toute probabilité et qu'il est possible d'évaluer avec suffisamment de certitude.

Organisations internationales : Le gouvernement détient du capital rachetable dans laquelle certaines organisations internationales ont le pouvoir de nécessiter des paiements. Au 31 mars 2019, le capital rachetable s'élève à 34 750 millions de dollars (32 030 millions de dollars en 2018). Aucun paiement (aucun en 2018) n'a été demandé par les organisations internationales ou payé par le gouvernement au cours de l'année liée au capital rachetable.

Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires : Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Au 31 mars 2019, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 772 785 millions de dollars (1 754 457 millions de dollars en 2018). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

8. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux représentent le montant nécessaire pour assainir les sites contaminés aux normes environnementales minimales actuelles.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent le montant nécessaire pour mettre hors service les immobilisations corporelles à la fin de leur vie utile.

Principales conventions comptables
<p>Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme environnementale minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.</p> <p>On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.</p> <p>L'obligation d'une immobilisation est reconnue quand tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de la mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation seront imputés aux charges. L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés requis pour la mise hors service des immobilisations dont les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et qui devraient être réglés à mesure que les sites, installations ou actifs connexes sont retirés des services. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflète le coût d'emprunt du gouvernement à la reconnaissance initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation.</p> <p>Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.</p> <p>S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés ou de la mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.</p>

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés	6 478	5 710
Moins recouvrements prévus	(23)	(23)
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés	6 455	5 687
Autres éléments de passifs environnementaux	115	122
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 622	6 482
Total des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13 192	12 291

a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales ou sur des terres où le gouvernement a assumé la responsabilité du nettoyage ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le gouvernement a relevé environ 7 011 sites (7 242 sites en 2018) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé 2 433 sites (2 326 sites en 2018) pour lesquels des mesures sont requises et un passif brut de 6 230 millions de dollars (5 447 millions de dollars en 2018) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. Ce groupe comprend 3 673 sites non évalués (3 944 sites en 2018) dont 1 478 sites (2 088 sites en 2018) sont projetés à procéder aux travaux d'assainissement et pour lesquels un passif estimé de 248 millions de dollars (263 millions de dollars en 2018) a été enregistré. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 6 478 millions de dollars (5 710 millions de dollars en 2018), constitue la meilleure estimation de la gestion concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale environnementale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue en date du 31 mars.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 905 sites restants (972 sites en 2018). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,2 % (1,9 % en 2018). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'applique aux courbes de rendement coupon zéro pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux d'actualisation de mars 2019 vont de 1,55 % (1,79 % en 2018) pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 1,92 % (2,24 % en 2018) pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2019					2018				
	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre total de sites	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Anciens sites d'exploration										
minérale ¹	129	109	3 325	6 168	23	140	102	2 909	5 469	23
Matières radioactives ²	9	7	1 059	1 172	–	9	8	994	1 113	–
Sites militaires et anciens sites militaires ³	449	210	437	539	–	411	211	446	533	–
Pratiques relatives aux combustibles ⁴	1 769	1 186	387	377	–	1 787	1 178	355	370	–
Installations marines/sites aquatiques ⁵	2 453	1 118	525	548	–	2 730	1 565	354	353	–
Décharges ⁶	1 063	715	252	212	–	1 077	810	264	221	–
Autre ⁷	1 139	566	493	511	–	1 088	540	388	433	–
Total	7 011	3 911	6 478	9 527	23	7 242	4 414	5 710	8 492	23

¹ Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

² Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

³ Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, la peinture à base de métaux ou de BPC utilisé pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

⁴ Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

⁵ Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

⁶ Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

⁷ Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.

De plus, durant l'année, 589 sites (600 sites en 2018) ont été fermés, car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

b) Autres éléments de passifs environnementaux

Le gouvernement a relevé environ 532 sites (643 en 2018) où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 43 (43 en 2018) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations de la gestion, on a comptabilisé un passif de 115 millions de dollars (122 millions de dollars en 2018) en vue des activités d'élimination sur 9 des sites à UXO confirmés (10 en 2018). L'assainissement a été effectué sur 7 de ces sites (7 en 2018) et ils seront fermés au cours du prochain exercice financier. Les 523 autres sites suspects (633 en 2018) sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 31 d'entre eux, impossible à déterminer pour 54 et improbable pour les 438 autres.

c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 622 millions de dollars (6 482 millions de dollars en 2018), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 614 millions de dollars (6 473 millions de dollars en 2018) pour la mise hors service de centrales nucléaires.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture	6 482	6 498
Passifs réglés	(353)	(310)
Passifs engagés durant l'année	–	3
Révision des estimations	242	39
Charge de désactualisation ¹	251	252
Solde de clôture	6 622	6 482

¹ La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liés aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 15 901 millions de dollars (15 933 millions de dollars au 31 mars 2018).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2019	2018
Taux moyen pondéré d'actualisation	3,84 %	3,88 %
Période d'actualisation	145 ans	146 ans
Taux d'inflation.....	1,70 %	1,70 %

Les efforts continus du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les sites touchés par les UXO et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires.

9. Dette non échue

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, des obligations de location-acquisition et l'obligation en vertu des partenariats public-privé.

Principales conventions comptables
<p>La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs.</p> <p>Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris tout montant versé au moment de l'échange et actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale. Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatifs à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, est déduite de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser la dette non échue due à des tierces parties.</p> <p>Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dont le gouvernement s'est engagé.</p> <p>Des obligations de location-acquisition représentent la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des ententes de contrats de location-acquisition.</p> <p>Les obligations en vertu des partenariats public-privé (PPP) découlent des ententes que le gouvernement a conclues avec des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, financer et/ou exploiter et entretenir certaines immobilisations corporelles. L'obligation représente la responsabilité du gouvernement à l'égard de la composante « immobilisations corporelles » de ces ententes de financement à long terme. Ces passifs sont constatés selon le pourcentage d'avancement sur la durée de la construction de l'actif du PPP et réduits par les paiements progressifs et les versements de capital effectués au partenaire de PPP.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Il n'y a pas d'incertitude importante liée à la mesure de la dette non échue.</p>

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne	705 063	688 254
Payable en devises.....	16 011	16 049
Total.....	721 074	704 303
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés	2 163	3 467
Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis	723 237	707 770
Réévaluation des swaps de devises	7 274	7 835
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	2 893	3 203
Obligation en vertu des partenariats public-privé	3 511	2 393
Total de la dette non échue.....	736 915	721 201

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Au 31 mars 2019, la juste valeur de la dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis s'établit à 757 260 millions de dollars (730 732 millions de dollars en 2018). La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des titres au détail, des bons du Canada et des billets à moyen terme émis en dollars américains et en euros, est calculée en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice.

Le gouvernement a signé des contrats d'échanges de devises individuels avec différentes contreparties. Les modalités de ces contrats, qui sont toujours en vigueur, sont établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) en place dans chaque contrepartie. Les échanges de devises servent principalement à financer les niveaux d'actifs libellés en devises dans les comptes d'opérations de change.

Comptes publics du Canada 2018-2019

Les réévaluations d'échanges de devises comprennent 988 millions de dollars (947 millions de dollars au 31 mars 2018) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément d'actif en devise nette pour le gouvernement après réévaluation et 8 262 millions de dollars (8 782 millions de dollars au 31 mars 2018) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément de passif en devise nette, avec comme résultat global une réévaluation de passif net d'échanges de devises de 7 274 millions de dollars (7 835 millions de dollars au 31 mars 2018).

a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2019 :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Obligations négociables					Bons du Canada	Billet à moyen terme		Total
	CAD	USD	Euro	Bons du trésor	Titres au détail ¹	USD	USD	Euro	
2020.....	77 743	4	2 998	134 300	698	2 699	1 236	–	219 678
2021.....	110 637	–	–	–	207	–	768	225	111 837
2022.....	67 308	4 009	–	–	332	–	67	–	71 716
2023.....	43 506	4 009	–	–	–	–	–	–	47 515
2024.....	40 559	–	–	–	–	–	–	–	40 559
2025 et ultérieurs	229 416	–	–	–	–	–	–	–	229 416
	569 169	8 022	2 998	134 300	1 237	2 699	2 071	225	720 721
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation ²	(357)	4	–	–	–	–	–	–	(353)
Total de la dette contractée sur les marchés	569 526	8 018	2 998	134 300	1 237	2 699	2 071	225	721 074
Nature du taux d'intérêt ³	Fixe ⁴	Fixe	Fixe	Variable	Variable	Variable	Fixe et variable	Fixe	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré.....	2,27	2,32	3,50	1,79	0,71	2,44	2,46	0,15	
Fourchette des taux d'intérêt.....	0,50 - 10,50	2,00 - 8,80	3,50	1,63 - 2,17	0,50 - 1,25	2,37 - 2,57	1,28 - 2,80	0,15	

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Comprend 749 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes qui sont remboursables à vue.

² Comprend 4 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue, 3 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 360 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

³ Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

⁴ Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2019 s'élève à 2 893 millions de dollars (3 203 millions de dollars en 2018). Les intérêts de 175 millions de dollars (185 millions de dollars en 2018) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Au 31 mars, les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	2019
2020.....	425
2021.....	369
2022.....	339
2023.....	321
2024.....	317
2025 et ultérieurs	2 641
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux.....	4 412
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,27 %	1 519
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	2 893

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.

10. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont présentées net des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, dans l'état consolidé de la situation financière.

Principales conventions comptables
<p>Les prestations de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. Les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation commence dans l'exercice qui suit la détermination des gains et pertes actuariels. De plus, suite à une modification de régime, la constatation immédiate des pertes actuarielles nettes non constatées est exigée, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, des gains nets actuariels non constatés sont constatés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régime, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à la partie de l'obligation qui a subi une compression ou un règlement de régime, sont reconnus immédiatement.</p> <p>Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) qui sont évalués à la valeur liée au marché. Sous cette méthode d'évaluation, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et actuel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 % de la valeur au marché des placements à la fin de l'exercice; tout montant en dehors de cette limite est comptabilisé immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels. Les actifs de retraite comprennent aussi les placements détenus dans des fiducies externes par des sociétés d'État et autres entités consolidées.</p> <p>Les cotisations à recevoir des employés pour services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Étant donné que les obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel, la réalité peut diverger considérablement des hypothèses utilisées dans le calcul des avantages accumulés. Les hypothèses actuarielles utilisées dans la mesure des obligations au titre des prestations constituées relatives aux avantages sont présentées à la section g), et une analyse de sensibilité montrant les obligations au titre des prestations constituées qui aurait été affectées par les changements des hypothèses actuarielles principales se retrouvent à la section h).</p>

a) Aperçu des régimes

i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique tels que définies dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes (incluant la force de réserve), les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un membre durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de service ouvrant droit à pension. Les membres des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec à l'âge de 65 ans.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent à un taux de 1,5 % par année jusqu'à un maximum de 35 années sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service, et sont coordonnés aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 65 ans.

Pour le régime d'allocation de retraite des parlementaires, les allocations de base de retraite des parlementaires s'accumulent à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du membre, selon le cas. Pour le service rendu après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a complété 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, les prestations s'accumulent selon les conditions des régimes; généralement basée sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Autres régimes d'avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités associées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

i. Prestations de retraite capitalisées

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que les revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement pour les services postérieurs à mars 2000 qui entre dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi que tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Un montant égal aux cotisations net des prestations payées et autres frais ayant trait aux services postérieurs est investi par l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

ii. Prestations de retraite non capitalisées

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés ne sont pas maintenus. Ceux-ci sont liés aux services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 3 254 millions de dollars (1 942 millions de dollars en 2018) duquel 86 millions de dollars (146 millions de dollars en 2018) représente les cotisations régulières versées par l'employeur, 3 107 millions de dollars (1 735 millions de dollars en 2018) représente les cotisations spéciales, et 61 millions de dollars (61 millions de dollars en 2018) représente les cotisations versées des employés.

iii. Autres avantages futurs

Les autres régimes d'avantages futurs pour les employés et les anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 456 millions de dollars (395 millions de dollars en 2018). Les coûts des prestations acquises et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Plus de précisions sur ces comptes se trouvent à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

c) Évaluations actuarielles

i. Aux fins de financement

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations de l'actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2016 pour les Forces canadiennes – Force régulière, les Forces canadiennes – Force de réserve, les parlementaires et les juges de nomination fédérale; au 31 mars 2017 pour la fonction publique; et au 31 mars 2018 pour l'évaluation du régime de la Gendarmerie royale du Canada qui est actuellement en cours.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du surintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

ii. Aux fins de comptabilisation

Les évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer, présenter les obligations et imputer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours de préparation pour fins de capitalisation lorsque nécessaire, par rapport à la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

d) Changements aux régimes

i. Modifications aux régimes

Aucune modification n'a eu lieu cette année.

En 2018, des modifications aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants ont entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés de 1 625 millions de dollars plus un coût des services passés ponctuel de 4 305 millions de dollars, pour un coût des services passés ponctuel net de 2 680 millions de dollars, et une constatation immédiate d'une perte actuarielle nette antérieurement non constatée de 1 625 millions de dollars.

ii. Compressions aux régimes

En 2019, les anciens employés d'Énergie atomique du Canada limitée travaillant aux Laboratoires Nucléaires Canadiens ont cessé de participer activement au régime de retraite de la fonction publique. L'incidence de cette compression s'est traduite par une réduction ponctuelle du coût des services passés de 124 millions de dollars et la constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 111 millions de dollars pour le régime de retraite de la fonction publique. De plus, il y a eu une réduction ponctuelle du coût des services passés de 28 millions de dollars et la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 16 millions de dollars à l'égard des avantages de retraite sous le régime de soins de santé de la fonction publique.

En 2018, la compression de la prestation de retraite supplémentaire des anciens combattants a entraîné une réduction ponctuelle du coût des services passés de 162 millions de dollars et la constatation immédiate d'une perte actuarielle nette non constatée antérieurement de 14 millions de dollars.

iii. Règlements de régimes

En 2019, des paiements de 5 millions de dollars (275 millions de dollars en 2018) ont été effectués pour les employés touchés, dans les années antérieures par la compression des indemnités de départ, et qui ont opté pour retirer la totalité ou une partie de leurs avantages accumulés. Les règlements n'ont entraîné aucun impact sur le coût des règlements en 2019 (coût ponctuel des services passés de 60 millions de dollars et constatation immédiate d'un gain actuariel net non constaté antérieurement de 2 millions de dollars en 2018).

Comptes publics du Canada 2018-2019

e) Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Les passifs et les actifs nets découlant des avantages futurs comprennent divers éléments. Les précisions se détaillent comme suit :

i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2019				2018			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non capitalisées	Total		Capitalisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice.	138 495	198 000	336 495	147 283	130 356	200 950	331 306	129 880
Prestations acquises.....	6 872	433	7 305	6 807	6 835	340	7 175	5 968
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	7 040	4 248	11 288	3 272	6 398	4 335	10 733	3 116
Prestations versées.....	(3 680)	(9 037)	(12 717)	(5 695)	(3 293)	(8 930)	(12 223)	(6 045)
Frais d'administration	(77)	(66)	(143)	(82)	(71)	(77)	(148)	(80)
Transferts nets à d'autres régimes.....	(619)	(64)	(683)	–	(496)	(77)	(573)	–
Modifications aux régimes	–	–	–	–	–	–	–	2 680
Compressions aux régimes.....	(108)	(16)	(124)	(28)	–	–	–	(162)
Règlements de régimes.....	–	–	–	–	–	–	–	(60)
Pertes (gains) actuariels.....	1 144	10 657	11 801	27 437	(1 234)	1 459	225	11 986
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ...	149 067	204 155	353 222	178 994	138 495	198 000	336 495	147 283

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

ii. Actifs de retraite et des autres avantages futurs

Les actifs de retraite et des autres avantages futurs comprennent les placements détenus par l'OIRPSP et les fiducies externes des sociétés d'État et autres entités consolidées ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2019		2018	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice	152 306	1	135 943	2
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur des placements	7 779	–	6 712	–
Cotisations				
Employés.....	3 499	–	3 328	–
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités.....	294	–	306	–
Gouvernement	3 633	–	3 815	–
Prestations versées, transferts et autres	(3 982)	–	(3 810)	(1)
Gains actuariels	4 860	–	6 012	–
Placements à la fin de l'exercice.....	168 389	1	152 306	1
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés.....	632	–	528	–
Total des actifs de retraite et des autres avantages futurs à la fin de l'exercice.....	169 021	1	152 834	1

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Au 31 mars 2019, la valeur du marché des placements s'élève à 179 263 millions de dollars (164 027 millions de dollars en 2018). En 2019, le rendement réel des investissements est de 11 794 millions de dollars (14 340 millions de dollars en 2018) et le taux de rendement réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 7,5 % (10,1 % en 2018) au cours de l'exercice.

iii. Passifs et actifs nets découlant des avantages futurs

Une réconciliation entre les obligations au titre des prestations constituées et le montant des passifs et des actifs nets découlant des avantages futurs est comme suit :

(en millions de dollars)

	2019				2018			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées	149 067	204 155	353 222	178 994	138 495	198 000	336 495	147 283
Moins : actifs de retraite.....	169 021	–	169 021	1	152 834	–	152 834	1
Total partiel	(19 954)	204 155	184 201	178 993	(14 339)	198 000	183 661	147 282
Plus : gain (moins perte) actuariel net non constaté.....	17 914	(36 128)	(18 214)	(65 129)	15 261	(30 205)	(14 944)	(42 486)
Moins :								
Cotisations de la date de mesure au 31 mars.....	10	–	10	–	15	–	15	–
Prestations versées de la date de mesure au 31 mars.....	–	–	–	2	–	–	–	3
Total partiel	(2 050)	168 027	165 977	113 862	907	167 795	168 702	104 793
Plus : Provision pour moins-value.....	399	–	399	–	88	–	88	–
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs	(1 651)	168 027	166 376	113 862	995	167 795	168 790	104 793
Les passifs et actifs nets découlant des avantages futurs sont constatés et présentés dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :								
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public ¹	755	168 027	168 782	–	3 119	167 795	170 914	–
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	–	–	–	113 862	–	–	–	104 793
Moins : actifs découlant des régimes de retraite du secteur public ¹	2 406	–	2 406	–	2 124	–	2 124	–
Passifs (actifs) nets découlant des avantages futurs	(1 651)	168 027	166 376	113 862	995	167 795	168 790	104 793

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Les passifs découlant des régimes de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui étaient dans une position débitrice nette à la date de l'état de la situation financière, tandis que les actifs de retraite du secteur public représentent les régimes de retraite qui se trouvaient dans une position d'actif net à la date de l'état de la situation financière.

f) Autres avantages futurs et charges d'intérêts

Les coûts des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants incluent les charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts. Les composantes se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019				2018			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Charge de prestation								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés	3 178	376	3 554	6 807	3 311	274	3 585	5 968
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice	(1 056)	4 734	3 678	4 778	(552)	5 096	4 544	4 171
Modifications aux régimes	–	–	–	–	–	–	–	2 680
Compressions aux régimes	(108)	(16)	(124)	(28)	–	–	–	(162)
Règlements de régimes.....	–	–	–	–	–	–	–	(60)
(Gains) pertes actuariels comptabilisés suivant les modifications, les compressions et les règlements aux régimes.....	(111)	–	(111)	16	–	–	–	1 637
Provision pour moins-value.....	311	–	311	–	88	–	88	–
Total.....	2 214	5 094	7 308	11 573	2 847	5 370	8 217	14 234
Charge d'intérêt								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	7 040	4 248	11 288	3 272	6 398	4 335	10 733	3 116
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements.....	(7 779)	–	(7 779)	–	(6 712)	–	(6 712)	–
Total.....	(739)	4 248	3 509	3 272	(314)	4 335	4 021	3 116

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

g) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, des prévisions à court terme, ainsi qu'à la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours aux fins de financement. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux de rendement prévus des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations courus pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

- Pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux de rendement nivelés prévus sur les placements.
- Pour les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, le coût d'emprunt du gouvernement est fondé sur la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes aux avantages et charges d'intérêt pour l'année se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts
Taux d'actualisation				
Prestations de retraite capitalisées ¹	5,8 %	5,0 %	5,8 %	4,8 %
Prestations de retraite non capitalisées ²	1,9 %	2,2 %	2,2 %	2,2 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants ²	1,9 %	2,2 %	2,2 %	2,4 %
Taux de rendement prévu des placements	–	5,0 %	–	4,8 %
Taux d'inflation à long terme	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	5,5 %	5,9 %	5,9 %	5,4 %
Niveau prévu vers lequel le taux tendanciel se stabilisera	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser	2029	2028	2028	2027

¹ Les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées correspondent à la moyenne pondérée des taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer la charge des prestations sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation ultimes devraient atteindre 6,0 % en 2030 (6,0 % en 2028 en 2018).

² Concernant les prestations de retraite et autres avantages futurs non capitalisées, le taux d'actualisation divulgué dans le tableau tient compte de la moyenne pondérée provenant du calcul du taux d'actualisation plat équivalent de chaque régime d'avantages sociaux. Le taux d'actualisation plat équivalent est utilisé pour mesurer les coûts des avantages sociaux gagnés, les modifications de régimes, les compressions de régimes, les règlements de régimes et les frais d'intérêt.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 5,3 % à 6,3 % (de 5,3 % à 6,4 % en 2018) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 2,2 % à 3,3 % (de 2,2 % à 3,5 % en 2018) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 2,1 % à 3,5 % (de 2,2 % à 3,5 % en 2018) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme variait de 2,8 % à 3,8 % (de 2,8 % à 3,8 % en 2018). Le taux d'inflation à long terme est demeuré constant à 2,0 % (2,0 % en 2018).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés aux régimes correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (4 à 23 ans en 2018) selon le régime en question; plus spécifiquement, de 12 à 15 ans (12 à 15 ans en 2018) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants du temps de guerre est de 6 à 7 ans (6 à 8 ans en 2018).

h) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 % dans les hypothèses actuarielles principales.

(en millions de dollars)

	2019			2018		
	Prestations de retraite		Autres avantages futurs	Prestations de retraite		Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non Capitalisées		Capitalisées	Non Capitalisées	
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % du taux d'actualisation.....	(22 400)	(25 900)	(32 500)	(21 100)	(24 900)	(25 800)
Une baisse de 1 % du taux d'actualisation	29 100	32 600	45 100	27 500	31 300	36 300
Une hausse de 1 % du taux d'inflation	19 700	29 600	41 000	18 400	28 300	32 600
Une baisse de 1 % du taux d'inflation	(16 200)	(24 200)	(30 000)	(15 000)	(23 200)	(23 400)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires	7 000	1 000	300	6 700	1 100	300
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires.....	(6 200)	(1 000)	(300)	(5 900)	(1 100)	(300)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	-	-	10 100	-	-	9 100
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	-	-	(7 300)	-	-	(6 300)

11. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Comptes du Régime de pensions du Canada	163	32
Autres		
Compte des rentes sur l'État.....	123	135
Comptes de dépôt et en fiducie.....	1 356	1 326
Autres comptes à fins déterminées	4 263	4 177
	<u>5 742</u>	<u>5 638</u>
Total des autres passifs	5 905	5 670

On trouvera des précisions et les états financiers consolidés vérifiés du Régime de pensions du Canada à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

a) Comptes du Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars 2019, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 396 480 millions de dollars (360 997 millions de dollars en 2018) pour le Compte du RPC et 536 millions de dollars (néant en 2018) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Aux termes de la Loi sur le *Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans les Comptes du Régime de pensions du Canada (les Comptes) inclus dans les comptes du Canada. Les Comptes comptabilisent également les montants transférés à l'OIRPC ou reçus de ce dernier. Le solde des Comptes de 163 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada et conséquemment, est présenté à titre de passif. Le dépôt auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 152 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 11 millions de dollars (néant en 2018).

b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Parmi les plus importants comptes de dépôt et en fiducie est le compte du Fonds des bandes indiennes totalisant un montant de 580 millions de dollars (591 millions de dollars en 2018). Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le Compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 800 millions de dollars (3 715 millions de dollars en 2018). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Trésorerie ¹	29 190	28 096
Équivalents de trésorerie	8 445	6 546
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37 635	34 642

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Comprend 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2018) lequel a été désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

13. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir comprennent les revenus fiscaux, les intérêts, les pénalités et les autres revenus cotisés ou estimés, mais qui n'ont pas encore été perçus au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent également d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.

Les autres créances comprennent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice ainsi que les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Principales conventions comptables
<p>Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice sont présentés comme impôts à recevoir à l'état consolidé de la situation financière.</p> <p>Les impôts à recevoir et autres créances sont évalués au coût amorti.</p> <p>La provision pour créances douteuses est la meilleure estimation faite par la direction des montants non recouvrables qui ont été cotisés ainsi que les intérêts et pénalités reliés. La charge annuelle pour la provision pour créances douteuses est présentée comme des créances douteuses qui sont imputées aux autres charges.</p> <p>La provision pour créances douteuses comprend deux éléments. Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars. On ajuste chaque année la provision pour créances douteuses en fonction d'une charge pour les créances douteuses et on en soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus ainsi que les avis d'opposition des cotisations produits par les contribuables.</p> <p>Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la remise de déclarations de revenus et les montants à recevoir cotisés.</p>

Comptes publics du Canada 2018-2019

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 14 559 millions de dollars (14 345 millions de dollars en 2018) et a comptabilisé des créances douteuses de 3 766 millions de dollars (3 325 millions de dollars en 2018).

Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019			2018		
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers	70 466	7 561	62 905	67 172	7 242	59 930
Employeurs	21 993	1 152	20 841	21 449	1 101	20 348
Sociétés	20 297	2 976	17 321	20 175	3 066	17 109
Non-résidents	2 027	97	1 930	2 019	137	1 882
Taxes sur les produits et services à recevoir	24 595	2 492	22 103	23 881	2 441	21 440
Droits de douane à l'importation à recevoir	809	80	729	636	59	577
Autres taxes et droits d'accise à recevoir	1 933	201	1 732	2 048	299	1 749
Total	142 120	14 559	127 561	137 380	14 345	123 035

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement totalisent 6 136 millions de dollars (6 959 millions de dollars en 2018 – redressé : des précisions sont fournies à la note 2a) et sont présentées nettes d'une provision pour créances douteuses de 1 454 millions de dollars (1 295 millions de dollars en 2018). On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les liquidités données en nantissement à des contreparties, qui s'élèvent à 7 163 millions de dollars (8 716 millions de dollars en 2018) représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure. On trouvera plus de précisions à la note 18.

14. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada. Les placements du Compte du fonds des changes sont maintenus afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien.

Principales conventions comptables
<p>Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date du règlement des opérations. Les coûts de transaction sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.</p> <p>Le gouvernement évalue à la fin de chaque période de déclaration s'il y a une moins-value durable de la valeur de ses placements détenus dans les comptes d'opérations de change. Lorsque les conditions indiquent que la baisse de valeur est indicative d'une moins-value durable, la valeur comptable du placement est réduite pour refléter sa valeur recouvrable. Un placement de portefeuille subit une moins-value durable lorsque la valeur réelle du placement, pour le gouvernement, tombe au-dessous de sa valeur comptable et que l'on prévoit que ce fléchissement sera de longue durée.</p> <p>Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change, ainsi que les réductions pour refléter une moins-value durable de la valeur des titres, sont inclus dans les revenus nets des opérations en devises.</p> <p>Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisées au coût.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Il n'y a pas d'incertitude importante liée aux comptes d'opérations de change.</p>

Au 31 mars 2019, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 91 051 millions de dollars (92 837 millions de dollars en 2018), est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers non vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois). Le Canada participe à deux accords d'emprunt avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble le maximum d'emprunt en vertu des accords ne peut dépasser l'équivalent de 12 074 millions de DTS (22 397 millions de dollars) au 31 mars 2019.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dollar américain	4 904	878
Euro	250	114
Livre sterling britannique	450	140
Yen japonais	6	143
Dépôts à court terme – Dollar américain	268	–
Total	5 878	1 275
Titres négociables ¹		
Dollar américain	59 234	61 336
Euro	17 646	20 620
Livre sterling britannique	9 775	10 433
Yen japonais	3 678	1 216
Total	90 333	93 605
Droits de tirage spéciaux	10 989	10 550
Total des réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	107 200	105 430
Fonds monétaire international		
Souscriptions	20 449	20 647
Prêts	546	775
Total	128 195	126 852
Moins : Fonds monétaire international		
Allocations de droits de tirage spéciaux	11 108	11 215
Effets à payer	17 399	18 699
Total	28 507	29 914
Total des comptes d'opérations de change	99 688	96 938

On trouvera des précisions à la section 8 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Les intérêts gagnés sur les titres négociables se sont élevés à 1 492 millions de dollars (1 107 millions de dollars en 2018).

15. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

L'actif et le passif nets des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques sont comptabilisés à titre de placement par le gouvernement. De plus, le gouvernement a des prêts et avances à recevoir de ces entités.

Principales conventions comptables
<p>Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, qui comprennent les actifs et les passifs nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de l'avoir du gouvernement est réduit par les dividendes reçus et redressés pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés après l'élimination des gains et des pertes inter-organisationnels non réalisés. Ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement et les autres éléments du résultat global sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.</p> <p>Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts devraient être recouverts au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts, le montant qui devrait être remboursé par des crédits ultérieurs est comptabilisé afin de ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Chaque société d'État entreprise et autre entreprise publique a des incertitudes liées à la mesure qui sont inhérentes à leur organisation, telles que celles liées à la pension et aux avantages sociaux futurs et autres passifs. L'incertitude à la mesure existe quant à l'estimation du montant des prêts qui doivent être remboursés par voie des crédits ultérieurs estimés du gouvernement qui sont basés sur les montants que recevront les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de cette subvention qui devrait être appliqué au solde impayé du prêt.</p>

a) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau suivant présente les prêts, placements et avances comptabilisés par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Placements		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	14 952	16 894
Exportation et développement Canada	9 449	9 773
Financement agricole Canada	6 429	6 060
Banque de développement du Canada	7 714	6 717
Administrations portuaires canadiennes	3 499	3 255
Société d'assurance-dépôts du Canada	2 985	2 322
Corporation de développement des investissements du Canada	320	464
Société canadienne des postes	(972)	(338)
Autres	1 285	1 128
Total des placements	45 661	46 275
Prêts et avances		
Financement agricole Canada	29 862	28 008
Banque de développement du Canada	22 235	20 470
Société canadienne d'hypothèques et de logement	8 095	8 687
Corporation de développement des investissements du Canada	4 790	–
Autres	454	468
Total des prêts et avances	65 436	57 633
Moins :		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	2 885	3 089
Escomptes et primes non amortis	43	44
	2 928	3 133
Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	108 169	100 775

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2019			2018		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total Redressés ¹
Actifs						
Actifs financiers	415 876	116 038	531 914	409 717	111 399	521 116
Actifs non financiers	17 537		17 537	9 799	–	9 799
Total des actifs	433 413	116 038	549 451	419 516	111 399	530 915
Passifs	412 800	90 492	503 292	402 501	81 650	484 151
Avoir du Canada déclaré			46 159			46 764
Redressements d'élimination			(498)			(489)
Avoir du Canada			45 661			46 275
Revenus	26 997	4 542	31 539	24 701	4 845	29 546
Charges	23 551	2 298	25 849	21 666	1 748	23 414
Profit déclaré			5 690			6 132
Redressements et autres			230			827
Profit			5 920			6 959
Autres variations de l'avoir						
Autres éléments du résultat global			(232)			(753)
Dividendes ²			(6 427)			(8 058)
Capital ³			125			65
			(614)			(1 787)
Avoir du Canada au début de l'exercice			46 275			48 062
Avoir du Canada à la fin de l'exercice			45 661			46 275
Obligations contractuelles ¹			50 950			50 366
Passifs éventuels			3 877			2 983

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

¹ En 2019, le gouvernement a constaté que les informations à fournir sur les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avaient été présentées incorrectement. Le chiffre comparatif de 2018 pour les obligations contractuelles a été corrigé, passant de 64 994 millions de dollars à 50 366 millions de dollars.

² Les montants présentés comme dividendes comprennent 3 680 millions de dollars (5 675 millions de dollars en 2018) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1 010 millions de dollars (969 millions de dollars en 2018) d'Exportation et développement Canada, 1 169 millions de dollars (951 millions de dollars en 2018) de la Banque du Canada et 364 millions de dollars (308 millions de dollars en 2018) de Financement agricole Canada.

³ Les montants présentés comme capital comprennent l'achat d'actions ordinaires de 125 millions de dollars (65 millions de dollars en 2018) de la Banque de développement du Canada.

b) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis aux ou par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités des BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2019, les SBMFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 410 millions de dollars (440 millions de dollars en 2018) et 405 millions de dollars (436 millions de dollars en 2018) et un avoir net estimé à 784 millions de dollars au 31 mars 2019 (777 millions de dollars au 31 mars 2018). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

16. Autres prêts, placements et avances

Les autres prêts, placements et avances sont des éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers détenus par d'autres qui sont dus au gouvernement et les titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Principales conventions comptables
<p>Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses ou leur valeur de recouvrement nette. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt.</p> <p>Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de pertes associées à un défaut éventuel. L'estimation de la provision pour moins-value considère le risque de crédit de l'emprunteur, le nantissement fourni ainsi que l'historique des paiements. Quand il est déterminé qu'ils sont irrécouvrables, les autres prêts, placements et avances sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les autres prêts, placements et avances sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations relatives à la provision pour moins-value qui reflète la possibilité de pertes liées aux défauts potentiels ainsi que pour déterminer si les investissements sont de nature concessionnelle et l'évaluation des conditions avantageuses.</p> <p>L'estimation de la provision pour autres prêts, placements et avances est régulièrement revue et affinée en fonction de plusieurs facteurs, notamment : les taux de pertes historiques, les valeurs résiduelles, le jugement d'experts, les hypothèses de gestion et des approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles. De même, toute modification des conditions des investissements du Canada (telles que les modifications du taux d'actualisation, le retour sur investissement attendu et le montant du capital initial qui devrait être restitué) entraînerait un examen des estimations utilisées pour déterminer les concessions associées.</p>

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	882	937
Organisations internationales.....	23 741	22 752
Total.....	24 623	23 689
Autres prêts, placements et avances		
Prêts pour l'expansion du commerce d'exportation	446	739
Administrations provinciales et territoriales	407	391
Contributions remboursables sans condition.....	3 732	3 516
Autres prêts, placements et avances.....	25 939	24 619
Total.....	30 524	29 265
Total	55 147	52 954
Moins : provision pour moins-value.....	29 404	27 358
Total des autres prêts, placements et avances.....	25 743	25 596

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Les intérêts gagnés sur les autres prêts, placements et avances se sont élevés à 1 010 millions de dollars (838 millions de dollars en 2018).

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2019		2018	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien.....	51 235		51 235	49 075
Dollar américain	2 715	1,3362	3 628	3 603
Droits de tirage spéciaux	144	1,8550	267	257
Autres devises diverses			17	19
Total			55 147	52 954

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière totalisant 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2018), de l'aide au développement international aux pays en développement totalisant 85 millions de dollars (109 millions de dollars en 2018) et pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 397 millions de dollars (527 millions de dollars en 2018) qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts sont non productifs d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,1 % et 10,3 %. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 28 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales totalisant 15 098 millions de dollars (14 360 millions de dollars en 2018) ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales totalisant 8 644 millions de dollars (8 392 millions de dollars en 2018). Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetable. La majorité de ces investissements sont traités comme concessionnaires, car ils ne fournissent pas de retour sur investissement, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors de son retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation sont non productifs d'intérêts ou portent intérêt à des taux variant entre 1,0 % et 9,0 % et sont administrés par Exportation et développement Canada. Des garanties au montant de 189 millions de dollars (228 millions de dollars en 2018) sont détenues sur ces prêts, et ils sont remboursables sur une période de 1 à 4 ans avec des versements finaux exigibles en 2022.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Des prêts totalisant 403 millions de dollars (388 millions de dollars en 2018) sont non productifs d'intérêts et sont remboursés par la réduction des paiements de transferts sur une durée de 1 à 8 ans.

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts visant à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant aller jusqu'à 4 à 25 ans après le déboursé initial.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, et les autres placements dans des obligations, des fonds du marché et des titres à revenu fixe. Les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 21 164 millions de dollars (19 960 millions de dollars en 2018) sont consentis sans intérêts aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux préférentiel variable plus 2,5 % ou à un taux préférentiel fixe plus 5,0 %. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les autres placements représentaient 2 289 millions de dollars (2 121 millions de dollars en 2018).

17. Immobilisations corporelles et stocks

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les biens en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour une période de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

Les stocks sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente.

Principales conventions comptables
<p>Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétrospectivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation ont des durées d'utilité différentes, elles peuvent être comptabilisées comme des parties distinctes (composantes principales) et amorties sur la durée d'utilité de chacune des composantes principales. Les durées d'utilité estimative des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.</p> <p>Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du bail ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du bail. Ces biens sont amortis selon la durée du bail ou la durée de vie utile estimative des biens selon la catégorie de biens lorsque les modalités permettent la transmission de la propriété au gouvernement. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière.</p> <p>Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.</p> <p>Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la <i>Loi sur les Indiens</i>; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels. Le coût des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.</p> <p>Les stocks sont évalués au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.</p>
Incertitude relative à la mesure
<p>Les immobilisations corporelles sont sujettes à une incertitude relative à la mesure en raison de l'estimation de la durée de vie utile des biens. L'estimation de la durée d'utilité attendue de ces immobilisations corporelles prend en considération les facteurs suivant : l'expérience, les tendances dans l'industrie, l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.</p> <p>Les durées d'utilité estimatives des immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée sont évaluées périodiquement pour voir si elles sont encore pertinentes. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futurs et les valeurs comptables futures des immobilisations corporelles.</p> <p>Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau adéquat de composantes lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des taux d'amortissement différents.</p> <p>Les stocks sont sujets à l'incertitude relative à la mesure due à l'estimation des provisions pour erreurs de tarification et à la valeur des stocks dormants.</p>

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Bâtiments ¹	10 à 60 ans
Travaux et infrastructures ²	10 à 80 ans
Matériel et outillage.....	2 à 30 ans
Véhicules.....	2 à 40 ans
Améliorations locatives.....	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction.....	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.....	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

¹ Exception faite pour certaines parties distinctes qui sont amorties jusqu'à 125 ans.

² Exception faite du pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2019 ²	Valeur comptable nette 2018
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cession	Ajustements ¹	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cession	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains.....	1 814	286	(14)	14	2 100	–	–	–	–	–	2 100	1 814
Bâtiments.....	32 811	84	(178)	2 448	35 165	16 987	920	(154)	(30)	17 723	17 442	15 824
Travaux et infrastructures.....	17 710	291	(104)	975	18 872	9 458	519	(84)	13	9 906	8 966	8 252
Matériel et outillage.....	37 168	925	(1 073)	1 494	38 514	26 069	1 948	(940)	(308)	26 769	11 745	11 099
Véhicules.....	42 257	254	(484)	863	42 890	26 999	1 854	(457)	(331)	28 065	14 825	15 258
Améliorations locatives.....	3 298	27	(31)	183	3 477	2 171	173	(28)	23	2 339	1 138	1 127
Biens en construction...	17 760	9 200	³ (74)	(6 698)	20 188	–	–	–	–	–	20 188	17 760
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 902	67	³ (309)	8	4 668	2 201	229	(299)	(1)	2 130	2 538	2 701
Total.....	157 720	11 134	(2 267)	(713)	165 874	83 885	5 643	(1 962)	(634)	86 932	78 942	73 835

¹ Les ajustements incluent des biens en construction de 6 472 millions de dollars (4 374 millions de dollars en 2018) qui ont été virés à d'autres catégories suite à l'achèvement des biens.

² Le gouvernement a une valeur comptable nette des immobilisations de 83 millions de dollars (20 millions de dollars en 2018), avec un coût d'acquisition initial de 1 743 millions de dollars (2 005 millions de dollars en 2018) qui a été déclaré excédentaire. À la disposition physique, l'investissement du gouvernement dans l'immobilisation corporelle sera supprimé.

³ Les acquisitions de 1 115 millions de dollars (206 millions de dollars en 2018) de biens en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé, incluant 85 millions de dollars (70 millions de dollars en 2018) d'intérêts, et 8 millions de dollars (367 millions de dollars en 2018) de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur les liquidités et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.

18. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

a) Instruments financiers dérivés

i. Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le gouvernement conclut des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour l'échange de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles relativement à des obligations envers des contreparties. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées. Au 31 mars 2019, les liquidités données en nantissement, qui s'élèvent à 7 163 millions de dollars (8 716 millions de dollars en 2018), sont comptabilisées dans les autres créances, et les liquidités reçues, qui s'élèvent à 165 millions de dollars (96 millions de dollars en 2018), sont comptabilisées dans les autres passifs. En outre, le gouvernement détient des titres donnés en nantissement par des contreparties, pour une valeur nominale de 2 207 millions de dollars et une juste valeur de 2 602 millions de dollars (une valeur nominale de 2 086 millions de dollars et une juste valeur de 2 456 millions de dollars en 2018), ce qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, car le gouvernement n'en obtient pas la propriété économique à moins que le constituant du gage soit en défaut.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les swaps de devises ayant des montants contractuels de référence non réglés au 31 mars :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2019
2020.....	6 881
2021.....	11 340
2022.....	7 281
2023.....	7 351
2024.....	10 312
2025 et ultérieurs	39 979
Total	83 144

ii. Contrats à terme sur devises

Les ententes de prêts du gouvernement avec le Fonds monétaire international (FMI), incluses dans les comptes d'opérations de change, sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Cependant, le gouvernement finance généralement ces prêts avec des fonds en dollars américains. Conséquemment, puisque la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois), il y a non-concordance de change, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexe. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les contrats à terme sur devises ayant des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars s'élèvent à 2 065 millions de dollars canadiens (1 291 millions de dollars au 31 mars 2018) et viennent à échéance au cours du prochain exercice fiscal.

iii. Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière acceptable, qui est fondée sur la cote attribuée par les organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne, en accord avec l'Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada.

Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords d'échange de devises étrangères. Les sûretés données en nantissement par des contreparties au gouvernement peuvent être liquidées en cas de défaut de paiement afin d'atténuer les pertes sur créances.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par notation financière en fonction des notations financières publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Notations financières	2019	2018
A+.....	28 050	27 390
A.....	37 966	21 628
A-.....	19 193	32 285
Total.....	85 209	81 303

b) Gestion des risques liés aux devises et taux d'intérêt et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de change et les risques de taux d'intérêt sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2019, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts relatifs en devises se sont considérablement compensés entre eux. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS. Cependant, pour gérer les risques de change liés aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs relatifs en devises étrangères sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Au 31 mars 2019, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 2 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en euro. Il n'y a aucun impact significatif relatif aux risques des portefeuilles en dollar américain, en livre sterling britannique et en yen japonais.

Le gain net de change inclut dans les revenus nets des opérations en devises, les autres revenus et les autres charges à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élèvent à 31 millions de dollars (54 millions de dollars de gain net de change en 2018).

c) Information sur la juste valeur

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des intérêts et dette échue, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres créances et des autres prêts, placements et avances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme ou des provisions qui sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2019		2018	
	Valeur du capital	Juste valeur	Valeur du capital	Juste valeur
Swaps de devises.....	83 144	(7 033)	80 012	(8 391)
Contrats de change à terme.....	2 065	11	1 291	-
Total.....	85 209	(7 022)	81 303	(8 391)

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions du marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou de la valeur nominale en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive ou négative de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait ou effectuerait un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

19. Obligations contractuelles et droits contractuels

a) Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Le détail des obligations contractuelles est fourni à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

Principales conventions comptables
Les obligations contractuelles sont des obligations financières du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs lorsque les termes de ces contrats ou accords en vue de l'acquisition de biens et de services ou de la fourniture de paiements de transfert seront respectés. Les principales obligations contractuelles sont divulguées lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables. Les obligations contractuelles ne comprennent pas les obligations du gouvernement liées à des programmes continus, comme les programmes en matière de santé, d'aide sociale, d'éducation et les transferts majeurs aux provinces et personnes. Dans de tels cas, le gouvernement n'a pas d'obligations contractuelles envers des tiers et dispose d'un pouvoir discrétionnaire complet quant à la modification de la mise en œuvre de ces programmes.
Incertitude relative à la mesure
Alors qu'il n'y a pas d'incertitude importante liée aux obligations contractuelles, une certaine incertitude de mesure est inhérente à toutes les estimations. Les obligations contractuelles pour les accords de paiement de transfert et l'organisation internationale sont soumises à des incertitudes relatives à la mesure en raison des termes et conditions de certains accords résultants d'obligations contractuelles. Certaines obligations dépendent de toute autre activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations dans la publication des charges futures. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales.

Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui nécessiteront des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales ¹	Total
2020.....	31 018	12 413	477	1 755	45 663
2021.....	19 144	9 096	495	1 185	29 920
2022.....	14 698	7 236	446	391	22 771
2023.....	10 457	3 585	378	188	14 608
2024.....	6 627	2 243	305	103	9 278
2025 et ultérieurs	23 232	13 721	2 181	1 123	40 257
Total	105 176	48 294	4 282	4 745	162 497

¹ Incluent les paiements de transfert, prêts et avances non versés aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Il comprend également des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales.

b) Droits contractuels

Les activités du gouvernement comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Ils comprennent principalement les ventes de biens et de services, les locations de biens, et les redevances et les ententes de partage des revenus et des bénéfices, tandis que les autres droits contractuels sont combinés aux fins du rapport. Le gouvernement a des ententes qui prévoient des droits contractuels sur les revenus futurs en fonction d'un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente, ou en fonction de la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendue. Les termes de ces contrats ou accords peuvent ne pas permettre une estimation raisonnable des revenus futurs.

Principales conventions comptables
Les principaux droits contractuels aux ressources économiques découlant de contrats ou d'ententes qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir sont divulgués lorsqu'on peut établir des estimations raisonnables.
Incertitude relative à la mesure
Les droits contractuels sont soumis à une incertitude relative à la mesure en raison des termes et conditions de certains accords résultants de droits contractuels. Certains droits dépendent de la vente ou de toute autre activité future de l'autre partie à l'accord, nécessitant l'utilisation d'estimations dans la publication des revenus futurs. Les estimations peuvent être basées sur des facteurs tels que l'expérience ou les conditions économiques générales.

Lorsque les termes des contrats et des accords permettent une estimation raisonnable, les principaux droits contractuels sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail des droits contractuels est fourni à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

(en millions de dollars)

Revenus à recevoir en :	Ventes de biens et de services	Locations de biens	Redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices	Autres	Total
2020.....	2 365	447	2	423	3 237
2021.....	2 429	481	3	55	2 968
2022.....	2 494	498	2	52	3 046
2023.....	2 555	507	2	49	3 113
2024.....	2 621	523	1	41	3 186
2025 et ultérieurs.....	23 852	611	10	425	24 898
Total.....	36 316	3 067	20	1 045	40 448

En outre, le gouvernement a droit aux revenus d'intérêts futurs sur les placements, prêts et avances. Des informations complémentaires sont fournies à la note 14 et la note 16.

20. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères, organismes et les sociétés d'État et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables et sur les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques telles que décrites à la note 1 et la note 15.

Principales conventions comptables
La présentation par secteur est préparée conformément aux conventions comptables adoptées pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés du gouvernement. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange.
Incertitude relative à la mesure
Il n'y a pas d'incertitude importante liée à la mesure de l'information sectorielle.

Comptes publics du Canada 2018-2019

Les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément et les autres sont regroupés avec la provision pour évaluation et autres éléments. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2019								Total
	Famille, Enfants et Développement social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redressements ¹	
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	-	-	-	223 619	-	-	-	-	223 619
Autres taxes et droits	-	-	-	21 879	35 348	-	-	-	57 227
Total des revenus fiscaux	-	-	-	245 498	35 348	-	-	-	280 846
Cotisations d'assurance-emploi	22 698	-	-	-	-	-	-	(403)	22 295
Autres revenus									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	7 101	-	7 101
Autres	3 091	1 284	422	6 695	2 649	20 382	-	(14 214)	20 309
Nets des opérations de change	-	1 667	-	-	-	-	-	-	1 667
Total des autres revenus	3 091	2 951	422	6 695	2 649	20 382	7 101	(14 214)	29 077
Total des revenus	25 789	2 951	422	252 193	37 997	20 382	7 101	(14 617)	332 218
Charges									
Charges de programmes									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	53 366	-	-	-	-	-	-	-	53 366
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ..	-	70 734	-	-	-	5 191	-	-	75 925
Assurance-emploi	18 888	-	-	-	-	-	-	-	18 888
Prestations pour enfants	17	-	-	23 865	-	-	-	-	23 882
Retour des produits de la redevance sur les combustibles	-	-	-	664	-	-	-	-	664
Autres paiements de transfert	8 899	1 012	209	3 737	1 132	37 182	-	(418)	51 753
Total des paiements de transfert	81 170	71 746	209	28 266	1 132	42 373	-	(418)	224 478
Autres charges	4 956	1 095	31 923	8 963	12 247	53 445	-	(14 191)	98 438
Total des charges de programmes	86 126	72 841	32 132	37 229	13 379	95 818	-	(14 609)	322 916
Frais de la dette publique	-	23 020	74	-	1	179	-	(8)	23 266
Total des charges	86 126	95 861	32 206	37 229	13 380	95 997	-	(14 617)	346 182

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

(en millions de dollars)

	2018								
	Famille, Enfants et Développe- ment social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres porte- feuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redresse- ments ¹	Total
						Redressés ² (note 2a)			Redressés ² (note 2a)
Revenus									
Revenus fiscaux									
Revenus d'impôt sur le revenu	-	-	-	209 269	-	-	-	-	209 269
Autres taxes et droits	-	-	-	21 798	32 021	-	-	-	53 819
Total des revenus fiscaux	-	-	-	231 067	32 021	-	-	-	263 088
Cotisations d'assurance-emploi	21 533	-	-	-	-	-	-	(393)	21 140
Autres revenus									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	-	-	-	-	-	-	7 731	-	7 731
Autres ²	3 002	932	430	4 906	2 757	19 521	-	(13 764)	17 784
Nets des opérations de change	-	1 473	-	-	-	-	-	-	1 473
Total des autres revenus	3 002	2 405	430	4 906	2 757	19 521	7 731	(13 764)	26 988
Total des revenus	24 535	2 405	430	235 973	34 778	19 521	7 731	(14 157)	311 216
Charges									
Charges de programmes									
Paiements de transfert									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	50 644	-	-	-	-	-	-	-	50 644
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ..	-	68 447	-	-	-	2 072	-	-	70 519
Assurance-emploi	19 715	-	-	-	-	-	-	-	19 715
Prestations pour enfants	13	-	-	23 419	-	-	-	-	23 432
Retour des produits de la redevance sur les combustibles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres paiements de transfert	9 088	411	155	3 622	918	33 296	-	(352)	47 138
Total des paiements de transfert	79 460	68 858	155	27 041	918	35 368	-	(352)	211 448
Autres charges²	5 117	531	32 297	8 075	11 586	53 033	-	(13 799)	96 840
Total des charges de programmes	84 577	69 389	32 452	35 116	12 504	88 401	-	(14 151)	308 288
Frais de la dette publique	-	21 629	79	-	1	186	-	(6)	21 889
Total des charges	84 577	91 018	32 531	35 116	12 505	88 587	-	(14 157)	330 177

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

¹ Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.² Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2a de cette section.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 3

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Revenus, charges et déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Revenus.....	99
Revenus fiscaux.....	100
Cotisations d'assurance-emploi.....	101
Autres revenus.....	102
Revenus de placements.....	103
Charges.....	104
Comptabilisation des charges.....	104
Charges par secteur.....	106
Coûts des opérations du gouvernement.....	106
Charges par article.....	109
Dépenses en vertu d'autorisations législatives.....	110

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Revenus, charges et déficit accumulé

Tableau 3.1

Revenus, charges et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2019	2018 Redressés ¹
Revenus		
Revenus fiscaux, tableau 3.2	280 846	263 088
Cotisations d'assurance-emploi	22 295	21 140
Autres revenus ¹ , tableau 3.4	29 077	26 988
Total des revenus	332 218	311 216
Charges		
Paiements de transfert.....	224 478	211 448
Autres charges ¹	98 438	96 840
Total des charges de programmes.....	322 916	308 288
Frais de la dette publique, tableau 3.8.....	23 266	21 889
Total des charges, tableau 3.6	346 182	330 177
Déficit annuel	(13 964)	(18 961)
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	(671 254)	(651 540)
Autres éléments du résultat global.....	(232)	(753)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	(685 450)	(671 254)

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Revenus fiscaux

Tableau 3.2

Revenus fiscaux

(en millions de dollars)

	2019	2018
Revenus fiscaux		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers.....	163 881	153 619
Sociétés.....	50 368	47 805
Non-résidents.....	9 370	7 845
Total des revenus d'impôt sur le revenu	223 619	209 269
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	38 221	36 751
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence.....	4 483	4 501
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel.....	1 319	1 238
Total des taxes sur l'énergie	5 802	5 739
Droits de douane à l'importation.....	6 881	5 416
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise.....	5 228	4 857
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.....	872	823
Autres taxes et droits d'accise.....	223	233
Total des autres taxes et droits d'accise	6 323	5 913
Total des autres taxes et droits	57 227	53 819
Total des revenus fiscaux¹	280 846	263 088

¹ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Impôt sur le revenu des non-résidents

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances et les pensions alimentaires ainsi que sur les revenus des non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi) et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Elle s'applique à un taux de 5 % sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires.

Tableau 3.3
Taxe sur les produits et services

(en millions de dollars)

	2019	2018
TPS	45 392	43 687
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers	2 494	2 357
TPS brute de tiers.....	42 898	41 330
Moins : crédits d'impôt trimestriels.....	4 677	4 579
TPS nette de tiers	38 221	36 751

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres droits et taxes d'accise

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

Autres revenus**Tableau 3.4****Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2019	2018 Redressés ¹
Autres revenus		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des bénéfices annuels	5 920	6 959
Intérêt et autres	1 181	772
<i>Total des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</i>	<i>7 101</i>	<i>7 731</i>
Autres programmes		
Revenus de placements, tableau 3.5	1 806	1 316
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	2 322	2 824
Location et utilisation de biens publics	778	746
Services de nature réglementaire	1 780	1 622
Services de nature non réglementaire	4 014	4 515
Ventes de biens et de produits d'information ¹	1 218	1 307
Autres frais et droits	806	847
<i>Total des ventes de biens et de services</i>	<i>10 918</i>	<i>11 861</i>
Divers		
Intérêt et pénalités	6 171	4 352
Autres	1 414	255
<i>Total divers</i>	<i>7 585</i>	<i>4 607</i>
<i>Total des autres programmes</i>	<i>20 309</i>	<i>17 784</i>
Nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes	1 480	1 713
Fonds monétaire international	164	(212)
Autres	23	(28)
<i>Total – nets des opérations de change</i>	<i>1 667</i>	<i>1 473</i>
Total des autres revenus²	29 077	26 988

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.² Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

Les revenus comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Autres programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par portefeuille ministériel dans le volume II des Comptes publics du Canada.

Nets des opérations de change

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.

Revenus de placements

Tableau 3.5
Revenus de placements¹

(en millions de dollars)

	2019	2018
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires	738	418
Prêts, placements et avances		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	24	11
Organisations internationales.....	3	6
Autres prêts, placements et avances.....	964	908
Total des prêts, des placements et des avances	991	925
Autres comptes	1	- ²
Total ministériel des revenus de placements	1 730	1 343
Gain (perte) net de change	25	(61)
Autres revenus constatés par régularisation.....	52	38
Total des revenus de placements	1 807	1 320
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement.....	(1)	(4)
Total des revenus de placements externes	1 806	1 316

¹ Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des Comptes publics du Canada.

² Moins de 500 000\$.

Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Tableau 3.6

Charges externes par secteur et par type

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert ¹		Autres paiements de transfert ²	
	2019	2018	2019	2018
Portefeuilles ministériels				
Affaires mondiales ⁴	–	–	4 679	4 300
Agriculture et Agroalimentaire	–	–	1 397	1 258
Anciens Combattants	–	–	21	24
Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	–	–
Conseil du Trésor	–	–	1	1
Conseil privé ³	–	–	7	–
Défense nationale	–	–	209	155
Environnement et Changement climatique	–	–	429	222
Famille, Enfants et Développement social	72 272	70 372	8 899	9 088
Femmes et de l'Égalité des genres ³	–	–	29	21
Finances	70 734	68 447	1 012	411
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	–	–	1 434	1 296
Infrastructure et Collectivités	4 341	2 072	3 330	1 536
Innovation, Sciences et Développement économique ³	–	–	2 636	2 851
Institutions démocratiques ³	–	–	1	2
Justice	–	–	400	381
Parlement	–	–	1	2
Patrimoine canadien et Multiculturalisme ³	–	–	1 182	1 257
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	–	–	182	127
Relations Couronne-Autochtones	–	–	5 543	6 483
Ressources naturelles	–	–	1 717	909
Revenu national	23 865	23 419	4 401	3 622
Santé	849	–	1 930	1 631
Sciences ³	–	–	2 106	1 917
Sécurité publique et Protection civile	–	–	1 132	918
Services aux Autochtones	–	–	9 731	8 778
Services publics et Approvisionnement ³	–	–	–	(1)
Transports	–	–	212	213
Provision pour évaluation et autres éléments	–	–	(204)	(264)
Total des charges⁵	172 061	164 310	52 417	47 138

¹ Comprend des paiements de transfert de 53 366 millions de dollars (50 644 millions de dollars en 2018) pour les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 75 925 millions de dollars (70 519 millions de dollars en 2018) aux autres paliers de gouvernement; 18 888 millions de dollars (19 715 millions de dollars en 2018) pour l'assurance-emploi et 23 882 millions de dollars (23 432 millions de dollars en 2018) pour les prestations aux enfants. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

² Comprend des paiements de transfert de 664 millions de dollars (aucun en 2018) pour le retour des produits de la redevance sur les combustibles.

³ Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁴ Les données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

⁵ Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

⁶ Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de cette section.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges		Frais de la dette publique ⁶		Total des charges	
2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Redressés ⁴							
4 679	4 300	2 406	2 150	–	–	7 085	6 450
1 397	1 258	1 175	1 167	–	–	2 572	2 425
21	24	1 120	960	–	–	1 141	984
–	–	22	24	–	–	22	24
1	1	6 720	3 881	–	–	6 721	3 882
7	–	348	342	–	–	355	342
209	155	31 714	32 077	74	79	31 997	32 311
429	222	1 946	1 807	–	1	2 375	2 030
81 171	79 460	3 135	3 232	–	–	84 306	82 692
29	21	42	22	–	–	71	43
71 746	68 858	539	527	23 012	21 623	95 297	91 008
1 434	1 296	1 455	1 338	–	–	2 889	2 634
7 671	3 608	539	540	–	–	8 210	4 148
2 636	2 851	2 632	2 540	–	–	5 268	5 391
1	2	178	123	–	–	179	125
400	381	1 425	1 352	–	–	1 825	1 733
1	2	730	723	–	–	731	725
1 182	1 257	3 090	3 177	3	3	4 275	4 437
182	127	2 402	1 954	–	–	2 584	2 081
5 543	6 483	2 357	3 226	–	–	7 900	9 709
1 717	909	2 015	1 649	1	1	3 733	2 559
28 266	27 041	8 529	7 798	–	–	36 795	34 839
2 779	1 631	2 269	2 223	–	–	5 048	3 854
2 106	1 917	93	83	–	–	2 199	2 000
1 132	918	11 995	11 318	1	1	13 128	12 237
9 731	8 778	1 816	1 868	–	–	11 547	10 646
–	(1)	4 730	4 918	133	139	4 863	5 056
212	213	2 932	2 715	42	42	3 186	2 970
(204)	(264)	84	3 106	–	–	(120)	2 842
224 478	211 448	98 438	96 840	23 266	21 889	346 182	330 177

Charges par secteur

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels. Elle regroupe les activités des ministères et organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées sous la responsabilité des ministres telles que décrites dans la note 1 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Paielements de transfert

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont effectués en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux permettent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent de fournir la quote-part fédérale appuyant des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

Autres charges

Les autres charges comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance et autres. Les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont compris dans les charges de personnel.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

Tableau 3.7
Principaux paiements de transfert par province et territoire

(en millions de dollars)

	Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse ¹	Assurance-emploi	Accords fiscaux	Abattement du Québec ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts ³	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador.....	2019	1 086	1 169	10	–	535	202	45	–	3 047
	2018	1 025	1 227	14	–	536	199	31	–	3 032
Île-du-Prince-Édouard.....	2019	263	270	419	–	158	58	20	–	1 188
	2018	251	266	392	–	155	57	–	–	1 121
Nouvelle-Écosse.....	2019	1 723	917	1 954	–	1 000	367	158	–	6 119
	2018	1 638	909	1 825	–	965	357	56	–	5 750
Nouveau-Brunswick.....	2019	1 485	977	1 876	–	814	299	65	–	5 516
	2018	1 405	1 003	1 768	–	770	285	46	–	5 277
Québec.....	2019	14 775	3 703	11 738	(5 046)	8 679	3 185	696	–	37 730
	2018	14 024	3 876	11 155	(4 739)	8 487	3 144	481	–	36 428
Ontario.....	2019	20 158	5 953	972	–	14 851	5 450	1 148	–	48 532
	2018	19 113	6 057	1 548	–	14 364	5 316	782	–	47 180
Manitoba.....	2019	1 797	682	2 040	–	1 413	518	103	–	6 553
	2018	1 712	658	1 834	–	1 354	501	69	–	6 128
Saskatchewan.....	2019	1 537	647	2	–	1 203	442	89	–	3 920
	2018	1 465	685	12	–	1 176	435	59	–	3 832
Alberta.....	2019	4 544	2 336	2	–	4 461	1 638	328	–	13 309
	2018	4 226	2 675	40	–	4 325	1 601	219	–	13 086
Colombie-Britannique.....	2019	7 545	2 133	3	–	5 325	1 955	393	–	17 354
	2018	7 108	2 261	43	–	4 868	1 807	266	–	16 353
Total des provinces.....	2019	54 913	18 787	19 016	(5 046)	38 439	14 114	3 045	–	143 268
	2018	51 967	19 617	18 631	(4 739)	37 000	13 702	2 009	–	138 187
Territoires du Nord-Ouest.....	2019	33	26	1 256	–	47	17	18	–	1 397
	2018	94	33	1 233	–	45	17	63	–	1 485
Nunavut.....	2019	11	33	1 579	–	39	14	16	–	1 692
	2018	10	27	1 530	–	39	14	–	–	1 620
Territoire du Yukon.....	2019	32	34	950	–	43	16	17	–	1 092
	2018	31	31	920	–	40	15	–	–	1 037
Internationaux.....	2019	299	8	–	–	–	–	–	–	307
	2018	273	7	–	–	–	–	–	–	280
Total des charges pour les provinces et les territoires.....	2019	55 288	18 888	22 801	(5 046)	38 568	14 161	3 096	–	147 756
	2018	52 375	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	–	142 609
Courus et autres redressements.....	2019	(1 922)	–	174	–	–	–	2 171	–	423
	2018	(1 731)	–	–	–	–	–	–	–	(1 731)
Total partiel.....	2019	53 366	18 888	22 975	(5 046)	38 568	14 161	5 267	–	148 179
	2018	50 644	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	–	140 878
Transferts effectués à travers le système fiscal.....	2019	–	–	–	–	–	–	–	23 882	23 882
	2018	–	–	–	–	–	–	–	23 432	23 432
Total des principaux paiements de transfert.....	2019	53 366	18 888	22 975	(5 046)	38 568	14 161	5 267	23 882	172 061
	2018	50 644	19 715	22 314	(4 739)	37 124	13 748	2 072	23 432	164 310

¹ Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

² L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

³ Comprend les contributions de 4 341 millions de dollars (2 072 millions de dollars en 2018) au programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 fait état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 12 du volume II des Comptes publics du Canada, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6 de ce volume. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que des courus et autres redressements.

Tableau 3.8
Frais de la dette publique¹

(en millions de dollars)

	2019	2018
Dette non échue		
Intérêt sur :		
Obligations négociables	12 952	12 440
Titres au détail	16	27
Billets à moyen terme	49	32
	<i>13 017</i>	<i>12 499</i>
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor	1 899	994
Bons du Canada	59	35
	<i>1 958</i>	<i>1 029</i>
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables	340	119
Obligations en devises étrangères	5	7
Obligations à rendement réel	(124)	(126)
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel	865	970
	<i>1 086</i>	<i>970</i>
Réévaluation des swaps de devises	(133)	(282)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	8	13
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	175	185
Intérêts sur les obligations en vertu des partenariats public-privé	80	81
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue	<u>16 191</u>	<u>14 495</u>
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite	6 005	6 347
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(2 319)	(2 169)
Pensions des sociétés d'état consolidées et autres entités	(177)	(156)
	<i>3 509</i>	<i>4 022</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés	800	826
Indemnités de cessation d'emploi et autres	42	53
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	37	42
Indemnisation des accidents du travail	37	36
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	2 021	1 869
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	326	281
Sociétés d'état consolidées et autres entités	9	9
	<i>3 272</i>	<i>3 116</i>
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs	<u>6 781</u>	<u>7 138</u>
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada	5	3
Compte des rentes sur l'État	7	8
Comptes de dépôt et en fiducie	18	16
Autres comptes à fins déterminées	153	159
Autres passifs	111	70
Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs	<u>294</u>	<u>256</u>
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêt	8	6
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés	<u>8</u>	<u>6</u>
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation	<u>23 274</u>	<u>21 895</u>
Moins : redressements de consolidation	8	6
Total des frais de la dette publique ^{1 2}	<u>23 266</u>	<u>21 889</u>

Tableau 3.8
Frais de la dette publique¹ – fin

(en millions de dollars)

	2019	2018
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation	22 243	20 838
Courus et autres redressements	1 031	1 057
Redressements de consolidation	(8)	(6)
Total des frais de la dette publique	23 266	21 889

¹ Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.² Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des Comptes publics du Canada.

Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

Tableau 3.9
Total des charges par article¹

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert	174 523	49 955	224 478
Autres charges			
Personnel	46 132	11 550	57 682
Transports et communications	3 070	(24)	3 046
Information	387	(16)	371
Services professionnels et spéciaux	12 940	(1 904)	11 036
Location	3 462	(745)	2 717
Réparation et entretien	3 608	(81)	3 527
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 050	262	3 312
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	2 378	(2 378)	–
Acquisition de machinerie et matériel	6 307	(6 307)	–
Autres subventions et charges	9 991	938	10 929
Amortissement des immobilisations corporelles	–	5 643	5 643
Perte nette sur cession de biens	–	175	175
Total des autres charges	91 325	7 113	98 438
Frais de la dette publique	22 454	812	23 266
Total des charges brutes	288 302	57 880	346 182
Revenus affectés aux dépenses	(11 461)	11 461	–
Total des charges	276 841	69 341	346 182

¹ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives

(en millions de dollars)

	2019	2018
Versements de la sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>).....	40 424	38 410
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	38 567	37 124
Frais de la dette publique	22 244	20 838
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	18 958	18 254
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	14 161	13 748
Versements du supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>).....	12 404	11 658
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	3 785	3 682
Fonds de la taxe sur l'essence	2 200	2 100
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	1 538	1 323
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	911	899
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	965	798
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection	665	652
Distribution de la redevance sur les combustibles	664	–
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat.....	583	556
Versements d'allocations pour personnes âgées (<i>Loi sur la sécurité de vieillesse</i>).....	562	545
Paiements à la banque de l'infrastructure du Canada	553	11
Paiements à l'Association internationale de développement	442	442
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(914)	(857)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>).....	(4 132)	(3 883)
Total	154 580	146 300
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions¹		
Fonction publique		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires	5 522	2 589
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	454	735
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	308	290
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès	15	15
Total	6 299	3 629
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires	1 007	2 870
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	199	201
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	76	77
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	1	1
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	2	3
Total	1 285	3 152

Tableau 3.10
Dépenses en vertu d'autorisations législatives – fin

(en millions de dollars)

	2019	2018
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	269	276
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	61	60
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi	20	25
Paievements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	5	6
Total	355	367
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	3	3
Contribution du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi, au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires	1	1
Total	4	4
Toutes autres dépenses législatives ²	4 534	4 263
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives ³	167 057	157 715

¹ Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

² Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

³ Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II des Comptes publics du Canada.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 4

Comptes publics du Canada 2018-2019

Comptes consolidés au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées.....	115
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	115
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées.....	120
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées.....	120
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires.....	121
Comptes à fins déterminées consolidés.....	122
Comptes d'assurance.....	124
Autres comptes à fins déterminées consolidés.....	126
Dotations.....	127
État supplémentaire	
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	128

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux* présente une liste complète de toutes les organisations fédérales et les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 4.1 et le tableau 4.2 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État et autres entités consolidées. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les revenus sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les redressements de l'avoir comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

Tableau 4.1
Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Sociétés d'État¹				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	101 382	141 068	489 797	732 247
Autorité du pont Windsor-Dérouit.....	264 004	14 049	1 123 963	1 402 016
Banque de l'infrastructure du Canada.....	491 914	1 362	1 629	494 905
Centre de recherches pour le développement international	72 117	1 708	6 612	80 437
Commission canadienne du lait	9 568	–	158 182	167 750
Commission canadienne du tourisme	43 017	1 889	2 737	47 643
Commission de la capitale nationale.....	191 177	4 724	669 247	865 148
Conseil canadien des normes.....	8 970	1 047	2 585	12 602
Conseil des Arts du Canada.....	445 136	311	29 473	474 920
Construction de Défense (1951) Limitée	30 325	21 321	2 247	53 893
Corporation commerciale canadienne.....	84 670	1 533	2 929	89 132
Énergie atomique du Canada Limitée	172 731	85 802	841 978	1 100 511
Fondation canadienne des relations raciales	28 093	2 383	37	30 513
La Société des ponts fédéraux Limitée	33 167	368	396 254	429 789
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	151 353	1 750	590 807	643 910
Marine Atlantique S.C.C.	157 428	13 404	443 708	614 540
Musée canadien de l'histoire	79 133	11 109	228 279	318 521
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	13 397	332	13 628	27 357
Musée canadien de la nature	24 030	274	177 131	201 435
Musée canadien des droits de la personne	11 657	92	292 016	303 765
Musée des beaux-arts du Canada	14 447	1 037	87 425	102 909
Musée national des sciences et de la technologie.....	49 613	3 426	256 139	309 178
Société du Centre national des Arts	37 568	1 345	227 253	266 166
Société Radio-Canada	1 631 439	163 527	1 096 841	2 891 807
Téléfilm Canada	7 443	56 644	7 179	71 266
VIA Rail Canada Inc.	462 528	38 339	1 072 117	1 572 984
Total – Sociétés d'État	4 516 307	568 844	8 220 193	13 305 344
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(57 456)	–	(86 045)	(143 501)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	4 458 851	568 844	8 134 148	13 161 843
Autres entités²				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	195 197	20 520	16 245	231 962
Fonds de capital en fiducie.....	2 368	10 940	–	13 308
Fonds pour prestations de cessation	1 018	3	–	1 021
Fondation canadienne pour l'innovation.....	191 653	34 372	4 184	230 209
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	16 715	–	1 205	17 920
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations	322 235	39 910	302	362 447
Total – Autres entités	729 186	105 745	21 936	856 867
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	2 283	(191)	–	2 092
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	731 469	105 554	21 936	858 959
Total	5 190 320	674 398	8 156 084	14 020 802

¹ Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

² Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
-	177 917	1 394	179 311	552 936	-	-	552 936	732 247
-	730 631	-	730 631	671 385	-	-	671 385	1 402 016
-	2 901	1 604	4 505	490 400	-	-	490 400	494 905
-	44 562	21 730	66 292	14 145	-	-	14 145	80 437
5 638	61 656	100 456	167 750	-	-	-	-	167 750
-	19 868	67	19 935	27 708	-	-	27 708	47 643
-	191 952	4 143	196 095	669 053	-	-	669 053	865 148
-	5 996	45	6 041	6 561	-	-	6 561	12 602
-	138 007	1 792	139 799	335 121	-	-	335 121	474 920
-	43 721	718	44 439	9 454	-	-	9 454	53 893
-	48 061	19 722	67 783	11 349	10 000	-	21 349	89 132
-	7 821 512	284	7 821 796	(7 185 997)	449 712	15 000	(6 721 285)	1 100 511
-	439	-	439	30 074	-	-	30 074	30 513
62 546	23 427	107 770	193 743	236 046	-	-	236 046	429 789
-	76 583	1 431	78 014	565 896	-	-	565 896	643 910
-	105 975	2 994	108 969	505 571	-	-	505 571	614 540
-	29 325	220 637	249 962	68 559	-	-	68 559	318 521
-	9 457	13 670	23 127	4 230	-	-	4 230	27 357
-	40 077	163 511	203 588	(2 153)	-	-	(2 153)	201 435
-	157 065	137 101	294 166	9 599	-	-	9 599	303 765
-	8 364	91 762	100 126	2 783	-	-	2 783	102 909
-	21 495	274 240	295 735	13 443	-	-	13 443	309 178
-	26 338	245 178	271 516	(5 350)	-	-	(5 350)	266 166
291 846	598 867	(6 937)	883 776	2 008 031	-	-	2 008 031	2 891 807
-	57 344	111	57 455	13 811	-	-	13 811	71 266
-	233 961	1 022 858	1 256 819	306 865	-	9 300	316 165	1 572 984
360 030	10 675 501	2 426 281	13 461 812	(640 480)	459 712	24 300	(156 468)	13 305 344
-	(12 160)	(2 134 804)	(2 146 964)	2 487 475	(459 712)	(24 300)	2 003 463	(143 501)
360 030	10 663 341	291 477	11 314 848	1 846 995	-	-	1 846 995	13 161 843
-	107 822	9 207	117 029	114 933	-	-	114 933	231 962
-	2	13 306	13 308	-	-	-	-	13 308
-	3	1 018	1 021	-	-	-	-	1 021
-	1 295	228 914	230 209	-	-	-	-	230 209
-	3 906	14 014	17 920	-	-	-	-	17 920
-	58 739	303 708	362 447	-	-	-	-	362 447
-	171 767	570 167	741 934	114 933	-	-	114 933	856 867
-	-	(556 940)	(556 940)	559 032	-	-	559 032	2 092
-	171 767	13 227	184 994	673 965	-	-	673 965	858 959
360 030	10 835 108	304 704	11 499 842	2 520 960	-	-	2 520 960	14 020 802

Tableau 4.2
Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		Total
		Aide financière	Autres	
Sociétés d'État				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	13 487	813 926	–	827 413
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	5 045	345 052	5 948	356 045
Banque de l'infrastructure du Canada.....	2 737	560 376	–	563 113
Centre de recherches pour le développement international	36 574	140 366	18 892	195 832
Commission canadienne du lait.....	350 941	3 979	–	354 920
Commission canadienne du tourisme	27 159	95 655	762	123 576
Commission de la capitale nationale.....	35 796	109 309	10 621	155 726
Conseil canadien des normes.....	10 199	17 974	829	29 002
Conseil des Arts du Canada	16 743	292 991	1 100	310 834
Construction de Défense (1951) Limitée	708	–	114 220	114 928
Corporation commerciale canadienne.....	28 952	–	2 169	31 121
Énergie atomique du Canada Limitée.....	111 089	829 233	2 568	942 890
Fondation canadienne des relations raciales	530	–	203	733
La Société des ponts fédéraux Limitée	42 783	3 395	–	46 178
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	1 703	161 330	–	163 033
Marine Atlantique S.C.C.	111 818	125 668	–	237 486
Musée canadien de l'histoire	20 128	81 029	1 129	102 286
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	3 483	9 982	126	13 591
Musée canadien de la nature.....	11 287	34 763	76	46 126
Musée canadien des droits de la personne	11 456	30 282	–	41 738
Musée des beaux-arts du Canada.....	17 584	51 586	527	69 697
Musée national des sciences et de la technologie.....	14 187	36 583	2 050	52 820
Société du Centre national des Arts.....	33 587	49 047	2 855	85 489
Société Radio-Canada	488 211	1 210 831	1 935	1 700 977
Téléfilm Canada	24 010	101 899	511	126 420
VIA Rail Canada Inc.	395 769	374 229	2 635	772 633
Total – Sociétés d'État	1 815 966	5 479 485	169 156	7 464 607
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	9 675	77 428	–	87 103
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	1 825 641	5 556 913	169 156	7 551 710
Redressements de consolidation.....	967	(5 556 913)	(169 156)	(5 725 102)
Montant net – Sociétés d'État	1 826 608	–	–	1 826 608
Autres entités				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	82 505	1 799	47 294	131 598
Fonds de capital en fiducie.....	91	52 000	(3 842)	48 249
Fonds pour prestations de cessation	21	–	1	22
Fondation canadienne pour l'innovation.....	5 465	394 462	608	400 535
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	698	104 249	–	104 947
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations	10 287	–	977	11 264
Total – Autres entités	99 067	552 510	45 038	696 615
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(32 393)	(75 317)	(191)	(107 901)
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	66 674	477 193	44 847	588 714
Redressements de consolidation.....	1 394	(477 193)	(44 847)	(520 646)
Montant net – Autres entités	68 068	–	–	68 068
Total	1 894 676	–	–	1 894 676

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
762 946	18 845	781 791	45 622	507 315	(1)	–	–	–	552 936
226 857	–	226 857	129 188	536 437	(3)	5 763	–	–	671 385
72 755	–	72 755	490 358	42	–	–	–	–	490 400
202 686	2 958	205 644	(9 812)	23 957	–	–	–	–	14 145
356 216	2 374	358 590	(3 670)	–	3 670	–	–	–	–
131 055	1 241	132 296	(8 720)	36 745	–	(317)	–	–	27 708
126 597	7 976	134 573	21 153	646 900	1 000	–	–	–	669 053
26 656	71	26 727	2 275	4 286	–	–	–	–	6 561
309 006	1 127	310 133	701	324 254	–	10 166	–	–	335 121
115 137	(28)	115 109	(181)	9 808	–	(173)	–	–	9 454
23 022	3 982	27 004	4 117	23 571	(6 339)	–	–	–	21 349
1 118 767	3 006	1 121 773	(178 883)	(6 869 098)	–	1 007	–	325 689	(6 721 285)
1 066	–	1 066	(333)	29 452	–	955	–	–	30 074
47 758	–	47 758	(1 580)	237 424	(278)	480	–	–	236 046
156 466	–	156 466	6 567	559 329	–	–	–	–	565 896
238 534	–	238 534	(1 048)	508 704	–	(2 085)	–	–	505 571
87 514	12 852	100 366	1 920	66 639	–	–	–	–	68 559
10 219	2 621	12 840	751	3 810	(257)	(74)	–	–	4 230
41 196	2 929	44 125	2 001	(4 154)	–	–	–	–	(2 153)
39 222	2 085	41 307	431	9 168	–	–	–	–	9 599
61 812	7 388	69 200	497	2 358	(72)	–	–	–	2 783
45 960	6 634	52 594	226	13 217	–	–	–	–	13 443
82 954	2 290	85 244	245	(5 595)	–	–	–	–	(5 350)
1 746 209	1 684	1 747 893	(46 916)	2 052 821	2 126	–	–	–	2 008 031
132 666	2 033	134 699	(8 279)	22 090	–	–	–	–	13 811
726 696	9 321	736 017	36 616	279 549	–	–	–	–	316 165
6 889 972	91 389	6 981 361	483 246	(980 971)	(154)	15 722	–	325 689	(156 468)
(185 270)	5 565	(179 705)	266 808	2 077 912	154	(15 722)	–	(325 689)	2 003 463
6 704 702	96 954	6 801 656	750 054	1 096 941	–	–	–	–	1 846 995
3 022	(96 954)	(93 932)	(5 631 170)	–	5 631 170	–	–	–	–
6 707 724	–	6 707 724	(4 881 116)	1 096 941	5 631 170	–	–	–	1 846 995
112 974	200	113 174	18 424	96 509	–	–	–	–	114 933
2	48 247	48 249	–	–	–	–	–	–	–
2	20	22	–	–	–	–	–	–	–
400 503	32	400 535	–	–	–	–	–	–	–
104 947	–	104 947	–	–	–	–	–	–	–
10 287	977	11 264	–	–	–	–	–	–	–
628 715	49 476	678 191	18 424	96 509	–	–	–	–	114 933
953	(953)	–	(107 901)	666 933	–	–	–	–	559 032
629 668	48 523	678 191	(89 477)	763 442	–	–	–	–	673 965
979	(48 523)	(47 544)	(473 102)	–	473 102	–	–	–	–
630 647	–	630 647	(562 579)	763 442	473 102	–	–	–	673 965
7 338 371	–	7 338 371	(5 443 695)	1 860 383	6 104 272	–	–	–	2 520 960

Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Tableau 4.3

Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

(en milliers de dollars)

	1er avril 2018	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	31 mars 2019
Commission canadienne du lait.....	6 253	82 676	83 291	5 638
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	70 903	–	8 357	62 546
Société Radio-Canada.....	316 580	19 778	44 512	291 846
Total.....	393 736	102 454	136 160	360 030

Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les Comptes publics du Canada. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor.

Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les passifs des sociétés d'État sont inclus dans les états financiers du Gouvernement du Canada comme suit, se référer à la section 2 pour de plus amples détails.

Tableau 4.4

Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

(en milliers de dollars)

	2019
Causes en instance et imminentes et autres réclamations – Provision accumulée.....	36 022
Causes en instance et imminentes et autres réclamations – Divulguée seulement.....	22 527

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

Tableau 4.5

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires ¹
Sociétés d'État mandataires				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	817 771	–	–	817 771
Commission canadienne du lait	3 979	–	–	3 979
Commission canadienne du tourisme	98 683	–	–	98 683
Commission de la capitale nationale.....	–	72 193	37 295	109 488
Énergie atomique du Canada Limitée	829 233	–	–	829 233
La Société des ponts fédéraux Limitée	3 464	–	–	3 464
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.	166 798	–	–	166 798
Musée canadien de l'histoire	76 247	–	–	76 247
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	8 241	–	–	8 241
Musée canadien de la nature	31 115	–	–	31 115
Musée canadien des droits de la personne	25 336	–	–	25 336
Musée des beaux-arts du Canada	–	43 461	8 000	51 461
Musée national des sciences et de la technologie	30 243	–	–	30 243
Société Radio-Canada	–	1 097 822	113 009	1 210 831
Téléfilm Canada	101 899	–	–	101 899
Total – Sociétés d'État mandataires	2 193 009	1 213 476	158 304	3 564 789
Sociétés d'État non-mandataires				
Autorité du pont Windsor-Déroit.....	330 500	–	–	330 500
Banque de l'infrastructure du Canada.....	552 862	–	–	552 862
Centre de recherches pour le développement international	140 366	–	–	140 366
Conseil canadien des normes.....	17 974	–	–	17 974
Conseil des Arts du Canada	292 791	–	–	292 791
Marine Atlantique S.C.C.	125 945	–	–	125 945
Société du Centre national des Arts	35 439	–	–	35 439
VIA Rail Canada Inc.	496 247	–	–	496 247
Total – Sociétés d'État non-mandataires	1 992 124	–	–	1 992 124
Total	4 185 133	1 213 476	158 304	5 556 913

¹ Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la législation soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés

(en dollars)

	1er avril 2018	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2019
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
Comptes d'assurance						
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère de l'Agriculture et de						
Caisse de réassurance-récolte	576 801 678	571 763	–	–	–	577 373 441
Moins : prêts portant intérêt	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	299 286 927	571 763	–	–	–	299 858 690
Comptes de stabilisation des produits						
agricoles	646 510	–	–	–	–	646 510
	299 933 437	571 763	–	–	–	300 505 200
Famille, Enfants et Développement social						
Ministère de l'Emploi et du Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7	2 951 357 681	22 378 165 486	403 478 641	19 172 505 680	1 644 849 123	4 915 647 005
Finances						
Ministère des Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement	45 303	–	–	–	–	45 303
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Compte de la responsabilité en matière nucléaire	4 298 981	140 464	–	–	–	4 439 445
Santé						
Ministère de la Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Ministère des Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	412 203 667	2 234 410	7 567 430	2 406 554	8 134 233	411 464 720
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées	17 834 874	21 640 936	668 335	503 987	72 033	39 568 125
	430 038 541	23 875 346	8 235 765	2 910 541	8 206 266	451 032 845
Total des comptes d'assurance	3 685 702 329	22 402 753 059	411 714 406	19 175 416 221	1 653 055 389	5 671 698 184

Tableau 4.6
Comptes à fins déterminées consolidés – fin

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2019	
	1er avril 2018	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
Autres comptes à fins déterminées consolidés						
Environnement et Changement climatique						
Ministère de l'Environnement						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement	418 566	102 196	–	11 569	–	509 193
Fonds pour dommages à l'environnement	25 320 133	4 387 028	3 207 416	3 411 716	267 590	29 235 271
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques	39 843 447	1 240 681	44 298 158	27 643 695	133 150	57 605 441
	<i>65 582 146</i>	<i>5 729 905</i>	<i>47 505 574</i>	<i>31 066 980</i>	<i>400 740</i>	<i>87 349 905</i>
Finances						
Ministère des Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Patrimoine canadien et Multiculturalisme						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie	919 243	270 092	–	14 606	–	1 174 729
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Ministère des Pêches et des Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons	1 618 899	802 275	–	120 414	–	2 300 760
Compte d'amendes supplémentaires						
<i>Loi sur les espèces en péril</i>	<i>35 000</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>35 000</i>
	<i>1 653 899</i>	<i>802 275</i>	<i>–</i>	<i>120 414</i>	<i>–</i>	<i>2 335 760</i>
Relations Couronne-Autochtones						
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien						
Fonds pour l'étude de l'environnement	768 984	–	286 103	–	768 984	286 103
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement	4 637 019	2 855 958	–	1 140 153	618 586	5 734 238
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis	27 107 832	24 460 860	–	24 823 409	–	26 745 283
Transports						
Ministère des Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses	4 113 754	–	–	–	–	4 113 754
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés	351 006 341	34 119 090	47 791 677	57 165 562	1 788 310	373 963 236
Dotations						
Environnement et Changement climatique						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King	225 000	–	–	–	–	225 000
Innovation, Sciences et Développement économique						
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes	5 258 897	54 535	–	–	–	5 313 432
Fonds de W.G. Schneider	30 000	–	–	–	–	30 000
	<i>5 288 897</i>	<i>54 535</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>5 343 432</i>
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé	75 000	–	–	–	–	75 000
Sciences						
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine	250 000	–	–	–	–	250 000
Total des dotations	5 838 897	54 535	–	–	–	5 893 432
Total	4 042 547 567	22 436 926 684	459 506 083	19 232 581 783	1 654 843 699	6 051 554 852

Comptes d'assurance

Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1er avril 1991.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,66 \$ du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,30 \$ pour les autres. Pour la période du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019, le taux de cotisation était de 1,62 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,25 \$ pour les autres. La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour l'année civile 2019 est de 53 100\$ (51 700\$ en 2018).

Tableau 4.7

Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi

(en millions de dollars)

	2019	2018
Revenus		
Cotisations		
Employeurs et employés ¹	22 699	21 533
Pénalités et produit de l'intérêt	83	81
	<u>22 782</u>	<u>21 614</u>
Charges		
Prestations	16 717	17 666
Prestations selon la Partie II – transferts aux provinces	2 171	2 049
Frais d'administration	1 641	1 686
Frais d'administration transférés aux provinces	189	192
Créances douteuses	99	69
	<u>20 817</u>	<u>21 662</u>
Variation nette	1,965	(48)
Solde au début de l'exercice	2 951	2 999
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 916</u>	<u>2 951</u>

¹ L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, au montant de 403 millions de dollars (394 millions de dollars en 2018).

Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous montants recouverts en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, suite à la soumission no 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

Compte de la responsabilité en matière nucléaire - Ministère des Ressources naturelles

Ce compte est une suite du compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Ce compte, établi aux termes du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, sert à enregistrer les droits d'indemnisation payés par les exploitants et à payer les demandes d'indemnisation découlant des accords d'indemnisation conclus entre le gouvernement et les exploitants d'établissements nucléaires.

Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire dans les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* afin de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes, dommages et frais résultant d'un accident ferroviaire impliquant du pétrole brut ou d'autres marchandises désignées, qui excèdent la couverture minimale d'assurance responsabilité. Ce compte est financé par une contribution sur les expéditions de pétrole brut par voie ferroviaire.

Autres comptes à fins déterminées consolidés

Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – autre que le Fonds pour dommages à l’environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d’autres indemnités accordées au ministère de l’Environnement qui ne sont pas sous l’autorité juridique du fonds pour dommages à l’environnement.

Fonds pour dommages à l’environnement

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d’autres indemnités accordées au ministère de l’Environnement pour dommages causés à l’environnement.

Compte des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l’Agence Parcs Canada* afin d’effectuer les paiements qui seront utilisés pour l’acquisition d’immeubles ou de biens réels liés à, ou pour développer ou entretenir, un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou un autre lieu patrimonial protégé en voie d’être établi, agrandi ou désigné.

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Fonds de fiducie – Commission des champs de bataille nationaux

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l’acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive. Suite à l’acquisition de terrains par la Commission, il est demeuré des fonds qui ont augmentés avec les années en raison des intérêts perçus alors que la Commission était énumérée à l’annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1er septembre 1984.

Compte d’amendes additionnelles pour poissons

Ce compte a été établi afin d’enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d’une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l’alinéa 79(2) f) de la Loi.

Compte d’amendes supplémentaires – Loi sur les espèces en péril

Ce compte a été établi afin d’enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d’une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l’alinéa 105 h) de la Loi.

Fonds pour l’étude de l’environnement – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du fonds est de financer des études environnementales et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l’exploration, l’exploitation et la production des terres domaniales, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

Fonds pour l’étude de l’environnement – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ce Fonds a pour objet de financer les études prévues sous le régime de la présente loi ou de tout autre loi fédérale portant sur l’environnement relativement aux activités de prospection, de mise en valeur et de production sur les terres domaniales.

Compte du produit de l’aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l’article 13 de la *Loi sur l’administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l’aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l’application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d’avances du ministre des Finances, l’encaissement d’intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin d’enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

Dotations

Compte de fiducie de Mackenzie King

Le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000\$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer les prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds de W.G. Schneider

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches du Canada.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

État supplémentaire

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte) sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), par l'entremise des représentants et du personnel d'EDSC, est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. Le président de la Commission, en tant qu'administrateur des comptes, et le dirigeant principal des finances d'EDSC sont responsables de la préparation de ces états financiers ainsi que de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ceux-ci, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction d'EDSC a développé et maintenu des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Les états financiers du Compte font partie intégrante des Comptes publics du Canada, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada
et le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,
Graham Flack*

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada
Le 27 août 2019

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi (le « Compte »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Rapport de l'auditeur indépendant – fin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 27 août 2019

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Actifs financiers		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada.....	2 698 319	1 039 001
Cotisations à recevoir (note 7).....	2 120 052	1 857 496
Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir (note 3).....	494 891	460 539
Sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	432 284	437 907
	5 745 546	3 794 943
Passifs		
Prestations à payer.....	784 384	781 323
Autres charges à payer (note 4).....	45 515	62 262
	829 899	843 585
Actifs financiers nets et excédent accumulé.....	4 915 647	2 951 358

Obligations contractuelles (note 10)

Passif éventuel (note 12)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada
et le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada*
Graham Flack

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada*
Mark Perlman, CPA, CMA

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
	(note 6)		
Revenus			
Cotisations (note 7)	22 278 000	22 698 401	21 532 975
Pénalités (note 3)	61 000	62 021	64 357
Intérêts (note 3)	22 000	21 222	16 637
	22 361 000	22 781 644	21 613 969
Charges			
Prestations et mesures de soutien (tableau I)			
Prestations de revenu (note 8)	18 850 000	16 866 292	17 855 630
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)	2 215 000	2 170 960	2 048 593
Mesures de soutien	124 141	136 960	119 218
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	(265 000)	(286 247)	(308 560)
	20 924 141	18 887 965	19 714 881
Frais d'administration (note 9)	1 676 390	1 830 404	1 877 823
Créances douteuses	50 000	98 986	69 262
	22 650 531	20 817 355	21 661 966
Excédent (déficit) net de l'exercice	(289 531)	1 964 289	(47 997)
Excédent accumulé – début de l'exercice	2 951 358	2 951 358	2 999 355
Excédent accumulé – fin de l'exercice	2 661 827	4 915 647	2 951 358

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
	(note 6)		
Excédent (déficit) net de l'exercice	(289 531)	1 964 289	(47 997)
Actifs financiers nets – début de l'exercice	2 951 358	2 951 358	2 999 355
Actifs financiers nets – fin de l'exercice	2 661 827	4 915 647	2 951 358

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds		
Cotisations	22 435 846	21 234 971
Recouvrements de versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts.....	344 300	355 907
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	291 870	257 868
	<u>23 072 016</u>	<u>21 848 746</u>
Sorties de fonds		
Prestations de revenu	(17 213 520)	(18 282 948)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux EMDT.....	(2 188 798)	(1 971 305)
Mesures de soutien	(138 199)	(119 729)
Frais d'administration	(1 872 181)	(1 832 830)
	<u>(21 412 698)</u>	<u>(22 206 812)</u>
Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada	1 659 318	(358 066)
Solde du compte auprès du receveur général du Canada		
Au début de l'exercice	1 039 001	1 397 067
À la fin de l'exercice.....	2 698 319	1 039 001

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans ces états financiers, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La Commission, par l'entremise des représentants et du personnel du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC), est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte. La Commission établit le taux de cotisation de l'assurance-emploi, le maximum annuel de la rémunération assurable et les réductions des cotisations liées aux régimes d'assurance-salaire des employeurs, sous réserve des dispositions législatives de la Loi.

À partir de 2017, la Commission est chargée de fixer le taux annuel de cotisation de l'assurance-emploi afin de couvrir les coûts prévus du programme de l'assurance-emploi sur une période de sept ans et d'éliminer tout déficit ou excédent cumulé au Compte.

La ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, elle est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise la Commission, avec l'approbation du Ministre responsable d'EDSC, à conclure des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la partie II de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d'administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission prenne des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronales et ouvrières lorsque des paiements en vertu d'une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada.

a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b) Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

c) Prestations et mesures de soutien

Les prestations et mesures de soutien incluent les prestations de revenu (ou prestations selon la partie I de la Loi) et les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi). Ces dépenses de prestations sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant mais pas encore payées est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de revenu offrent un soutien temporaire du revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu incluent également les pêcheurs autonomes et des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. Elles incluent aussi des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie, pour proches aidants et de compassion. Les dépenses de prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

Les taux des prestations de revenu sont établis en fonction de l'année civile. Le taux maximum est de 562\$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2019, et de 547\$ par semaine de janvier à décembre 2018 (543\$ par semaine en 2017). Les prestations sont payées selon le moindre de 55 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80 % de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum.

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des EDMT sont effectués conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des dépenses.

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations d'impôt traitées et une estimation des déclarations d'impôt non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé et dans le Tableau I comme prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés et chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente. Le Compte n'a pas d'employés et EDSC administre la Loi au nom de la Commission. En plus d'EDSC, d'autres ministères fédéraux fournissent également des services au Compte. Selon les divers protocoles d'entente, le Compte est facturé au coût et les transactions sont évaluées à la valeur d'échange.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les EDMT sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes et sont aussi évalués à la valeur d'échange.

e) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral.

f) Opérations entre apparentés*Opérations interentités*

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Le Compte est une composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada et est donc lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts fournis sont recouverts.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas enregistrés.

Autres opérations entre apparentés

Les apparentés comprennent les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants ou les proches parents de ces personnes, ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé d'un des principaux dirigeants ou d'un proche parent de l'un d'eux. Les principaux dirigeants sont des individus ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Compte. Les opérations entre apparentés, autres que les transactions interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnable de ces estimations et hypothèses. Les principales estimations sont reliées aux revenus et montants à recevoir de cotisations, aux frais d'administration, aux remboursements de prestations, à la provision pour créances douteuses, à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 8, aux passifs éventuels et aux montants présentés dans le tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

3. Versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Versements excédentaires de prestations à recevoir	706 263	629 092
Pénalités à recevoir	188 724	168 289
	894 987	797 381
Moins : provision pour créances douteuses	400 096	336 842
	494 891	460 539

Les versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs sont détectés par un processus de vérification. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations durant l'exercice où ils sont établis.

Des pénalités peuvent être imposées lorsqu'un prestataire ou un employeur effectue une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas.

Une provision pour créances douteuses sur les versements excédentaires de prestations et pénalités à recevoir est enregistrée. La provision est estimée en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Des intérêts sont imputés aux dettes d'assurance-emploi découlant de fausses déclarations. Ceci inclut les versements excédentaires de prestations et les pénalités. Selon l'article 56.1(3) du *Règlement sur l'assurance-emploi*, le taux d'intérêt appliqué aux prestataires de l'assurance-emploi, aux employeurs ou aux tiers sur les créances en souffrance est égal à 3 % de plus que le taux d'escompte moyen.

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Versements excédentaires de prestations à recevoir – début de l'exercice	629 092	576 444
Versements excédentaires de prestations établies	394 395	391 632
Intérêts courus	18 039	14 232
Remboursements	(302 860)	(318 777)
Versements excédentaires de prestations non recouvrables radiées	(32 403)	(34 439)
Versements excédentaires de prestations à recevoir – fin de l'exercice	706 263	629 092
Pénalités à recevoir – début de l'exercice	168 289	143 980
Pénalités imposées.....	62 021	64 357
Intérêts courus	7 735	5 734
Remboursements	(41 440)	(37 130)
Pénalités non recouvrables radiées	(7 881)	(8 652)
Pénalités à recevoir – fin de l'exercice	188 724	168 289

Au cours de l'exercice 2019, le Compte a imposé un total de 25,8 millions de dollars (19,9 millions en 2018) en intérêts. Le revenu d'intérêt présenté à l'État des résultats et de l'excédent accumulé (21,2 millions de dollars en 2019 et 16,6 millions de dollars en 2018) est net des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (4,6 millions de dollars en 2019 et 3,3 millions de dollars en 2018). La provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

4. Autres charges à payer

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Charges à payer – apparentés		
Frais d'administration payables à des ministères fédéraux	12 612	49 657
Sommes à payer à EDSC relatives aux EDMT	1 018	5 751
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC	27 805	5 267
Autres déductions	1 322	343
	42 757	61 018
Charges à payer – parties externes		
Cessions de prestations payables à des organismes de services sociaux.....	1 133	922
Retenues d'impôts sur les prestations payables au Québec.....	1 625	322
	2 758	1 244
	45 515	62 262

5. Actifs financiers et passifs

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces actifs financiers et passifs devraient être perçus ou versés au cours du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires de prestations et les pénalités sont habituellement recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminuent leurs valeurs comptables, les versements excédentaires de prestations et les pénalités à recevoir sont présumés être équivalents à leurs justes valeurs.

Tous ces actifs et passifs financiers sont survenus dans le cours normal des affaires.

6. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants du budget présentés à l'État des résultats et de l'excédent accumulé et au Tableau I – Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans les états financiers prospectifs consolidés d'Emploi et Développement social Canada inclus dans le *Plan ministériel 2018-2019*.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

7. Cotisations à recevoir et revenus de cotisations

Les cotisations pour l'exercice financier sont collectées et évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. Le Compte détient également un solde significatif de cotisations à recevoir et de sommes à recevoir de prestataires à revenus élevés qui sont exigibles de l'ARC. L'ARC perçoit, au nom du Compte, les cotisations des employeurs, des employés et des prestataires à revenus élevés. Les cotisations à recevoir sont encaissées mensuellement en fonction des revenus de prestations prévus et sont ajustées lorsque les montants réels sont connus. Les sommes à recevoir des prestataires sont encaissées mensuellement en fonction des montants réels reçus par l'ARC des prestataires à revenus élevés au cours du mois précédent.

Les revenus de cotisations de 22 698 millions de dollars (21 533 millions de dollars en 2018) incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2019 inclut 7 750 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2019 (7 757 millions de dollars en 2018), soit environ 34,40 % (35,17 % en 2018) du total des revenus de cotisations prévus de 22 529 millions de dollars pour l'année civile 2019 (22 057 millions de dollars pour 2018), soustrait des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 642 776 millions de dollars pour l'année civile 2019 (612 873 millions de dollars pour 2018). Les prévisions totales des gains assurables sont principalement dépendant à la fois de la croissance prévue de l'emploi (0,85 % en 2019 et 1,38 % en 2018) ainsi que des salaires moyens (3,05 % en 2019 et 1,74 % en 2018).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. Le tableau ci-dessous a été déterminé sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant toutes les autres hypothèses :

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations
		janvier-mars 2019
Croissance de l'emploi	+/- 0,1 %	+/- 8 millions de dollars
Rémunération moyenne	+/- 0,1 %	+/- 3 millions de dollars

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2018 et 2019 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2017 déterminé au moment de la préparation des états financiers et inclus dans ces états financiers, est une diminution des revenus de 103,4 millions de dollars (diminution des revenus de 188,0 millions de dollars pour 2016 dans les états financiers 2018).

Pour l'année civile 2019, le taux de cotisation par tranche de 100 \$ de rémunération assurable a été fixé à 1,62 (1,66 en 2018 et 1,63 en 2017) conformément à l'article 66 de la Loi pour les employés résidents d'une province sans régime provincial. Pour les employés résidents d'une province avec un régime provincial, le taux de cotisation a été fixé à 1,25 pour 2019 (1,30 en 2018 et 1,27 en 2017). La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation des employés. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2019 est de 53 100 \$ (51 700 \$ en 2018 et 51 300 \$ en 2017).

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 403,5 millions de dollars (393,4 millions de dollars en 2018) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

La vérification des demandes de prestations est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, EDSC a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2019, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 605,8 millions de dollars et 135,3 millions de dollars (677,5 millions de dollars et 96,6 millions de dollars en 2018). EDSC utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs : erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 3, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

9. Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Frais d'administration – apparentés		
Emploi et Développement social Canada		
Frais relatifs au personnel.....	950 279	985 067
Frais non reliés au personnel.....	379 276	383 982
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions.....	212 755	214 534
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régimes de soins de santé et d'assurance de la fonction publique.....	83 323	92 639
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale.....	18 209	14 200
Services administratifs des tribunaux judiciaires		
Services administratifs des tribunaux judiciaires.....	1 007	1 017
	<u>1 644 849</u>	<u>1 691 439</u>
Moins : recouvrement des frais auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale.....	4 140	5 255
	<u>1 640 709</u>	<u>1 686 184</u>
Frais d'administration – parties externes		
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux EDMT.....	189 695	191 639
	<u>1 830 404</u>	<u>1 877 823</u>

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – fin

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024 et exercices ultérieurs	Total
Apparentés						
Frais d'administration.....	1 885 512	–	–	–	–	1 885 512
Parties externes						
Transferts aux provinces et territoires, incluant les frais d'administration relatifs aux EDMT	2 327 740	–	–	–	–	2 327 740
Autres paiements de transfert	48 806	42 379	27 270	23 331	138 392	280 178
Total.....	4 262 058	42 379	27 270	23 331	138 392	4 493 430

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente (PE). Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et l'un des plus importants PE requiert un avis écrit d'un an. Par conséquent, les frais d'administration divulgués sont une estimation des coûts qui seront imputés au Compte au cours du prochain exercice. Des frais d'administration devraient continuer à être imputés au Compte au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Les EDMT exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes pour 8 provinces et 1 territoire, pour les autres provinces et territoires la période de préavis est d'une année. Les obligations de 2021 ne peuvent être raisonnablement estimées.

EDSC a conclu des ententes avec les bénéficiaires du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones conçu pour aider les peuples autochtones à améliorer leurs compétences et à trouver un emploi. Les obligations contractuelles liées aux ententes signées sont incluses dans les autres paiements de transfert au tableau ci-dessus. Les ententes signées après le 31 mars 2019 ne sont pas incluses. Ces ententes s'échelonnent sur une période de dix années.

11. Opérations entre apparentés

Le Compte effectue des opérations avec des ministères et des entités du gouvernement fédéral dans le cours normal de ses activités. Le détail de ces transactions est présenté à la note 4, note 7, note 9 et la note 10.

Aucune transaction significative avec les principaux dirigeants et leurs proches parents n'a été conclue à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Le Compte reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des états financiers du Compte et n'a donc pas été enregistrée.

12. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le résultat de la réclamation sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte puisque le montant total du passif éventuel est estimé à 33,4 millions de dollars au 31 mars 2019 (27,6 millions de dollars en 2018).

L'agent négociateur a déposé une demande de contrôle judiciaire et un grief de principe auprès de la Cour fédérale concernant la décision d'EDSC de ne pas payer la rétroactivité de certains employés. Cela pourrait engendrer des frais administratifs imputés au Compte. La demande de contrôle judiciaire et le grief réclament qu'une rétroactivité salariale soit versée suite à la recommandation contenue dans le rapport du Comité de règlement des griefs de classification et son application. Le résultat de cette réclamation ne peut être déterminé pour le moment.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Tableau I – Prestations et mesures de soutien
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
	(note 6)		
Partie I – Prestations de revenu			
Soutien du revenu			
Régulières	12 409 000	10 639 258	11 750 954
Aux pêcheurs.....	332 000	332 784	326 940
Travail partagé	24 000	5 775	12 892
	12 765 000	10 977 817	12 090 786
Prestations spéciales			
Parentales	2 872 000	2 750 600	2 783 673
De maladie	1 716 000	1 781 315	1 681 642
De maternité.....	1 234 000	1 191 599	1 175 287
Proches aidants.....	164 000	80 982	31 649
De compassion	66 000	52 805	61 613
D'adoption.....	22 000	21 273	21 319
Travail indépendant.....	11 000	9 901	9 661
	6 085 000	5 888 475	5 764 844
Total des prestations de revenu.....	18 850 000	16 866 292	17 855 630
Moins : prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	265 000	286 247	308 560
Total partie I.....	18 585 000	16 580 045	17 547 070
Partie II – Prestations d'emploi et mesures de soutien			
Prestations d'emploi			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT.....	2 215 000	2 170 960	2 048 593
Mesures de soutien			
Partenariats du marché du travail.....	121 596	133 295	112 630
Recherche et innovation	2 545	3 665	6 588
	124 141	136 960	119 218
Total partie II.....	2 339 141	2 307 920	2 167 811
Total des prestations et mesures de soutien.....	20 924 141	18 887 965	19 714 881

Compte des opérations de l'assurance-emploi – fin

Tableau II – État des résultats et de l'excédent accumulé
pour la période du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Revenus		
Cotisations	22 692 297	21 082 938
Pénalités	62 547	65 594
Intérêts	19 971	15 368
	22 774 815	21 163 900
Charges		
Prestations de revenu.....	17 200 768	18 268 655
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux EDMT.....	2 140 484	2 067 610
Mesures de soutien.....	127 000	112 827
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	(298 854)	(285 917)
	19 169 398	20 163 175
Frais d'administration.....	1 842 056	1 852 450
Créances douteuses	91 555	59 927
	21 103 009	22 075 552
Excédent (déficit) net de la période.....	1 671 806	(911 652)
Excédent accumulé – début de la période.....	1 602 201	2 513 853
Excédent accumulé – fin de la période.....	3 274 007	1 602 201

Les estimations fournies dans ce tableau pour l'année civile 2018, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisées par la Commission pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente. Le mécanisme de détermination du taux de cotisation est conçu de façon à équilibrer les revenus et les dépenses sur une période de sept ans.

Section 5

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Créditeurs et charges à payer au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Autres créditeurs et charges à payer	144
Revenus reportés	148
Créditeurs fiscaux.....	152
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	153
Intérêts et dette échue.....	154

Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Créditeurs et charges à payer. L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 5.1
Créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2.....	42 673 872 539	37 691 698 680
Revenus reportés, tableau 5.5.....	7 500 380 171	8 220 306 659
Créditeurs fiscaux, tableau 5.6.....	65 200 486 882	61 875 955 006
Provision pour passif éventuel.....	26 447 057 841	23 029 439 044
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tableau 5.7.....	13 192 330 277	12 291 069 498
Intérêts et dette échue, tableau 5.9.....	4 693 715 213	4 690 402 629
Total.....	159 707 842 923	147 798 871 516

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Autres créditeurs et charges à payer

Tableau 5.2
Autres créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
Créditeurs.....	28 026 025 457	22 946 774 759
Plus : redressement de consolidation ²	1 460 940 143	1 348 374 360
	29 486 965 600	24 295 149 119
Salaires et avantages sociaux courus.....	5 215 246 318	5 104 848 495
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	195 955 069	240 249 239
Compte relatif aux accords provinciaux, territoriaux et autochtones, tableau 5.4.....	7 067 872 435	7 419 117 814
Retenues salariales diverses.....	180 564 779	125 895 328
Autres.....	527 268 338	506 438 685
Total.....	42 673 872 539	37 691 698 680

¹ Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

² Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, prêts et avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.12 de la section 9 de ce volume.

Tableau 5.3
Effets à payer aux organisations internationales

(en dollars)

	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2019
	1er avril 2018	Émissions	Encaissement	Réévaluation ¹	
		d'effets			
Ministère des Finances					
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 133 355	–	153 348	–	4 286 703
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures .	205 216 352	–	7 847 009	53 440 909	159 622 452
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	30 899 532	–	1 146 382	–	32 045 914
Total	240 249 239	–	9 146 739	53 440 909	195 955 069

¹ Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones

Ce compte comptabilise l'administration des impôts ou des taxes par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, des territoires et des gouvernements autochtones, au titre des accords signés par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des accords avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants cotisés en conformité avec les modalités au titre desdits accords.

Des accords ont également été conclus avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Le versement de paiements aux gouvernements autochtones se fait en conformité aux modalités contenues dans chacun des accords.

Ce compte comptabilise également les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des accords qu'a signés le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces ententes. En date du 1er avril 2013, la province de la Colombie-Britannique est retournée au régime de la taxe de vente provinciale.

De plus, ce compte comptabilise les transactions liées aux accords de coordination de la taxation du cannabis conclus avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Manitoba). Les provinces et les territoires tirent des revenus des droits d'accise sur le cannabis imposés en vertu de la *Loi de 2001 sur l'accise*. Le gouvernement du Canada paie les provinces mensuellement en fonction des droits évalués, conformément aux accords.

Les Comptes publics du Canada présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes.

Tableau 5.4
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par le gouvernement du Canada	5 551 993 805	74 027 984 793		79 579 978 598
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador			1 547 123 267	1 547 123 267
Île-du-Prince-Édouard			404 390 525	404 390 525
Nouvelle-Écosse			2 746 001 479	2 746 001 479
Nouveau-Brunswick			1 787 195 544	1 787 195 544
Ontario			38 787 890 130	38 787 890 130
Manitoba			3 421 117 729	3 421 117 729
Saskatchewan			2 248 817 946	2 248 817 946
Alberta			11 728 625 346	11 728 625 346
Colombie-Britannique			11 233 097 086	11 233 097 086
Yukon			78 344 588	78 344 588
Territoires du Nord-Ouest			89 144 116	89 144 116
Nunavut			36 397 984	36 397 984
Gouvernements autochtones			26 551 801	26 551 801
			74 134 697 541	74 134 697 541
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main.....	5 551 993 805	74 027 984 793	74 134 697 541	5 445 281 057
Total de l'impôt des sociétés géré par le gouvernement du Canada	4 932 478 405	22 708 776 898		27 641 255 303
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			283 825 484	283 825 484
Île-du-Prince-Édouard			104 176 057	104 176 057
Nouvelle-Écosse			564 037 771	564 037 771
Nouveau-Brunswick			442 621 099	442 621 099
Ontario			16 241 216 486	16 241 216 486
Québec			49 741 984	49 741 984
Manitoba			554 515 363	554 515 363
Saskatchewan			729 363 923	729 363 923
Alberta			126 871 029	126 871 029
Colombie-Britannique			3 994 002 631	3 994 002 631
Yukon			10 524 606	10 524 606
Territoires du Nord-Ouest			22 576 552	22 576 552
Nunavut			29 460 624	29 460 624
			23 152 933 609	23 152 933 609
Total de l'impôt des sociétés, en main.....	4 932 478 405	22 708 776 898	23 152 933 609	4 488 321 694
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par le gouvernement du Canada	(3 065 354 396)	31 340 168 120		28 274 813 724
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			1 062 709 905	1 062 709 905
Île-du-Prince-Édouard			297 546 054	297 546 054
Nouvelle-Écosse			1 859 818 686	1 859 818 686
Nouveau-Brunswick			1 520 748 143	1 520 748 143
Ontario			26 459 972 009	26 459 972 009
Colombie-Britannique			7 143 403	7 143 403
			31 207 938 200	31 207 938 200
Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....	(3 065 354 396)	31 340 168 120	31 207 938 200	(2 933 124 476)

Tableau 5.4
Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones – fin

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Total de la taxe sur le cannabis gérée par le gouvernement du Canada.....	–	76 040 081		76 040 081
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador			37 615	37 615
Île-du-Prince-Édouard			69 222	69 222
Nouvelle-Écosse			386 799	386 799
Nouveau-Brunswick			204 409	204 409
Ontario.....			2 490 180	2 490 180
Québec.....			1 173 694	1 173 694
Saskatchewan			208 365	208 365
Alberta.....			2 678 221	2 678 221
Colombie-Britannique			1 339 775	1 339 775
Yukon.....			39 928	39 928
Territoires du Nord-Ouest.....			10 892	10 892
Nunavut			6 821	6 821
			<i>8 645 921</i>	<i>8 645 921</i>
Total de la taxe sur le cannabis, en main.....	–	76 040 081	8 645 921	67 394 160
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada	–	7 803 173	–	7 803 173
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	7 803 173	7 803 173
Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main	–	7 803 173	7 803 173	–
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada.....	–	20 944 938	–	20 944 938
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	20 944 938	20 944 938
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main.....	–	20 944 938	20 944 938	–
Total	7 419 117 814	128 181 718 003	128 532 963 382	7 067 872 435

Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

Autres

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Tableau 5.5
Revenus reportés

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Revenus reportés				
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté	478 097 111	1 086 586 441	1 024 449 769	540 233 783
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Droits de licence de spectre	7 219 737 444	155 032 763	905 407 195	6 469 363 012
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada ..	64 858 672	130 133 412	126 376 963	68 615 121
	7 284 596 116	285 166 175	1 031 784 158	6 537 978 133
Autres revenus reportés ¹	408 940 974	920 232 886	960 343 145	368 830 715
Total	8 171 634 201	2 291 985 502	3 016 577 072	7 447 042 631
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées				
Comptes de dons et de legs				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches	17 710 658	3 225 159	8 283 145	12 652 672
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy	5 000 000	–	396 996	4 603 004
Fonds pour les soldats blessés	849	–	149	700
Monument commémoratif canadien	800	–	800	–
	5 001 649	–	397 945	4 603 704
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration	144 822	1 114	1 184	144 752
Dons – Rideau Hall	25 163	–	5 342	19 821
	169 985	1 114	6 526	164 573
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Parrainage collectif et dons	39 130	134 711	150 922	22 919
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts pour projets divers	16 089 956	18 418 381	8 074 251	26 434 086
Espèces en voie de disparition – Dons	8 948	986	–	9 934
	16 098 904	18 419 367	8 074 251	26 444 020
Famille, Enfants et Développement social				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités	113 152	–	–	113 152
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales	3 165 718	1 780 135	1 099 431	3 846 422
Prix du Premier ministre	680	50 000	–	50 680
	3 166 398	1 830 135	1 099 431	3 897 102
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2	5 058	–	2 860	2 198
RADARSAT-2 – Données de satellite	27 803	1 837 205	1 865 007	1
	32 861	1 837 205	1 867 867	2 199
	3 199 259	3 667 340	2 967 298	3 899 301

Tableau 5.5
Revenus reportés – fin

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Patrimoine canadien et Multiculturalisme				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement	2 089 757	695 452	1 722 935	1 062 274
Office national du film				
Dons à la Couronne	12 850	52 000	14 638	50 212
	2 102 607	747 452	1 737 573	1 112 486
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dons désignés	2 620	–	1 373	1 247
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches	2 892 018	926 895	1 001 567	2 817 346
Sciences				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie	365 035	2 827	159 194	208 668
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions	168 653	–	–	168 653
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)	7 163	–	–	7 163
Fondation de la police montée	290 622	–	–	290 622
Programme de subventions pour les recours civils	1 005	–	576	429
	467 443	–	576	466 867
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport	400 701	1 445 195	1 120 352	725 544
Total des comptes de dons et de legs	48 563 161	28 570 060	23 900 722	53 232 499
Intérêts provenant des comptes de dotations				
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King)	–	4 388	4 388	–
Innovation, Sciences et Développement économique				
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes	–	100 000	100 000	–
Sciences				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine	106 296	4 709	10 000	101 005
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé	3 001	1 035	–	4 036
Total des intérêts provenant des comptes de dotations	109 297	110 132	114 388	105 041
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées	48 672 458	28 680 192	24 015 110	53 337 540
Total des revenus reportés	8 220 306 659	2 320 665 694	3 040 592 182	7 500 380 171

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais, droits et privilèges perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. La reconnaissance du revenu gagné associé aux frais, droits et privilèges est reportée jusqu'à ce que la demande soit finalisée.

Droits de licence de spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire : a) les fonds reçus par les ventes aux enchères de spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et b) les fonds provenant des droits de licence de spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce qui seront comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

Dons désignés – Monument commémoratif canadien

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé aux fins de gestion et de maintien du Monument commémoratif canadien au Green Park, Londres, Royaume-Uni.

Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

Dons – Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

Dépôts pour projets divers

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

Espèces en voie de disparition – Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

Libéralités

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

Prix du Premier ministre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

RADARSAT-2

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de MacDonald, Dettwiler and Associates.

RADARSAT-2 – Données de satellite

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de MacDonald, Dettwiler and Associates pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus sous forme de dons aux fins de Bibliothèque et Archives Canada. Les fonds requis aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Dons à la Couronne

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons pour la réalisation d'un film d'animation sur l'immigration du point de vue des enfants.

Dons désignés – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

Dons aux fins de recherches

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches en santé.

Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

Entente de parrainage – Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (Région de la Capitale nationale)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

Fondation de la police montée

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

Programme de subventions pour les recours civils

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vertu de la *Loi sur la déchéance civile* de la Colombie-Britannique. Ces subventions sont utilisées pour l'approvisionnement d'équipement de police spécialisé et de formation.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés ayant pour but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

Intérêts – Maison-Laurier (compte de fiducie de Mackenzie King)

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué au gouvernement du Canada la Maison-Laurier à Ottawa et la somme de 225 000 \$. Ce montant a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations d'études et de recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt accumulé est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Créditeurs fiscaux

Les créditeurs fiscaux sont basés sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Tableau 5.6

Créditeurs fiscaux

(en dollars)

	2019	2018
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents	36 803 289 851	35 369 801 219
Impôt sur le revenu des sociétés	14 923 539 650	13 710 199 662
Taxe sur les produits et services	13 395 173 889	12 714 967 677
Droits de douanes à l'importation et taxes et droits d'accise	78 483 492	80 986 448
Total	65 200 486 882	61 875 955 006

Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental est fondé sur la meilleure estimation du gouvernement pour le montant requis afin d'assainir le site aux normes environnementales minimales actuelles. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs du gouvernement associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles.

Tableau 5.7

Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

(en dollars)

	2019	2018
Passifs d'assainissement pour les sites contaminés		
Relations Couronne-Autochtones		
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	3 772 146 710	3 343 532 437
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.....	15 934	15 591
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	5 978 858	6 630 455
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale	526 425 304	491 413 076
Environnement et Changement climatique		
Ministère de l'Environnement	213 611 159	194 163 433
Agence Parcs Canada	76 892 665	58 050 670
	290 503 824	252 214 103
Infrastructure et Collectivités		
Autorité du pont Windsor-Détroit	19 523 000	15 468 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	26 592 000	24 402 000
	46 115 000	39 870 000
Innovation, Sciences et Développement économique		
Conseil national de recherches du Canada	3 458 402	3 224 044
Patrimoine canadien et Multiculturalisme		
Commission de la capitale nationale	65 354 000	49 884 000
Société Radio-Canada.....	352 000	367 000
	65 706 000	50 251 000
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
Ministère des Pêches et des Océans	226 345 681	129 545 542
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles.....	1 800 845	1 755 936
Énergie atomique du Canada limitée.....	1 054 978 000	988 243 000
	1 056 778 845	989 998 936
Santé		
Ministère de la Santé	–	38 713
Sécurité publique et Protection civile		
Agence des services frontaliers du Canada	1 317 794	1 187 743
Gendarmerie royale du Canada	11 088 614	9 693 093
Service correctionnel du Canada.....	3 211 004	3 203 237
	15 617 412	14 084 073
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones Canada	38 534	–
Services publics et Approvisionnement		
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	239 334 375	218 431 732
Transports		
Ministère des Transports.....	228 297 858	171 038 656
VIA Rail Canada Inc.	1 312 000	200 000
	229 609 858	171 238 656
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés.....	6 478 074 737	5 710 488 358
Moins recouvrements prévus – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	23 161 964	23 431 315
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés	6 454 912 773	5 687 057 043
Autres éléments de passif environnemental		
Défense nationale		
Ministère de la Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées).....	115 201 168	122 124 589
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		
Ressources naturelles		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires).....	6 613 955 000	6 473 301 000
Autres.....	8 261 336	8 586 866
Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	6 622 216 336	6 481 887 866
Total du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	13 192 330 277	12 291 069 498

Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**Tableau 5.8****Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture	5 710 488 358	5 944 513 687
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture.....	583 549 885	538 751 252
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés	1 127 718 946	253 777 187
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement	223 417 318	50 948 736
Solde de clôture (brut)	6 478 074 737	5 710 488 358
Recouvrements prévus.....	23 161 964	23 431 315
Solde de clôture (net)	6 454 912 773	5 687 057 043

En plus des dépenses réduisant des passifs enregistrés précédemment, le gouvernement a également dépensé 36 910 534 \$ (30 987 709 \$ en 2018) en coûts de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l'exercice.

Intérêts et dette échue**Tableau 5.9****Intérêts et dette échue**

(en dollars)

	2019	2018
Intérêts échus	420 313 885	558 722 245
Intérêts courus.....	3 728 409 761	3 659 281 340
Dette échue	544 991 567	472 399 044
Total	4 693 715 213	4 690 402 629

Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

Dette échue

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

Section 6

Comptes publics du Canada 2018-2019

Dette portant intérêt au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Dette non échue	
Obligations négociables	157
Bons du Trésor	159
Titres au détail	160
Bons du Canada	161
Billets à moyen terme	161
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés	162
Réévaluation des swaps de devises	162
Taux d'intérêt	162
Échéance de la dette du gouvernement	163
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de sa Majesté	164
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	164
Régimes de retraite et autres avantages futurs	
Régimes de retraite du secteur public	169
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	188
Autres passifs	
Régime de pensions du Canada	190
Compte des rentes sur l'État	192
Comptes de dépôt et en fiducie	193
Autres comptes à fins déterminées	201
États supplémentaires	
Régime de pensions du Canada	212
Compte des rentes sur l'État	240
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charges)	250

Dettes portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Tableau 6.1
Dettes portant intérêt

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Dettes non échues¹				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	574 968 343 000	101 943 811 750	107 385 667 000	569 526 487 750
Bons du Trésor, tableau 6.3.....	110 700 000 000	340 400 000 000	316 800 000 000	134 300 000 000
Titres au détail, tableau 6.4.....	2 585 645 315	75 637 433	1 424 467 209	1 236 815 539
	<u>688 253 988 315</u>	<u>442 419 449 183</u>	<u>425 610 134 209</u>	<u>705 063 303 289</u>
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	10 901 505 621	4 172 478 359	4 058 881 093	11 015 102 887
Bons du Canada, tableau 6.5.....	2 590 690 240	15 639 146 548	15 530 561 797	2 699 274 991
Billets à moyen terme, tableau 6.6.....	2 556 915 000	61 130 000	322 100 000	2 295 945 000
	<u>16 049 110 861</u>	<u>19 872 754 907</u>	<u>19 911 542 890</u>	<u>16 010 322 878</u>
Total – Dette contractée sur les marchés.....	704 303 099 176	462 292 204 090	445 521 677 099	721 073 626 167
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.7.....	3 466 833 608	3 209 257 693	4 513 293 595	2 162 797 706
Total – Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis.....	707 769 932 784	465 501 461 783	450 034 970 694	723 236 423 873
Réévaluation des swaps de devises.....	7 834 922 434	–	561 433 336	7 273 489 098
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12.....	3 202 324 348	8 232 663	317 240 599	2 893 316 412
Obligation en vertu des partenariats public-privé.....	2 393 208 872	1 130 088 663	12 071 135	3 511 226 400
Total – Dette non échue.....	<u>721 200 388 438</u>	<u>466 639 783 109</u>	<u>450 925 715 764</u>	<u>736 914 455 783</u>
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.15.....	170 913 900 135	22 036 908 864	24 168 261 249	168 782 547 750
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.28.....	104 793 309 000	14 875 258 000	5 806 769 000	113 861 798 000
Autres passifs				
Comptes du Régime de pensions du Canada, tableau 6.29.....	31 863 746	81 061 037 707	80 929 664 586	163 236 867
Compte des rentes sur l'État.....	134 645 885	6 878 459	18 581 822	122 942 522
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30.....	1 326 752 619	893 754 049	865 150 258	1 355 356 410
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33.....	4 176 991 913	2 635 700 261	2 549 615 507	4 263 076 667
	<u>5 670 254 163</u>	<u>84 597 370 476</u>	<u>84 363 012 173</u>	<u>5 904 612 466</u>
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.....	281 377 463 298	121 509 537 340	114 338 042 422	288 548 958 216
Total.....	<u>1 002 577 851 736</u>	<u>588 149 320 449</u>	<u>565 263 758 186</u>	<u>1 025 463 413 999</u>

¹ Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

Dettes non échues

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les obligations en vertu des partenariats public-privé.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2019.

Tableau 6.2 Obligations négociables

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits ¹	Paiements et autres débits ¹	31 mars 2019
À payer en monnaie canadienne				
Échues 2018-2019.....	64 713 981 000	–	64 713 981 000	–
Échéance				
2019-2020.....	116 261 000 000	–	38 518 367 000	77 742 633 000
2020-2021.....	74 767 361 000	39 000 000 000	3 130 000 000	110 637 361 000
2021-2022.....	49 988 149 000	17 319 801 250	–	67 307 950 250
2022-2023.....	43 506 022 000	–	–	43 506 022 000
2023-2024.....	16 558 552 000	24 000 000 000	–	40 558 552 000
2024-2025.....	13 800 000 000	–	–	13 800 000 000
2025-2026.....	15 403 156 000	–	–	15 403 156 000
2026-2027.....	21 370 957 500	114 922 500	–	21 485 880 000
2027-2028.....	19 035 975 000	–	–	19 035 975 000
2028-2029.....	9 000 000 000	4 500 000 000	–	13 500 000 000
2029-2030.....	10 883 378 000	9 000 000 000	–	19 883 378 000
2031-2032.....	8 357 104 000	122 032 000	–	8 479 136 000
2033-2034.....	12 338 905 000	–	65 000 000	12 273 905 000
2036-2037.....	7 478 991 000	109 219 500	–	7 588 210 500
2037-2038.....	12 631 295 000	–	130 521 000	12 500 774 000
2041-2042.....	22 928 616 500	113 249 500	690 209 000	22 351 657 000
2044-2045.....	8 770 454 000	128 051 000	–	8 898 505 000
2045-2046.....	16 400 000 000	–	–	16 400 000 000
2047-2048.....	8 223 369 000	120 120 000	–	8 343 489 000
2048-2049.....	14 900 000 000	–	–	14 900 000 000
2050-2051.....	2 228 842 000	2 293 962 000	–	4 522 804 000
2051-2052.....	1 500 000 000	3 800 000 000	–	5 300 000 000
2064-2065.....	4 750 000 000	–	–	4 750 000 000
	575 796 108 000	100 621 357 750	107 248 078 000	569 169 387 750
Moins :				
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement.....	1 220 000 000	(1 220 000 000)	–	–
Redressement de consolidation ²	(392 235 000)	(102 454 000)	(137 589 000)	(357 100 000)
	827 765 000	(1 322 454 000)	(137 589 000)	(357 100 000)
Total des obligations négociables en monnaie canadienne	574 968 343 000	101 943 811 750	107 385 667 000	569 526 487 750
À payer en devises				
Échues 2018-2019.....	3 885 917 472	–	3 885 917 472	–
Échéance				
2019-2020.....	3 175 109 400	167 300	172 800 000	3 002 476 700
2021-2022.....	–	4 008 600 000	–	4 008 600 000
2022-2023.....	3 865 200 000	143 400 000	–	4 008 600 000
	10 926 226 872	4 152 167 300	4 058 717 472	11 019 676 700
Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues³.....				
	24 721 251	20 311 059	163 621	4 573 813
Total des obligations négociables en devises.....	10 901 505 621	4 172 478 359	4 058 881 093	11 015 102 887
Total	585 869 848 621	106 116 290 109	111 444 548 093	580 541 590 637

¹ Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

² Comprend 2 930 000 \$ de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 360 030 000 \$ d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

³ Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001, suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2019, le solde de ce compte représente des bons à trois mois pour 41 900 millions de dollars; des bons à six mois pour 27 300 millions de dollars; des bons à 364 jours pour 59 600 millions de dollars; et des bons ayant des échéances irrégulières pour 5 500 millions de dollars.

Tableau 6.3
Bons du Trésor

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Bons à trois mois	30 800 000 000	152 800 000 000	141 700 000 000	41 900 000 000
Bons à six mois	21 900 000 000	59 600 000 000	54 200 000 000	27 300 000 000
Autres bons	58 000 000 000	128 000 000 000	120 900 000 000	65 100 000 000
	110 700 000 000	340 400 000 000	316 800 000 000	134 300 000 000
Moins : Redressement de consolidation ¹	–	–	–	–
Total	110 700 000 000	340 400 000 000	316 800 000 000	134 300 000 000

¹ Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 3 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru); et
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

Tableau 6.4
Titres au détail

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Obligations d'épargne du Canada (OÉC)				
Échues 2018-2019.....	702 229 469	–	702 229 469	–
Échéance				
2019-2020.....	607 533 130	–	158 114 764	449 418 366
2019-2020.....	137 629 599	–	20 990 949	116 638 650
2020-2021.....	180 996 747	37 654 111	35 233 910	183 416 948
	<i>1 628 388 945</i>	<i>37 654 111</i>	<i>916 569 092</i>	<i>749 473 964</i>
Obligations à prime du Canada (OPC)				
Échues 2018-2019.....	415 887 808	–	415 887 808	–
Échéance				
2019-2020.....	287 532 422	–	39 028 354	248 504 068
2020-2021.....	108 500 662	–	18 227 756	90 272 906
2021-2022.....	145 335 478	37 983 322	34 754 199	148 564 601
	<i>957 256 370</i>	<i>37 983 322</i>	<i>507 898 117</i>	<i>487 341 575</i>
Total	2 585 645 315	75 637 433	1 424 467 209	1 236 815 539

Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2019.

Tableau 6.5
Bons du Canada

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Bons du Canada avant réévaluation.....	2 478 437 687	15 626 291 875	15 530 561 797	2 574 167 765
Redressement de change	112 252 553	12 854 673	–	125 107 226
Total	2 590 690 240	15 639 146 548	15 530 561 797	2 699 274 991

Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires étrangers en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets à moyen terme à payer en dollars américains et euros a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2019.

Tableau 6.6
Billets à moyen terme

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
À payer en devises étrangères				
Échues 2018-2019.....	322 100 000	–	322 100 000	–
Échéance				
2019-2020.....	1 191 770 000	44 215 000	–	1 235 985 000
2020-2021.....	978 625 000	14 525 000	–	993 150 000
2021-2022.....	64 420 000	2 390 000	–	66 810 000
Total	2 556 915 000	61 130 000	322 100 000	2 295 945 000

Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Tableau 6.7

Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Escomptes non amortis des bons du Canada	(6 593 399)	58 818 533	60 562 321	(8 337 187)
Escomptes non amortis des bons du Trésor	(436 281 323)	1 899 172 771	2 207 460 231	(744 568 783)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables	3 909 708 330	1 251 266 389	2 245 271 043	2 915 703 676
Total	3 466 833 608	3 209 257 693	4 513 293 595	2 162 797 706

Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2015 à 2019 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, bons du Canada et billets à moyen terme.

Tableau 6.8

Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2015 à 2019, et taux d'intérêt moyen en vigueur

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2019...	580 542	2,28	134 300	1,79	1 237	0,71	2 699	2,44	2 296	2,23	721 074	2,18
2018...	585 870	2,18	110 700	1,16	2 585	0,63	2 591	1,61	2 557	1,70	704 303	2,01
2017...	547 761	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	3 521	0,77	2 607	1,06	695 122	1,89
2016...	519 373	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	4 748	0,43	2 429	0,67	669 726	2,03
2015...	502 635	2,70	135 692	0,81	5 660	0,71	3 789	0,08	1 724	0,35	649 500	2,27

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

Tableau 6.9
Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
Bons à trois mois			
2019	1,73	1,12	1,65
2018	1,21	0,52	1,09
2017	0,55	0,46	0,51
2016	0,67	0,37	0,46
2015	0,95	0,47	0,53
Bons à six mois			
2019	1,93	1,33	1,68
2018	1,37	0,56	1,28
2017	0,58	0,51	0,55
2016	0,69	0,37	0,51
2015	0,98	0,45	0,54
Bons à 364 jours			
2019	2,17	1,64	1,70
2018	1,63	0,62	1,60
2017	0,65	0,50	0,64
2016	0,72	0,38	0,54
2015	1,02	0,43	0,53
Autres bons			
2019	1,76	1,10	1,71
2018	1,20	0,48	1,20
2017	0,58	0,46	0,53
2016	0,67	0,45	0,53
2015	0,98	0,68	0,71

Échéance de la dette du gouvernement

Tableau 6.10
Échéance de la dette du gouvernement

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt		Taux d'intérêt		Taux d'intérêt		Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	Montant	moyen %	Montant	moyen %	Montant	moyen %	Montant	moyen %	Montant	moyen %	Montant	moyen %
2020.....	80 745	1,61	134 300	1,79	698	0,71	2 699	2,44	1 236	2,36	219 678	1,73
2021.....	110 637	1,60	–	–	207	0,71	–	–	993	2,04	111 837	1,61
2022.....	71 316	1,76	–	–	332	0,66	–	–	67	2,65	71 715	1,76
2023.....	47 515	1,88	–	–	–	–	–	–	–	–	47 515	1,87
2024.....	40 559	2,25	–	–	–	–	–	–	–	–	40 559	2,25
2025-2029.....	83 225	2,56	–	–	–	–	–	–	–	–	83 225	2,56
2030-2034.....	40 636	4,61	–	–	–	–	–	–	–	–	40 636	4,61
2035-2039.....	20 089	4,25	–	–	–	–	–	–	–	–	20 089	4,25
2040-2044.....	22 352	3,30	–	–	–	–	–	–	–	–	22 352	3,30
2045-2049.....	48 542	2,52	–	–	–	–	–	–	–	–	48 542	2,52
2050-2054.....	9 823	1,31	–	–	–	–	–	–	–	–	9 823	1,31
2065-2069.....	4 750	2,75	–	–	–	–	–	–	–	–	4 750	2,75
	580 189	2,28	134 300	1,79	1 237	0,71	2 699	2,44	2 296	2,23	720 721	2,18
Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation ¹												
	(353)		–		–		–		–		(353)	
Total.....	580 542	2,28	134 300	1,79	1 237	0,71	2 699	2,44	2 296	2,23	721 074	2,18

Ce tableau comprend la dette non émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non émise, sont présentés au tableau 6.11.

¹ Inclut les titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de la dette non émise (obligations négociables – 4 millions de dollars avec un taux d'intérêt moyen de 9,0 %) et les redressements de consolidation.

État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Ce tableau inclut les emprunts par le gouvernement aux fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

Tableau 6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

(en millions de dollars)

	1er avril 2018	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2019
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada ¹	704 303	462 293	445 522	721 074
Réévaluation des swaps de devises	7 835	–	561	7 274
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés ¹	3 467	3 209	4 513	2 163
Obligation découlant de contrats de location-acquisition ¹	3 202	8	317	2 893
Obligation en vertu des partenariats public-privé	2 393	1 130	12	3 511
	<i>721 200</i>	<i>466 640</i>	<i>450 925</i>	<i>736 915</i>
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté	291 469	83 943	80 678	294 734
Total	1 012 669	550 583	531 603	1 031 649

¹ On trouvera des précisions dans cette section.

Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

Tableau 6.12
Obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en dollars)

	1er avril 2018	Variation nette	31 mars 2019
Terrains	2 598 591	(1 182 340)	1 416 251
Bâtiments	2 343 473 195	(167 032 535)	2 176 440 660
Travaux et infrastructure	464 036 724	(24 047 853)	439 988 871
Matériel et outillage	286 540 349	(51 834 131)	234 706 218
Véhicules	105 675 489	(64 911 077)	40 764 412
Total	3 202 324 348	(309 007 936)	2 893 316 412

Contrats de location-acquisition

Tableau 6.13
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
Défense nationale						
Ministère de la Défense nationale						
Manège militaire d'Edmonton – Nord	Déc 2000	20	5,62	2 358	112	2 246
Manège militaire d'Edmonton – Sud	Mai 2001	20	6,07	4 365	269	4 096
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	Nov 1994	35	7,74	36 021	11 488	24 533
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 1 de 2)	Déc 1999	20	5,78	31 453	883	30 570
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 2 de 2)	Oct 2003	17	5,87	10 798	604	10 194
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	28 703	3 738	24 965
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				65	–	65
				<i>113 763</i>	<i>17 094</i>	<i>96 669</i>
Environnement et Changement climatique						
Ministère de l'Environnement						
Carleton University, Ottawa – Centre national de la recherche faunique.....	Mai 2002	25	5,63	10 400	2 208	8 192
Agence Parcs Canada						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				2 504	468	2 036
Patrimoine canadien et Multiculturalisme						
Fondation canadienne des relations raciales						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				3	–	3
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau.....	Sept 1996	35	9,88	43 750	18 742	25 008
Office national du film						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				111	3	108
Société Radio-Canada						
7067, rue Chebucto, Halifax	Juin 2015	7	3,23	6 112	352	5 760
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
183, Chemin Longwood, Hamilton	Nov 2010	25	1,65	72 646	9 146	63 500
Sécurité publique et Protection civile						
Gendarmerie royale du Canada						
Détachement GRC, Cornwall.....	Août 2009	25	5,54	17 668	5 804	11 864
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				1 779	328	1 451
				<i>19 447</i>	<i>6 132</i>	<i>13 315</i>
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
111, avenue Lombard, Winnipeg.....	Nov 2014	20	2,69	18 024	3 314	14 710
1550, avenue d'Estimauville, Québec.....	Nov 2011	20	8,24	54 909	20 800	34 109
1600, rue Star Top, Ottawa	Juil 2004	15	7,15	765	9	756
181, rue Queen, Ottawa	Mars 2004	20	10,65	18 872	4 228	14 644
2, rue Victoria, Miramichi.....	Janv 2018	20	3,46	57 248	15 179	42 069
22, rue Eddy, Gatineau.....	Mai 2013	25	7,89	228 540	111 102	117 438
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec	Avril 2015	20	10,32	35 222	18 011	17 211
269, avenue Laurier, Ottawa	Sept 2005	15	4,18	8 276	254	8 022
30, rue Victoria, Gatineau	Juin 2013	25	7,89	229 515	111 876	117 639

Tableau 6.13
Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – fin

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % ¹	Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3).....	Juil 2011	25	5,28	62 429	21 581	40 848
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3).....	Déc 2011	25	7,33	16 159	7 068	9 091
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3).....	Août 2014	12	2,45	7 322	626	6 696
395, avenue Terminal, Ottawa	Janv 2013	15	2,67	38 977	4 256	34 721
455, boulevard de la Carrière, Gatineau	Janv 2012	25	6,86	171 810	75 886	95 924
90, rue Elgin, Ottawa	Nov 2014	25	7,23	402 134	193 236	208 898
Centre Maritime, Halifax	Janv 2010	15	6,26	9 438	1 538	7 900
Centre Mercury, Ottawa.....	Janv 2007	25	4,50	82 891	19 918	62 973
Complexe Guy Favreau, Montréal	Janv 2004	30	3,17	37 103	7 495	29 608
Complexe judiciaire, Toronto	Avril 2006	20	11,40	45 103	14 406	30 697
Complexe Skyline, Ottawa	Oct 2007	25	4,44	208 366	54 063	154 303
Édifice Canada Place, Edmonton	Oct 2007	25	4,44	268 789	69 656	199 133
Édifice de la GRC, Montréal.....	Oct 2007	25	4,44	46 340	12 039	34 301
Édifice Fontaine, Gatineau.....	Janv 2008	15	5,82	12 424	1 287	11 137
Édifice Harry Hays, Calgary.....	Oct 2007	25	4,44	266 158	68 984	197 174
Édifice Joseph Shepard, Toronto	Oct 2007	25	4,44	184 039	47 703	136 336
Édifice Revenu Canada, Montréal.....	Oct 2007	25	4,44	94 128	24 404	69 724
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa.....	Oct 2007	25	4,44	162 290	42 046	120 244
Édifice Trusco, Ottawa	Sept 2006	20	4,28	51 519	7 443	44 076
Library Square (Block 56), Vancouver	Mai 1995	25	9,68	7 222	392	6 830
Place Montcalm, Tour II, Gatineau	Avril 2012	15	2,64	14 416	1 433	12 983
Place Postes Canada, Ottawa	Déc 2004	15	4,91	2 046	37	2 009
Queen Square, Dartmouth.....	Sept 2011	10	3,18	3 223	125	3 098
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				141 480	22 642	118 838
				2 987 177	983 037	2 004 140
Construction de Défense (1951) Limitée						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$				152	5	147
Services partagés Canada						
IBM – Ordinateurs centraux.....	Janv 2018	4	1,89	76 500	1 871	74 629
Superordinateur – Service météorologique du Canada	Juil 2017	8	1,44	165 859	6 657	159 202
				242 359	8 528	233 831
Transports						
Ministère des Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton.....	Mai 1997	35	6,16	913 023	473 034	439 989
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 10 000 000 \$...				637	19	618
Total				4 412 084	1 518 768	2 893 316

¹ Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

Paievements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

Tableau 6.14

Paievements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)

	Paievements exigibles au 31 mars						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et exercices ultérieurs	
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale							
Solde des paievements.....	49 837	14 248	7 636	7 561	7 561	26 920	113 763
Intérêts théoriques.....	4 481	2 746	2 276	1 986	1 677	3 928	17 094
	<i>45 356</i>	<i>11 502</i>	<i>5 360</i>	<i>5 575</i>	<i>5 884</i>	<i>22 992</i>	<i>96 669</i>
Environnement et Changement climatique							
Ministère de l'Environnement							
Solde des paievements.....	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	3 900	10 400
Intérêts théoriques.....	461	414	364	312	256	401	2 208
	<i>839</i>	<i>886</i>	<i>936</i>	<i>988</i>	<i>1 044</i>	<i>3 499</i>	<i>8 192</i>
Agence Parcs Canada							
Solde des paievements.....	508	403	403	403	402	385	2 504
Intérêts théoriques.....	115	94	74	52	29	104	468
	<i>393</i>	<i>309</i>	<i>329</i>	<i>351</i>	<i>373</i>	<i>281</i>	<i>2 036</i>
Patrimoine canadien et							
Multiculturalisme							
Fondation canadienne des relations raciales							
Solde des paievements.....	–	–	1	1	1	–	3
Intérêts théoriques.....	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	–	<i>3</i>
Musée canadien de la nature							
Solde des paievements.....	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	26 250	43 750
Intérêts théoriques.....	2 435	2 325	2 203	2 068	1 919	7 792	18 742
	<i>1 065</i>	<i>1 175</i>	<i>1 297</i>	<i>1 432</i>	<i>1 581</i>	<i>18 458</i>	<i>25 008</i>
Office national du film							
Solde des paievements.....	44	45	22	–	–	–	111
Intérêts théoriques.....	2	1	–	–	–	–	3
	<i>42</i>	<i>44</i>	<i>22</i>	–	–	–	<i>108</i>
Société Radio-Canada							
Solde des paievements.....	706	690	690	4 026	–	–	6 112
Intérêts théoriques.....	123	110	97	22	–	–	352
	<i>583</i>	<i>580</i>	<i>593</i>	<i>4 004</i>	–	–	<i>5 760</i>
Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles							
Solde des paievements.....	4 372	4 372	4 372	4 372	4 372	50 786	72 646
Intérêts théoriques.....	1 023	967	910	853	794	4 599	9 146
	<i>3 349</i>	<i>3 405</i>	<i>3 462</i>	<i>3 519</i>	<i>3 578</i>	<i>46 187</i>	<i>63 500</i>
Sécurité publique et Protection civile							
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paievements.....	1 774	1 490	1 206	1 206	1 206	12 565	19 447
Intérêts théoriques.....	699	651	617	583	548	3 034	6 132
	<i>1 075</i>	<i>839</i>	<i>589</i>	<i>623</i>	<i>658</i>	<i>9 531</i>	<i>13 315</i>

Tableau 6.14
Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition – fin

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et exercices ultérieurs	
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Solde des paiements.....	237 735	217 060	207 643	204 479	204 918	1 915 342	2 987 177
Intérêts théoriques.....	107 812	101 209	95 207	89 135	82 686	506 988	983 037
	<i>129 923</i>	<i>115 851</i>	<i>112 436</i>	<i>115 344</i>	<i>122 232</i>	<i>1 408 354</i>	<i>2 004 140</i>
Construction de Défense (1951)							
Limitée							
Solde des paiements.....	83	48	19	2	–	–	152
Intérêts théoriques.....	3	2	–	–	–	–	5
	<i>80</i>	<i>46</i>	<i>19</i>	<i>2</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>147</i>
Services partagés Canada							
Solde des paiements.....	57 788	62 390	47 091	28 090	26 857	20 143	242 359
Intérêts théoriques.....	3 292	2 329	1 418	874	495	120	8 528
	<i>54 496</i>	<i>60 061</i>	<i>45 673</i>	<i>27 216</i>	<i>26 362</i>	<i>20 023</i>	<i>233 831</i>
Transports							
Ministère des Transports							
Solde des paiements.....	66 999	63 871	64 835	65 815	66 809	584 694	913 023
Intérêts théoriques.....	41 856	37 583	37 351	37 080	36 766	282 398	473 034
	<i>25 143</i>	<i>26 288</i>	<i>27 484</i>	<i>28 735</i>	<i>30 043</i>	<i>302 296</i>	<i>439 989</i>
Autres portefeuilles ministériels							
Solde des paiements.....	280	201	118	37	1	–	637
Intérêts théoriques.....	11	7	1	–	–	–	19
	<i>269</i>	<i>194</i>	<i>117</i>	<i>37</i>	<i>1</i>	<i>–</i>	<i>618</i>
Total	262 613	221 180	198 318	187 827	191 757	1 831 621	2 893 316
Sommaire							
Solde des paiements.....	424 926	369 618	338 836	320 792	316 927	2 640 985	4 412 084
Intérêts théoriques.....	162 313	148 438	140 518	132 965	125 170	809 364	1 518 768
Obligation nette	262 613	221 180	198 318	187 827	191 757	1 831 621	2 893 316

Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les passifs découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurés sur une base actuarielle et présentés nets des actifs de retraite et des gains actuariels nets non constatés ou des pertes actuarielles nettes non constatées ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, tels les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existant entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour investissement. Depuis le 1er avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, et compte tenu du financement, et des principes et des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie sous la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, fait rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

i. Régimes de retraite

Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1er janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Comptes publics du Canada 2018-2019

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas des prestations offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve qui s'accumulent au taux de 1,5 % jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1er janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmentés de 5 ans.

Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux des cotisations des membres sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2019, 9,8 % (9,5 % en 2018) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 12,1 % (11,7 % en 2018) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2019, 9,6 % (9,8 % en 2018) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 11,8 % (12,1 % en 2018) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2019, 8,8 % (8,4 % en 2018) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,5 % (9,9 % en 2018) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2019, 8,7 % (8,8 % en 2018) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 10,2 % (10,5 % en 2018) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les membres du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à l'augmentation de l'âge normal de la retraite qui est passé de 60 à 65 ans.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 % des gains ouvrant droit à pension jusqu'à 66 et deux tiers fois les prestations déterminées qui entre dans le cadre des limites du *Règlement sur l'impôt sur le revenu*.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2019, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,0, 1,5 et 1,2 (1,0, 1,4 et 1,2 respectivement en 2018) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régime de retraite de la Force régulière) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement. Pour 2019, le taux de cotisation de l'employeur a été d'environ 2,2 (2,1 en 2018) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour le régime de retraite de la force de réserve.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1er avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 4,0 % environ (4,2 % en 2018).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1er avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond aux fonds en attente de virement à l'OIRPSP.

Les comptes des régimes compensatoires (RC) inscrivent les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les comptes n° 1 et n° 2 sur le RC sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et un virement annuel est effectué entre ces comptes et l'ARC, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 % à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1er janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1er janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 % par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1er janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 % de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1er janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 % le 1er janvier 2018. Pour l'exercice 2019, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,4 % (19,5 % en 2018) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,5 % (19,4 % en 2018) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne :

	2019	2018
Parlementaires		
Compte d'allocations de retraite.....	1,0	1,0
Convention de retraite	1,0	1,0

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2019 était de 2,9 % environ (2,4 % en 2018).

Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 % de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 % de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 170 millions de dollars (159 millions de dollars en 2018). Au 31 mars 2019, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 3 105 millions de dollars (2 732 millions de dollars en 2018).

Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées s'accumulent selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est comme suit :

Forces canadiennes – Force régulière – 31 mars 2016;

Forces canadiennes – Force de réserve – 31 mars 2016;

Parlementaires – 31 mars 2016;

Juges de nomination fédérale – 31 mars 2016;

Fonction publique – 31 mars 2017;

Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2018, évaluation actuellement en cours.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que tout redressement actuariel pour amortir les insuffisances ou les excédents. Ces redressements actuariels sont faits par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement.

Pour traiter les insuffisances actuarielles, aucun ajustement n'a été fait (340 millions de dollars en 2018) au Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, 3 107 millions de dollars (néant en 2018) furent crédités au Compte de pension de retraite de la fonction publique, 145 millions de dollars (145 millions de dollars en 2018) au Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, aucun ajustement n'a été fait (1 813 millions de dollars en 2018) au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, 5,3 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2018) a été crédité au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2018) a été crédité au Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et aucun ajustement n'a été fait (40,7 millions de dollars en 2018) au Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Pour traiter les surplus, aucun ajustement (118,9 millions de dollars en 2018) n'a été débité dans le Compte de convention de retraite parlementaire. Les redressements actuariels inscrits aux comptes de caisse de retraite sont transférés à l'OIRPSP pour investissement. Pour traiter les insuffisances, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué des paiements spéciaux de solvabilité s'élevant à 8 millions de dollars (25 millions de dollars en 2018).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis par l'entremise de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.

Tableau 6.15
Régimes de retraite du secteur public

(en millions de dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Prestations de retraite capitalisées				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18.....	315	5 254	5 552	17
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 669	219	2 124	(236)
<i>Total partiel</i>	<i>1 984</i>	<i>5 473</i>	<i>7 676</i>	<i>(219)</i>
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20	165	1 551	1 605	111
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	790	17	226	581
<i>Total partiel</i>	<i>955</i>	<i>1 568</i>	<i>1 831</i>	<i>692</i>
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.21	(83)	66	107	(124)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	120	43	82	81
<i>Total partiel</i>	<i>37</i>	<i>109</i>	<i>189</i>	<i>(43)</i>
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23.....	2	499	500	1
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	141	18	97	62
<i>Total partiel</i>	<i>143</i>	<i>517</i>	<i>597</i>	<i>63</i>
Total des comptes de la caisse de retraite	399	7 370	7 764	5
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	2 720	297	2 529	488
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement	3 119	7 667	10 293	493
Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités.....	(2 124)	388	408	(2 144)
Passifs nets au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés	995	8 055	10 701	(1 651)
Prestations de retraite non capitalisées				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17.....	92 536	6 712	5 548	93 700
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	5 140	2 551	4 272	3 419
<i>Total partiel</i>	<i>97 676</i>	<i>9 263</i>	<i>9 820</i>	<i>97 119</i>
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19	46 357	1 791	2 541	45 607
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	2 114	1 475	574	3 015
<i>Total partiel</i>	<i>48 471</i>	<i>3 266</i>	<i>3 115</i>	<i>48 622</i>
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22.....	13 116	509	708	12 917
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	452	390	156	686
<i>Total partiel</i>	<i>13 568</i>	<i>899</i>	<i>864</i>	<i>13 603</i>
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24	558	31	29	560
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	69	33	–	102
<i>Total partiel</i>	<i>627</i>	<i>64</i>	<i>29</i>	<i>662</i>
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25	143	77	17	203
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	354	28	59	323
<i>Total partiel</i>	<i>497</i>	<i>105</i>	<i>76</i>	<i>526</i>
Comptes des régimes compensatoires, tableau 6.26.....	2 395	199	192	2 402
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 499	177	35	1 641
<i>Total partiel</i>	<i>3 894</i>	<i>376</i>	<i>227</i>	<i>4 043</i>
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27.....	234	13	–	247
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	2 732	373	–	3 105
<i>Total partiel</i>	<i>2 966</i>	<i>386</i>	<i>–</i>	<i>3 352</i>
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27.....	1	–	–	1
Total des comptes de pension de retraite	155 340	9 332	9 035	155 637
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	12 360	5 027	5 096	12 291
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement	167 700	14 359	14 131	167 928
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités.....	95	9	5	99
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés	167 795	14 368	14 136	168 027
Passifs nets au titre des prestations de retraite	168 790	22 423	24 837	166 376
Les passifs nets au titre des prestations de retraite ont été constatés et présentés à l'État consolidé de la situation financière comme suit :				
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public ¹	170 914	22 035	24 167	168 782
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public ²	(2 124)	388	670	(2 406)
Passifs nets au titre des prestations de retraite	168 790	22 423	24 837	166 376

¹ Autres crédits incluent le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

² Autres débits incluent le reclassement des actifs découlant des régimes de retraite du secteur public à la fin de l'exercice reliés aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement.

Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations de retraite au titre des prestations constituées des divers régimes. Les charges d'intérêt nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 6 005 millions de dollars (6 347 millions de dollars en 2018) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 4 841 millions de dollars (3 950 millions de dollars en 2018) et l'intérêt de 442 millions de dollars (436 millions de dollars en 2018) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après déduction et du rendement prévu sur les placements de retraite de 7 779 millions de dollars (6 712 millions de dollars en 2018).

Tableau 6.16**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2019										2018	
	Cotisations du gouvernement et autres ¹	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels ²	Coûts inscrits des exercices précédents ³	Compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Provision pour moins-value	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite capitalisées												
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique	2 376	(355)	2 021	–	–	(108)	(947)	–	966	(495)	1 733	(187)
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes	796	(26)	770	145	(145)	–	(26)	–	744	(29)	792	39
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve.....	40	(10)	30	5	(5)	–	(6)	–	24	(1)	16	–
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	262	18	280	9	(9)	–	(55)	–	225	(33)	257	(5)
Sociétés d'État consolidées et autres entités	86	(9)	77	8	(8)	–	(133)	311	255	(181)	49	(161)
Total des prestations de retraite capitalisées	3 560	(382)	3 178	167	(167)	(108)	(1 167)	311	2 214	(739)	2 847	(314)

Tableau 6.16
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – fin

(en millions de dollars)

	2019										2018	
	Cotisations du gouvernement et autres ¹	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels ²	Coûts inscrits des exercices précédents ³	Compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Provision pour moins-value	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite non capitalisées												
Compte de pension de retraite de la fonction publique ⁴	5	(11)	(6)	3 107	(3 107)	(10)	2 551	–	2 535	2 449	2 968	2 509
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes ⁴	2	(4)	(2)	–	–	–	1 475	–	1 473	1 217	1 449	1 251
<i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i>	2	–	2	–	–	–	–	–	2	–	2	–
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	–	(1)	(1)	–	–	–	390	–	389	353	440	363
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	7	–	7	–	–	–	–	–	7	–	8	–
Compte d'allocations de retraite des parlementaires.....	8	12	20	–	–	–	21	–	41	15	41	15
Compte de convention de retraite des parlementaires.....	7	9	16	–	–	–	11	–	27	12	27	12
Comptes des régimes compensatoires.....	53	51	104	–	–	(6)	81	–	179	96	178	96
Compte de prestations de retraite supplémentaires.....	4	–	4	–	–	–	–	–	4	–	3	–
<i>Loi sur les juges</i>	170	74	244	–	–	–	202	–	446	102	262	85
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.).....	2	–	2	–	–	–	–	–	2	–	2	–
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	–	2	2	–	–	–	3	–	5	4	5	4
Total partiel.....	260	132	392	3 107	(3 107)	(16)	4 734	–	5 110	4 248	5 385	4 335
Cotisations provenant du régime des juges enregistrés aux revenus.....	(15)	–	(15)	–	–	–	–	–	(15)	–	(15)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées ...	245	132	377	3 107	(3 107)	–	4 734	–	5 095	4 248	5 370	4 335
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé.....	3 805	(250)	3 555	3 274	(3 274)	(124)	3 567	311	7 309	3 509	8 217	4 021

¹ « Autres » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que les paiements législatifs effectués aux bénéficiaires en vertu de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les juges* et autres lois relatives aux services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.

² Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances et les excédents.

³ Représente les renversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

⁴ Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.17**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	92 536 360 415	94 209 273 550
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	970 947	1 315 935
Employés retraités	4 560 109	6 815 848
Employés de sociétés de la fonction publique	102 235	173 134
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	4 597 075	6 835 107
Sociétés de la fonction publique.....	30 348	242 136
Redressement actuariel.....	3 107 000 000	-
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	811 542	166 299
Intérêt	3 592 782 645	3 829 428 464
Autres ¹	655	-
Total des rentrées et autres crédits	6 710 855 556	3 844 976 923
Total partiel	99 247 215 971	98 054 250 473
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes.....	5 455 468 734	5 413 342 616
Prestations minimales	14 876 476	15 545 715
Paiements de section des pensions.....	16 527 961	17 052 340
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	10 226 553	13 257 051
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	158 122	317 101
Employés de sociétés de la fonction publique	-	19 162
Virements à d'autres fonds de pension	3 567 649	3 460 193
Charges administratives.....	46 206 677	54 895 880
Total des paiements et autres débits.....	5 547 032 172	5 517 890 058
Solde de clôture	93 700 183 799	92 536 360 415

¹ Comprend le retour de cotisations des employés de sociétés de la fonction publique.

Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.18**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	314 775 347	322 529 984
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	2 376 806 578	2 169 100 496
Employés retraités	51 260 689	45 516 546
Employés de sociétés de la fonction publique	199 311 621	199 435 058
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	2 375 589 814	2 175 183 716
Sociétés de la fonction publique.....	194 603 113	196 270 115
Redressement actuariel.....	-	340 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	56 599 226	50 661 941
Total des rentrées et autres crédits	5 254 171 041	5 176 167 872
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes	2 255 301 448	2 001 624 358
Prestations minimales	18 908 212	15 266 575
Paiements de section des pensions.....	41 588 334	36 665 209
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	287 919 644	218 599 278
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	11 147 567	10 757 037
Employés de sociétés de la fonction publique	4 576 716	3 886 809
Virements à d'autres fonds de pension	42 850 913	36 975 930
Charges administratives.....	51 730 323	45 960 045
Total des paiements et autres débits.....	2 714 023 157	2 369 735 241
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	2 540 147 884	2 806 432 631
Virements à l'OIRPSP	2 838 324 652	2 814 187 268
Solde de clôture	16 598 579	314 775 347

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.19**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	46 356 962 588	45 208 526 862
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	2 295 691	2 593 086
Cotisations du gouvernement	2 295 691	2 593 087
Redressement actuariel.....	-	1 813 000 000
Intérêt.....	1 786 411 646	1 844 155 903
Autres ¹	270 124	1 244 799
Total des rentrées et autres crédits	1 791 273 152	3 663 586 875
Total partiel	48 148 235 740	48 872 113 737
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	2 500 576 410	2 470 377 868
Prestations minimales	357 871	231 493
Paiements de section des pensions.....	22 572 164	26 164 978
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	1 660 893	1 302 378
Retour de cotisations	-	13 574
Charges administratives.....	15 596 130	17 060 858
Total des paiements et autres débits.....	2 540 763 468	2 515 151 149
Solde de clôture	45 607 472 272	46 356 962 588

¹ Comprend des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.20**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	164 762 178	173 590 110
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	541 458 641	574 119 574
Cotisations du gouvernement	795 607 851	824 984 261
Redressement actuariel.....	145 000 000	145 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	68 887 607	69 220 900
Autres ¹	173 747	189 660
Total des rentrées et autres crédits	1 551 127 846	1 613 514 395
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	684 683 610	598 050 639
Prestations minimales	1 038 703	1 240 522
Paiements de section des pensions.....	36 256 577	36 689 423
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	186 434 101	138 445 541
Retour de cotisations	2 027 083	1 830 807
Virements à d'autres fonds de pension	1 799 316	5 361 322
Charges administratives.....	13 998 044	13 734 914
Total des paiements et autres débits.....	926 237 434	795 353 168
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	624 890 412	818 161 227
Virements à l'OIRPSP	678 866 684	826 989 159
Solde de clôture	110 785 906	164 762 178

¹ Comprend des chèques non réclamés.

Compte de la caisse de retraite de la force de réserve

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er mars 2007 conformément à la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture du compte est dans une situation positive nette de trésorerie, un virement du montant égal aux cotisations moins les paiements de prestations et autres débits est habituellement effectué à l'OIRPSP pour investissement.

Tableau 6.21**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	(83 308 325)	(63 015 318)
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	20 983 502	28 277 446
Cotisations du gouvernement	40 748 802	45 847 929
Redressement actuariel.....	5 300 000	5 300 000
Total des rentrées et autres crédits	67 032 304	79 425 375
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite	9 151 423	8 407 011
Prestations minimales	195 791	194 293
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	21 562 942	13 801 972
Retour de cotisations	95 017	87 817
Virements à d'autres fonds de pension	68 887 607	69 218 021
Charges administratives.....	7 396 261	8 009 268
Total des paiements et autres débits.....	107 289 041	99 718 382
Solde de clôture	(123 565 062)	(83 308 325)

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

Tableau 6.22**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	13 116 767 456	13 274 926 951
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages)	493 645	491 287
Cotisations du gouvernement	348 738	376 420
Redressement actuariel.....	-	-
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	-	1 589
Intérêt.....	508 103 714	540 781 523
Total des rentrées et autres crédits	508 946 097	541 650 819
Total partiel	13 625 713 553	13 816 577 770
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations	698 978 733	683 392 357
Allocations de cessation en espèces et gratifications	358 101	791 429
Paiements de section des pensions.....	4 589 142	8 207 049
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	302 988	2 266 551
Retour de cotisations	17 621	6 716
Virements à d'autres fonds de pension	-	11 468
Charges administratives.....	4 833 153	5 134 744
Total des paiements et autres débits.....	709 079 738	699 810 314
Solde de clôture	12 916 633 815	13 116 767 456

Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les paiements de prestations et autres débits est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

Tableau 6.23**Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	2 690 544	16 302 316
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés (services courants et arrérages)	222 850 535	225 701 871
Cotisations du gouvernement	262 313 115	269 614 295
Redressement actuariel.....	9 000 000	9 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	4 896 742	8 741 656
Total des rentrées et autres crédits	499 060 392	513 057 822
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations	216 577 954	189 646 992
Prestations minimales	515 246	551 037
Paiements de section des pensions.....	11 629 861	15 111 613
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	35 127 212	36 783 191
Retour de cotisations		
Employés	220 697	241 224
Intérêt	58 057	18 033
Virements à d'autres fonds de pension	445 793	617 458
Charges administratives.....	3 653 508	3 516 889
Total des paiements et autres débits.....	268 228 328	246 486 437
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	230 832 064	266 571 385
Virements à l'OIRPSP	232 041 704	280 183 157
Solde de clôture	1 480 904	2 690 544

Compte d'allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Tableau 6.24**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	557 559 308	509 482 465
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants	8 004 846	7 963 652
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité	20 865	21 664
Cotisations du gouvernement (services courants)	8 004 846	7 952 077
Redressement actuariel	-	40 700 000
Intérêt	15 497 108	20 997 205
Total des rentrées et autres crédits	31 527 665	77 634 598
Total partiel	589 086 973	587 117 063
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles	29 047 966	29 347 104
Paiements de section des pensions	33 927	108 047
Retour de cotisations		
Retraits	47 499	100 989
Intérêt	1 631	1 615
Total des paiements et autres débits	29 131 023	29 557 755
Solde de clôture	559 955 950	557 559 308

Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires.

Tableau 6.25**Compte de convention de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	142 829 500	254 929 605
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des parlementaires		
Services courants	7 037 944	6 689 218
Arrrages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	40 472	41 545
Cotisations du gouvernement (services courants)	7 037 944	6 718 264
Impôt remboursable.....	58 588 621	3 500 000
Intérêt.....	3 959 231	10 865 768
Total des rentrées et autres crédits	76 664 212	27 814 795
Total partiel	219 493 712	282 744 400
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles.....	16 829 886	16 041 484
Paiements de section des pensions.....	19 418	105 941
Retour de cotisations		
Retraits	-	133 586
Intérêt	-	4 105
Impôt remboursable.....	510	4 729 784
Retrait du surplus	-	118 900 000
Total des paiements et autres débits.....	16 849 814	139 914 900
Solde de clôture	202 643 898	142 829 500

Comptes des régimes compensatoires

Les comptes des régimes compensatoires (RC) ont été établis par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains employés du secteur public.

Le Compte RC n° 1 (RC n° 1) fournit les prestations de retraite en excédent de celles permises sous la *Loi de l'impôt sur les revenus* pour les pensions payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le Compte RC n° 2 (RC n° 2) fournit les prestations de retraite des employés de la publique qui ont été déclarés excédentaires résultant de la fin du programme d'encouragement à la retraite anticipée de 3 ans qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1er avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

Tableau 6.26
Comptes des régimes compensatoires

(en dollars)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Solde d'ouverture.....	1 241 175 803	1 193 245 712	430 166 136	409 218 089	34 456 839	33 996 630	688 734 759	717 522 186	2 394 533 537	2 353 982 617
Rentrées et autres crédits										
Cotisations des										
Employés du										
gouvernement ..	10 658 710	8 980 064	3 398 549	3 727 817	331 161	85 125	–	–	14 388 420	12 793 006
Employés retraités..	549 149	569 949	–	–	764	53 980	–	–	549 913	623 929
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	2 363 356	2 374 935	–	–	–	–	–	–	2 363 356	2 374 935
Cotisations patronales										
Gouvernement.....	33 859 345	67 312 931	18 123 360	33 523 618	1 069 921	571 571	–	–	53 052 626	101 408 120
Sociétés de										
la fonction										
publique.....	7 602 054	17 247 731	–	–	–	–	–	–	7 602 054	17 247 731
Virements provenant										
d'autres fonds										
de pension	55 091	356	–	–	–	–	–	–	55 091	356
Impôt remboursable	–	–	–	–	–	–	28 921 208	27 459 101	28 921 208	27 459 101
Intérêt	48 511 115	50 240 945	16 999 413	17 565 432	1 357 796	1 410 248	26 271 701	28 510 933	93 140 025	97 727 558
	103 598 820	146 726 911	38 521 322	54 816 867	2 759 642	2 120 924	55 192 909	55 970 034	200 072 693	259 634 736
	1 344 774 623	1 339 972 623	468 687 458	464 034 956	37 216 481	36 117 554	743 927 668	773 492 220	2 594 606 230	2 613 617 353
Paiements et autres débits										
Paiements de prestations										
Rentes	49 076 877	45 045 351	9 514 294	7 825 900	1 366 090	1 195 081	84 797 589	84 757 461	144 754 850	138 823 793
Prestations										
minimales	165 060	39	–	–	–	–	–	–	165 060	39
Paiements de section										
des pensions.....	891 847	271 949	626 341	1 682 583	–	–	–	–	1 518 188	1 954 532
Paiements de la										
valeur de transfert										
de pension	865 081	634 514	2 504 578	1 224 987	709	2 424	–	–	3 370 368	1 861 925
Retour de cotisations										
Employés du										
gouvernement ..	3 271	69 079	–	–	–	–	–	–	3 271	69 079
Employés des										
sociétés de										
la fonction										
publique.....	18 322	7 769	–	–	–	–	–	–	18 322	7 769
Virements à d'autres										
fonds de pension	238 368	1 038 273	–	–	–	–	–	–	238 368	1 038 273
Impôt remboursable	27 876 968	51 729 846	13 468 020	23 135 350	662 312	463 210	–	–	42 007 300	75 328 406
	79 135 794	98 796 820	26 113 233	33 868 820	2 029 111	1 660 715	84 797 589	84 757 461	192 075 727	219 083 816
Solde de clôture	1 265 638 829	1 241 175 803	442 574 225	430 166 136	35 187 370	34 456 839	659 130 079	688 734 759	2 402 530 503	2 394 533 537

Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

Tableau 6.27**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

(en dollars)

	Juges		Autres ¹		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Solde d'ouverture	234 358 307	223 713 819	897 280	815 777	235 255 587	224 529 596
Rentrées et autres crédits						
Cotisations des employés						
Gouvernement	3 806 631	3 656 523	36 317	38 503	3 842 948	3 695 026
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement	3 806 631	3 656 524	36 317	52 782	3 842 948	3 709 306
Intérêt	4 694 442	3 331 441	19 086	13 129	4 713 528	3 344 570
Total des rentrées et autres crédits	12 307 704	10 644 488	91 720	104 414	12 399 424	10 748 902
Total partiel	246 666 011	234 358 307	989 000	920 191	247 655 011	235 278 498
Paiements et autres débits						
Retour de cotisations	–	–	–	–	–	–
Rentes	–	–	21 307	22 911	21 307	22 911
Solde de clôture	246 666 011	234 358 307	967 693	897 280	247 633 704	235 255 587

¹ Inclut les lieutenants-gouverneurs et autres personnes nommées par le gouverneur en conseil.

Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des pertes actuarielles de 3 697 millions de dollars (4 654 millions de dollars en 2018), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 3 266 millions de dollars (2 353 millions de dollars en 2018) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées aux comptes de caisses de retraite et aux comptes de pension de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrits dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Aucun montant (119 millions de dollars en 2018) n'a été crédité au compte afin de compenser le retrait du surplus inscrit au compte de caisse de retraite durant l'exercice, mais déjà inscrit dans les gains ou les pertes actuarielles.

Un montant de 243 millions de dollars (92 millions de dollars en 2018) a été débité de ce compte et a réduit les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Un montant de 124 millions de dollars (aucun en 2018) a été comptabilisé dans ce compte et les coûts de pension n'ont pas été redressés (non redressé en 2018) à la suite de la réduction des coûts des services passés reliés aux compressions.

Un montant de 4 841 millions de dollars (3 950 millions de dollars en 2018) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 7 160 millions de dollars (6 119 millions de dollars en 2018) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

Également, un redressement de consolidation de 46 millions de dollars a été débité (49 millions de dollars crédité en 2018) au compte et crédité (débité en 2018) aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt crédités (débités en 2018) aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 19 178 millions de dollars (15 838 millions de dollars en 2018) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 345 207 millions de dollars (328 497 millions de dollars en 2018) moins les actifs de retraite de 157 608 millions de dollars (141 840 millions de dollars en 2018) se sont avérées 31 957 millions de dollars (30 918 millions de dollars en 2018) supérieures au solde des comptes de caisse de retraite de 5 millions de dollars (399 millions de dollars en 2018) et aux comptes de pension de retraite de 155 637 millions de dollars (155 340 millions de dollars en 2018). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	(Insuffisance) excédent	
	2019	2018
Régime de retraite de la fonction publique		
Compte de pension de retraite de la fonction publique	(23 459)	(22 067)
Caisse de retraite de la fonction publique	14 109	10 244
Régimes compensatoires	(1 908)	(1 667)
Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique.....	(11 258)	(13 490)
Régime de retraite des Forces canadiennes		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	(12 809)	(10 246)
Caisse de retraite des Forces canadiennes.....	1 616	814
Caisse de retraite de la force de réserve	(439)	(113)
Régimes compensatoires	(189)	(331)
Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes.....	(11 821)	(9 876)
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(4 328)	(3 270)
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	899	676
Régimes compensatoires	(43)	(23)
Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(3 472)	(2 617)
Régime de retraite des parlementaires		
Allocations de retraite des parlementaires	(190)	(140)
Régimes compensatoires	(379)	(391)
Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires.....	(569)	(531)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale.....		
	(4 837)	(4 404)
Total	(31 957)	(30 918)

Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations sont censées être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations sont censées être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

Tableau 6.28
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

(en millions de dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	60 047	9 658	4 295	65 410
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	7 981	1 824	295	9 510
Régime de soins de santé de la fonction publique	27 156	2 198	422	28 932
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	4 046	440	101	4 385
Indemnités de cessation d'emploi et autres	1 938	131	243	1 826
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 754	366	286	1 834
Indemnisation des accidents du travail	1 536	232	141	1 627
Sociétés d'État consolidées et autres entités	335	27	24	338
Total	104 793	14 876	5 807	113 862

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et presque tous les régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2019			2018		
	Obligations au titre des prestations constituées	Actifs découlant d'autres avantages futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	114 391	–	(48 981)	–	65 410	60 047
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	19 885	–	(10 375)	–	9 510	7 981
Régime de soins de santé de la fonction publique	33 347	–	(4 415)	–	28 932	27 156
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	5 369	–	(984)	–	4 385	4 046
Indemnités de cessation d'emploi et autres	2 043	–	(217)	–	1 826	1 938
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 824	–	10	–	1 834	1 754
Indemnisation des accidents du travail	1 813	–	(186)	–	1 627	1 536
Sociétés d'État consolidées et autres entités	322	(1)	19	(2)	338	335
Total	178 994	(1)	(65 129)	(2)	113 862	104 793

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2019					2018	
	Prestations acquises	Compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge nette des prestations	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	3 897	–	3 740	7 637	2 021	9 658	12 510
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	856	–	642	1 498	326	1 824	1 510
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	1 279	(28)	234	1 485	685	2 170	2 121
Régime de services dentaires pour les pensionnés	193	–	132	325	115	440	400
Indemnités de cessation d'emploi et autres	56	–	33	89	42	131	67
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés	329	–	(1)	328	37	365	342
Indemnisation des accidents du travail.....	179	–	16	195	37	232	374
Sociétés d'État consolidées et autres entités	18	–	(2)	16	9	25	26
Total	6 807	(28)	4 794	11 573	3 272	14 845	17 350

Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est chargé d'administrer le RPC selon la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève de la ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu des articles 108.1 et 108.3 de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

Les dispositions législatives relatives à l'application de la bonification du RPC sont entrées en vigueur le 3 mars 2017, modifiant le *Régime de pensions du Canada*, et ont pris effet le 1 janvier 2019. La bonification du RPC augmentera les montants des pensions et prestations après retraite qui seront versées sur les cotisations au RPC versées après 2018, et une augmentation correspondante sur le taux de cotisation. En effet, la bonification du RPC servira de complément aux prestations calculées sous le RPC existant. Au contraire du RPC existant, la bonification du RPC sera entièrement financée selon les exigences législatives.

Le Compte du RPC existant et le Compte supplémentaire du RPC pour la bonification du RPC, collectivement dénommés les Comptes du RPC, ont été établis dans les comptes du Canada conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. Les transactions de chaque composante du RPC sont comptabilisées dans le Compte auquel elles se rapportent. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements fait par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Les Comptes du RPC enregistrent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2019, la juste valeur des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 396 480 millions de dollars (360 997 millions de dollars en 2018) pour le Compte du RPC et 536 millions de dollars (néant en 2018) pour le Compte supplémentaire du RPC.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 163 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) correspond au solde des Comptes du RPC et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2019. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada est composé du solde du Compte du RPC de 152 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018) et du solde du Compte supplémentaire du RPC de 11 millions de dollars (néant en 2018).

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et les Comptes du RPC, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent aux Comptes du RPC et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

Tableau 6.29
Comptes du Régime de pensions du Canada

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	360 997 056 575	83 833 589 657	48 350 931 231	396 479 715 001
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif	4 831 364 150	4 770 535 627	4 831 364 150	4 770 535 627
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	215 614 000 000	33 202 000 000	1 194 000 000	247 622 000 000
	140 551 692 425	45 861 054 030	42 325 567 081	144 087 179 374
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	140 519 828 679	34 744 550 750	38 159 660 995	143 934 938 924
Total Régime de pensions du Canada.....	31 863 746	80 605 604 780	80 485 228 076	152 240 450
Solde du Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	–	568 600 628	32 278 757	536 321 871
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif	–	102 167 701	–	102 167 701
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	–	11 000 000	9 000 000	2 000 000
	–	455 432 927	23 278 757	432 154 170
Moins : Virements à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada	–	–	421 157 753	421 157 753
Total Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada.....	–	455 432 927	444 436 510	10 996 417
Dépôt auprès du receveur général du Canada.....	31 863 746	81 061 037 707	80 929 664 586	163 236 867

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- les cotisations des employés, des employeurs, et des travailleurs autonomes;
- les revenus sur le solde quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- les fonds reçus de l'Office;
- les gains sur les placements détenus par l'Office;
- les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et les prestations après retraite, les pensions et les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, les pensions et prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants, et les prestations d'invalidité après retraite;
- les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- les frais d'administration du RPC;
- les fonds transférés à l'Office;
- les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le 27e, 28e et 29e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Compte des rentes sur l'État

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à se préparer financièrement pour leur retraite en achetant des rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des contrats de rentes sur l'État. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements aux rentiers débutent.

Les obligations au titre des prestations de retraite sont initialement inscrites par le biais du Compte des rentes sur l'État, qui a été établi en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, en utilisant les taux prescrits de mortalité et d'intérêt, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor. Tout redressement requis aux termes des politiques comptables du gouvernement est alors enregistré par le biais d'un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement aux obligations dues à l'écart existant entre les taux prescrits et les meilleures estimations des tables de mortalité ajustées pour l'expérience et les taux d'actualisation. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent le moment des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Les rentrées et autres crédits comptabilisés au compte comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt prescrit au taux de 7 % calculé sur les prestations constituées et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits comptabilisés au compte représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels, les rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, virés aux revenus non fiscaux et la provision pour redressement des obligations au titre des prestations de retraite.

À la fin de l'exercice, un excédent actuariel de 798 632 \$ a été viré aux revenus du gouvernement pour réduire le solde du compte à 96,3 millions de dollars et le compte de provision a été ajusté à 26,6 millions de dollars pour augmenter les obligations au titre de prestations de retraite à 122,9 millions de dollars au 31 mars 2019.

Au 31 mars 2019, plus de 23 212 rentiers détenaient 24 628 contrats actifs, une diminution de 2 816 rentes comparée à l'exercice précédent suite au décès de rentiers et de transferts au Trésor.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Comptes de dépôt				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés.....	56 760	–	56 760	–
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait	–	3 486 576	3 486 576	–
	56 760	3 486 576	3 543 336	–
Conseil privé				
Bureau du directeur général des élections				
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums	106 000	–	4 000	102 000
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	3 803 948	6 356 309	6 857 466	3 302 791
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques.....	1 035 224	–	1 035 224	–
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	604 214	1 328 205	473 540	1 458 879
	1 639 438	1 328 205	1 508 764	1 458 879
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel				
liés au recouvrement de salaire	4 564 921	540 522	756 410	4 349 033
Code canadien du travail – Autres	81 797	910 426	938 819	53 404
	4 646 718	1 450 948	1 695 229	4 402 437
Finances				
Ministère des Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada				
Retenues – Privatisation.....	16 872 208	218 897	5 000 000	12 091 105
Dépôts de garantie pour échanges de devises	96 432 440	196 282 261	128 153 092	164 561 609
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon.....	99 098 558	1 308 616	–	100 407 174
	212 403 206	197 809 774	133 153 092	277 059 888
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant des enchères de spectre.....	16 373 000	266 960	7 730 960	8 909 000
Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais	391 890	291	–	392 181
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais	24 569	40 703	–	65 272
	416 459	40 994	–	457 453
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson.....	360 106	–	–	360 106
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	288 015	529 369	447 357	370 027
	648 121	529 369	447 357	730 133

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie – suite

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Relations Couronne-Autochtones				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Dépôts de garantie.....	9 174 587	381 938 958	381 926 892	9 186 653
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz.....	465 805	–	465 805	–
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.....	992 587	–	–	992 587
	10 632 979	381 938 958	382 392 697	10 179 240
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz.....	13 804 507	3 198 545	1 565 000	15 438 052
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	36 865	12 625	32 525	16 965
Office national de l'énergie				
Dépôts de garantie.....	151 306	–	–	151 306
	13 992 678	3 211 170	1 597 525	15 606 323
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie.....	223 156 331	71 656 132	33 885 864	260 926 599
Moins : titres détenus en fiducie.....	40 000	5 000	–	45 000
	223 116 331	71 661 132	33 885 864	260 891 599
Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	73 672	–	–	73 672
Sécurité publique et Protection civile				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie.....	8 712 722	2 342 467	335 845	10 719 344
Dépôts de garantie générale.....	7 528 687	265 010	–	7 793 697
Dépôts temporaires reçus des importateurs.....	1 096 710	175 443	229 997	1 042 156
Fonds de garantie de l'immigration.....	22 684 171	6 032 337	5 537 006	23 179 502
	40 022 290	8 815 257	6 102 848	42 734 699
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	181 266	222 005	117 993	285 278
	40 203 556	9 037 262	6 220 841	43 019 977
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Dépôts de garantie.....	2 105 571	7 848 104	7 772 107	2 181 568
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse.....	39 816 544	24 113 175	19 924 591	44 005 128
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	5 816 272	2 932 207	1 997 209	6 751 270
Dépôts sur aliénations.....	240 539	1 144 124	386 353	998 310
	45 873 355	28 189 506	22 308 153	51 754 708
Transports				
Ministère des Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	122 707	5 404	1 703	126 408
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations.....	52 500	–	–	52 500
Moins : titres détenus en fiducie.....	52 500	–	–	52 500
	–	–	–	–
	122 707	5 404	1 703	126 408
Total – Comptes de dépôt.....	576 214 499	713 160 671	609 119 094	680 256 076

Tableau 6.30
Comptes de dépôt et en fiducie – fin

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Comptes en fiducie				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Comptes gérés	215 349	54 849	31 889	238 309
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être	1 078 908	43 630	83 273	1 039 265
Fonds de successions	14 750	158	14 908	–
	<i>1 309 007</i>	<i>98 637</i>	<i>130 070</i>	<i>1 277 574</i>
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Successions – Services militaires	702 431	1 585 672	1 308 039	980 064
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens				
Paiements d'expérience commune	82 977 285	361 045	64 901 545	18 436 785
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i>	4 353	–	–	4 353
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance	2 278 020	229 727	113 079	2 394 668
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires	26 737	353	500	26 590
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus	17 298 763	39 908 355	39 474 677	17 732 441
	<i>19 603 520</i>	<i>40 138 435</i>	<i>39 588 256</i>	<i>20 153 699</i>
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Comptes d'épargne des Indiens	26 834 997	2 660 523	3 958 051	25 537 469
Comptes de succession des Indiens	27 740 700	7 090 433	5 721 963	29 109 170
Fonds des bandes indiennes				
Comptes de capital, tableau 6.31	414 383 748	46 349 050	60 431 144	400 301 654
Comptes de recettes, tableau 6.32	176 982 079	82 309 583	79 992 096	179 299 566
	<i>591 365 827</i>	<i>128 658 633</i>	<i>140 423 240</i>	<i>579 601 220</i>
	<i>645 941 524</i>	<i>138 409 589</i>	<i>150 103 254</i>	<i>634 247 859</i>
Total – Comptes en fiducie	750 538 120	180 593 378	256 031 164	675 100 334
Total – Comptes de dépôt et en fiducie	1 326 752 619	893 754 049	865 150 258	1 355 356 410

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés – Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats à une élection (générale ou partielle) et des comités à un référendum qui ont eu lieu avant le 25 octobre 2017.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Loi référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales. Cette disposition a depuis été abrogée de la *Loi électorale du Canada*.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère de la Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques – Ministère de l'Environnement

Ce compte a été établi afin de gérer les dépôts de garantie appartenant à des tiers.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liée au recouvrement du salaire

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus à la suite de l'émission d'un ordre de paiement selon les termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ce compte contient les montants qui proviennent d'un employeur ou d'un administrateur qui demande une révision ou un appel d'un ordre de paiement émis par un inspecteur du Programme du travail relativement à des salaires ou autres montants dus à des employés. L'une des conditions pour permettre le droit de révision ou d'appel est que l'employeur ou l'administrateur doit remettre le montant indiqué sur l'ordre de paiement au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que la révision ou l'appel soit entendu après quoi elle sera remise soit aux employés, aux employeurs, aux administrateurs ou aux deux le cas échéant. Les sommes consignées dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

Code canadien du travail – Autres

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ou autres montants prévus au Code qu'un inspecteur du Programme du travail a déterminé être dû suite à une plainte ou une inspection. Il est permis aux employeurs de verser les sommes dues au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

Dépôts de garantie pour échanges de devises

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Un montant de 46,6 millions \$ US est détenus dans ce compte à la fin de l'exercice.

Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

Un montant de 115,4 millions \$ USD est détenu dans ce compte à la fin de l'exercice.

Dépôts provenant des enchères de spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des parties externes afin d'être admissible à participer à une vente aux enchères des licences de spectre.

Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant auprès du registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1) b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

Dépôts de garantie – Préservation de l’habitat du poisson

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l’habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l’article 35 de la *Loi sur les pêches*. L’intérêt n’est pas accordé sur les dépôts sous forme d’espèces.

Dépôts de garantie d’entrepreneurs – Espèces – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts de garantie d’entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l’exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l’État.

Dépôts de garantie – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l’exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d’eau, conformément à l’article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* ainsi que divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L’intérêt n’est pas accordé sur les dépôts sous forme d’espèces.

Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d’inscrire des dépôts sous forme d’espèces, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et retenus par celui-ci conformément à un titre émis en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces dépôts représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l’exécution des travaux d’exploration convenue, conformément aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n’est accordé sur ces dépôts.

Opérations de la Commission d’énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts effectués par la Commission d’énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d’énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d’inscrire des titres sous forme d’espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d’exploration en vertu de l’article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l’exécution de l’exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n’est accordé sur ces dépôts.

Dépôts de garantie d’entrepreneurs – Espèces – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts de garantie d’entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l’exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l’État.

Dépôts de garantie – Office national de l’énergie

Aux termes du projet de loi C-46 de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, l’Office national de l’énergie a demandé l’ouverture d’un compte à fins déterminées afin de garantir la présence des fonds qu’il juge nécessaire pour couvrir les coûts et les dépenses liés à la cessation de l’exploitation des pipelines.

Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d’inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d’accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d’accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l’Agence du revenu du Canada sont constituées d’espèces et déposées au Trésor.

Dépôts de garantie d’entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d’inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dépôts de garantie d’entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l’exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l’État.

Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d’inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés en vertu de la *Loi sur les douanes*.

Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie – Ministère des Services aux Autochtones Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution, telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les eaux du Nunavut* et le *Tribunal des droits de surface du Nunavut* ainsi que divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Biens saisis – Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis* afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts sur aliénations

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC), aux dépôts de sécurité et aux recettes des espaces locatifs appartenant à TPSGC.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Ministère des Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité à gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes afin de fournir des vivres et des vêtements, un abri, des menues dépenses et autres nécessités.

Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être – Ministère des Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursés au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont maintenus et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

Successions – Services militaires

Ce compte a été établi conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale* afin de comptabiliser les paiements effectués pour régler les successions militaires des officiers et militaires de rang qui décèdent pendant leur service dans les Forces armées canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général, qui a été nommé directeur des successions par le ministre de la Défense nationale, l'actif net de la succession militaire d'un membre décédé est distribué au représentant légal de la succession du membre.

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Paiements d'expérience commune

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*

Ce compte a été établi afin de faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence* et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, y compris une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la GRC, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada, 2014.

Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité pour encourager des études universitaires.

Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des individus Indiens conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens adultes à charge, et d'Indiens disparus, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.

Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

Tableau 6.31**Fonds des bandes indiennes – Comptes de capital**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	414 383 748	465 418 716
Rentrées et autres crédits		
Redevances sur le gaz.....	23 737 635	26 743 716
Redevances sur le pétrole.....	18 287 897	21 221 550
Règlement de revendications.....	498 500	–
Divers.....	3 825 018	1 881 955
	46 349 050	49 847 221
	460 732 798	515 265 937
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	3 673 139	6 154 350
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i>	56 758 005	94 727 401
Divers.....	–	438
	60 431 144	100 882 189
Solde de clôture.....	400 301 654	414 383 748

Tableau 6.32**Fonds des bandes indiennes – Comptes de recettes**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	176 982 079	179 659 952
Rentrées et autres crédits		
Intérêt de l'État.....	13 906 031	13 563 256
Montants adjugés par une cour et règlements.....	–	1 500
Règlements de réclamations – Terrains et autres.....	50 000	14 838 842
Divers.....	68 353 552	49 017 627
	82 309 583	77 421 225
	259 291 662	257 081 177
Paiements et autres débits		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	–	650 860
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i>	71 032 208	55 750 616
Divers.....	8 959 888	23 697 622
	79 992 096	80 099 098
Solde de clôture.....	179 299 566	176 982 079

Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Comptes d'assurance et de prestations de décès				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants.....	1 104 268	45 663	183 945	965 986
Fonds d'assurance des soldats de retour	5 739	772	2 052	4 459
	<i>1 110 007</i>	<i>46 435</i>	<i>185 997</i>	<i>970 445</i>
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35	3 714 705 845	270 662 397	185 503 518	3 799 864 724
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34...	185 203 386	27 976 596	33 669 263	179 510 719
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'assurance du service civil.....	1 563 155	136	243 358	1 319 933
Total – Comptes d'assurance et de prestations de décès.....	3 902 582 393	298 685 564	219 602 136	3 981 665 821
Comptes de pension				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place	82 075	–	1 509	80 566
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	14 055 572	531 927	1 724 768	12 862 731
Total – Comptes de pension	14 137 647	531 927	1 726 277	12 943 297
Autres comptes				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger	90 428	829 608	802 216	117 820
Compte de la Fondation du Canada	390 820	38 618	19 341	410 097
Moins :				
Dépôts dans un compte de banque spécial.....	7 013	–	127	7 140
Titres détenus en fiducie	383 807	19 342	38 492	402 957
	–	57 960	57 960	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales	1 694 273	39 377 376	37 844 536	3 227 113
Projets à frais partagés.....	11 105 122	19 121 152	21 448 009	8 778 265
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes	230 505	–	–	230 505
	<i>13 120 328</i>	<i>59 386 096</i>	<i>60 152 721</i>	<i>12 353 703</i>
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Entente de collaboration fédérale/provinciale				
Transfert de barrages	364 106	695 595	571 036	488 665
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne.	27 786	105 858	133 644	–
Programme Agri-investissement	5 436 212	264 708 518	261 871 808	8 272 922
Programme Agri-stabilité	47 594 104	30 643 014	27 593 601	50 643 517
	<i>53 422 208</i>	<i>296 152 985</i>	<i>290 170 089</i>	<i>59 405 104</i>
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration.....	1 768	3 475	5 243	–
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique	414 507	381 928	5 175	791 260

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées – suite

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Organismes non gouvernementaux.....	2 247 597	2 590 690	2 466 047	2 372 240
Projets de recherche et de développement mixtes.....	3 125 998	–	748 533	2 377 465
Centre de la sécurité des télécommunications				
Partenaires étrangers – Sécurité.....	146 251	–	146 251	–
	<i>5 519 846</i>	<i>2 590 690</i>	<i>3 360 831</i>	<i>4 749 705</i>
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers.....	5 130 546	7 540 735	6 393 012	6 278 269
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'attente des normes du travail.....	1 699 554	88 990	3 125	1 785 419
Entente de collaboration fédérale/provinciale.....	535 571	93 340 775	88 934 020	4 942 326
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	348 103	68 111	50 887	365 327
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux ...	2 336 947	811 298	661 815	2 486 430
	<i>4 920 175</i>	<i>94 309 174</i>	<i>89 649 847</i>	<i>9 579 502</i>
Finances				
Ministère des Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger.....	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale.....	4 236	–	–	4 236
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec.....	2 677 771	–	–	2 677 771
	<i>2 861 027</i>	–	–	<i>2 861 027</i>
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs.....	24 827 995	738 372 000	743 599 995	19 600 000
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions.....</i>	<i>8 980 603</i>	<i>586 587</i>	<i>64 933</i>	<i>9 502 257</i>
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité.....</i>	<i>31 644 864</i>	<i>2 100 632</i>	<i>893 871</i>	<i>32 851 625</i>
<i>Loi sur les liquidations et les restructurations.....</i>	<i>4 916 652</i>	<i>101 666</i>	–	<i>5 018 318</i>
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées.....	686 867	–	–	686 867
Projets à frais partagés.....	2 033 626	204 935	391 333	1 847 228
Revenus provenant de titres en fiducie – <i>Loi sur la faillite</i> <i>et l'insolvabilité.....</i>	52 031	–	–	52 031
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances.....	391 744	3 789 501	3 176 618	1 004 627
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario				
Entente de services Canada/Provinces.....	49 960	250 455	300 415	–
Statistique Canada				
Dépôts pour projet.....	626 866	143 874 086	143 882 237	618 715
	<i>49 383 213</i>	<i>150 907 862</i>	<i>148 709 407</i>	<i>51 581 668</i>
Justice				
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Compte spécial.....	8 321 174	1 686 665	3 226 812	6 781 027
Patrimoine canadien				
Ministère du Patrimoine canadien				
Dépôts pour projets divers.....	290 467	256 809	270 214	277 062
Ententes de projets conjoints et à frais partagés.....	55 000	–	32 807	22 193
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement.....	127 419	41 944	22 624	146 739
Téléfilm Canada				
Compte d'avances.....	66 339 515	32 589 027	42 341 075	56 587 467
	<i>66 812 401</i>	<i>32 887 780</i>	<i>42 666 720</i>	<i>57 033 461</i>

Tableau 6.33
Autres comptes à fins déterminées – fin

(en dollars)

	1er avril 2018	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2019
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts pour projets divers.....	22 559 385	6 820 373	8 231 996	21 147 762
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	4 278 135	5 248 334	3 576 287	5 950 182
Ventes de biens saisis.....	1 463 202	396 331	357 881	1 501 652
	28 300 722	12 465 038	12 166 164	28 599 596
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières.....	–	333 160 259	333 160 259	–
Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes				
provenant des ressources en hydrocarbures.....	–	305 324 487	305 324 487	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherche.....	5 786 109	3 010 268	2 994 043	5 802 334
Paievements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta.....	752 282	–	194 457	557 825
Projets à frais partagés.....	1 586 454	994 136	1 126 905	1 453 685
	8 124 845	642 489 150	642 800 151	7 813 844
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail.....	2 001 454	295 845 837	294 823 418	3 023 873
Santé				
Ministère de la Santé				
Organisation mondiale de la santé.....	105 908	–	–	105 908
Projets de recherches en collaboration.....	3 093 422	967 825	442 118	3 619 129
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	1 425 983	344 179	88 061	1 682 101
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Ententes relatives aux frais partagés.....	1 442 939	913 081	1 149 769	1 206 251
Agence de la santé publique du Canada				
Projets de recherches en collaboration.....	665 624	279 284	386 382	558 526
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	972 870	–	–	972 870
	7 706 746	2 504 369	2 066 330	8 144 785
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes.....	940 633	60 408	–	1 001 041
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Amendes – <i>Loi sur les Indiens</i>	426 165	1 384	4 338	423 211
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens.....	42 091 034	7 533 831	7 352 478	42 272 387
Comptes spéciaux des Indiens.....	–	3 202	–	3 202
Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats.....	20 000	–	–	20 000
Moins : titres détenus en fiducie.....	20 000	–	–	20 000
	–	–	–	–
Fonds des droits fonciers issus des traités (Saskatchewan).....	–	45 555	45 555	–
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	99 256	4 750 000	–	4 849 256
Moins : titres détenus en fiducie.....	–	–	4 750 000	4 750 000
	99 256	4 750 000	4 750 000	99 256
	42 616 455	12 333 972	12 152 371	42 798 056
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires.....	128 904 896	–	17 653 633	111 251 263
Moins : titres détenus en fiducie.....	128 904 896	17 653 633	–	111 251 263
	–	17 653 633	17 653 633	–
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets de sécurité.....	2 185 345	1 500 000	1 026 250	2 659 095
Total	326 611 388	2 369 071 797	2 370 628 169	325 055 016
Moins : redressement de consolidation ¹	66 339 515	32 589 027	42 341 075	56 587 467
Total – Autres comptes	260 271 873	2 336 482 770	2 328 287 094	268 467 549
Total – Autres comptes à fin déterminées	4 176 991 913	2 635 700 261	2 549 615 507	4 263 076 667

¹ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2018 de 45 663 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2018 de 772 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

Compte de prestations de décès de la force régulière

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes.

Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**Tableau 6.34
Compte de prestations de décès de la force régulière**

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	185 203 386	189 500 082
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés.....	19 030 607	18 837 428
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités	1 969 319	2 109 450
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	–	474 791
Intérêt.....	6 976 670	7 725 389
Total des rentrées et autres crédits	27 976 596	29 147 058
Total partiel	213 179 982	218 647 140
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière	33 669 263	33 443 754
Solde de clôture	179 510 719	185 203 386

Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Au compte, sont portés au crédit : a) les cotisations des employés; b) les cotisations du gouvernement et les sociétés de la fonction publique; c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

Tableau 6.35 Compte de prestations de décès de la fonction publique

(en dollars)

	2019	2018
Solde d'ouverture.....	3 714 705 845	3 626 907 397
Rentrées et autres crédits		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique	76 189 811	70 796 414
Sociétés de la fonction publique	5 959 531	5 763 401
Employés retraités	26 950 643	26 329 958
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique.....	1 569 400	1 514 931
Prestations de décès – généralités	12 016 107	11 899 531
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 \$.....	3 131 353	3 058 443
Intérêt.....	144 845 552	149 738 670
Total des rentrées et autres crédits	270 662 397	269 101 348
Total partiel	3 985 368 242	3 896 008 745
Paiements et autres débits		
Paiements de prestations		
Généralités.....	143 784 511	142 436 539
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	41 310 237	38 508 525
Autres paiements de prestations de décès.....	408 770	357 836
Total des paiements et autres débits.....	185 503 518	181 302 900
Solde de clôture	3 799 864 724	3 714 705 845

Compte d'assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2019 était de 127 et l'âge moyen des souscripteurs de 93,7 ans. Au cours de l'exercice, des primes de 124 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 148 393 \$ ont été versés en 2019.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 1 319 933 \$ au 31 mars 2019. Le surplus en date du 31 mars 2019 s'établissait à 94 953 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(4) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 94 953 \$ a donc été débité au compte au cours de l'exercice 2019.

Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1er mars 2009 par le Haut-commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procurées des bénéficiaires de retraite entre le 1er octobre 1934 et le 1er mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

Aide financière aux Canadiens à l'étranger

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

Compte de la Fondation du Canada

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

Projets à frais partagés – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Appui à divers programmes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

Entente de collaboration fédérale/provinciale – Transfert de barrages

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de l'Agence de sécurité de l'eau/province de la Saskatchewan en lien avec l'Entente fédérale de transfert de barrages. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire utilisera les fonds pour procurer des biens et services tels que prescrits dans l'Entente d'opération et maintenance.

Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne

Ce compte enregistre les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec de légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celle-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les fonds sont transférés à une institution financière du choix du producteur.

Programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

Projets de recherche et de développement mixtes – Ministère de la Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

Partenaires étrangers – Sécurité

Ces comptes ont été établis afin d'enregistrer les fonds provenant de partenaires étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Dépôts pour projets divers – Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

Compte d'attente des normes du travail

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

Entente de collaboration fédérale/provinciale

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus d'une province par le ministère de l'Emploi et du Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

Projet fédéral/provincial à frais partagés – Ministère de l'Emploi et du Développement social

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non utilisés.

Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI). Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds inutilisés seront affectés selon la volonté commune des parties et conformément aux lois applicables.

Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et b) tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1er avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à 50 % de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des Canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 % par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section abrogée 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme a permis aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin au programme et à toute demande de participation pour laquelle une décision de sélection n'a pas été rendue avant le 11 février 2014. Bien que le programme ait pris fin, les investissements en circulation continueront d'être retournés aux investisseurs approximativement au cours des 5 prochaines années.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi canadienne sur les sociétés par actions

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur les liquidations et les restructurations

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

Projets à frais partagés – Ministère de l'Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont effectués au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

Entente de services Canada/Provinces

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus des provinces en vertu de l'entente relative aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario.

Dépôts pour projet – Statistique Canada

Ce compte a été établi afin de consigner les dépôts reçus de tiers, destinés au paiement de services statistiques spéciaux.

Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces derniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

Dépôts pour projets divers – Ministère du Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Ministère du Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

Compte d'avances – Téléfilm Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

Dépôts pour projets divers – Ministère des Pêches et des Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

Ventes de biens saisis

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et des Océans d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont détenus dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et des Océans ou les tribunaux.

Compte néo-écossais des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

Fonds de Terre-Neuve-et-Labrador pour les recettes provenant des ressources en hydrocarbures

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (impôts, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

Ententes relatives aux frais partagés – Recherche – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets de recherche conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

Paievements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta

À ce compte sont inscrits les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinés à encourager l'expansion des marchés du gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1er septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1er novembre 1981 au 31 janvier 1987. Suite à l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

En 2009-2010, une stratégie pour la dépense de ces fonds a été convenue. Cette stratégie consiste à dépenser les fonds qui restent pour appuyer l'expansion de l'utilisation du gaz naturel dans le transport et les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération) partout au Canada. Il est prévu que tous les fonds restants seront dépensés d'ici le 31 mars 2020.

Projets à frais partagés – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques non liés à la recherche.

Dépôts/débours – Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

Organisation mondiale de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

Projets de recherches en collaboration – Ministère de la Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère de la Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions d'envergure nationale relatives à la santé.

Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent des questions d'envergure nationale relatives à la santé.

Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des agences de police nationales étrangères et d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

Amendes – Loi sur les Indiens

Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi. Ce compte est non productif d'intérêt.

Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de détenir les fonds reçus pour le compte de particuliers Indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêt tenus à des fins particulières et comprennent un compte des fourrures du Québec qui a été établi afin d'inscrire les fonds reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

Fonds des droits fonciers issus des traités (Saskatchewan)

Ce compte a été établi, selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan, afin d'enregistrer les recettes liées aux revenus miniers, au nom de la province de la Saskatchewan, et les sommes versées selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de ce même accord.

Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère des Services aux Autochtones Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour l'achat d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

Ententes relatives aux frais partagés – Projets de sécurité

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets de sécurité à frais partagés.

États supplémentaires

Régime de pensions du Canada

Responsabilité de la direction à regard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément au *Régime de pensions du Canada* par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément au *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*Le sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
Graham Flack*

*Le dirigeant principal des finances,
Emploi et Développement social Canada,
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada
Le 27 août 2019

Régime de pensions du Canada – suite**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de pensions du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but d'aider la direction du Régime de pensions du Canada de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de pensions du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de pensions du Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Régime de pensions du Canada – suite

Rapport de l'auditeur indépendant – fin

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de pensions du Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de pensions du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime de pensions du Canada à cesser son exploitation;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Régime de pensions du Canada pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 27 août 2019

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé de la situation financière
au 31 mars

(en millions de dollars)

	2019	2018
Actifs financiers		
Encaisse (note 4)	251	115
Créances (note 5).....	5 415	5 377
Placements (note 7)	494 567	428 827
Montant à recevoir au titre des opérations en cours (note 7).....	4 692	2 613
Autres.....	75	–
	505 000	436 932
Passifs		
Créiteurs et charges à payer (note 9).....	1 168	1 214
Passifs liés aux placements (note 7).....	102 864	72 641
Montant à payer au titre des opérations en cours (note 7)	4 401	2 477
	108 433	76 332
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	396 567	360 600
Actifs non financiers		
Locaux, matériel et autres.....	449	397
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	397 016	360 997

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 14)

Obligations contractuelles et engagements (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

Le sous-ministre,
Emploi et Développement social Canada,
 Graham Flack

Le dirigeant principal des finances,
Emploi et Développement social Canada,
 Mark Perlman, CPA, CMA

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
	(note 10)		
Revenus			
Cotisations.....	49 903	51 184	48 435
Revenu de placement net			
Gains réalisés.....	–	33 046	7 301
(Pertes) gains non réalisés.....	–	(8 875)	25 036
Revenus d'intérêts.....	–	3 261	3 074
Revenus de dividendes.....	–	6 358	3 391
Autres revenus.....	–	1 491	1 132
Frais de gestion de placements.....	–	(1 586)	(1 738)
Coûts de transaction.....	–	(477)	(401)
	16 008	33 218	37 795
	65 911	84 402	86 230
Charges			
Pensions et prestations			
Retraite.....	37 051	36 286	34 560
Survivant.....	4 578	4 586	4 493
Invalidité.....	4 457	4 263	4 133
Enfant de cotisant invalide.....	338	320	311
Décès.....	366	377	368
Orphelin.....	223	211	209
Après retraite.....	–	553	440
Versements excédentaires nets (note 5).....	–	(54)	(54)
	47 013	46 542	44 460
Charges d'exploitation (note 12).....	1 769	1 841	1 668
	48 782	48 383	46 128
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	17 129	36 019	40 102
Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....	360 997	360 997	320 895
Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....	378 126	397 016	360 997

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
	(note 10)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	17 129	36 019	40 102
Variation des actifs non financiers.....	–	(52)	(1)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	17 129	35 967	40 101
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....	360 600	360 600	320 499
Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....	377 729	396 567	360 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Encaissements		
Cotisations	51 151	47 746
Intérêts sur placements.....	4 537	3 157
Dividendes sur placements.....	4 772	2 981
Autres revenus de placements.....	1 347	1 682
Décaissements		
Pensions et prestations	(46 549)	(44 471)
Charges d'exploitation	(1 953)	(1 658)
Frais de gestion de placements.....	(1 001)	(867)
Coûts de transaction.....	(450)	(387)
Paieement d'intérêts sur dettes.....	(452)	(240)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	11 402	7 943
Activités en immobilisations		
Acquisition de locaux et matériel	(59)	(28)
Sorties de fonds liées aux activités en immobilisations	(59)	(28)
Activités de financement		
Émission de dettes.....	36 784	60 494
Remboursement de dettes	(30 929)	(55 539)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement.....	5 855	4 955
Activités d'investissement		
Achats	(3 015 044)	(3 681 090)
Cessions	2 997 982	3 668 161
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(17 062)	(12 929)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	136	(59)
Encaisse au début de l'exercice	115	174
Encaisse à la fin de l'exercice	251	115

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada (GC) et les provinces.

Le RPC a commencé ses activités en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec (RRQ), un régime comparable. L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont il a la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Le 15 décembre 2016, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office*) et la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* ont été modifiées pour refléter la bonification du RPC. La bonification du RPC sera mise en œuvre au moyen d'une approche progressive sur une période de sept ans qui a commencé le 1er janvier 2019. La bonification du RPC entraînera un taux de remplacement du revenu plus élevé et augmentera la fourchette des gains admissibles couverts.

Par application du *Régime de pensions du Canada*, il revient au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis au *Régime de pensions du Canada*.

Conformément au *Régime de pensions du Canada*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le Compte du RPC et le Compte supplémentaire du RPC (note 3). Les opérations financières des Comptes sont régies par le *Régime de pensions du Canada* et ses règlements. Le RPC transfère à l'Office les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation, et l'Office investit ces montants. Conformément aux paragraphes 112(1) et 112(2) du *Régime de pensions du Canada*, un ensemble d'états financiers pour l'exercice est présenté sur une base consolidée qui inclut les comptes du RPC et de l'Office.

L'Office a été créé conformément à la *Loi sur l'Office*. L'Office est une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office est exempté de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. En outre, toutes les filiales en propriété exclusive de l'Office sont exemptées de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et figurent dans son rapport annuel.

Comme le prévoit le *Régime de pensions du Canada*, les modifications à la *Loi sur l'Office* et les modifications significatives au Régime de pensions du Canada nécessitent l'accord d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population de l'ensemble des provinces.

Régime de pensions du Canada – suite**Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

b) Pensions et prestations

Pensions de retraite – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC ayant fait au moins une cotisation valide au Régime. La pension mensuelle comprend trois composantes: *i*) une composante de base égale à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles inférieurs au seuil annuel durant la période cotisable; *ii*) une première composante supplémentaire égale à 8,33 % de la moyenne des 480 plus hauts gains mensuels admissibles durant la période cotisable, qui a débuté en janvier 2019; et *iii*) une deuxième composante supplémentaire égale à 33,33 % de la moyenne des 480 plus hauts gains supplémentaires mensuels admissibles durant la période cotisable, qui débute en janvier 2024.

L'âge normal pour commencer à toucher la pension de retraite est de 65 ans, cependant, les cotisants peuvent soit choisir une pension réduite sur une base actuarielle dès l'âge de 60 ans, ou une pension bonifiée sur une base actuarielle aussi tard que l'âge de 70 ans. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à compter de 65 ans a été porté à 1 154,58 \$ en 2019 (1 134,17 \$ en 2018).

Prestations après retraite – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire âgé de 60 à 70 ans qui a continué de travailler et qui a cotisé au Régime tout en touchant sa pension de retraite du RPC ou RRQ. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires d'une pension de retraite du RPC ou du RRQ jusqu'à l'âge de 65 ans, à ce moment ils peuvent choisir de cesser de cotiser. Les cotisations ne sont plus autorisées après avoir atteint l'âge de 70 ans. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Le montant mensuel maximal pour une prestation à compter de 65 ans a été fixé à 28,86 \$ en 2019 (28,35 \$ en 2018).

Pensions d'invalidité – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension d'invalidité est payable à tout cotisant en âge de travailler qui répond aux exigences médicales et cotisables. La pension d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 % de la pension de retraite acquise. La pension d'invalidité prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque les bénéficiaires sont automatiquement convertis pour recevoir la pension de retraite. Le montant mensuel maximal pour une pension d'invalidité a été porté à 1 362,30 \$ en 2019 (1 335,83 \$ en 2018).

Prestations d'invalidité après retraite – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation d'invalidité après retraite est payable à chaque bénéficiaire âgé de moins de 65 ans qui reçoit une pension de retraite et qui répond aux mêmes exigences médicales et cotisables que la pension d'invalidité. La prestation d'invalidité après retraite est égale à une somme fixe de la pension d'invalidité et est ajoutée à la pension de retraite. Comme la pension d'invalidité, la prestation d'invalidité après retraite prend fin automatiquement à l'âge de 65 ans, lorsque le bénéficiaire devient admissible aux prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse. Le montant mensuel maximal pour une prestation d'invalidité après retraite a été porté à 496,36 \$ en 2019 (n/a en 2018).

Pensions de survivant – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une pension de survivant est payable à l'époux ou conjoint de fait d'un cotisant décédé qui a versé des cotisations suffisantes au Régime. Le montant de la pension dépend de l'âge du survivant et du fait que le survivant touche ou non d'autres prestations du RPC. Les survivants âgés de 65 ans et plus touchent une pension égale à 60 % de la pension de retraite du cotisant décédé. Les survivants de moins de 65 ans touchent une pension égale à 37,5 % de la pension de retraite du cotisant décédé, et une somme fixe. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à un survivant en 2019 a été porté à 692,75 \$ (680,50 \$ en 2018).

Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une pension d'invalidité ou une prestation d'invalidité après retraite ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 250,27 \$ en 2019 (244,64 \$ en 2018).

Prestations de décès – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, une prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte qui a fait des cotisations suffisantes au Régime. En 2019, la prestation forfaitaire est un montant de 2 500,00 \$ (une prestation de somme proportionnelle aux gains égale à six fois la pension de retraite mensuelle, jusqu'à un maximum de 2 500,00 \$ en 2018).

Indexation des pensions et des prestations – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les pensions et les prestations sont indexées annuellement au coût de la vie, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2019 est de 2,3 % (1,5 % en 2018).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

2. Principales conventions comptables

a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec le *Régime de pensions du Canada*. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC est administré par le GC et les provinces et, à ce titre, il est exclu du périmètre comptable du GC. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, prépare ses états financiers sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il n'y a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations du fait que l'Office prépare ses états financiers conformément aux IFRS. Certaines informations supplémentaires dans les états financiers de l'Office quant à la présentation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements sont incluses à titre supplémentaire dans ces états financiers consolidés.

c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, mesure les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements à la juste valeur.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont mesurés à la juste valeur puisqu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs financiers dont la gestion et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office.

Les passifs liés aux placements sont mesurés à la juste valeur lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- s'il est acquis ou assumé principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain;
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme; ou
- s'il s'agit d'un dérivé, à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En plus, ils sont comptabilisés à la date de transaction.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie expirent ou lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, transfère l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés ou qu'il n'y a plus de contrôle sur cet actif. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise les passifs liés aux placements lorsque l'obligation aux termes des passifs est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées comme un gain (une perte) non réalisé(e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

Régime de pensions du Canada – suite**Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

d) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire.

e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations non réalisées sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

g) Frais de gestion de placements

Les frais de gestion des placements, qui comprennent les commissions de performance des fonds spéculatifs, sont versés aux gestionnaires de placement externes. Ces frais sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

h) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

i) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les placements et les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens qui prévaut à la date de fin d'exercice. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère sont évalués au coût historique au moyen du cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net(te).

j) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées et sont réduites du montant des trop-payés établis au cours de l'exercice. Les courus pour les pensions et prestations dus aux bénéficiaires mais non payés sont comptabilisés en fin d'exercice selon la meilleure estimation de la gestion.

k) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 9).

l) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis au cours de l'exercice, déduction faite des remises accordées.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

m) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

n) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

o) Opérations entre apparentés

Les opérations interentités sont des opérations entre entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts des biens ou des services sont fournis sur une base de recouvrement.
- ii. Les biens ou services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Les apparentés comprennent les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du RPC, y compris les proches parents. Les opérations entre apparentés, autre que les transactions interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément au *Régime de pensions du Canada* nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement afin de tenir compte des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations ainsi que l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. L'incertitude relative à la mesure existe dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations.

q) Adoption des nouvelles normes comptables

Bien que ces états financiers consolidés soient préparés conformément au *Régime de pensions du Canada*, le RPC analyse les Normes comptables pour le secteur public canadien, car elles sont la source sur laquelle reposent les conventions comptables du RPC. Le RPC a adopté les normes ci-dessous à compter du 1er avril 2018 :

Opérations de restructuration

Cette nouvelle norme SP 3430 présente de nouvelles indications comptables à la fois pour le cédant et le bénéficiaire d'actifs et/ou passifs dans le cadre des opérations de restructuration, ainsi que des responsabilités connexes liées aux programmes ou aux activités. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

3. Bonification du Régime de pensions du Canada

Le 15 décembre 2016, le projet de loi visant à mettre en œuvre la bonification du RPC a reçu la sanction royale, modifiant le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'Impôt sur le revenu (Canada)*. Ces modifications législatives augmenteront le montant des cotisations au RPC et les pensions et prestations après retraite correspondantes qui seront versées sur les cotisations au RPC versées après le 31 décembre 2018. Le *Régime de pensions du Canada* définit maintenant deux comptes distincts, le Compte du RPC (RPC existant) et le Compte supplémentaire du RPC (RPC bonifié), collectivement dénommés les Comptes du RPC, où les activités financières de chaque compte sont comptabilisées dans le compte auquel elles se rapportent. En raison de l'exigence prévue par la loi pour la capitalisation intégrale supplémentaire de toutes prestations nouvelles ou bonifiées (se reporter au deuxième paragraphe de la note 13), le Compte supplémentaire du RPC est entièrement financé, contrairement au Compte du RPC.

Les cotisations du Compte supplémentaire du RPC ont commencé le 1er janvier 2019. Pour se préparer à la mise en place du Compte supplémentaire du RPC, le RPC et l'Office ont été engagés des coûts. Tel que décrit dans le *Régime de pensions du Canada*, ainsi que dans la *Loi sur l'Office*, les coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes engagés relativement à la bonification du RPC par l'entremise du Compte supplémentaire du RPC ont été financés temporairement par le Compte du RPC. En 2019, ces coûts d'administration initiaux et les intérêts connexes engagés s'élevaient à 25 millions de dollars (16 millions de dollars en 2018), dont 10 millions de dollars (8 millions de dollars en 2018) ont été engagés par le GC et 15 millions de dollars (8 millions de dollars en 2018) par l'Office. En date du 31 mars 2019, le Compte supplémentaire du RPC a remboursé le Compte du RPC, y compris les intérêts.

Étant donné que le Compte supplémentaire du RPC a commencé à recevoir des contributions le 1er janvier 2019, les activités à rapporter sont limitées. Les notes qui suivent présentent l'information consolidée du Compte du RPC et du Compte supplémentaire du RPC, mais elles s'appliquent principalement au Compte du RPC. Le détail des activités entre le Compte du RPC et le Compte supplémentaire du RPC est présenté à la note 18.

4. Encaisse

L'encaisse est constituée du total d'encaisse des Comptes du RPC et de l'Office. Les Comptes du RPC ont été établis dans les comptes du Canada en vertu du *Régime de pensions du Canada* pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Les Comptes du RPC comptabilisent également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2019, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans les Comptes du RPC était de 163 millions de dollars (32 millions de dollars en 2018), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 88 millions de dollars (83 millions de dollars en 2018), pour un total de 251 millions de dollars (115 millions de dollars en 2018).

5. Créances

Les créances se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Cotisations	5 164	5 131
Régime de rentes du Québec	130	122
Compte supplémentaire du RPC	–	16
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations	154	188
Provision pour créances douteuses	(69)	(102)
Autres	36	22
	5 415	5 377

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à percevoir par l'ARC et transférer au RPC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus non encore traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Au cours de l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 91 millions de dollars (99 millions de dollars en 2018), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans le *Régime de pensions du Canada* se sont élevées à 37 millions de dollars (45 millions de dollars en 2018). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 88 millions de dollars (84 millions de dollars en 2018).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

6. Gestion des risques liés aux activités de placement

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office utilise le cadre additionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, qui établit les obligations de reddition de comptes du conseil d'administration, des divers comités et des services de placement dans la gestion des risques liés aux placements. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen de la politique en matière de risque approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Elle a été conçue pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et prenant en compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu ainsi que la fourchette d'exploitation du risque absolu sont incluses dans la politique en matière de risque et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne les portefeuilles de placement du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de pertes de placement éventuelles des portefeuilles de placement du RPC et rend compte au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

Risque lié aux actions : Le risque lié aux actions correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours des actions. C'est une importante source de risque du portefeuille de placement du RPC.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, investit dans des actions cotées en Bourse et des actions de sociétés fermées. Compte tenu des positions sur dérivés et si toutes les autres variables demeuraient constantes, une diminution ou une augmentation de un pour cent de l'indice S&P 500 se traduirait par une perte ou un profit de 1 021 millions de dollars (1 200 millions de dollars en 2018) sur les placements en actions de sociétés ouvertes. Ce calcul suppose que le cours des actions autres que celles de l'indice S&P 500 varierait de façon conforme à leur comportement historique associé à une diminution ou à une augmentation de un pour cent de l'indice S&P 500.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Écart de crédit : L'écart de crédit est la différence entre le rendement de certains titres et celui de titres comparables qui ne présentent aucun risque (c. à d. titres émis par les gouvernements) et dont la date d'échéance est la même. Le risque d'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur de ces titres fluctue en raison des variations de l'écart de crédit.

Risque de change : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements, des sommes à recevoir sur les placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

Devise	2019		2018	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain.....	204 605	52	171 898	48
Euro	33 539	9	36 135	10
Livre sterling.....	18 219	5	19 329	5
Dollar australien.....	13 587	3	11 889	3
Renminbi chinois	12 577	3	6 412	2
Dollar Hong Kong.....	10 376	3	8 086	2
Yen japonais.....	8 416	2	15 019	4
Roupie indien.....	6 509	2	4 947	1
Real brésilien.....	3 620	1	2 422	1
Won sud-coréen	3 136	1	3 680	1
Peso chilien.....	2 722	1	2 695	1
Franc suisse.....	2 623	1	4 002	1
Autres.....	11 873	2	12 694	5
Total de l'exposition au risque de change	331 802	85	299 208	84
Dollar canadien	60 192	15	57 114	16
	391 994	100	356 322	100

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

Au 31 mars 2019, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, un changement de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par l'augmentation (diminution) suivante de la valeur des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements :

(en millions de dollars)

Devise	2019		2018 ¹	
	Variation de la valeur des placements nets		Variation de la valeur des placements nets	
	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %
Dollar américain.....	(20 461)	20 461	(17 190)	17 190
Euro	(3 354)	3 354	(3 614)	3 614
Livre sterling.....	(1 822)	1 822	(1 933)	1 933
Dollar australien.....	(1 359)	1 359	(1 189)	1 189
Renminbi chinois.....	(1 258)	1 258	(641)	641
Dollar Hong Kong.....	(1 038)	1 038	(809)	809
Yen japonais.....	(841)	841	(1 502)	1 502
Roupie indien.....	(651)	651	(495)	495
Real brésilien.....	(362)	362	(242)	242
Won sud-coréen.....	(313)	313	(368)	368
Peso chilien.....	(272)	272	(270)	270
Franc suisse.....	(262)	262	(400)	400
Autres.....	(1 187)	1 187	(1 269)	1 269
	(33 180)	33 180	(29 922)	29 922

¹ Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

- ii. *Risque de crédit* : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'entité sous-jacente. L'exposition au risque de crédit des portefeuilles de placement du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle principalement de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 7g) et des garanties. La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 7 alors que celles des garanties est présentée à la note 16c.
- iii. *Risque de liquidité* : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court et long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières (se reporter à la note 18). Afin de gérer ce risque de liquidité, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément par l'Office. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen d'activités comme l'émission de papier commercial et de titres d'emprunt à terme et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 7 et note 8).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 6 176 millions de dollars (6 012 millions de dollars en 2018) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2019, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant en 2018). Le fait de détenir un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables rend possible la capacité de vendre rapidement certains placements afin de répondre aux besoins en matière de liquidité.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

7. Placements, sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements de l'Office :

(en millions de dollars)

	2019	2018 ¹
Actions		
Actions de sociétés ouvertes.....	141 189	146 221
Actions de sociétés fermées.....	96 659	75 737
Total des actions	237 848	221 958
Placements à revenu fixe		
Obligations	85 604	63 851
Autres titres de créance	27 325	22 183
Titres du marché monétaire	9 829	8 213
Total des placements à revenu fixe	122 758	94 247
Stratégies de rendement absolu	25 512	21 027
Actifs réels		
Biens immobiliers	45 846	44 712
Infrastructures	33 131	27 450
Énergie et ressources	8 002	5 729
Électricité et énergies renouvelables.....	5 075	2 949
Total des actifs réels	92 054	80 840
Sommes à recevoir sur les placements		
Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres empruntés	11 174	6 164
Actifs liés aux dérivés	3 192	1 918
Autres.....	2 029	2 673
Total des sommes à recevoir sur les placements	16 395	10 755
Total des placements	494 567	428 827
Passifs liés aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés	(39 491)	(32 504)
Titres vendus à découvert.....	(29 027)	(13 574)
Passifs liés au financement par emprunt	(30 861)	(24 056)
Passifs liés aux dérivés	(2 330)	(1 712)
Autres.....	(1 155)	(795)
Total des passifs liés aux placements	(102 864)	(72 641)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	4 692	2 613
Montants à payer au titre des opérations en cours	(4 401)	(2 477)
Placements nets ²	391 994	356 322

¹ Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

² La valeur totale des placements nets non négociés activement est de 268 481 millions de dollars au 31 mars 2019 (214 507 millions de dollars en 2018).

Régime de pensions du Canada – suite**Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds, notamment de fonds spéculatifs. La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. Au 31 mars 2019, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 10 754 millions de dollars (8 331 millions de dollars en 2018). La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Au 31 mars 2019, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 47 446 millions de dollars (33 648 millions de dollars en 2018). La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur, notamment les multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations comprennent des obligations négociables et non négociables. La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- ii. Les autres titres de créance comprennent des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté, des fonds de titres de créance privés et des fonds spéculatifs ainsi que de placements dans des flux de rentrées liés à des redevances. La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont disponibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- iii. Les titres du marché monétaire comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, les bons du Trésor, le papier commercial et les billets à taux variable. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces titres.

c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu comprennent des placements dans des fonds spéculatifs qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

d) Actifs réels

- i. L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés, pour le compte de l'Office, par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2019, ces placements immobiliers comprenaient des actifs de 45 846 millions de dollars (44 712 millions de dollars en 2018).

- ii. En général, les placements dans les infrastructures, dans l'énergie et les ressources et dans l'électricité et les énergies renouvelables sont effectués directement, mais peuvent également être faits par l'intermédiaire de fonds de société en commandite. Au 31 mars 2019, les placements dans les infrastructures, dans l'énergie et les ressources et dans l'électricité et les énergies renouvelables comprennent des placements directs d'une juste valeur de 46 157 millions de dollars (36 079 millions de dollars en 2018) et 51 millions de dollars en fonds d'investissements (49 millions de dollars en 2018).

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

La juste valeur de ces placements est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation. La juste valeur des placements détenus par l'intermédiaire de fonds de société en commandite est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds.

e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu des conventions de revente est surveillée, et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te). Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement net(te).

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, soit des montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces conventions.

Au 31 mars 2019, les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente s'établissent comme suit : moins de 1 an, 8 205 millions de dollars (6 164 millions de dollars en 2018); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2018).

Au 31 mars 2019, les échéances de la valeur non actualisée des titres vendus en vertu des conventions de rachat s'établissent comme suit : moins de 1 an, 38 548 millions de dollars (32 559 millions de dollars en 2018); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2018).

f) Titres empruntés et titres prêtés

Les conventions d'emprunt et de prêt de titres sont des transactions dans le cadre desquelles le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, emprunte ou prête des titres auprès de tiers. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière, puisque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des titres transférés.

Le bien reçu ou donné en garantie correspond généralement à de la trésorerie, à des actions ou à des titres à revenu fixe. La garantie en trésorerie reçue est comptabilisée à titre de passif lié aux placements, alors que les actions et les titres à revenu fixe reçus en garantie ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée à titre de somme à recevoir sur les placements, tandis que les titres donnés en garantie par l'Office dans le cadre de conventions d'emprunt de titres continuent d'être présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars 2019, les échéances de la valeur non actualisée des titres empruntés s'établissent comme suit : moins de 1 an, 2 969 millions de dollars (néant en 2018); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2018).

Au 31 mars 2019, les échéances de la valeur non actualisée des titres prêtés s'établissent comme suit : moins de 1 an, 1 116 millions de dollars (néant en 2018); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2018).

g) Actifs et passifs liés aux dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

Régime de pensions du Canada – suite**Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

h) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 8). Les intérêts et dividendes courus sur les titres vendus à découvert sont pris en compte dans le revenu (la perte) de placement net(te).

Au 31 mars 2019, des titres vendus à découvert d'un montant de 29 027 millions de dollars (13 574 millions de dollars en 2018) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

i) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer et en des titres d'emprunt à terme. Le papier commercial à payer est comptabilisé à son montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché.

Au 31 mars 2019, l'échéance de la valeur non actualisée du papier commercial à payer s'établit comme suit : moins de 1 an, 4 378 millions de dollars (6 263 millions de dollars en 2018); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2018).

Au 31 mars 2019, l'échéance de la valeur non actualisée des titres d'emprunt à terme s'établit comme suit: moins de 1 an, 4 590 millions de dollars (1 250 millions de dollars en 2018); de 1 an à 5 ans, 12 673 millions de dollars (10 614 millions de dollars en 2018); et de 6 ans à plus de 10 ans, 8 836 millions de dollars (6 046 millions de dollars en 2018).

8. Garanties

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Actifs de tiers détenus en garantie au titre des éléments suivants¹ :		
Conventions de revente	8 207	6 187
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse.....	965	692
Titres prêtés ²	1 627	–
Autres titres de créance	772	760
Actifs détenus et actifs de tiers donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat	(38 383)	(32 621)
Titres vendus à découvert ³	(34 549)	(16 610)
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse.....	(407)	(315)
Action de sociétés fermées	(7 849)	(5 942)
Autres titres de créance	(4 562)	(4 417)
	(74 179)	(52 266)

¹ Au 31 mars 2019, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 9 557 millions de dollars (6 967 millions de dollars en 2018). Au 31 mars 2019, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 3 504 millions de dollars (5 969 millions de dollars en 2018).

² Comprennent la garantie en trésorerie de 1 116 millions de dollars (néant en 2018). Au 31 mars 2019, la juste valeur des titres prêtés s'élevait à 1 602 millions de dollars (néant en 2018).

³ La juste valeur des titres empruntés au 31 mars 2019 s'élevait à 27 110 millions de dollars (13 045 millions de dollars en 2018), dont une tranche de 26 631 millions de dollars avait été vendue ou de nouveau donnée en garantie (12 547 millions de dollars en 2018) pour les titres vendus à découvert.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Charges d'exploitation.....	657	702
Pensions et prestations à payer.....	274	298
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada.....	237	214
	1 168	1 214

10. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Plan ministériel 2018-2019 d'Emploi et Développement social Canada*, déposé au Parlement en mars 2018, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2019, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 14,5 millions de dollars et à 54,7 millions de dollars (3,0 millions de dollars et 70,4 millions de dollars en 2018). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et pour améliorer constamment ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, comme indiqué à la note 5, ont été enregistrés à titre de comptes à recevoir pour fins de recouvrement et ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période puisque ces derniers représentent une évaluation des versements excédentaires et des moins-payés potentiels basée sur l'extrapolation décrite ci-haut.

12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du GC (se reporter à la note 17) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office.

(en millions de dollars)

	2019			2018		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel.....	300	802	1 102	298	712	1 010
Perception des cotisations et services d'enquêtes.....	207	–	207	190	–	190
Services liés aux technologies de l'information et à la gestion de données...	–	118	118	–	98	98
Administration des pensions et des prestations.....	110	–	110	104	–	104
Honoraires de services professionnels et de conseil.....	–	107	107	–	71	71
Impôt au titre des activités à l'étranger.....	–	35	35	–	40	40
Locaux et matériel.....	–	40	40	–	38	38
Amortissement des locaux et du matériel.....	–	20	20	–	27	27
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	13	–	13	14	–	14
Émissions des chèques et services informatiques.....	5	–	5	6	–	6
Autres.....	3	81	84	3	67	70
	638	1 203	1 841	615	1 053	1 668

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

13. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés versent des cotisations égales au RPC et les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée. Au moment de la création du régime en 1965, les conditions démographiques et économiques ont permis un financement immédiat approprié. Ce financement immédiat, avec une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses, signifiait que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Cependant, l'évolution démographique et des conditions économiques ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC, et au milieu des années 1990, la baisse du niveau des actifs du RPC a nécessité l'utilisation d'une partie de la réserve pour couvrir les dépenses. Par conséquent, si les prestations du RPC étaient inchangées, le taux de cotisation aurait dû être augmenté régulièrement.

En conséquence, le RPC a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997 pour en assurer la viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations en modifiant son approche de financement à partir d'une base de répartition à une forme de capitalisation partielle appelée capitalisation aux taux de régime permanent, en instaurant la capitalisation intégrale supplémentaire pour les prestations nouvelles ou bonifiées et en réduisant à long terme la croissance des prestations. En outre, une nouvelle politique a été mise en place avec la création de l'Office. De plus, les avis statutaires périodiques du RPC par les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté d'une fois tous les cinq ans pour tous les trois ans.

La clé parmi les changements de 1997 a été l'introduction de dispositions autonomes pour sauvegarder le Régime : dans le cas où le taux de contribution minimum prévu est supérieur au taux de cotisation prévu par le *Régime de pensions du Canada* et qu'aucune recommandation n'a été faite par les ministres des Finances pour corriger la situation, le taux de contribution serait automatiquement augmenté et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont pris des mesures supplémentaires en 1999 pour renforcer la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels sur le RPC en approuvant des examens réguliers par les pairs indépendants des rapports actuariels et des consultations par l'actuaire en chef auprès d'experts sur les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels.

Le plus récent rapport triennal, soit le 27^e *rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* au 31 décembre 2015, a été déposé au Parlement le 27 septembre 2016. Le prochain rapport actuariel triennal au 31 décembre 2018, devrait être déposé au Parlement d'ici décembre 2019. Le plus récent rapport actuariel, le 29^e *rapport actuariel modifiant le 27^e et 28^e rapports actuariels sur le RPC* au 31 décembre 2015, a été déposé au parlement le 1 mai 2018. Il a été préparé sur la base des 27^e et 28^e *rapports actuariels* afin d'illustrer l'impact des changements proposés au *Régime de pensions du Canada*, selon la section 19 de la partie 6 du projet de loi C-74, Loi n° 1 d'exécution du budget 2018, entré en vigueur le 15 décembre 2018.

Selon le 27^e rapport actuariel, en appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi, les projections indiquent que l'actif du RPC augmentera significativement avec un ratio d'actifs/dépenses qui demeurera relativement stable au niveau de 6.5 pour la période entre 2016 et le début des années 2030 et ensuite progressant pour atteindre 7.4 d'ici 2090, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

Un certain nombre d'hypothèses ont été utilisées dans le 27^e rapport actuariel pour établir les projections de revenus et de dépenses du RPC sur une longue période de projection de 75 ans et pour déterminer le taux de cotisation minimal. Selon le jugement professionnel de l'actuaire en chef, ces hypothèses reflètent les meilleures estimations liées aux variables démographiques, économiques ainsi que d'autres variables telles que présentées dans le tableau ci-dessous. Ces hypothèses ont été révisées par un panel indépendant d'actuaire qualifiés.

	Au 31 décembre 2015 ¹		Au 31 décembre 2012 ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2016	86,7 ans	89,7 ans	86,3 ans	89,3 ans
à l'âge de 65 ans, en 2016	21,3 ans	23,7 ans	21,1 ans	23,5 ans
Taux de retraite pour la cohorte âgée de 60 ans	34 % (2016)	38 % (2016)	34 % (2016)	38 % (2016)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles)	3,10 (2020)	3,65 (2020)	3,32 (2017) ²	3,77 (2017) ²
Indice de fécondité	1,65 (2019)		1,65 (2015)	
Taux de migration nette	0,62 % de la population (2016)		0,60 % de la population (2017)	
Taux d'activité (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030)	77,5 %		76,8 %	
Taux d'emploi (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030)	72,6 %		72,1 %	
Taux de chômage	6,2 % (2025)		6,0 % (2023)	
Taux d'augmentation des prix	2,0 % (2017)		2,2 % (2021)	
Écart du salaire réel	1,1 % (2025)		1,2 % (2020)	
Taux de rendement réel (moyenne 75 ans)	3,9 %		3,9 %	

¹ Les hypothèses devraient graduellement converger à leur valeur ultime. Les années entre parenthèses indiquent quand la valeur de l'hypothèse ultime est atteinte.

² L'hypothèse du 26^e rapport actuariel du RPC en ce qui a trait au taux ultime d'incidence de l'invalidité a été ajustée en fonction de la population admissible en 2015 afin qu'elle soit comparable avec l'hypothèse du 27^e rapport actuariel du RPC.

Dans le 27^e rapport actuariel, le taux de cotisation minimal, lequel est le plus bas taux pour soutenir le RPC, a été établi à 9,79 % des gains cotisables à compter de 2019 (9,84 % à compter de 2016 dans le 26^e rapport actuariel).

Les actifs du RPC disponibles pour les paiements de prestations représentent les fonds accumulés pour le paiement des pensions, prestations et charges d'exploitation, autrement dit les dépenses totales du RPC. La nature du financement partiel du RPC signifie que les cotisations par opposition à ces actifs sont la principale source de financement des dépenses du RPC. Le 27^e rapport actuariel confirme que, selon les hypothèses sélectionnées, le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi est et continuera d'être suffisant pour couvrir les dépenses de la période de 2016 à 2020. Après quoi, une portion (26 % en 2050) des revenus de placement sera nécessaire pour combler l'écart entre les cotisations et les dépenses. En appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi et un retour sur le rendement nominal des actifs prévu de 5,1 % pour la période de 2016 à 2025, les projections indiquent que l'actif total disponible pour les paiements de prestations passera à 476 milliards de dollars à la fin de 2025.

Au 31 mars 2019, les actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC s'élevaient à 397,0 milliards de dollars (361,0 milliards de dollars en 2018), soit environ 7,7 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2020, établie à 51,5 milliards de dollars (2018 – 7,4 fois la valeur totale de 48,7 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2019).

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographique et économique. Les meilleures estimations des hypothèses clés démographique et économique ont fait l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière du RPC.

Les scénarios du coût bas et du coût élevé pour trois principales hypothèses sont présentés dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la mortalité, les hypothèses du coût bas et du coût élevé ont été élaborées en tenant compte des scénarios quant aux hypothèses de taux d'amélioration de la mortalité. Dans le cas de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel, ces hypothèses sont définies avec les limites supérieures et inférieures des intervalles de confiance de 80 %.

	Coût bas		Meilleure estimation		Coût élevé	
Mortalité :						
Espérance de vie des Canadiens à 65 ans en 2050	Hommes	20,9	Hommes	23,3	Hommes	25,8
avec améliorations futures	Femmes	23,2	Femmes	25,6	Femmes	27,9
Augmentation du salaire réel		1,8 %		1,1 %		0,4 %
Taux de rendement réel moyen (2016-2090)		5,6 %		3,9 %		2,2 %

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

La mortalité est une hypothèse démographique très importante puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéficiaires. Si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait augmenter d'environ 2,5 ans d'ici 2050, le taux de cotisation minimal à compter de 2019 augmenterait à 10,10 % ce qui est supérieur au taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi. D'autre part, si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait être environ 2,5 ans de moins que prévu, le taux de cotisation minimal diminuerait à 9,46 %.

Les hypothèses économiques les plus sensibles sont celles relatives à l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements. La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Si une augmentation de salaire réel de 1,8 % était envisagée à compter de 2025, le taux de cotisation minimal diminuerait pour se situer à 9,31 %. Cependant, si une augmentation de 0,4 % est envisagée à compter de 2017, le taux de cotisation minimal augmenterait pour s'établir à 10,32 %.

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille de l'actif et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine. Si un taux de rendement réel moyen de 5,6 % est présumé pour les 75 prochaines années (2016 à 2090), le taux de cotisation minimal diminue à 8,54 %. Cependant, si le taux de rendement réel moyen de 2,2 % est envisagé pour les 75 prochaines années, le taux minimum de cotisation augmente à 11,05 %.

Le tableau ci-dessous résume les résultats sensibles du taux de cotisation minimal et le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine selon le taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi pour l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements.

Hypothèse	Scénario	Taux de cotisation minimal ¹ (%)	Ratio des actifs sur les dépenses sous un taux de cotisation de 9,9 %		
			2025	2050	2090
	Meilleure estimation	9,79	6,49	7,28	7,39
Taux de mortalité.....	Coût bas	9,46	6,50	7,97	13,12
	Coût élevé	10,10	6,47	6,67	3,20
Augmentation du salaire réel.....	Coût bas	9,31	6,54	8,70	12,61
	Coût élevé	10,32	6,37	5,50	– ²
Rendement réel des placements.....	Coût bas	8,54	7,52	14,07	47,47
	Coût élevé	11,05	5,58	3,42	– ³

¹ Le taux de cotisation minimal figurant dans ce tableau correspond au taux applicable à compter de 2019.

² Actifs épuisés en 2086.

³ Actifs épuisés en 2075.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

14. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 27^e rapport actuariel du Régime de pensions du Canada évalue l'obligation actuarielle selon une approche de groupe avec nouveaux cotisants qui est conforme à la nature du financement partiel du RPC et fournit des informations sur l'approche de groupe sans nouveaux cotisants dans une note en bas du tableau. L'approche de groupe avec nouveaux cotisants se définit comme étant un groupe englobant tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si l'actif actuel et les cotisations futures suffisent à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe sans nouveaux cotisants ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension. Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement.

Le tableau ci-dessous, qui tient compte du taux de cotisation actuel de 9,9 % prévu par la loi, fait état de l'excédent (du déficit) actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon le rapport actuariel actuel et le précédent :

(en milliards de dollars)

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2012	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	2 547,4	285,4	2 245,8	175,1
Obligation actuarielle	2 546,1	1 171,1	2 254,7	1 004,9
Excédent (déficit) actuariel ¹	1,3	(885,7)	(8,9)	(829,8)
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle	100,1 %	24,4 %	99,6 %	17,4 %

¹ La détermination de l'excédent (déficit) actuariel est basée sur les revenus et les dépenses du RPC projetés sur la période de 150 ans.

Selon l'approche de financement de capitalisation partielle du RPC, au cours d'une année donnée, les cotisants permettent que leurs cotisations soient transformées en prestations qui seront versées aux bénéficiaires. Cet arrangement financier confère aux cotisants actifs et passés des droits sur les cotisations qu'effectueront les prochaines générations de cotisants. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits.

L'approche reposant sur un groupe avec nouveaux cotisants tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les cotisations et les prestations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un groupe sans nouveaux cotisants ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés. Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, les revenus et des dépenses ont été projetées sur la période de 150 ans en utilisant les hypothèses du 27^e rapport actuariel indiqué à la note 13. La période de projection de plus de 75 ans qui est utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs.

Le RPC n'a jamais été destiné à être un régime entièrement financé et la viabilité financière du RPC n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 27^e rapport actuariel, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les responsables, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les paliers provinciaux, ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux. Ainsi, si la viabilité financière du RPC devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, les nouveaux cotisants devraient être considérés pour refléter le fait que le RPC est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus d'investissement pour financer ses dépenses dans l'avenir. Selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, l'actuaire en chef confirme, sous la base des hypothèses sélectionnées, que le RPC est en mesure de répondre à ses obligations financières et qu'il demeurera viable à long terme.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

15. Obligations contractuelles et engagements

De par leur nature, les activités du RPC et de l'Office peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le RPC et l'Office seront tenus d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses activités. Voici les principales obligations contractuelles et engagements pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en millions de dollars)

	Un an ou moins	Plus d'un an mais pas plus de cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Location et autres.....	42	115	10	167
Charges d'exploitation.....	645	–	–	645
	687	115	10	812

Les charges d'exploitation sont facturées au RPC conformément à divers protocoles d'entente (PE) entre le RPC et divers ministères du GC pour la gestion des activités du RPC (se reporter à la note 17). Les PEs peuvent être résiliés avec un avis écrit et requièrent un préavis écrit d'un an. Par conséquent, les charges d'exploitation divulguées sont une estimation des coûts qui seront imputés aux Comptes du RPC au cours du prochain exercice. Des charges d'exploitation devraient continuer à être imputées aux Comptes du RPC au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2019, les engagements non financés totalisaient 47 408 millions de dollars (41 767 millions de dollars en 2018).

16. Éventualités

a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2019, on dénombrait 4,669 appels (4,480 en 2018) concernant le paiement de pensions d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 31,5 millions de dollars (26,5 millions de dollars en 2018). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans ces états financiers consolidés.

b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de 2019 et 2018 pour ces réclamations et actions en justice.

c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2019, une somme pouvant atteindre 4 437 millions de dollars (2 842 millions de dollars en 2018) dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes.

d) Indemnisations

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements significatifs d'indemnisation.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

17. Opérations entre apparentés

Le RPC effectue des opérations avec le GC dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente. Les détails de ces transactions sont fournis sous les charges d'exploitation du GC à la note 12 et sous les obligations contractuelles à la note 15.

Les dépenses de l'exercice se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Emploi et Développement social Canada		
Administration des pensions et des prestations	378	369
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et services d'enquêtes	207	190
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régime de soins de santé.....	32	33
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Service de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	13	14
Services publics et Approvisionnement Canada		
Émission des chèques et services informatiques	5	6
Bureau du surintendant des institutions financières et ministère des Finances		
Services actuariels.....	3	3
	638	615

Le RPC reçoit gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada. La valeur de ces services d'audit n'est pas significative aux fins des présents états financiers consolidés et n'a pas été comptabilisée.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

18. Information supplémentaire

L'administration du RPC est partagée entre divers ministères du GC. Le GC transfère à l'Office les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour payer les pensions, prestations et charges d'exploitation, et l'Office investit ces montants. Le GC, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, les tableaux suivants présentent de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le GC et l'Office ventilés respectivement par le Compte du RPC et le Compte supplémentaire du RPC.

(en millions de dollars)

	2019					
	Compte du RPC			Compte supplémentaire du RPC		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers						
Encaisse	152	87	239	11	1	12
Créances	5 289	19	5 308	107	–	107
Placements	–	494 091	494 091	–	476	476
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	4 689	4 689	–	3	3
Autres	–	75	75	–	–	–
Actifs non financiers	–	435	435	–	14	14
Passifs						
Créditeurs et charges à payer	518	644	1 162	5	1	6
Passifs liés aux placements	–	102 803	102 803	–	61	61
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	4 392	4 392	–	9	9
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	4 923	391 557	396 480	113	423	536
Revenus						
Cotisations	50 627	–	50 627	557	–	557
Revenu de placement net						
Revenus de placement	5	35 265	35 270	–	11	11
Frais de gestion des placements	–	(1 586)	(1 586)	–	–	–
Coûts de transaction	–	(477)	(477)	–	–	–
	50 632	33 202	83 834	557	11	568
Charges						
Pensions et prestations	46 542	–	46 542	–	–	–
Charges d'exploitation	615	1 194	1 809	23	9	32
	47 157	1 194	48 351	23	9	32
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	3 475	32 008	35 483	534	2	536

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	2018					
	Compte du RPC			Compte supplémentaire du RPC		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers						
Encaisse	32	83	115	–	–	–
Créances	5 356	21	5 377	–	–	–
Placements	–	428 827	428 827	–	–	–
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 613	2 613	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–
Actifs non financiers	–	397	397	–	–	–
Passifs						
Créditeurs et charges à payer	525	689	1 214	–	–	–
Passifs liés aux placements	–	72 641	72 641	–	–	–
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	2 477	2 477	–	–	–
Actifs disponibles pour les paiements de prestations	4 863	356 134	360 997	–	–	–
Revenus						
Cotisations	48 435	–	48 435	–	–	–
Revenu de placement net						
Revenus de placement	3	39 931	39 934	–	–	–
Frais de gestion des placements	–	(1 738)	(1 738)	–	–	–
Coûts de transaction	–	(401)	(401)	–	–	–
	48 438	37 792	86 230	–	–	–
Charges						
Pensions et prestations	44 460	–	44 460	–	–	–
Charges d'exploitation	615	1 053	1 668	–	–	–
	45 075	1 053	46 128	–	–	–
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations	3 363	36 739	40 102	–	–	–

Régime de pensions du Canada – fin**Notes afférentes aux états financiers consolidés – Exercice terminé le 31 mars 2019 – fin**

Conformément au paragraphe 108.1 et 108.3 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord daté du 1er avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

Au besoin, l'Office transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Les transferts cumulatifs à/de l'Office, depuis sa création, se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2019		
	Compte du RPC	Compte supplémentaire du RPC	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice	492 033	–	492 033
Transferts de fonds à l'Office	38 160	421	38 581
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice.....	530 193	421	530 614
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice	(351 513)	–	(351 513)
Transferts de fonds de l'Office	(34 745)	–	(34 745)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice.....	(386 258)	–	(386 258)
Transferts cumulatifs de l'Office	143 935	421	144 356

(en millions de dollars)

	2018		
	Compte du RPC	Compte supplémentaire du RPC	Total
Transferts cumulatifs à l'Office au début de l'exercice	455 608	–	455 608
Transferts de fonds à l'Office	36 425	–	36 425
Transferts cumulatifs à l'Office à la fin de l'exercice.....	492 033	–	492 033
Transferts cumulatifs de l'Office au début de l'exercice	(317 806)	–	(317 806)
Transferts de fonds de l'Office	(33 707)	–	(33 707)
Transferts cumulatifs de l'Office à la fin de l'exercice.....	(351 513)	–	(351 513)
Transferts cumulatifs de l'Office	140 520	–	140 520

Compte des rentes sur l'État

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*Le sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada,
Graham Flack*

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada,
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada
Le 27 août 2019

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'actuaire

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2019. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2019. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans les Comptes publics du Canada, de même que dans les états financiers du compte.

Au 31 mars 2019, le passif actuariel calculé conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État* et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds consolidé du revenu, est basé sur les taux de mortalité et d'intérêt prescrits. De plus, le passif actuariel présente dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2019 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- les taux de mortalité et d'intérêt prescrits :
 - des taux de mortalité tels qu'indiqués dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
 - un taux d'intérêt annuel de sept pour cent tel qu'indiqué dans le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;

Pour les états financiers du compte, les hypothèses de rechange des taux de mortalité et des taux d'actualisation sont :

- la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience; et
- un taux d'actualisation déterminé par l'approche d'une courbe de rendement. La courbe de rendement est déterminée par référence aux rendements du marché des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor à la fin de la période considérée.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit ou de rechange. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisés respectent les exigences légales;
- les hypothèses de rechange des taux de mortalité et d'actualisation qui ont été utilisées pour les états financiers du compte sont raisonnables et pertinentes;
- les méthodes utilisées pour l'évaluation sont pertinentes aux fins de l'évaluation; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'actuaire – fin

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 27 août 2019, nous n'avons pris connaissance d'aucun événement qui aurait une incidence matérielle sur les résultats au 31 mars 2019. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2020.

Annie St-Jacques
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Thierry Truong
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Tina A. Magloé Francis
Associée de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Ottawa, Canada
Le 27 août 2019

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte des rentes sur l'État (le Compte), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte;

Compte des rentes sur l'État – suite

Rapport de l'auditeur indépendant – fin

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi que la *Loi relative aux rentes sur l'État* et ses règlements.

À notre avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte des rentes sur l'État aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte des rentes sur l'État à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Halifax, Canada
Le 27 août 2019

Compte des rentes sur l'État – suite**État de la situation financière
au 31 mars**

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Actif net disponible pour le service des prestations		
Créances.....	50	47
Obligations au titre des prestations de retraite (note 3)	122 943	134 646
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 4)	122 893	134 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le sous-ministre
d'Emploi et Développement social Canada,
Graham Flack*

*Le dirigeant principal des finances
d'Emploi et Développement social Canada,
Mark Perlman, CPA, CMA*

**État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Reçu ou payé par le gouvernement du Canada		
Rentes versées.....	17 469	19 329
Remboursements de primes et autres (note 4).....	33	10
	17 502	19 339
Montant payé par le Trésor.....	(17 502)	(19 339)
Dépenses administratives		
Services reçus gratuitement (note 5).....	1 280	1 324
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 5)	(1 280)	(1 324)
Variation des créances et augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	3	3
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice.....	47	44
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	50	47

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	134 646	154 138
Intérêts	2 626	2 574
Rentes versées et autres éléments	(17 558)	(19 337)
Pertes actuarielles liées à l'expérience (note 4).....	236	48
Pertes (gains) dues au changement d'hypothèse de taux d'actualisation (note 4).....	2 993	(2 777)
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice (note 3)	122 943	134 646

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en milliers de dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Compte. Le chapitre 4600 fournit des normes comptables précises sur les obligations au titre des prestations de retraite. Pour les conventions comptables qui ne se rapportent pas aux obligations au titre des prestations de retraite, le Compte se conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie 1 du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada – Comptabilité. Lorsque les Normes IFRS de la partie 1 ne sont pas conformes au chapitre 4600, le chapitre 4600 a préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, furent autorisés par les signataires le 27 août 2019.

b) Obligations au titre des prestations de retraite

La méthode qui a servi au calcul des obligations au titre des prestations de retraite inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actuelle de ces rentes déterminée sur une base actuarielle en utilisant la meilleure estimation selon les tables de mortalité ajustées pour l'expérience au 31 mars 2019. Les taux d'actualisation utilisés pour mesurer la valeur actuelle sont basés sur le coût d'emprunt du gouvernement du Canada quant à la courbe de rendement actuelle des taux d'obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada qui reflètent les flux de trésorerie futurs estimatifs.

c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif net disponible pour le service des prestations, des obligations au titre des prestations de retraite et de l'intérêt présentés à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite dépendent de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité et d'actualisation. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite. Le montant comptabilisé des obligations au titre des prestations de retraite à la fin des exercices financiers est présenté à la Note 3. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants des obligations au titre des prestations de retraite et que le montant des comptes connexes puissent à court terme changer de façon significative. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.

Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

3. Obligations au titre des prestations de retraite

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a effectué l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à :

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite :		
Rentes reportées	4 239	5 068
Rentes échues	118 704	129 578
	122 943	134 646

Les taux d'actualisation fixes équivalents utilisés pour mesurer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars et l'intérêt couru de l'exercice étaient comme suit :

	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite	1,72 %	2,10 %
Intérêt	2,10 %	1,79 %

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 85,7 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 40 ans au 31 mars 2019.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2020.

Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

4. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

La *Loi relative aux rentes sur l'État* autorisait le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte à même les comptes du Canada, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées relatives à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que les obligations représentant la valeur actualisée des rentes futures contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus sur les obligations au titre des prestations de retraite.

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada au début de l'exercice.....	134 599	154 094
Intérêts	2 626	2 570
Rentes réclamées	–	34
Rentes non réclamées	(59)	(31)
Rentes versées	(17 469)	(19 329)
Remboursement de primes et autres	(33)	(10)
Pertes actuarielles liées à l'expérience	236	48
Pertes (gains) dues au changement d'hypothèses de taux d'actualisation.....	2 993	(2 777)
	(11 706)	(19 495)
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada à la fin de l'exercice.....	122 893	134 599

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur les obligations au titre des prestations de retraite en utilisant le taux d'actualisation fixe équivalent à la fin de l'exercice précédent.

Rentes réclamées

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées antérieurement. Par la suite, si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

Remboursements de primes

Les remboursements de primes représentent le remboursement complet des primes lors de l'annulation de contrat de rente à l'échéance.

Pertes (gains) actuariels dus à l'expérience et changements d'hypothèses actuarielles

À la fin de tout exercice, la somme des obligations au titre des prestations de retraite peut être différente de celle attendue due aux changements résultant de l'analyse de l'expérience et les effets du changement aux hypothèses actuarielles.

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes actuariels liés à l'expérience sont la mortalité et les retraites des participants actuels. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur, suite au décès ou à la survie des rentiers et la différence entre les prestations attendues et payées au cours de l'année.

La meilleure estimation de la gestion des obligations au titre des prestations de retraite est calculée selon les taux de mortalité, de l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada, et les taux d'actualisation. Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2019 sont estimées selon les taux de mortalité utilisés dans le 27^e rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Compte des rentes sur l'État – fin

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – fin

5. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c), Services reçus gratuitement. Ces services administratifs inclus ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Salaires	889	942
Coûts d'opération.....	288	290
Services actuariels	103	92
Services reçus gratuitement.....	1 280	1 324

6. Obligations au titre des prestations de retraite calculé selon la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et le Règlement relatif aux rentes sur l'État

Selon la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et le Règlement relatif aux rentes sur l'État, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de sept pour cent. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Les obligations au titre des prestations de retraite ont été initialement comptabilisées dans le Compte des rentes sur l'État établi dans les Comptes publics du Canada. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État est estimé à 96,3 millions de dollars (107,8 millions de dollars en 2018).

Tout redressement requis pour refléter les obligations au titre des prestations de retraite selon les taux de mortalité ajustés pour l'expérience et selon les taux d'escomptes courants selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraites furent comptabilisé dans ces états financiers et dans les Comptes publics du Canada.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

La commissaire,
Brenda Lucki

Le dirigeant principal des
Finances et de l'Administration,
Dennis Watters, CPA, CA

Le 2 août 2019

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Rapport sur l'audit des états financiers*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la « Caisse de pension »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension au 31 mars 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse de pension conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse de pension ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse de pension.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse de pension;

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Rapport de l'auditeur indépendant – fin

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse de pension à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse de pension à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi que la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

À notre avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

Mélanie Cabana, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 2 août 2019

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

État de la situation financière
au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Passifs		
Prestations à payer (note 3).....	268 672	75 901
Actif net disponible pour le service des prestations	(268 672)	(75 901)
Obligations au titre des prestations de retraite (note 4).....	11 456 528	12 726 596
Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5)	(11 725 200)	(12 802 497)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La commissaire,
Brenda LuckiLe dirigeant principal des
Finances et de l'Administration,
Dennis Watters, CPA, CA

Le 2 août 2019

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	(75 901)	(334 983)
(Augmentation) Diminution des prestations à payer.....	(192 771)	259 082
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice.....	(268 672)	(75 901)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice	12 726 596	14 390 621
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net	473 309	560 856
Cotisations des participants au titre des services passés	1 771	2 049
Pertes (gains) actuariels	281 003	(126 902)
Versement des prestations aux survivants et transferts aux prestations à payer	(2 026 151)	(2 100 028)
Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice	11 456 528	12 726 596

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1. Description de la Caisse de pension

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (« la Caisse de pension ») a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*) (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1er mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC ») se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (« BAC »), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Fonds du revenu consolidé (« FRC »).

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 (a).

b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du FRC, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 % du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, sont les plus admissibles à partager les prestations.

iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite**

d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension se conforme à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ont été autorisés par les signataires le 2 août 2019.

b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

ii. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation préparée par le BAC. L'évaluation est mise à jour annuellement à l'aide des données valides à la date des états financiers. Les obligations au titre des prestations de retraite sont égales à la valeur de toutes les prestations futures à verser, escomptées en fonction des hypothèses actuarielles, qui sont formulées à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – suite

c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouvelles veuves. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

3. Prestations à payer

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avait pas encore été payé à la fin de l'année. Au 31 mars 2019, les prestations à payer étaient de 268 672 \$ (75 901 \$ en 2018).

4. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont établies à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2016, et a été déposée au Parlement le 18 janvier 2017. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 sera déposée au Parlement en 2020.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation la plus récente indiquait un excédent actuariel de 1 348 000 \$. Un décret en date du 13 avril 2017 a approuvé qu'une portion de l'excédent soit distribuée par une augmentation annuelle de la pension de base de 1,9 % à compter du 1er avril 2017, de 1,9 % à compter du 1er avril 2018 et de 1,9 % à compter du 1er avril 2019, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2019, l'âge moyen des membres était d'environ 93,3 ans et l'âge moyen des veuves était d'environ 90,6 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 29 ans selon l'évaluation actuarielle exigée par la *Loi* au 31 mars 2016.

Les hypothèses les plus probables de la direction qui servent à établir les obligations au titre des prestations de retraite sont à la fois de nature économique et non économique. Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité pour les membres sont fondés sur les taux pour les membres réguliers de sexe masculin tirés du rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2015. Les taux de mortalité pour les veuves sont fondés sur la table de mortalité 2014 des retraités canadiens (CPM2014). Les taux de mortalité sont réduits à l'avenir avec la même hypothèse d'amélioration de la longévité établie pour le *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* à la date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses économiques portent sur les taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est dérivé du rendement d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux d'intérêt prescrits et conservées jusqu'à échéance en date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. On refait régulièrement l'évaluation de la pertinence des hypothèses.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – fin**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 – fin**

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite est mise à jour annuellement en fonction des transactions réalisées en cours d'exercice, y compris des gains actuariels imputables aux fluctuations dans la population des membres et conjoints survivants du Régime. L'information contenue dans les présents états financiers reflète l'évaluation actuarielle pour la mise à jour annuelle des obligations au titre des prestations de retraite réalisée le 31 mars 2019. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 11 456 528 \$ (12 726 596 \$ en 2018).

Le taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 est 4 % par année (2018 – 4,2 % par année). On prévoit que le taux d'intérêt à long terme de la Caisse de pension diminuera à 3,1 % par année (2018 – 3,1 % par année) à compter de 2031 (2018 – à compter de 2031) et augmentera pour atteindre le taux ultime de 4,6 % (2018 – 4,6 % par année). Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2018).

5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le FRC et sont rapportées dans les Comptes publics du Canada. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour déboursier le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées. Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Solde d'ouverture, compte à fins déterminées.....	14 055 572	15 791 975
Rentrées et autres crédits.....	531 926	622 707
Paiements et autres débits	(1 809 822)	(2 359 110)
Solde de clôture, compte à fins déterminées.....	12 777 676	14 055 572
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada	(11 725 200)	(12 802 497)
Excédent dû aux bénéficiaires	1 052 476	1 253 075

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Trésorerie et créances au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260
Impôts à recevoir	261
Autres créances	262

Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Trésorerie et créances.

Tableau 7.1
Trésorerie et créances

(en dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	37 635 452 363	34 642 001 326
Impôts à recevoir, tableau 7.3.....	127 561 145 852	123 034 761 237
Autres créances ¹ , tableau 7.5.....	11 844 736 234	14 380 370 271
Total de la trésorerie et des créances.....	177 041 334 449	172 057 132 834

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1er avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

Tableau 7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en dollars)

	2019	2018
Fonds en banque		
Monnaie canadienne ¹	23 526 364 074	21 832 047 816
Devises ²	794 639 918	532 357 637
Dépôts spéciaux ³	75 000 000	50 000 000
Total des fonds en banque.....	24 396 003 992	22 414 405 453
Fonds en transit		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit.....	8 560 450 710	9 378 842 987
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées ⁴	984 028 000	1 074 286 000
Total des fonds en transit.....	9 544 478 710	10 453 128 987
Moins : Chèques et mandats en circulation		
Chèques en circulation ⁵	4 750 061 543	4 771 471 491
Chèques sur comptes d'avance fixe ⁶	4 796	97 623
Total des chèques et des mandats en circulation.....	4 750 066 339	4 771 569 114
Total de la trésorerie.....	29 190 416 363	28 095 965 326
Équivalents de trésorerie.....	8 445 036 000	6 546 036 000
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	37 635 452 363	34 642 001 326

¹ Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2018) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

² Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

³ Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

⁴ Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

⁵ Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 65 086 396 \$ (57 457 192 \$ en 2018) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

⁶ Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.

Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouvrés ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Tableau 7.3
Impôts à recevoir au 31 mars

(en dollars)

	2019			2018		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers.....	70 465 757 148	7 560 795 187	62 904 961 961	67 171 698 839	7 241 492 017	59 930 206 822
Employeurs.....	21 993 133 398	1 152 431 878	20 840 701 520	21 449 069 560	1 100 857 198	20 348 212 362
Sociétés.....	20 296 700 592	2 976 231 550	17 320 469 043	20 175 441 045	3 066 207 663	17 109 233 382
Non-résidents.....	2 027 133 502	96 756 886	1 930 376 616	2 018 871 971	137 055 373	1 881 816 598
Taxe sur les produits et services à recevoir.	24 594 850 908	2 491 668 152	22 103 182 756	23 880 438 148	2 441 049 452	21 439 388 696
Droits de douane à l'importation à recevoir	809 485 262	80 114 671	729 370 591	636 363 253	59 197 704	577 165 549
Autres taxes et droits d'accise à recevoir.....	1 933 206 812	201 123 447	1 732 083 365	2 048 080 110	299 342 282	1 748 737 828
Total	142 120 267 623	14 559 121 771	127 561 145 852	137 379 962 926	14 345 201 689	123 034 761 237

Tableau 7.4
Classement chronologique des impôts à recevoir

(en dollars)

	2019	2018
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	92 967 829 675	90 654 668 405
1-2.....	7 813 139 743	7 678 941 399
2-3.....	5 855 837 635	6 797 321 768
3-4.....	5 899 196 411	5 079 581 151
4-5.....	4 743 307 764	4 937 795 246
Plus de 5 ans.....	24 840 956 395	22 231 654 957
Total	142 120 267 623	137 379 962 926

Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés mais non recouvrés ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III, Créances – radiations ou renoncations.

Tableau 7.5
Autres créances au 31 mars

(en dollars)

	2019			2018		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
				Redressés ¹		Redressés ¹
Autres créances ¹	6 139 960 212	1 454 055 724	4 685 904 488	6 983 906 514	1 294 842 805	5 689 063 709
Liquidités données en nantissement à des contreparties ²	7 162 663 746	–	7 162 663 746	8 716 110 562	–	8 716 110 562
Moins : redressement de consolidation.....	3 832 000	–	3 832 000	24 804 000	–	24 804 000
Total	13 298 791 958	1 454 055 724	11 844 736 234	15 675 213 076	1 294 842 805	14 380 370 271

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

² Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure.

Tableau 7.6
Classement chronologique des autres créances

(en dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
Autres créances		
Pas en souffrance ¹	3 113 549 704	4 201 494 336
Nombre de jours en souffrance.....		
1-30.....	200 663 839	281 659 594
31-60.....	73 894 847	89 668 743
61-90.....	62 024 009	50 243 376
91-365.....	353 760 672	324 730 892
Plus de 365.....	882 011 417	741 266 768
Sous-total.....	4 685 904 488	5 689 063 709
Liquidités données en nantissement à des contreparties.....	7 162 663 746	8 716 110 562
Moins : redressement de consolidation.....	3 832 000	24 804 000
Total	11 844 736 234	14 380 370 271

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Section 8

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Comptes d'opérations de change au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans le	
Compte du fonds des changes.....	265
Fonds monétaire international.....	266
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	266
État supplémentaire	
Compte du fonds des changes.....	267

Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 16 011 millions de dollars au 31 mars 2019 (16 049 millions de dollars au 31 mars 2018); le détail portant sur cette dette est présenté au tableau 6.1 de la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Tableau 8.1
Comptes d'opérations de change

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	105 429 845 287	34 135 226 042	32 365 453 233	107 199 618 096
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	20 646 661 833	–	197 327 333	20 449 334 500
Fonds monétaire international – Prêts	775 380 600	–	229 639 600	545 741 000
	<i>126 851 887 720</i>	<i>34 135 226 042</i>	<i>32 792 420 166</i>	<i>128 194 693 596</i>
Moins :				
Fonds monétaire international – Effets à payer.....	18 699 215 000	1 579 016 434	278 220 934	17 398 419 500
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	11 215 075 441	107 186 301	–	11 107 889 140
	<i>29 914 290 441</i>	<i>1 686 202 735</i>	<i>278 220 934</i>	<i>28 506 308 640</i>
Total	<i>96 937 597 279</i>	<i>35 821 428 777</i>	<i>33 070 641 100</i>	<i>99 688 384 956</i>

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Les états financiers au 31 mars 2019 se trouvent à la fin de cette section.

En 2019, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 31 966 millions de dollars, un redressement net dû à la réévaluation de 687 millions de dollars et un redressement de 1 482 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 32 365 millions de dollars.

Tableau 8.2

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

(en millions de dollars)

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollar américain.....	4 904	878
Dépôts à court terme en dollar américain.....	268	–
Titres négociables en dollar américain.....	59 234	61 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro.....	250	114
Titres négociables en euro.....	17 646	20 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie en livre sterling britannique.....	450	140
Titres négociables en livre sterling britannique.....	9 775	10 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais.....	6	143
Titres négociables en yen japonais.....	3 678	1 216
Droits de tirage spéciaux.....	10 989	10 550
Total.....	107 200	105 430
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollar américain.....	68 165	64 376
Euro.....	17 288	19 910
Livre sterling britannique.....	10 062	10 453
Yen japonais.....	3 640	1 322
Droits de tirage spéciaux (2019, 3 435 millions DTS; 2018, 3 435 millions DTS).....	6 372	6 433
Dollar canadien.....	191	1 223
Total des avances sur le Trésor.....	105 718	103 717
Total des revenus nets de l'exercice.....	1 482	1 713
Total.....	107 200	105 430

Fonds monétaire international

Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2019, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 197 millions de dollars.

Prêts

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, qui s'emploie à promouvoir la croissance économique et à protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ainsi que l'accord d'emprunt bilatéral temporaire.

D'une part, la participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision liée aux NAE de novembre 2012 qui a incorporé des modifications techniques suite à la 14^e révision des quotes-parts du FMI. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 3 874 millions de DTS. Au 31 mars 2019, 294 millions de DTS ou 546 millions de dollars (414 millions de DTS ou 775 millions de dollars en 2018) avaient été consentis au FMI au titre des NAE. En novembre 2016, le Canada a renouvelé sa participation au NAE jusqu'en novembre 2022.

En décembre 2018, la participation du Canada aux Accords généraux d'emprunt (AGE) ne fut pas renouvelée suite à la décision des participants aux AGE de laisser expirer les AGE à sa date du renouvellement prévue.

Au début de l'année 2017, dans le cadre d'un effort collectif avec 34 autres pays visant à favoriser la stabilité économique et financière au niveau mondial, le Canada a accordé au FMI une ligne de crédit bilatérale temporaire au montant de 8 200 millions de DTS pour une période maximale de quatre ans.

Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 12 074 millions de DTS à un moment donné. Cette exigence reflète le montant maximal en vertu des NAE et de l'accord d'emprunt bilatéral.

Au 31 mars 2019, l'encours des prêts s'élevait à un total de 294 millions de DTS ou 546 millions de dollars dans le cadre de ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (initialement égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2019, les effets à payer au FMI ont diminué de 1 301 millions de dollars.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participants au département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2019, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 107 millions de dollars.

État supplémentaire

Compte du fonds des changes

Déclaration de la situation financière (non vérifiée) en date du 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2, note 3).....	5 878	1 275
Placements (note 2, note 3)		
Titres négociables	90 333	93 605
Droits de tirage spéciaux.....	10 989	10 550
Total des placements	101 322	104 155
Total des actifs financiers.....	107 200	105 430
Passif		
Dû au Trésor (note 4)	107 200	105 430

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre,
ministère des Finances,
Paul Rochon

La dirigeante principale des finances,
ministère des Finances,
Darlene Bess, CPA, CA

État de la situation financière (non vérifié) pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Revenus nets de placements		
Titres négociables		
Intérêts.....	1 492	1 107
Gains (pertes) sur la vente de titres négociables.....	(22)	88
Coûts de transaction et autres.....	(2)	(2)
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	84	94
Intérêts sur droits de tirage spéciaux.....	106	66
Total des revenus nets de placements.....	1 658	1 353
Autres		
Gains nets (pertes nettes) de change	(176)	360
Revenus nets de l'exercice (note 2).....	1 482	1 713

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et fournir une source de liquidité au gouvernement, si nécessaire. Le ministre des Finances habilite le CFC à acquérir, emprunter, prêter ou à vendre les actifs jugés appropriés à cette fin, aux termes de l'*Énoncé de politique de placement* du CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états ont été préparés par le ministère des Finances.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers.

a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS).

b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat

Les dépôts aux termes d'engagements de rachat sont présentés au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans le revenu de placements provenant de titres négociables. Au 31 mars 2019, le CFC ne détenait aucun dépôt aux termes d'engagements de rachat (néant au 31 mars 2018).

Titres négociables

Les achats et les ventes de titres sont reconnus à la date de règlement. Les titres négociables sont présentés au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un titre, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans le revenu net annuel.

Compte du fonds des changes – suite**Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (non vérifiées) – suite***Baisse de la valeur*

La Banque évalue à la fin de chaque période de déclaration s'il y a une moins-value durable de la valeur comptable des dépôts à court terme, des dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, et des titres négociables. Lorsque les conditions indiquent que la baisse de la valeur est durable, ces actifs sont réévalués à leur valeur recouvrable et le montant de la réduction de valeur est inclus dans la catégorie revenus nets de placements de l'état de la situation financière.

Programme de prêt de titres

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans les intérêts à l'état des résultats.

Droits de tirage spéciaux

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Les DTS sont comptabilisés originellement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2019	2018
Dollar américain	1,3362	1,2884
Euro	1,4989	1,5853
Yen japonais	0,0121	0,0121
Livre sterling britannique	1,7400	1,8076
DTS	1,8550	1,8729

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

d) *Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers, la direction de la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (non vérifiées) – suite

3. Instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Dollar américain.....	4 904	4 904	878	878
Euro.....	250	250	114	114
Yen japonais.....	6	6	143	143
Livre sterling britannique.....	450	450	140	140
Dépôts à court terme.....	268	268	–	–
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	5 878	5 878	1 275	1 275
Placements				
Titres négociables				
Dollar américain.....	59 234	59 328	61 336	60 291
Euro.....	17 646	17 872	20 620	20 681
Yen japonais.....	3 678	3 692	1 216	1 219
Livre sterling britannique.....	9 775	10 159	10 433	10 646
Total des titres négociables.....	90 333	91 051	93 605	92 837
DTS.....	10 989	10 989	10 550	10 550
Total des placements.....	101 322	102 040	104 155	103 387
Total des actifs financiers.....	107 200	107 918	105 430	104 662

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond environ à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée.

Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date des états financiers, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

Aucune baisse durable de la valeur n'a été comptabilisée en 2019 (néant au 31 mars 2018).

Compte du fonds des changes – suite**Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (non vérifiées) – suite****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'*Énoncé de politique de placement* prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'*Énoncé de politique de placement* définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'*Énoncé de politique de placement*, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit acceptable, qui est fondée sur la cote attribuée par les organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les autres risques de prix sont reliés au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement du Canada, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairer la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement du Canada qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. De plus, ce risque est atténué par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement du Canada qui viennent à échéance.

Prêt de titres

Au 31 mars 2019, les placements du CFC ne comprenaient pas de prêt de titres (néant au 31 mars 2018).

Compte du fonds des changes – fin

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2019 (non vérifiées) – fin

4. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

Composition en monnaies des avances provenant du Trésor

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Dollar américain	68 165	64 376
Euro	17 288	19 910
Livre sterling britannique	10 062	10 453
Yen japonais	3 640	1 322
DTS	6 372	6 433
Total partiel – Devises	105 527	102 494
Dollar canadien	191	1 223
Revenus nets	1 482	1 713
Total	107 200	105 430

Section 9

Comptes publics du Canada 2018-2019

Prêts, placements et avances au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	275
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	279
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	284
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	285
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	285
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	286
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	286
Placements de portefeuille	287
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .	290
Organisations internationales	294
Administrations provinciales et territoriales	300
Autres prêts, placements et avances	301
Provision pour moins-value	311

Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, des précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont enregistrés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera des précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

Tableau 9.1
Prêts, placements et avances

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2	100 775 498 500	54 814 094 823	47 420 383 123	108 169 210 200
Placements de portefeuille, tableau 9.10	68 459 153	–	31 899	68 427 254
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.11	937 174 685	88 578 505	143 876 728	881 876 462
Organisations internationales, tableau 9.12	22 751 363 840	1 027 810 312	37 864 673	23 741 309 479
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.13	391 096 791	37 672 500	22 118 218	406 651 073
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.14	28 805 884 320	6 392 815 681	5 150 156 829	30 048 543 172
	153 729 477 289	62 360 971 821	52 774 431 470	163 316 017 640
Moins : provision pour moins-value	27 357 885 091	2 605 463 860	559 071 876	29 404 277 075
Total	126 371 592 198	59 755 507 961	52 215 359 594	133 911 740 565

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, aux participations au capital-actions des sociétés, et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à 100 % à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à 100 % à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative; ou
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Les états financiers vérifiés des sociétés d'État mères sont disponibles et publiés sur leur site web respectif.

Tableau 9.2
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Placements				
Placements et résultat net accumulé, tableau 9.4.....	46 274 752 950	5 688 347 000	6 301 942 000	45 661 157 950
Prêts et avances¹				
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada				
Corporation de développement des investissements du Canada.....	–	5 290 000 005	500 000 005	4 790 000 000
Famille, Enfants et Développement social				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	37 838 011	–	11 360 390	26 477 621
Habitation.....	1 537 934 938	2 449 241	187 893 548	1 352 490 631
Immeubles.....	8 900 637	–	437 042	8 463 595
Programmes conjoints.....	408 634 957	–	21 015 478	387 619 479
Projets de traitement des eaux d'égout.....	13 800 507	–	3 886 105	9 914 402
	2 007 109 050	2 449 241	224 592 563	1 784 965 728
Finances				
Ministère des Finances				
Banque de développement du Canada.....	20 470 000 000	27 705 000 000	25 940 000 000	22 235 000 000
Financement agricole Canada.....	28 008 500 000	14 353 373 140	12 500 373 140	29 861 500 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	6 679 972 943	1 537 710 500	1 907 381 150	6 310 302 293
Société immobilière du Canada limitée.....	467 530 000	–	13 500 000	454 030 000
	55 626 002 943	43 596 083 640	40 361 254 290	58 860 832 293
Total – Prêts et avances.....	57 633 111 993	48 888 532 886	41 085 846 858	65 435 798 021
Moins :				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 088 937 680	204 283 723	–	2 884 653 957
Escomptes et primes non amortis.....	43 428 763	32 931 214	32 594 265	43 091 814
	3 132 366 443	237 214 937	32 594 265	2 927 745 771
Total.....	100 775 498 500	54 814 094 823	47 420 383 123	108 169 210 200

¹ Ces prêts sont comptabilisés au coût.

Avances aux programmes

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1er janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 6,72 % à 10,05 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1er avril 2030.

Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 5,61 % à 16,10 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 % à 15 % par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 6,47 % à 17,96 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

Projets de traitement des eaux d'égout

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 6,50 % à 7,45 % par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

Prêts directs aux sociétés d'État

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui servent à l'avancement des activités de la société d'État.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 1,59 % à 2,45 % par année.

Corporation de développement des investissements du Canada

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Au cours de l'exercice, deux nouvelles filiales entièrement détenues, la Corporation Trans Mountain (CTM) et Canada TMP Finance Ltd., ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les sociétés sont assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 31 août 2018, CTM a acquis, auprès de Kinder Morgan Cochin ULC, des entités qui possèdent et exploitent le réseau de pipelines Trans Mountain (TMPL), le réseau de pipelines Puget Sound ainsi que certains droits, droits voisins et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau de pipelines Trans Mountain.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 4,7 % par année.

Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,48 % à 3,77 % par année.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,53 % à 3,94 % par année.

Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada (SIC) limitée et le Parc Downsview Park (PDP), ses principales filiales en propriété exclusive. L'objectif premier de la SIC et de PDP est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la SIC et le PDP peuvent gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La SIC et le PDP ont acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, un montant de 13,5 millions de dollars a été remboursé et un montant de 5,2 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente les billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2019 et 2018 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2019	2018
Banque de développement du Canada.....	299,3	147,6
Corporation de développement des investissements du Canada	144,2	–
Financement agricole Canada	414,1	221,3
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	323,5	402,9
Total	1 181,1	771,8

États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises préparent leurs états financiers selon les normes internationales d'information financière.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Le tableau 9.3 et le tableau 9.4 présentent un sommaire de l'information financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Les montants provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent ceux entre apparentés. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les revenus comprennent l'aide financière du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les redressements de l'avoir comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global, mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes inter-organisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Tableau 9.3
Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques
Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques ¹	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	9 687	–	13 276	22 963
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	2 309	–	1 341	3 650
Administration de pilotage des Laurentides.....	23 238	454	19 668	43 360
Administration de pilotage du Pacifique.....	13 697	1 108	10 735	25 540
Administration portuaire de Halifax ²	13 172	595	209 264	223 031
Administration portuaire de Hamilton ²	24 304	–	128 410	152 714
Administration portuaire de Montréal ²	80 290	5 182	364 869	450 341
Administration portuaire de Prince Rupert ²	88 732	–	197 123	285 855
Administration portuaire de Québec ²	12 586	1 548	147 175	161 309
Administration portuaire de Saint John ²	30 542	–	77 463	108 005
Administration portuaire de Sept-Îles ²	33 165	–	298 056	331 221
Administration portuaire de Toronto ²	85 296	–	250 814	336 110
Administration portuaire Vancouver Fraser ²	335 666	1 648	1 601 112	1 938 426
Banque de développement du Canada.....	30 541 192	3 145	112 117	30 656 454
Banque du Canada.....	10 537 325	103 091 804	744 064	114 373 193
Corporation de développement des investissements du Canada.....	654 540	124 291	6 228 256	7 007 087
Exportation et développement Canada.....	67 057 508	–	357 324	67 414 832
Financement agricole Canada.....	37 371 946	–	206 834	37 578 780
Monnaie royale canadienne.....	125 866	39 376	245 814	411 056
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	13 747	–	51 355	65 102
Ridley Terminals Inc.....	228 033	–	488 747	716 780
Société canadienne des postes.....	3 900 132	2 432 381	4 166 985	10 499 498
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	262 940 775	6 256 732	777 307	269 974 814
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	1 043 499	3 993 037	7 655	5 044 191
Société immobilière du Canada limitée.....	605 923	71 788	564 228	1 241 939
Autres administrations portuaires canadiennes ^{2, 3}	102 629	14 432	267 192	384 253
Total.....	415 875 799	116 037 521	17 537 184	549 450 504
Redressements d'élimination.....		(179 764)	(313 253)	(493 017)
Total.....	415 875 799	115 857 757	17 223 931	548 957 487

¹ Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

² Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

³ Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaimo, Oshawa, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
5 442	5 410	–	10 852	12 111	–	–	12 111	22 963
–	5 438	62	5 500	(1 850)	–	–	(1 850)	3 650
–	15 091	–	15 091	28 269	–	–	28 269	43 360
1 715	12 232	116	14 063	11 477	–	–	11 477	25 540
13 420	12 845	1 024	27 289	144 885	50 857	–	195 742	223 031
–	10 636	–	10 636	123 712	18 366	–	142 078	152 714
14 599	54 685	1 460	70 744	145 239	234 358	–	379 597	450 341
–	46 306	–	46 306	203 336	36 213	–	239 549	285 855
–	12 387	40 772	53 159	50 888	57 262	–	108 150	161 309
–	5 694	–	5 694	40 652	61 659	–	102 311	108 005
44 300	183 196	8	227 504	92 010	11 707	–	103 717	331 221
34 694	77 927	–	112 621	223 489	–	–	223 489	336 110
103 034	109 442	10 152	222 628	1 565 539	150 259	–	1 715 798	1 938 426
137 157	546 079	22 259 093	22 942 329	5 083 447	27 778	2 602 900	7 714 125	30 656 454
–	90 080 638	23 765 443	113 846 081	497 112	25 000	5 000	527 112	114 373 193
–	1 531 820	5 155 172	6 686 992	(283 200)	603 294	1	320 095	7 007 087
55 216 700	2 741 193	8 007	57 965 900	8 115 732	–	1 333 200	9 448 932	67 414 832
817 565	403 362	29 928 979	31 149 906	6 245 149	183 725	–	6 428 874	37 578 780
11 990	230 296	4 709	246 995	124 061	–	40 000	164 061	411 056
36 919	28 183	–	65 102	–	–	–	–	65 102
3 867	309 635	–	313 502	203 236	64 000	136 042	403 278	716 780
997 157	10 381 204	93 718	11 472 079	(2 127 752)	1 155 171	–	(972 581)	10 499 498
237 516 123	8 717 817	8 788 853	255 022 793	14 927 011	25 010	–	14 952 021	269 974 814
–	2 057 825	1 040	2 058 865	2 985 326	–	–	2 985 326	5 044 191
15 100	160 223	427 988	603 311	457 458	181 170	–	638 628	1 241 939
43 336	46 588	5 609	95 533	145 650	143 070	–	288 720	384 253
295 013 118	117 786 152	90 492 205	503 291 475	39 012 987	3 028 899	4 117 143	46 159 029	549 450 504
		4 855	4 855	(497 872)			(497 872)	(493 017)
295 013 118	117 786 152	90 497 060	503 296 330	38 515 115	3 028 899	4 117 143	45 661 157	548 957 487

Tableau 9.4

Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ¹	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique	28 635	–	28 635	26 968	9	26 977
Administration de pilotage des Grands Lacs	36 279	9	36 288	34 769	1 213	35 982
Administration de pilotage des Laurentides	107 525	–	107 525	107 344	–	107 344
Administration de pilotage du Pacifique	94 711	–	94 711	91 260	185	91 445
Administration portuaire de Halifax	44 623	–	44 623	28 153	2 085	30 238
Administration portuaire de Hamilton	29 091	–	29 091	22 410	–	22 410
Administration portuaire de Montréal	126 126	575	126 701	93 536	4 743	98 279
Administration portuaire de Prince Rupert	47 661	14 824	62 485	32 811	3 105	35 916
Administration portuaire de Québec	36 662	3 016	39 678	34 366	1 774	36 140
Administration portuaire de Saint John	24 269	–	24 269	18 737	842	19 579
Administration portuaire de Sept-Îles	29 882	–	29 882	14 152	520	14 672
Administration portuaire de Toronto	59 147	–	59 147	57 067	–	57 067
Administration portuaire Vancouver Fraser	278 350	1 109	279 459	146 523	7 401	153 924
Banque de développement du Canada	1 776 444	–	1 776 444	605 110	292 852	897 962
Banque du Canada	152 401	1 968 308	2 120 709	542 156	377 309	919 465
Corporation de développement des investissements du Canada	417 499	1 528	419 027	303 285	149 990	453 275
Exportation et développement Canada	2 844 891	–	2 844 891	2 284 156	(6 085)	2 278 071
Financement agricole Canada	1 666 560	–	1 666 560	587 414	422 568	1 009 982
Monnaie royale canadienne	1 337 536	96 342	1 433 878	1 361 785	34 132	1 395 917
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	76 295	–	76 295	79 681	–	79 681
Ridley Terminals Inc.	122 204	–	122 204	64 831	10 661	75 492
Société canadienne des postes	8 493 267	247 514	8 740 781	8 773 567	106 932	8 880 499
Société canadienne d'hypothèques et de logement	8 181 535	2 158 156	10 339 691	7 956 068	864 912	8 820 980
Société d'assurance-dépôts du Canada	661 321	49 831	711 152	38 150	9 991	48 141
Société immobilière du Canada limitée	269 397	–	269 397	202 615	11 603	214 218
Autres administrations portuaires canadiennes	54 670	696	55 366	44 220	510	44 730
Total	26 996 981	4 541 908	31 538 889	23 551 134	2 297 252	25 848 386
Redressements d'élimination						
Total des résultats nets	26 996 981	4 541 908	31 538 889	23 551 134	2 297 252	25 848 386
Moins les redressements de l'avoir						
Quote-part des bénéfices annuels						

Les notes complémentaires au tableau 9.3 font partie intégrante de ce tableau.

¹ Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur l'« avoir » ».

Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
1 658	10 459	(33)	27	-	-	12 111
306	(2 156)	-	-	-	-	(1 850)
181	28 088	-	-	-	-	28 269
3 266	8 481	-	(270)	-	-	11 477
14 385	180 530	122	705	-	-	195 742
6 681	134 676	-	721	-	-	142 078
28 422	351 773	(6)	(592)	-	-	379 597
26 569	213 410	-	(430)	-	-	239 549
3 538	103 742	-	870	-	-	108 150
4 690	97 711	(90)	-	-	-	102 311
15 210	88 492	-	15	-	-	103 717
2 080	220 453	-	956	-	-	223 489
125 535	1 586 120	-	4 143	-	-	1 715 798
878 482	6 716 472	131 750	(67 879)	(69 700)	125 000	7 714 125
1 201 244	515 118	-	(20 008)	(1 169 242)	-	527 112
(34 248)	463 380	-	4 963	(114 000)	-	320 095
566 820	9 773 289	(595)	119 418	(1 010 000)	-	9 448 932
656 578	6 059 769	73 739	2 788	(364 000)	-	6 428 874
37 961	135 084	-	1 016	(10 000)	-	164 061
(3 386)	-	3 386	-	-	-	-
46 712	328 516	30 547	(2 497)	-	-	403 278
(139 718)	(338 112)	(107 399)	(387 352)	-	-	(972 581)
1 518 711	16 894 291	-	219 019	(3 680 000)	-	14 952 021
663 011	2 322 341	-	(26)	-	-	2 985 326
55 179	593 449	-	-	(10 000)	-	638 628
10 636	278 370	53	(339)	-	-	288 720
5 690 503	46 763 746	131 474	(124 752)	(6 426 942)	125 000	46 159 029
	(488 994)	98 219	(107 097)	-	-	(497 872)
5 690 503	46 274 752	229 693	(231 849)	(6 426 942)	125 000	45 661 157
229 693		(229 693)				-
5 920 196	46 274 752	-	(231 849)	(6 426 942)	125 000	45 661 157

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.5

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	1er avril 2018	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	31 mars 2019
Sociétés d'État entreprises mandataires				
Banque de développement du Canada	138 773	3	1 619	137 157
Exportation et développement Canada	55 470 314	37 933 201	38 186 815	55 216 700
Financement agricole Canada	833 343	4 896 687	4 912 465	817 565
Monnaie royale canadienne	19 508	(1)	7 517	11 990
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	28 453	36 919	28 453	36 919
Société canadienne d'hypothèques et de logement	233 981 237	41 075 826	37 540 940	237 516 123
Société canadienne des postes	996 962	195	–	997 157
Total – Sociétés d'État entreprises mandataires	291 468 590	83 942 830	80 677 809	294 733 611
Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques				
Administration de pilotage de l'Atlantique	6 073	1 145	1 776	5 442
Administration de pilotage du Pacifique	2 102	–	387	1 715
Administration portuaire de Halifax ¹	19 307	–	5 887	13 420
Administration portuaire de Montréal ¹	16 000	–	1 401	14 599
Administration portuaire de Sept-Îles ¹	50 223	–	5 923	44 300
Administration portuaire de Toronto ¹	37 796	–	3 102	34 694
Administration portuaire Vancouver Fraser ¹	103 183	4 756	4 905	103 034
Autres administrations portuaires canadiennes ¹	49 058	15	5 737	43 336
Ridley Terminals Inc.	11 430	–	7 563	3 867
Société immobilière du Canada limitée ²	41 500	6 600	33 000	15 100
Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques	336 672	12 516	69 681	279 507
Total	291 805 262	83 955 346	80 747 490	295 013 118
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	291 805 262	–	–	295 013 118
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière	–	–	–	–

¹ L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

² Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada SIC, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Tableau 9.6
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total
2019.....	61 140 430	54 501	61 194 931
2020.....	39 800 997	122 135	39 923 132
2021.....	53 298 188	24 902	53 323 090
2022.....	44 357 357	10 220	44 367 577
2023.....	43 239 222	10 384	43 249 606
Exercices ultérieurs.....	52 897 417	57 365	52 954 782
Total.....	294 733 611	279 507	295 013 118 ¹

¹ L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 38 034 489 USD, 8 218 396 GBP, 3 160 JPY, 3 852 568 AUD, 3 027 153 EUR, 1 366 155 NZD, 155 516 NOK, 239 782 134 CAD et 573 547 pour les autres devises.

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau ci-dessous présente les passifs éventuels divulgués des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui ne sont pas inclus dans les provisions pour passifs éventuels du Gouvernement du Canada.

Tableau 9.7
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	2019
Garanties de prêts.....	3 571 768
Lettres de crédit.....	159 951
Cautionnements d'exécution et capital sujet à appel.....	140 233
Causes en instance et imminentes et autres réclamations.....	4 821
Total.....	3 876 773

Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes tiers ou des particuliers résultant d'un marché.

Tableau 9.8

Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres ¹	Total
Administration de pilotage des Grands Lacs	–	–	–	359	359
Administration portuaire de Halifax	–	–	22 400	–	22 400
Administration portuaire de Prince Rupert	–	–	1 923	–	1 923
Administration portuaire Vancouver Fraser	–	–	466 299	11 343	477 642
Banque de développement du Canada	–	4 654 791	–	333 725	4 988 516
Banque du Canada	–	–	25 900	91 857	117 757
Corporation de développement des investissements du Canada	–	–	412 899	41 701	454 600
Exportation et développement Canada	–	25 060 651	–	233 000	25 293 651
Financement agricole Canada	–	7 988 600	700	339 925	8 329 225
Monnaie royale canadienne	–	–	2 778	57 194	59 972
Ridley Terminals Inc	–	–	6 795	–	6 795
Société canadienne d'hypothèques et de logement	10 175 911	673 255	–	262 000	11 111 166
Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	806	28 927	29 733
Société immobilière du Canada limitée	–	–	49 500	6 807	56 307
Total	10 175 911	38 377 297	990 000	1 406 838	50 950 046

¹ La norme internationale d'information financière 16 – contrats de location, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location-exploitation et les contrats de location-financement, obligeant les locataires à comptabiliser les actifs et les passifs pour pratiquement tous les contrats de location. Par conséquent, les sociétés d'État entreprises et les autres entreprises publiques dont l'exercice se termine le 31 décembre ne divulguent plus les obligations contractuelles associées aux contrats de location-exploitation.

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 présente les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 9.4.

Tableau 9.9

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	Aide financière
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 086 438
Société canadienne des postes	22 210
Total	2 108 648

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Tableau 9.10
Placements de portefeuille

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits ¹	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique.....	46 560 148	–	30 260	46 529 888
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.....	100	–	–	100
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation	337 106	–	–	337 106
Finances				
Ministère des Finances				
Office d'investissement du régime de pensions du Canada.....	100	–	–	100
Innovation, Sciences et Développement économique				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions.....	6 811 695	–	1 639	6 810 056
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière.....	3	–	–	3
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation.....	1	–	–	1
	6 811 699	–	1 639	6 810 060
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited.....	14 750 000	–	–	14 750 000
Total	68 459 153	–	31 899	68 427 254

¹ Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe des secteurs public et privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moindre de : *i*) 100 millions de dollars ou *ii*) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1er janvier 2009. Cette initiative prend fin avec des obligations contractuelles et les transactions restantes devant être finalisées avant la fin de l'exercice 2019-2020. Depuis la mise en vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAEDC) a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 60,4 millions de dollars et des revenus de placement de 8,2 millions de dollars.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) est une société de la Couronne établie en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Sa mission législative est de gérer, dans l'intérêt primordial des cotisants et des bénéficiaires, les sommes qui lui sont transférées depuis le 1er avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces montants sont égaux aux cotisations moins les prestations et les autres frais reliés aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que depuis 2007, de la Force de réserve des Forces canadiennes, les montants n'excédant pas les limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques de pertes indus, compte tenu du financement, des principes et exigences et des obligations financières de chaque régime de retraite.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de l'OIRPSP, ce qui comprend 10 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 \$ aux termes de la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation accumulée depuis le 1er avril 2000 des régimes de retraite.

Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que trois autres partenaires, afin de fournir un logement pour les employés de l'Agence Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

Office d'investissement du régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectif d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 % du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

Investissement en actions

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

Participation financière

Afin de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée.

North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 % des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émission ayant une juste valeur de 1 \$ chacune.

Lower Churchill Development Corporation Limited

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 % de ses intérêts et le Canada, 49 %. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expiré le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Tableau 9.11
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres crédits	Rentrées et autres débits	31 mars 2019
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide au développement international – Pays en développement	108 750 215	39 156 085	63 192 899	84 713 401
Exportation et développement Canada				
Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers	428 421 587	49 416 125	80 678 182	397 159 530
	537 171 802	88 572 210	143 871 081	481 872 931
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord	2 883	6 295	5 647	3 531
Finances				
Ministère des Finances				
Aide financière – Ukraine	400 000 000	–	–	400 000 000
Total	937 174 685	88 578 505	143 876 728	881 876 462

Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, maintenant amalgamée avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), aux pays en développement aux fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1er avril 1986.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits no 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Depuis 2009-2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 427 345 514 \$.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que leurs modalités de remboursement.

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ¹	31 mars 2019
a) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 % par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte	39 577 973	–	3 841 303	35 736 670
b) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie	2 508 519	–	417 059	2 091 460
Bolivie	169 580	–	42 395	127 185
Colombie	13 154	–	13 154	–
Équateur	1 177 104	–	273 808	903 296
Guatemala	881 250	–	100 000	781 250
Indonésie	84 273 280	–	10 310 317	73 962 963
Malaisie	884 871	–	89 449	795 422
Malte	149 980	–	25 000	124 980
Maroc	2 646 791	–	384 920	2 261 871
Pakistan	58 084 048	–	37 922 028	20 162 020
Pérou	1 864	–	1 864	–
Philippines	674 675	–	97 159	577 516
République dominicaine	1 381 392	–	236 046	1 145 346
Sri Lanka	41 168 566	–	4 255 457	36 913 109
Thaïlande	7 694 539	–	674 620	7 019 919
Tunisie	20 570 646	–	3 263 229	17 307 417
	222 280 259	–	58 106 505	164 173 754
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2023 :				
Algérie	6 848 002	–	1 245 091	5 602 911
Total partiel	268 706 234	–	63 192 899	205 513 335
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses	159 956 019	–	39 156 085	120 799 934
Total	108 750 215	–	24 036 814	84 713 401

Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

¹ Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, redressements, etc.

Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2019
	1er avril 2018	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²	Réévaluation	
Prêts non budgétaires³						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 3,0 % à 9,0 % par année, avec les remboursements finals en mai 2019 :						
Argentine	92 236 059	–	1 345 765	28 668 134	–	64 913 690
b) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de 6 mois, plus 0,50 % par année, assumé de la Commission canadienne du blé (CCB) avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak	110 038 496	–	3 876 628	11 206 264	–	102 708 860
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 1,0 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya	629 753	–	116 914	258 074	–	488 593
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 % à 0,63 % par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie	301 791	–	9 770	77 626	–	233 935
Vénézuéla	2 519 672	–	93 480	–	–	2 613 152
	2 821 463	–	103 250	77 626	–	2 847 087
e) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 % à 10,0 % par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan	11 965 378	–	–	6 804 963	–	5 160 415
f) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus 0,55 % par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan	6 083 209	–	514 067	568 647	–	6 028 629
g) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL de 6 mois, plus 0,55 % par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan	14 084 970	–	498 373	1 316 635	–	13 266 708
Total – Prêts non budgétaires	237 859 328	–	6 454 997	48 900 343	–	195 413 982

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2019
	1er avril 2018	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²	
Prêts budgétaires³					
a) durée de 26 à 30 ans, portant intérêt au taux de 3,0 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2016 et avril 2018 :					
Algérie.....	219 000	–	–	219 000	–
b) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 % à 10,29 % par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045:					
Chine.....	378 704 426	–	13 649 878	21 786 308	–
Égypte.....	6 863 472	–	82 442	349 256	–
Gabon.....	7 192 516	–	260 864	325 548	–
Inde.....	42 240 038	–	1 536 768	1 648 673	–
Jamaïque.....	4 832 870	–	174 891	240 086	–
Maroc.....	68 432 902	–	2 476 983	3 367 721	–
Turquie.....	86 097 263	–	3 128 499	3 578 817	–
	594 363 487	–	21 310 325	31 296 409	–
c) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 % à 2,21 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :					
Kenya.....	4 174 373	–	96 814	262 430	–
Total – Prêts budgétaires.....	598 756 860	–	21 407 139	31 777 839	–
Total partiel.....	836 616 188	–	27 862 136	80 678 182	–
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....					
	408 194 601	–	–	–	21 553 989
Total.....	428 421 587	–	27 862 136	80 678 182	(21 553 989)

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

¹ Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

² Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, redressements, etc.

³ Avant le 1er avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Aide financière – Ukraine

Conformément à l'article 8.3 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret du gouverneur en conseil, peut octroyer diverses formes d'aide financière à un État étranger. L'octroi d'une telle aide est conditionnel à un arrangement entre l'État étranger et le Fonds monétaire international et à la participation indiquée d'autres pays avec le Canada à l'octroi de l'aide financière.

Le financement de ces opérations est effectué par le ministre des Finances à même le Trésor. L'aide financière maximale qui peut être accordée aux termes de la Loi est de 2,5 milliards de dollars américains pour tout État étranger en particulier et de 5 milliards de dollars américains pour tous les États étrangers.

Au 31 mars 2019, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 400 millions de dollars. Il n'y avait aucun autre solde et aucune autre opération à signaler pour l'Ukraine ou tout autre État étranger pour l'année.

Les prêts sont assortis à un taux d'intérêt se situant entre 1,4 % et 2,1 %, et d'une période de remboursement de 5 ans.

Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. La majorité des souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.7 de la section 11 de ce volume.

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 \$ USD/1,3362 \$ CAD à la fin de l'exercice.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.7 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 195 955 069 \$ (240 249 239 \$ en 2018) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

Tableau 9.12 Organisations internationales

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2019
	1er avril 2018	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse- ments ou autres crédits	Réévaluation	
Souscriptions au capital¹						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Banque africaine de développement	309 004 348	–	9 121 672	–	–	318 126 020
Banque asiatique de développement	378 694 681	–	6 107 144	–	–	384 801 825
Banque de développement des Caraïbes	50 461 681	–	1 640 588	–	–	52 102 269
Banque interaméricaine de développement	318 812 116	–	11 704 904	–	–	330 517 020
Corporation d'investissement interaméricaine	38 410 489	15 235 546	1 853 610	–	–	55 499 645
	<i>1 095 383 315</i>	<i>15 235 546</i>	<i>30 427 918</i>	–	–	<i>1 141 046 779</i>
Finances						
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements...	13 827 431	–	–	–	–	13 827 431
Association internationale de développement ²	12 055 788 061	441 610 000	–	–	–	12 497 398 061
Banque asiatique d'investissement dans infrastructures	257 200 158	–	–	–	–	257 200 158
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	278 549 076	–	–	–	–	278 549 076
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	554 665 860	250 396 555	–	–	–	805 062 415
Société financière internationale	104 801 033	–	–	–	–	104 801 033
	<i>13 264 831 619</i>	<i>692 006 555</i>	–	–	–	<i>13 956 838 174</i>
Total – Souscriptions au capital	<i>14 360 214 934</i>	<i>707 242 101</i>	<i>30 427 918</i>	–	–	<i>15 097 884 953</i>
Prêts et avances						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Associations et organismes internationaux ¹						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique	447 110	–	–	–	–	447 110
Conseil de coopération douanière	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la santé	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	39 192	–	–	–	–	39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	100 989	–	–	–	–	100 989
	<i>6 586 179</i>	–	–	–	–	<i>6 586 179</i>

Tableau 9.12
Organisations internationales – fin

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2019
	1er avril 2018	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
Institutions financières internationales²						
Banque africaine de développement.....	343 895	–	–	125 000	–	218 895
Banque asiatique de développement – spécial.....	27 027 000	–	–	–	–	27 027 000
Banque de développement des Caraïbes						
Fonds de développement agricole	2 000 000	–	–	–	–	2 000 000
Régionale des Caraïbes du Commonwealth.....	5 153 600	–	191 200	–	–	5 344 800
Spécial	372 549 795	17 585 000	599 890	–	–	390 734 685
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	25 768 000	–	956 000	–	–	26 724 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial.....	945 320 000	54 750 000	–	–	–	1 000 070 000
Fonds africain de développement.....	2 980 884 210	108 533 333	3 584 998	–	–	3 093 002 541
Fonds asiatique de développement.....	2 386 532 174	32 956 918	–	–	–	2 419 489 092
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement	394 788 822	568 456	8 636 416	–	–	403 993 694
Fonds international pour le développement agricole	454 383 396	25 000 000	–	–	–	479 383 396
Fonds monétaire international.....	14 133 017	–	524 339	–	–	14 657 356
Fonds multilatéral des investissements	49 308 294	3 132 673	–	–	–	52 440 967
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal	124 435 858	7 854 071	1 275 517	–	–	133 565 446
Société de développement des Andes	687 500	–	–	125 000	–	562 500
.....	7 783 315 561	250 380 451	15 768 360	250 000	–	8 049 214 372
Société financière internationale						
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique.....	224 422 003	–	–	17 403 448	–	207 018 555
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	35 621 732	–	–	7 573 067	–	28 048 665
.....	260 043 735	–	–	24 976 515	–	235 067 220
Finances						
Ministère des Finances						
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance ¹	257 074 600	23 991 482	–	10 520 286	2 330 796	268 215 000
Fonds pour l'environnement mondial ²	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
Société financière internationale						
Fonds catalyseur	75 000 000	–	–	–	–	75 000 000
.....	342 074 600	23 991 482	–	10 520 286	2 330 796	353 215 000
Total – Prêts et avances.....	8 392 020 075	274 371 933	15 768 360	35 746 801	2 330 796	8 644 082 771
Total partiel	22 752 235 009	981 614 034	46 196 278	35 746 801	2 330 796	23 741 967 724
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	871 169	–	–	212 924	–	658 245
Total	22 751 363 840	981 614 034	46 196 278	35 533 877	2 330 796	23 741 309 479

¹ Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.² Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.
Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 18 146 actions de capital émis et 232 814 actions de capital rachatable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2019, la participation du Canada au capital émis est de 318 126 020 \$ CAD pour 18 146 actions, dont 13 618 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachatable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAD et de 2 557 186 890 \$ USD, pour une valeur totale de 4 401 830 768 \$ CAD.

Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2019, la participation du Canada au capital émis est de 384 801 825 \$ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 363 375 615 \$ USD, pour une valeur totale de 8 502 742 497 \$ CAD.

Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2019, la participation du Canada au capital émis est de 52 102 269 \$ CAD pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ USD pour une valeur totale de 163 561 745 \$ CAD.

Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 547 005 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2019, la participation du Canada au capital émis est de 330 517 020 \$ CAD pour 20 034 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829 \$ USD pour une valeur totale de 8 817 260 211 \$ CAD.

Corporation d'investissement interaméricaine

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Corporation d'investissement interaméricaine, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 4 117 actions de capital émis. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2019, la participation du Canada au capital émis est de 55 499 645 \$ CAD pour 2 623 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2019, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ USD, dont 10 732 250 \$ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ USD.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 5 du ministère des Finances, de la *Loi de crédits n° 1 pour 2018-2019*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans).

Au 31 mars 2019, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 12 497 398 061 \$ CAD.

Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures

À compter du 19 mars 2018, le Canada est devenu membre de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII a commencé à exercer ses activités en janvier 2016.

L'investissement du Canada, comme celui de tous les autres actionnaires de la banque, prend la forme de 20 % du capital libéré et de 80 % du capital sujet à appel. Au 31 mars 2019, le Canada a souscrit 9 954 actions (9 954 en 2018). La valeur totale de ces actions est de 995,4 millions de dollars américains (995,4 millions de dollars américains en 2018), dont 199,1 millions de dollars américains (199,1 millions de dollars américains en 2018) sont versés et le solde est sujet à appel. Le capital versé sera payé en versements égaux sur cinq ans, avec un paiement initial de 39,8 millions de dollars américains en mars 2018.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 % de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputées être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD totalisent 216 197 668 \$ USD.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au cours de l'exercice, le Canada a souscrit 12 101 actions additionnelles pour un montant payé de 186 422 091 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2019, le Canada avait souscrit à 70 455 actions. La valeur totale de ces actions est de 8 499 338 925 \$ USD, dont 604 197 476 \$ USD plus 16 404 055 \$ CAD ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 7 879 millions \$ USD.

Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2019, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ USD et ont été appelées en entier.

Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

Institutions financières internationales

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20b et L25b du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Conformément à l'article 178 (1) de la *Loi d'exécution du budget 2017, n° 2*, la responsabilité du programme des MFCC a été transférée, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2019, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient au montant de 207 018 555 \$ CAD.

Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Conformément à l'article 178 (1) de la *Loi d'exécution du budget 2017, no 2*, la responsabilité du programme a été transférée, par décret, au ministre des Affaires étrangères.

Au 31 mars 2019, les avances au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s'établissaient au montant de 28 048 665 \$ CAD.

Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil établie la limite à 1,7 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS).

Au 31 mars 2019, le Canada a prêté une somme globale de 864 554 285 DTS à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 719 964 000 DTS ont été remboursés.

Le solde non réglé de 144 590 285 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,855 \$ CAD). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient des remboursements et une réévaluation de change.

Par ailleurs, le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 215 157 946 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.12.

Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité, des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2019, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAD.

Société financière internationale – Fonds catalyseur

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde dans le Fonds catalyseur de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Le Fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2019, les avances aux fonds catalyseur de la SFI s'établissaient à 75 000 000 \$ CAD.

Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Tableau 9.13
Administrations provinciales et territoriales

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Finances				
Ministère des Finances				
Île-du-Prince-Édouard				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	435 528	–	108 912	326 616
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	63 079	–	–	63 079
	498 607	–	108 912	389 695
Ontario				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	60 145 976	–	15 036 504	45 109 472
Québec				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	–	37 672 500	–	37 672 500
Saskatchewan				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	106 311 824	–	13 288 992	93 022 832
Terre-Neuve-et-Labrador				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	266 668 300	–	–	266 668 300
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	2 836 758	–	–	2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	315 626	–	–	315 626
	269 820 684	–	–	269 820 684
Total partiel	436 777 091	37 672 500	28 434 408	446 015 183
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses	45 680 300	–	6 316 190	39 364 110
Total	391 096 791	37 672 500	22 118 218	406 651 073

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et seront versés dans les exercices subséquents.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 % à 5,375 % par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

Autres prêts, placements et avances

Tableau 9.14
Autres prêts, placements et avances

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Contributions remboursables sans condition				
Affaires mondiales				
Ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	929 000 000	315 000 000	2 792 185	1 241 207 815
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	143 473 770	17 239 507	20 642 532	140 070 745
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie	1 543 274 853	156 569 064	332 575 462	1 367 268 455
Agence de développement économique du Canada				
pour les régions du Québec	520 643 287	121 811 508	77 894 506	564 560 289
Agence de promotion économique du Canada atlantique	360 260 685	84 857 511	61 070 887	384 047 309
Agence fédérale de développement économique				
pour le Sud de l'Ontario	298 528 684	96 700 994	43 986 216	351 243 462
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	88 151 187	38 828 095	17 454 590	109 524 692
	2 810 858 696	498 767 172	532 981 661	2 776 644 207
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans	–	1 849 623	–	1 849 623
Total partiel	3 883 332 466	832 856 302	556 416 378	4 159 772 390
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses	367 293 893	95 403 273	35 196 708	427 500 458
Total – Contributions remboursables sans condition	3 516 038 573	737 453 029	521 219 670	3 732 271 932
Prêts et avances à justifier				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Employés affectés à l'étranger	28 101 785	13 264 066	16 049 727	25 316 124
Missions à l'étranger	46 915 962	140 825 502	144 788 791	42 952 673
	75 017 747	154 089 568	160 838 518	68 268 797
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte du capital d'exploitation	42 939 304	509 860 915	503 282 241	49 517 978
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes				
	21 352 219	6 353 149	1 174 418	26 530 950
Diverses avances à justifier				
	55 984 278	33 723 511	21 370 536	68 337 253
	77 336 497	40 076 660	22 544 954	94 868 203
Total – prêts et avances à justifier	195 293 548	704 027 143	686 665 713	212 654 978

Tableau 9.14
Autres prêts, placements et avances – suite

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Autres				
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens	666 896	–	90 149	576 747
Fonds de prêts aux Inuits.....	71 457	–	–	71 457
Premières Nations de la Colombie-Britannique.....	550 298 986	–	2 991 487	547 307 499
Prêt perpétuel de la bande Stoney.....	389 615	–	–	389 615
Revendicateurs autochtones	469 119 136	13 530 185	6 652 124	475 997 197
	<i>1 020 546 090</i>	<i>13 530 185</i>	<i>9 733 760</i>	<i>1 024 342 515</i>
Affaires mondiales				
Exportation et développement Canada				
Soutien et développement du commerce	738 896 682	33 877 087	327 161 158	445 612 611
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.....	35 593	–	–	35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc	83 308 182	–	25 287 994	58 020 188
Programmes nationaux de commercialisation.....	206 133 725	39 127 680	41 062 329	204 199 076
	<i>289 477 500</i>	<i>39 127 680</i>	<i>66 350 323</i>	<i>262 254 857</i>
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants				
Avances	1 807	–	1 807	–
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.....	54 228	–	2 028	52 200
	<i>56 035</i>	<i>–</i>	<i>3 835</i>	<i>52 200</i>
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale.....	642 845	2 245 441	2 268 571	619 715
Programme d'apprentissage mixte	141 317	2 244 000	2 137 960	247 357
	<i>784 162</i>	<i>4 489 441</i>	<i>4 406 531</i>	<i>867 072</i>
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail	15 344 001	748 000	–	16 092 001
Prêts canadiens aux apprentis	197 867 834	56 242 436	16 854 120	237 256 150
Programme canadien de prêts aux étudiants	19 959 538 885	4 075 134 644	2 870 799 461	21 163 874 068
	<i>20 172 750 720</i>	<i>4 132 125 080</i>	<i>2 887 653 581</i>	<i>21 417 222 219</i>
Finances				
Ministère des Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Avances	–	7 000 000	7 000 000	–
Banque Commerciale du Canada.....	42 202 293	–	–	42 202 293
Fonds d'investissement de PPP Canada Inc.	991 138 612	567 345	506 968 957	484 737 000
	<i>1 033 340 905</i>	<i>7 567 345</i>	<i>513 968 957</i>	<i>526 939 293</i>
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Prêts consentis aux immigrants	61 626 193	25 326 245	18 509 211	68 443 227
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Autres prêts aux entreprises.....	62 115 061	46 227 424	59 451 395	48 891 090
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs	442 149	1 906 627	1 891 873	456 903
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes.....	5 258 897	54 535	–	5 313 432
	<i>67 816 107</i>	<i>48 188 586</i>	<i>61 343 268</i>	<i>54 661 425</i>

Tableau 9.14
Autres prêts, placements et avances – fin

(en dollars)

	1er avril 2018	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2019
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Pêcheurs d'aiglefin	1 343 337	–	–	1 343 337
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés.....	128 315	–	–	128 315
	1 471 652	–	–	1 471 652
Services aux Autochtones				
Ministère des Services aux Autochtones Canada				
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens.....	229 206	74 614	–	303 820
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves	1 241 759	–	239 174	1 002 585
	1 470 965	74 614	239 174	1 306 405
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement.....	(8 577 826)	30 554 145	31 450 410	(9 474 091)
Transports				
Ministère des Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria.....	2 023 109	–	42 720	1 980 389
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	173 698	–	–	173 698
	2 196 807	–	42 720	2 154 087
Paiements de transition – Salaires en arriérés.....	623 214 166	96 563	26 438 955	596 871 774
Prêts divers, placements et avances	772 172	65 538	584 199	253 511
	623 986 338	162 101	27 023 154	597 125 285
Total partiel – Autres	24 005 842 330	4 335 022 509	3 947 886 082	24 392 978 757
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes.....	50 501 131	–	5 614 636	44 886 495
	23 955 341 199	4 335 022 509	3 942 271 446	24 348 092 262
Plus : redressement de consolidation ¹	1 139 211 000	616 313 000	–	1 755 524 000
Total – Autres	25 094 552 199	4 951 335 509	3 942 271 446	26 103 616 262
Total	28 805 884 320	6 392 815 681	5 150 156 829	30 048 543 172

¹ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.

Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 18 531 257 \$ aux employés; des avances de 1 205 355 \$ pour frais médicaux; des avances de 10 174 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 2 683 947 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et des débetures scolaires et de clubs de 2 885 391 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 1 % à 2 % par année, et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finaux entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2023.

Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Compte du capital d'exploitation

Un Compte du capital d'exploitation a été créé pour financer les avances temporaires des employés ministériels au Canada et à l'étranger pour : a) le salaire et les avantages sociaux; b) les avances permanentes; et c) les demandes de remboursement de frais de déplacement et les demandes de remboursement diverses. Le nom du compte a été modifié en 2018 afin de refléter l'utilisation du compte par le ministère de la Défense nationale.

Le montant autorisé est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b du ministère de la Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente de prêt ou billet à ordre, ou selon la première des deux dates atteintes.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 6 % par année.

Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 5,50 % par année.

Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2018-2019*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1er avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2018 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payeront les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
 - i. date de règlement d'un traité;
 - ii. douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
 - iii. septième anniversaire après la signature d'une entente de principe; ou
 - iv. date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 16 461 956\$ et 530 941 211 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,67 % et 4,64 % par année pour la portion intérêt.

Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta (Bande) pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la Bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3,00 % annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la Bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la réserve Morley.

Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L15 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2018-2019*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 40 882 752 \$ et de 435 114 445 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,69 % et 11,89 % par année pour la portion portant intérêt.

Soutien et développement du commerce

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada. Ces transactions sont connues collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». La Loi prévoit qu'au total, les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs sur le Compte du Canada, y compris les ententes donnant lieu à des passifs éventuels au titre de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 20 milliards de dollars.

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, les exportations canadiennes et la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux. En 2014, un nouveau règlement est entré en vigueur; il clarifie les cas où EDC peut fournir un soutien au Canada. Au courant de l'exercice, aucune opération portée au Compte du Canada n'a été conclue pour le soutien et le développement du commerce intérieur.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Le tableau 11.4 et le tableau 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2019	
	1er avril 2018	Paiements ou autres débits ¹	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ²		Réévaluation
Commerce d'exportation						
a) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 % à 5,89 % par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :						
États-Unis	541 176 292	–	18 207 994	327 087 862	–	232 296 424
b) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt au taux de 2,26 % par année, avec les remboursements finals en août 2048 :						
Canada	–	10 000 000	–	–	–	10 000 000
c) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 % ou le taux interbancaire offert à Londres, plus des taux variant entre 3,0 % à 8,0 % par année, avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :						
États-Unis	197 720 390	–	7 296 815	73 296	–	204 943 909
Total partiel	738 896 682	10 000 000	25 504 809	327 161 158	–	447 240 333
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	–	1 627 722	–	–	–	1 627 722
Total – Commerce d'exportation	738 896 682	8 372 278	25 504 809	327 161 158	–	445 612 611

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

¹ Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

² Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts accordés par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants

Avances

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 millions de dollars.

Provision pour prestations conditionnelles

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 livres sterling britannique. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1er mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du RSSFP. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du RSSFP. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les charges réelles sont enregistrées après l'approbation du *Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP*.

Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite aux rondes de négociations de 2004, 2008, 2010 et subséquemment en 2014, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la charge est enregistrée.

Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) b) et e) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés du gouvernement canadien blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont sujettes aux termes et conditions des ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à l'expiration de ces ententes.

Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail est autorisée à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 %). Les apprentis ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2019 est de 237 256 150 \$ (197 867 834 \$ au 31 mars 2018). Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été radié (aucun au 31 mars 2018).

Programme canadien de prêts aux étudiants

Depuis le 1er août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risque partagé (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants et les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 %). Les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par le ministère de l'Emploi et du Développement social ne peut dépasser 24 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 162 154 347 \$ (200 039 294 \$ au 31 mars 2018) ont été radiés conformément au crédit 7c du ministère de l'Emploi et du Développement social, de la *Loi de crédit n° 5* de 2018-2019 et 22 767 767 \$ (17 796 477 \$ au 31 mars 2018) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 391 261 840 \$ (343 950 956 \$ au 31 mars 2018) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 2 856 342 \$ (4 429 548 \$ au 31 mars 2018) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1er août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2019 est de 21 051 645 035 \$ (19 804 803 804 \$ au 31 mars 2018).

Prêts à risque partagé

Les prêts émis avant le 1er août 2000 et le, ou après le, 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2019 est de 45 409 223 \$ (57 144 147 \$ au 31 mars 2018) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 770 429 806 \$ (794 900 682 \$ au 31 mars 2018) pour les prêts appartenant aux institutions financières.

Prêts garantis

Les prêts émis avant le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2019 est de 66 819 810 \$ (97 590 960 \$ au 31 mars 2018) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 1 797 936 \$ (2 801 350 \$ au 31 mars 2018) pour les prêts appartenant aux institutions financières.

Agence de la consommation en matière financière du Canada – Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

Fonds d'investissement de PPP Canada Inc.

Les placements détenus par PPP Canada Inc. ont été pris en charge par le gouvernement du Canada à la suite de la dissolution de PPP Canada Inc. en 2018, conformément au paragraphe 209.1(3) de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*.

Ces placements comprennent des certificats de placement garanti dont l'échéance varie de 1 à 2 ans.

Les placements ont généré des taux d'intérêt de 1,65 % à 2,15 % par année.

Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la Loi.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 126 600 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, ayant porté intérêt à des taux de 0,76 % à 9,06 % par année, jusqu'au 21 février 2018, pour un montant total de 41 010 178 \$ dont 12 928 400 \$ est en souffrance;
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 3 à 8 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêt pour un montant total de 27 433 049 \$ dont 21 861 \$ est en souffrance.

Autres prêts aux entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Cette autorité pourvoit au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs

Des avances ont été consenties pour appuyer le fonds de roulement de centres d'aide aux entrepreneurs offrant des services aux entreprises en démarrage, aux futurs entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1er février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Producteurs canadiens de poissons de fond congelés

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 % par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

L'autorité de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53b, de la *Loi de crédits n° 1, 1970*, modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministre à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 2,2 milliards de dollars, tel que modifié par le crédit 7b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*.

Si un prêt effectué avec une garantie du ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

Biens saisis – Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Administration portuaire du Grand Victoria

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria. Un escompte de 94 440\$ est enregistré pour refléter la nature des conditions avantageuses du prêt.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 % par année, et est remboursable sur une période de 15 ans, avec le versement final le 9 mai 2020.

Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent sont gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 % par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013.

En date du 31 mars 2019, la balance restante du prêt est présumée irrécouvrable et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Paiements de transition – Salaires en arrérages

Au cours de l'exercice 2014-2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

Prêts divers, placements et avances

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Redressement de consolidation

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

Provision pour moins-value

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de recouvrement nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice. En 2018, la méthode de provisionnement utilisée dans le calcul des provisions du gouvernement a été mise à jour pour ses expositions souveraines. Le changement le plus significatif est l'introduction des taux de perte en cas de défaillance spécifiques aux débiteurs qui remplace le taux général applicable à tous les débiteurs compris dans le portefeuille. Le changement de méthodologie a été comptabilisé comme un changement d'estimation et n'a pas eu d'impact significatif sur la provision pour moins-value.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 10

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Actifs non financiers au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Actifs non financiers	315
Immobilisations corporelles	316
Véhicules	318
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	318

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

Tableau 10.1 Actifs non financiers par catégorie

(en milliers de dollars)

	2019	2018
		Redressés ¹
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains	2 100 162	1 814 426
Bâtiments	17 441 724	15 823 682
Travaux et infrastructures	8 965 406	8 252 299
Matériel et outillage.....	11 745 752	11 098 766
Véhicules, tableau 10.3.....	14 825 253	15 258 580
Améliorations locatives.....	1 137 882	1 126 801
Biens en construction	20 188 311	17 759 720
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4.....	2 537 865	2 700 728
	78 942 355	73 835 002
Stocks	6 600 924	6 679 188
Charges payées d'avance et autres ¹	1 131 142	1 119 048
Total	86 674 421	81 633 238

¹ Certaines données comparatives ont été redressées. Des précisions sur le redressement sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

Immobilisations corporelles

Tableau 10.2

Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
Immobilisations au coût				
Affaires mondiales	561 651	1 807 112	9 997	237 148
Défense nationale	87 199	11 884 296	2 763 592	21 233 009
Environnement et Changement climatique	233 200	1 174 065	4 118 915	951 648
Infrastructure et Collectivités	178 149	–	839 297	12 087
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	1 070 822	57 828	2 645 765
Patrimoine canadien et Multiculturalisme.....	407 136	2 138 102	880 714	1 666 720
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 662	834 134	3 031 748	548 862
Ressources naturelles	9 965	829 531	103 629	750 606
Sécurité publique et Protection civile	88 158	5 152 430	924 221	2 235 414
Services publics et Approvisionnement	242 560	7 302 428	1 750 791	3 023 431
Transports	238 541	1 492 173	4 345 771	1 589 864
Autres portefeuilles ministériels	19 648	1 479 945	45 153	3 619 793
Immobilisations brutes totales.....	2 100 162	35 165 038	18 871 656	38 514 347
Amortissement cumulé				
Affaires mondiales	–	1 064 645	1 630	169 916
Défense nationale	–	5 109 930	1 648 123	14 137 188
Environnement et Changement climatique	–	784 269	2 032 645	658 950
Infrastructure et Collectivités	–	–	271 272	8 501
Innovation, Sciences et Développement économique .	–	702 695	34 973	2 115 996
Patrimoine canadien et Multiculturalisme.....	–	1 010 096	497 205	1 248 235
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	532 904	1 511 428	384 168
Ressources naturelles	–	384 334	42 658	478 777
Sécurité publique et Protection civile	–	2 462 964	560 205	1 692 690
Services publics et Approvisionnement	–	3 779 049	754 095	2 111 955
Transports	–	878 768	2 528 596	1 023 446
Autres portefeuilles ministériels	–	1 013 660	23 420	2 738 773
Amortissement cumulé total.....	–	17 723 314	9 906 250	26 768 595
Immobilisations nettes totales				
Affaires mondiales	561 651	742 467	8 367	67 232
Défense nationale	87 199	6 774 366	1 115 469	7 095 821
Environnement et Changement climatique	233 200	389 796	2 086 270	292 698
Infrastructure et Collectivités	178 149	–	568 025	3 586
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	368 127	22 855	529 769
Patrimoine canadien et Multiculturalisme.....	407 136	1 128 006	383 509	418 485
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 662	301 230	1 520 320	164 694
Ressources naturelles	9 965	445 197	60 971	271 829
Sécurité publique et Protection civile	88 158	2 689 466	364 016	542 724
Services publics et Approvisionnement	242 560	3 523 379	996 696	911 476
Transports	238 541	613 405	1 817 175	566 418
Autres portefeuilles ministériels	19 648	466 285	21 733	881 020
Immobilisations nettes totales	2 100 162	17 441 724	8 965 406	11 745 752

¹ On trouvera des précisions au tableau 10.3.² On trouvera des précisions au tableau 10.4.

Véhicules ¹	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition ²	Total 2019	Total 2018
66 681	292 735	245 187	–	3 220 511	2 891 524
36 658 068	128 407	7 569 524	842 689	81 166 784	79 601 687
179 245	53 372	1 144 400	37 404	7 892 249	7 175 405
111	9 434	3 433 962	58 036	4 531 076	3 294 493
38 277	63 071	1 449 233	64 577	5 400 866	5 230 394
33 701	189 168	329 091	43 410	5 688 042	5 592 916
2 808 516	559 289	2 019 855	–	9 825 066	8 637 179
19 250	96 813	136 633	95 993	2 042 420	2 022 056
802 851	231 802	1 233 910	30 316	10 699 102	10 131 420
11 779	1 026 295	1 622 784	2 676 053	17 656 121	16 065 375
2 141 649	171 241	346 924	818 820	11 144 983	10 790 127
129 810	655 181	656 808	426	6 606 764	6 287 869
42 889 938	3 476 808	20 188 311	4 667 724	165 873 984	157 720 444
39 403	196 813	–	–	1 472 407	1 380 386
24 268 171	52 639	–	733 511	45 949 562	44 685 478
116 619	44 866	–	20 644	3 657 993	3 549 183
57	4 447	–	–	284 277	280 321
26 356	30 721	–	36 219	2 946 960	2 848 257
24 485	113 042	–	25 511	2 918 574	2 971 466
1 635 057	372 085	–	–	4 435 642	4 281 170
12 654	40 652	–	30 908	989 983	989 968
488 663	149 110	–	7 723	5 361 355	5 000 317
7 376	713 259	–	1 096 406	8 462 140	7 958 416
1 358 653	109 872	–	178 776	6 078 111	5 807 907
87 191	511 420	–	161	4 374 625	4 132 572
28 064 685	2 338 926	–	2 129 859	86 931 629	83 885 442
27 278	95 922	245 187	–	1 748 104	1 511 138
12 389 897	75 768	7 569 524	109 178	35 217 222	34 916 209
62 626	8 506	1 144 400	16 760	4 234 256	3 626 222
54	4 987	3 433 962	58 036	4 246 799	3 014 172
11 921	32 350	1 449 233	28 358	2 453 906	2 382 137
9 216	76 126	329 091	17 899	2 769 468	2 621 449
1 173 459	187 204	2 019 855	–	5 389 424	4 356 009
6 596	56 161	136 633	65 085	1 052 437	1 032 089
314 188	82 692	1 233 910	22 593	5 337 747	5 131 103
4 403	313 036	1 622 784	1 579 647	9 193 981	8 106 959
782 996	61 369	346 924	640 044	5 066 872	4 982 219
42 619	143 761	656 808	265	2 232 139	2 155 297
14 825 253	1 137 882	20 188 311	2 537 865	78 942 355	73 835 002

Véhicules

Tableau 10.3
Véhicules par sous-catégorie

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
Navires et embarcations	16 594 848	11 419 822	5 175 026	5 487 132
Aéronefs	20 464 468	12 644 688	7 819 780	7 983 282
Véhicules automobiles (non-militaires).....	2 562 506	1 707 835	854 671	855 090
Véhicules militaires	1 707 164	1 352 052	355 112	278 886
Autres véhicules.....	1 560 952	940 288	620 664	654 190
Total	42 889 938	28 064 685	14 825 253	15 258 580

Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Tableau 10.4
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
Terrains.....	90 237	–	90 237	32 201
Bâtiments.....	2 744 955	1 232 562	1 512 393	1 636 779
Travaux et infrastructures	826 640	181 182	645 458	654 249
Matériel et outillage	314 606	82 804	231 802	285 989
Véhicules	691 286	633 311	57 975	91 510
Total	4 667 724	2 129 859	2 537 865	2 700 728

Section 11

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel au 31 mars

Table des matières

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles	320
Droits contractuels	365
Passif éventuel.....	367

Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles, les droits contractuels et le passif éventuel.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

Tableau 11.1
Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location- exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3	105 176	48 294	4 282	–	157 752
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4.....	–	–	–	4 745	4 745
Total	105 176	48 294	4 282	4 745	162 497

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2020 à 2024 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2025 et exercices ultérieurs.

Tableau 11.2
Cédule des paiements minimums

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location- exploitation	Organisations internationales	Total
2020.....	31 018	12 413	477	1 755	45 663
2021.....	19 144	9 096	495	1 185	29 920
2022.....	14 698	7 236	446	391	22 771
2023.....	10 457	3 585	378	188	14 608
2024.....	6 627	2 243	305	103	9 278
2025 et ultérieurs	23 232	13 721	2 181	1 123	40 257
Total	105 176	48 294	4 282	4 745	162 497

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile. Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services.

Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains baux contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Accords de paiements de transfert										
Agriculture et Agroalimentaire										
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire										
<i>Programme Agri-assurance</i>										
Agrégat	21	21	3	18	6	6	4	2	–	–
<i>Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture</i>										
Agrégat	25	25	15	10	5	5	–	–	–	–
<i>Programme Agri-marketing</i>										
Agrégat	67	67	23	44	23	21	–	–	–	–
<i>Programme Agri-science</i>										
Agrégat	147	147	24	123	36	34	30	23	–	–
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Partenariat canadien pour l'agriculture</i>										
Gouvernement de l'Alberta	216	216	34	182	43	43	48	48	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	62	62	10	52	12	12	14	14	–	–
Gouvernement du Manitoba	93	93	14	79	18	19	21	21	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	20	20	3	17	4	4	5	4	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	20	20	3	17	4	4	4	5	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	20	20	3	17	4	4	5	4	–	–
Gouvernement de l'Ontario	242	242	38	204	48	48	54	54	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	20	20	3	17	4	4	4	5	–	–
Gouvernement du Québec	155	155	23	132	31	31	35	35	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	214	214	40	174	41	41	46	46	–	–
<i>Programme d'investissement dans les fermes laitières</i>										
Agrégat	130	130	81	49	49	–	–	–	–	–
	1 452	1 452	317	1 135	328	276	270	261	–	–
Patrimoine canadien et Multiculturalisme										
Ministère du Patrimoine canadien										
<i>Programme des Autochtones</i>										
Agrégat	35	35	24	11	11	–	–	–	–	–
<i>Plan d'action pour les langues autochtones</i>										
Agrégat	28	28	14	14	14	–	–	–	–	–
<i>Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine</i>										
Agrégat	12	12	2	10	10	–	–	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat	74	74	24	50	27	15	6	2	–	–
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat	60	60	23	37	23	13	1	–	–	–
<i>Fonds du Canada pour les espaces culturels</i>										
Agrégat	79	79	34	45	29	14	2	–	–	–
Le Musée canadien du canot	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
The Thunder Bay National Exhibition Centre and Centre for Indian Art	12	12	–	12	6	5	1	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Fonds de la musique du Canada										
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings.....	43	43	33	10	10	–	–	–	–	–
Fonds pour l'histoire du Canada										
Agrégat	16	16	4	12	4	5	2	1	–	–
Programme des contestations judiciaires										
Université d'Ottawa.....	24	24	9	15	5	5	5	–	–	–
Programme Développement des communautés de langue officielle										
Agrégat	130	130	55	75	47	16	9	3	–	–
Vie communautaire, agrégat.....	15	15	4	11	4	3	4	–	–	–
Gouvernement du Yukon	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Programme de Mise en valeur des langues officielles										
Agrégat	22	22	6	16	8	4	4	–	–	–
Programme Échanges Canada										
Agrégat	17	17	5	12	6	5	1	–	–	–
Expériences Canada	14	14	–	14	5	4	5	–	–	–
YMCA of Greater Toronto	24	24	–	24	8	8	8	–	–	–
Programme d'accueil										
Agrégat	14	14	3	11	10	1	–	–	–	–
Programme de soutien au sport										
Agrégat	72	72	2	70	68	1	1	–	–	–
Centre canadien multisport.....	23	23	8	15	8	7	–	–	–	–
Organisation nationale des services										
Agrégat.....	36	36	12	24	24	–	–	–	–	–
Olympiques spéciaux Canada Inc.	17	17	3	14	6	4	4	–	–	–
Participation au sport bilatérale	16	16	–	16	5	5	6	–	–	–
Conseil des Arts du Canada										
Subventions	372	372	262	110	86	24	–	–	–	–
	1 207	1 207	537	670	459	143	62	6	–	–
Relations Couronne-Autochtones										
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien										
Financement des bénéficiaires autochtones (Autre)										
Arctic Co-Operatives Ltd	40	40	28	12	12	–	–	–	–	–
Fédération des coopératives du Nouveau Québec.....	30	30	10	20	10	10	–	–	–	–
Joint Secretariat.....	34	34	7	27	3	4	3	4	3	10
Kinoomaadziwin Education Body Inc	268	268	54	214	54	53	54	53	–	–
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board.....	36	36	7	29	4	3	4	3	4	11
Nunavut Planning Commission (NPC).....	55	55	44	11	6	5	–	–	–	–
Nunavut Wildlife Management Board.....	106	106	83	23	11	12	–	–	–	–
Parsons Inc.....	101	101	30	71	71	–	–	–	–	–
Sahtu Land and Water Board.....	14	14	3	11	1	2	1	2	1	4
Sahtu Secretariat Incorporated.....	17	17	3	14	2	2	1	2	2	5
The North West Company.....	120	120	40	80	40	40	–	–	–	–
Wek'Eezhii Land and Water Board	21	21	5	16	2	2	2	2	2	6
Yukon Environmental Socio-Economic Assessment Board.....	51	51	23	28	6	5	6	5	6	–
Entente de financement pour des projets										
Windigo First Nations Council.....	22	22	–	22	11	11	–	–	–	–
Ententes de financement pour les gouvernements provinciaux et les territoires										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .	45	45	30	15	5	5	5	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	51	51	32	19	5	5	5	4	–	–
Gouvernement du Yukon	21	21	7	14	7	7	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Subvention										
Gouvernement de la Nation Crie	1 699	1 699	645	1 054	117	117	117	117	117	469
Manitoba Metis Federation Inc.....	153	153	129	24	6	6	6	6	–	–
Mi'kmaw Kina'matnewey	579	579	54	525	58	58	59	58	58	234
Gouvernement de Tlicho	62	62	36	26	9	8	9	–	–	–
Autonomie gouvernementale des indiens										
Carcross/Tagish First Nation	66	66	55	11	11	–	–	–	–	–
Kwanlin Dun First Nation	136	136	119	17	17	–	–	–	–	–
Sioux Valley Dakota Nation.....	105	105	71	34	17	17	–	–	–	–
Tla'Amin Nation.....	123	123	59	64	16	16	16	16	–	–
Westbank First Nation.....	91	91	51	40	13	14	13	–	–	–
Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$										
Agrégat	737	737	488	249	120	74	20	14	9	12
	4 783	4 783	2 113	2 670	634	476	321	286	202	751
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
Économie à faibles émissions de carbone										
Gouvernement de l'Alberta.....	148	148	3	145	98	38	9	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	162	162	24	138	51	40	47	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	51	51	4	47	15	15	17	–	–	–
Gouvernement de Terre Neuve et Labrador.....	45	45	–	45	8	7	30	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	31	31	–	31	13	9	9	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	56	56	9	47	14	14	19	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	31	31	–	31	2	7	22	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	34	34	7	27	6	6	15	–	–	–
Gouvernement du Québec	261	261	22	239	92	100	47	–	–	–
Fonds canadien pour la nature										
Agrégat	16	16	5	11	5	4	1	1	–	–
Conservation de la nature										
Agrégat	40	40	6	34	18	9	4	3	–	–
Prévention et gestion de la pollution										
Agrégat	34	34	10	24	15	7	2	–	–	–
Prise de mesures sur la croissance propre et les changements climatiques										
Agrégat	41	41	10	31	15	14	1	1	–	–
	950	950	100	850	352	270	223	5	–	–
Famille, Enfants et Développement social										
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes										
Agrégat	85	85	35	50	21	16	8	4	1	–
Fonds canadien pour l'emploi										
Gouvernement du Québec	696	696	583	113	113	–	–	–	–	–
Service Jeunesse Canada										
Agrégat	51	51	22	29	29	–	–	–	–	–
Apprentissage et la garde des jeunes enfants										
Agrégat	84	84	56	28	28	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	136	136	91	45	45	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	156	156	104	52	52	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	47	47	31	16	16	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	35	35	23	12	12	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	439	439	293	146	146	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	261	261	174	87	87	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	41	41	27	14	14	–	–	–	–	–
Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire										
Agrégat	42	42	2	40	10	10	10	10	–	–
Community Economic Development & Employability Corporation	12	12	–	12	3	3	3	3	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers										
Agrégat	54	54	17	37	16	11	8	2	–	–
Compétences futures										
Ryerson University	360	360	21	339	48	73	73	73	72	–
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones										
Agrégat	13	13	–	13	1	1	2	1	1	7
Aboriginal Labour Force Development Circle	66	66	–	66	6	7	7	7	6	33
Akwesasne Area Management Board	36	36	–	36	4	3	4	3	4	18
Grand River Employment & Training Inc.	59	59	–	59	6	6	6	6	6	29
Mamaweswen, The North Shore										
Tribal Council	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
Matawa First Nations Management Inc	22	22	–	22	2	2	2	2	2	12
Miawpukek First Nation	10	10	–	10	1	1	1	1	1	5
Mi'kmaq Employment Training Secretariat	56	56	–	56	5	6	5	6	6	28
Native Council of Nova Scotia	18	18	–	18	2	2	2	2	1	9
Ontario Federation of Indigenous										
Friendship Centres	96	96	–	96	9	9	10	10	10	48
Shooniyaa Wa-Biitong	47	47	–	47	4	5	5	5	5	23
Sioux Lookout Area Aboriginal										
Employment & Training	59	59	–	59	6	6	6	6	6	29
Skanehiokwaioteh Incorporated /										
Niagara Peninsula Aboriginal Area										
Management Board	29	29	–	29	3	3	3	3	3	14
Southern First Nations Secretariat /										
London District Chiefs Council	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
Wabun Tribal Council	45	45	–	45	4	5	4	5	4	23
Walpole Island First Nation	23	23	–	23	2	2	3	2	2	12
Wikwemikong Unceded Indian Reserve	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
Ententes de développement du marché du travail										
Agrégat	25	25	12	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	341	341	167	174	174	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	643	643	322	321	321	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	113	113	56	57	57	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	215	215	107	108	108	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	289	289	143	146	146	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	197	197	98	99	99	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	1 427	1 427	719	708	708	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	60	60	31	29	29	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	1 280	1 280	657	623	623	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	100	100	50	50	50	–	–	–	–	–
Programme de coopération patronale-syndicale										
Agrégat	14	14	2	12	3	3	3	2	1	–
Fonds d'intégration pour les personnes handicapées										
Agrégat	106	106	28	78	34	31	13	–	–	–
Vers un chez-soi										
Agrégat	221	221	–	221	73	54	32	31	31	–
Affordable Housing Association of										
Nova Scotia	17	17	–	17	3	3	3	4	4	–
Calgary Homeless Foundation	45	45	–	45	9	8	9	9	10	–
Ville de Hamilton	29	29	–	29	6	5	6	6	6	–
Ville d'Ottawa	41	41	–	41	8	7	8	9	9	–
Ville de Toronto	124	124	–	124	23	23	26	26	26	–
Homeward Trust Foundation	44	44	–	44	9	8	9	9	9	–
Lu'ma Native BCH Housing Society	22	22	–	22	4	5	4	5	4	–
Ontario Federation of Indigenous										
Friendship Centres	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Provincial Metis Housing Corporation	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Vancity Community Foundation	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Programme d'appui aux initiatives sectorielles										
Agrégat	71	71	22	49	25	20	4	–	–	–
Fonds pour les compétences et les partenariats										
Agrégat	212	212	102	110	65	45	–	–	–	–
Programme de partenariats pour le développement social										
Agrégat	48	48	16	32	15	10	7	–	–	–
Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants										
Agrégat	81	81	32	49	25	24	–	–	–	–
Ententes sur le développement de la main-d'œuvre										
Gouvernement de l'Alberta.....	518	518	98	420	100	107	106	107	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	605	605	117	488	117	124	123	124	–	–
Gouvernement du Manitoba	164	164	32	132	32	33	34	33	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	96	96	20	76	19	19	19	19	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	67	67	15	52	13	13	13	13	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	120	120	25	95	24	24	24	23	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	15	15	4	11	3	3	3	2	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	1 717	1 717	324	1 393	330	354	355	354	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	20	20	5	15	4	4	4	3	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	145	145	30	115	29	29	29	28	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	15	15	4	11	3	2	3	3	–	–
Gouvernement du Yukon	15	15	4	11	3	3	2	3	–	–
Stratégie emploi jeunesse										
Agrégat	347	347	223	124	122	2	–	–	–	–
Compétences Canada	30	30	5	25	9	7	5	4	–	–
	12 819	12 819	4 949	7 870	4 156	1 153	1 017	980	241	323
Affaires mondiales										
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité										
Agrégat	950	950	531	419	247	118	38	12	2	2
Fondation Aga Khan Canada.....	95	95	43	52	23	17	5	4	3	–
Agriteam Canada.....	95	95	49	46	23	11	6	4	2	–
Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.....	15	15	2	13	2	3	3	2	–	3
Bureau canadien de l'éducation internationale	36	36	24	12	11	1	–	–	–	–
Société de coopération pour le développement international	78	78	27	51	16	11	10	11	3	–
Service d'assistance canadienne aux organismes	26	26	11	15	7	4	4	–	–	–
Canadian Foodgrains Bank.....	100	100	50	50	25	25	–	–	–	–
Croix-Rouge canadienne	76	76	45	31	16	5	4	4	2	–
CARE Canada	105	105	48	57	25	17	9	5	1	–
Centre de coopération internationale en santé et développement	41	41	21	20	11	5	4	–	–	–
Centre d'études et de coopération internationale	70	70	13	57	13	14	14	12	4	–
Christian Children's Fund of Canada	21	21	6	15	5	4	2	2	2	–
CODE	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Collèges et instituts Canada.....	77	77	27	50	22	17	8	3	–	–
Consortium CCISD-CHUM	19	19	4	15	3	4	4	4	–	–
Consortium de CARE Canada et Oxfam Canada	14	14	3	11	5	4	2	–	–	–
Consortium Entraide universitaire mondiale du Canada et Centre d'étude et de coopération internationale.....	37	37	23	14	10	4	–	–	–	–
Consortium Entraide universitaire mondiale du Canada et Consultores HODI.....	15	15	3	12	2	3	7	–	–	–
CowaterSogema International Inc	165	165	42	123	43	37	20	9	9	5
Cuso International	82	82	53	29	22	5	1	1	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Développement international Desjardins	59	59	21	38	14	12	7	3	2	–
Fédération canadienne des municipalités	63	63	24	39	20	11	7	1	–	–
Forum des fédérations	25	25	8	17	6	5	4	2	–	–
Grands Défis Canada	150	150	55	95	47	48	–	–	–	–
Avocats sans frontières Canada	40	40	14	26	9	8	6	3	–	–
Manitoba Council for International Cooperation	17	17	1	16	3	8	4	1	–	–
Mennonite Economic Development Associates	121	121	36	85	31	26	21	7	–	–
Nutrition International	70	70	50	20	20	–	–	–	–	–
Oxfam Canada	86	86	13	73	19	22	21	8	3	–
Oxfam-Québec	106	106	53	53	22	15	10	5	1	–
Plan International Canada Inc.	174	174	74	100	43	29	21	6	–	1
Right To Play International	40	40	9	31	8	8	7	7	1	–
Aide à l'enfance Canada	64	64	37	27	17	7	2	1	–	–
Solidarité Union Coopération	20	20	8	12	5	4	1	1	1	–
Toronto Centre	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
University of British Columbia	20	20	7	13	9	4	–	–	–	–
Entraide universitaire mondiale du Canada	80	80	28	52	19	20	11	2	–	–
Vision mondiale Canada	56	56	33	23	16	5	2	–	–	–
	3 342	3 342	1 503	1 839	846	548	272	126	36	11
Santé										
Ministère de la Santé										
Accords de contributions										
Fondation Neuro Canada	120	120	107	13	13	–	–	–	–	–
Société canadienne du sang	26	26	6	20	5	5	5	5	–	–
Inforoute Santé du Canada	300	300	68	232	75	77	80	–	–	–
Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	124	124	20	104	23	26	29	26	–	–
Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	87	87	53	34	17	17	–	–	–	–
Institut canadien d'information sur la santé	365	365	87	278	88	92	98	–	–	–
Partenariat canadien contre le cancer	237	237	82	155	51	51	53	–	–	–
Commission de la santé mentale du Canada	43	43	29	14	14	–	–	–	–	–
Services de soins à domicile et de soins communautaires et les services en santé mentale et en toxicomanie										
Agrégat	16	16	2	14	3	4	5	2	–	–
Gouvernement de l'Alberta	548	548	98	450	129	146	175	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	620	620	115	505	144	164	197	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	171	171	31	140	40	45	55	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	97	97	17	80	23	26	31	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	67	67	12	55	16	18	21	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	122	122	22	100	29	32	39	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	1 817	1 817	328	1 489	425	484	580	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	19	19	3	16	5	5	6	–	–	–
Gouvernement du Québec	1 073	1 073	193	880	251	286	343	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	149	149	27	122	35	40	47	–	–	–
Programme pour les langues officielles en santé										
Aggrégat	60	60	12	48	12	12	12	12	–	–
Réseau communautaire de santé et de services sociaux	29	29	6	23	6	6	6	5	–	–
Université McGill	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Société Santé en français inc.	33	33	6	27	7	6	7	7	–	–
Université de Moncton	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Université d'Ottawa	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Programme sur l'usage et les dépendances aux substances										
Aggrégat	91	91	17	74	30	23	14	6	1	–
Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances	28	28	9	19	10	9	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Subvention du Fonds d'investissement-santé pour les territoires										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	28	28	14	14	7	7	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut	54	54	27	27	14	13	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon	26	26	13	13	6	7	–	–	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada										
Chaires de recherche Canada 150										
Agrégat	19	19	2	17	3	3	2	3	3	3
Chaires d'excellence en recherche du Canada										
Agrégat	30	30	17	13	4	3	3	1	2	–
Fonds d'excellence en recherche										
Apogée Canada										
Agrégat	280	280	120	160	44	44	44	28	–	–
Bourses d'études supérieures du Canada										
Agrégat	21	21	9	12	7	5	–	–	–	–
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche										
Agrégat	36	36	21	15	6	4	3	2	–	–
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie	17	17	4	13	4	3	4	2	–	–
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel										
Agrégat	921	921	443	478	156	120	88	58	34	22
Baycrest Centre for Geriatric Care	39	39	4	35	7	7	7	7	7	–
Centre de toxicomanie et de santé mentale	42	42	21	21	9	6	4	2	–	–
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	54	54	29	25	11	7	5	2	–	–
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	36	36	16	20	7	6	4	2	1	–
Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	15	15	4	11	4	3	2	1	1	–
Université Dalhousie	55	55	26	29	11	9	6	2	1	–
Centre de recherche de l'hôpital Douglas	41	41	19	22	7	6	5	3	1	–
Hospital for Sick Children	200	200	94	106	37	27	20	13	7	2
Institut de recherches cliniques de Montréal	46	46	20	26	8	6	5	4	2	1
Hôpital général juif	77	77	39	38	15	12	6	3	2	–
London Health Sciences Centre	18	18	8	10	3	3	2	1	1	–
Université McGill	227	227	103	124	42	32	25	15	7	3
McMaster University	263	263	138	125	47	37	19	13	6	3
Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa	92	92	42	50	16	13	11	8	2	–
Queen's University	56	56	27	29	11	7	6	4	1	–
Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill	135	135	64	71	27	19	14	8	3	–
Université Simon Fraser	42	42	21	21	8	6	4	2	1	–
Sinai Health System	98	98	58	40	16	10	7	4	2	1
Hôpital St Michael's	101	101	46	55	17	13	10	5	4	6
Sunnybrook Research Institute	85	85	36	49	17	13	8	5	4	2
Université de Montréal	87	87	42	45	16	12	9	4	2	2
Université de Sherbrooke	59	59	26	33	12	9	7	3	2	–
Université Laval	167	167	86	81	32	21	15	8	3	2
University Health Network	169	169	71	98	32	26	19	12	7	2
University of Alberta	145	145	61	84	30	23	16	9	5	1
University of British Columbia	473	473	196	277	88	69	50	34	22	14
University of Calgary	198	198	94	104	37	29	21	12	4	1
University of Manitoba	76	76	35	41	15	12	8	4	2	–
Université d'Ottawa	61	61	31	30	12	8	6	2	2	–
University of Saskatchewan	63	63	33	30	14	9	4	2	1	–
University of Toronto	278	278	132	146	52	40	25	15	10	4
University of Victoria	21	21	10	11	5	3	2	1	–	–
Université de Waterloo	28	28	11	17	5	4	4	3	1	–
University of Western Ontario	100	100	50	50	20	14	9	5	2	–
Subventions aux instituts										
Agrégat	75	75	45	30	13	9	6	2	–	–
Réseaux de centres d'excellence										
Agrégat	30	30	8	22	9	6	5	2	–	–
University of British Columbia	20	20	7	13	7	3	2	1	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
<i>Bourses d'études supérieures du Canada Vanier</i>										
Agrégat	23	23	7	16	8	5	3	–	–	–
Agence de la santé publique du Canada										
<i>Fonds stratégique du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones</i>										
Agrégat	112	112	79	33	33	–	–	–	–	–
<i>Programme canadien de nutrition prénatale</i>										
Agrégat	78	78	52	26	26	–	–	–	–	–
<i>Prévention des maladies chroniques</i>										
Baycrest Centre for Geriatric Care	42	42	32	10	10	–	–	–	–	–
ParticipACTION	26	26	6	20	5	5	5	5	–	–
<i>Contrôle des maladies transmissibles et des infections</i>										
Réseau canadien d'info-traitements SIDA	20	20	8	12	4	4	4	–	–	–
<i>Programme d'action communautaire pour les enfants</i>										
Agrégat	161	161	107	54	54	–	–	–	–	–
<i>Violence familiale</i>										
Agrégat	29	29	19	10	5	4	1	–	–	–
<i>Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida</i>										
Agrégat	91	91	39	52	19	17	16	–	–	–
<i>Promotion de la santé</i>										
Agrégat	38	38	8	30	8	7	7	7	1	–
Pacific Autism Family Centre Foundation.....	11	11	–	11	4	2	2	2	1	–
<i>Stratégie intégrée en matière de modes de vies sains et de maladies chroniques</i>										
Agrégat	68	68	29	39	16	14	6	3	–	–
	12 203	12 203	4 171	8 032	2 625	2 391	2 381	408	158	69
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
<i>Programme Établissement et intégration des nouveaux arrivants</i>										
Agrégat	2 130	2 130	1 380	750	696	34	11	9	–	–
Collèges et instituts Canada.....	18	18	1	17	4	4	4	5	–	–
Immigrant Services Association of Nova Scotia	13	13	1	12	3	3	3	3	–	–
Success.....	20	20	1	19	5	4	5	5	–	–
Toronto District School Board.....	48	48	32	16	16	–	–	–	–	–
<i>Programme d'aide à la réinstallation</i>										
Agrégat.....	82	82	55	27	27	–	–	–	–	–
<i>Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada</i>										
Gouvernement du Québec.....	3 916	3 916	559	3 357	559	560	559	560	559	560
	6 227	6 227	2 029	4 198	1 310	605	582	582	559	560
Services aux Autochtones										
Ministère des Services aux Autochtones Canada										
<i>Financement des bénéficiaires autochtones (Premières Nations et conseils tribaux)</i>										
Aqam	23	23	–	23	2	3	2	2	3	11
Aamjiwnaang First Nation	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Acadia Band Council	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
Adams Lake Indian Band	21	21	10	11	5	6	–	–	–	–
Agency Chiefs Tribal Council	33	33	11	22	11	11	–	–	–	–
Ahousht Indian Band.....	80	80	16	64	16	16	16	16	–	–
Ahtahkakoop Band.....	187	187	17	170	29	27	27	13	13	61
Alexander Band.....	73	73	41	32	16	16	–	–	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation	45	45	28	17	8	9	–	–	–	–
Animakee Wa Zhing No 37.....	16	16	–	16	2	2	1	2	1	8
Anishinabe of Wauzhushk Onigum.....	45	45	13	32	11	11	10	–	–	–
Annapolis Valley Band Council	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation Atikamekw	32	32	16	16	8	8	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Attawapiskat First Nation.....	62	62	41	21	21	–	–	–	–	–
Bande de la Nation Innu										
Matimekush-Lac John.....	41	41	21	20	20	–	–	–	–	–
Bande des Innus de Pessamit.....	175	175	142	33	33	–	–	–	–	–
Batchewana First Nation.....	50	50	27	23	11	12	–	–	–	–
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc.....	61	61	44	17	17	–	–	–	–	–
Beardy's & Okemasis Band.....	54	54	13	41	14	13	14	–	–	–
Bearskin Lake First Nation.....	34	34	8	26	9	8	9	–	–	–
Beausoleil First Nation.....	95	95	22	73	19	19	4	5	4	22
Berens River Band.....	29	29	–	29	6	6	5	6	6	–
Big Island Lake Cree Nation.....	48	48	36	12	12	–	–	–	–	–
Big River First Nation.....	93	93	41	52	26	26	–	–	–	–
Bigstone Cree Nation.....	93	93	30	63	31	32	–	–	–	–
Bimose Tribal Council.....	26	26	13	13	6	7	–	–	–	–
Birch Narrows First Nation Band.....	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
Black Lake Band.....	65	65	47	18	18	–	–	–	–	–
Black River First Nation.....	132	132	9	123	18	18	18	18	9	42
Blood Tribe.....	652	652	554	98	98	–	–	–	–	–
Buffalo River Dene Nation Band.....	22	22	11	11	11	–	–	–	–	–
Bunibonibee Cree Nation.....	116	116	58	58	58	–	–	–	–	–
Canim Lake Indian Band.....	23	23	5	18	5	4	5	4	–	–
Canoe Lake Band.....	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
Canupawakpa Dakota First Nation.....	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–
Carry the Kettle First Nation.....	134	134	10	124	22	11	12	11	11	57
Chapleau Cree First Nation.....	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Chemawawin Cree Nation.....	53	53	42	11	11	–	–	–	–	–
Chippewas of Georgina Island.....	28	28	11	17	9	8	–	–	–	–
Chippewas of Kettle and Stony Point.....	37	37	23	14	14	–	–	–	–	–
Chippewas of Nawash.....	41	41	25	16	16	–	–	–	–	–
Chippewas of the Thames First Nation.....	68	68	13	55	12	12	4	4	4	19
Clearwater River Dene Band.....	57	57	45	12	12	–	–	–	–	–
Cold Lake First Nations.....	36	36	15	21	11	10	–	–	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci.....	147	147	41	106	29	9	8	9	9	42
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.....	147	147	103	44	44	–	–	–	–	–
Cote First Nation 366.....	24	24	13	11	11	–	–	–	–	–
Couchiching First Nation.....	29	29	10	19	10	9	–	–	–	–
Cowessess First Nation.....	35	35	–	35	7	7	7	7	7	–
Cowichan.....	254	254	–	254	25	26	25	26	25	127
Cross Lake First Nation.....	200	200	155	45	45	–	–	–	–	–
Curve Lake First Nation.....	29	29	7	22	7	8	7	–	–	–
Daylu Dena Council.....	24	24	5	19	5	5	4	5	–	–
Deer Lake First Nation.....	38	38	18	20	10	10	–	–	–	–
Dene Tha' Band.....	92	92	55	37	18	19	–	–	–	–
Driftpile Cree Nation.....	46	46	13	33	8	8	8	9	–	–
Eabametoong First Nation.....	63	63	41	22	22	–	–	–	–	–
Ebb and Flow Band.....	117	117	23	94	24	23	24	23	–	–
Elsipogtog First Nation.....	86	86	43	43	43	–	–	–	–	–
English River First Nation Band.....	18	18	6	12	6	6	–	–	–	–
Enoch Cree Nation #440.....	153	153	–	153	15	15	16	15	16	76
Ermineskin Tribe.....	153	153	134	19	19	–	–	–	–	–
Esgenoopetitj First Nation.....	36	36	18	18	18	–	–	–	–	–
Eskasoni Band Council.....	104	104	87	17	17	–	–	–	–	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc.....	30	30	10	20	10	10	–	–	–	–
Fisher River Cree Nation.....	329	329	49	280	41	40	25	25	25	124
Fishing Lake First Nation Band.....	63	63	13	50	13	12	13	12	–	–
Flying Dust First Nation.....	34	34	21	13	13	–	–	–	–	–
Fond du Lac Band.....	39	39	29	10	10	–	–	–	–	–
Fort Alexander Band.....	90	90	54	36	36	–	–	–	–	–
Fort Nelson First Nation.....	61	61	10	51	9	9	4	4	4	21
Fort Severn First Nation.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Frog Lake Band.....	66	66	–	66	13	13	13	13	14	–
Gamblers Band.....	15	15	–	15	1	2	1	2	2	7
Garden Hill First Nation.....	72	72	34	38	38	–	–	–	–	–

Tableau 11.3
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Garden River First Nation	55	55	29	26	13	13	–	–	–	–
Gitksan Local Services Society	118	118	23	95	24	24	24	23	–	–
Gitxaala Nation	88	88	6	82	12	12	12	12	5	29
Glooscap First Nation.....	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
God's Lake First Nation.....	75	75	38	37	37	–	–	–	–	–
Haisla Nation	48	48	28	20	5	5	5	5	–	–
Hatchet Lake Band	61	61	12	49	12	12	12	13	–	–
Heiltsuk Indian Band.....	123	123	–	123	12	12	12	13	12	62
Hollow Water First Nation	19	19	–	19	4	4	4	4	3	–
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam....	177	177	37	140	35	35	35	35	–	–
Kahkewistahaw Band	30	30	10	20	10	10	–	–	–	–
Kasabonika Lake First Nation	52	52	17	35	17	18	–	–	–	–
Kashechewan First Nation.....	81	81	51	30	30	–	–	–	–	–
Kawacatoose Band	32	32	17	15	8	7	–	–	–	–
Kebaowek First Nation.....	18	18	4	14	3	4	3	4	–	–
Kee Tas Kee Now Tribal Council.....	161	161	–	161	32	32	32	33	32	–
Keewatin Tribal Council Inc	79	79	62	17	17	–	–	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern Chiefs Council	86	86	46	40	20	20	–	–	–	–
Kee-Way-Win First Nation	19	19	9	10	5	5	–	–	–	–
Kehewin Cree Nation	91	91	28	63	16	15	16	16	–	–
Kingsclear Band Council.....	21	21	10	11	11	–	–	–	–	–
Kinistin Saulteaux Nation.....	26	26	5	21	5	5	5	6	–	–
Kinonjeoshtegon First Nation.....	17	17	6	11	5	6	–	–	–	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug.....	38	38	21	17	17	–	–	–	–	–
Kitigan Zibi Anishinabeg	108	108	80	28	14	14	–	–	–	–
Klahoose First Nation.....	10	10	–	10	1	1	1	1	1	5
K'ómoks First Nation	17	17	2	15	5	5	5	–	–	–
Lac La Ronge Band.....	693	693	–	693	69	69	70	69	70	346
Lac La Ronge Indian Band Child and Family Services Agency Inc	46	46	–	46	9	9	10	9	9	–
Lac Seul First Nation.....	71	71	14	57	14	14	14	15	–	–
Lake Babine Nation.....	105	105	–	105	11	10	10	11	11	52
Lake Manitoba Band	16	16	–	16	3	3	3	3	4	–
Lake St Martin Band	154	154	31	123	31	31	30	31	–	–
Lax Kw'alaams Indian Band.....	37	37	25	12	12	–	–	–	–	–
Leq' A: Mel First Nation	16	16	–	16	2	1	2	1	2	8
Les Atikamekw de Manawan	101	101	72	29	29	–	–	–	–	–
Lheidli T'enneh	14	14	–	14	1	2	1	2	1	7
Liard First Nation.....	21	21	9	12	12	–	–	–	–	–
Lil'wat Nation.....	49	49	38	11	11	–	–	–	–	–
Listuguj Mi'gmaq Government.....	55	55	40	15	15	–	–	–	–	–
Little Grand Rapids Band	31	31	18	13	13	–	–	–	–	–
Little Pine Band	40	40	7	33	8	8	9	8	–	–
Little Red River Cree Nation.....	153	153	76	77	77	–	–	–	–	–
Little Saskatchewan Band	136	136	27	109	27	27	27	28	–	–
Little Shuswap Lake Indian Band.....	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
Long Plain Band.....	184	184	–	184	18	19	18	19	18	92
Long Point First Nation	21	21	10	11	5	6	–	–	–	–
Louis Bull Band	49	49	27	22	11	11	–	–	–	–
Lower Nicola Indian Band	57	57	–	57	6	6	5	6	6	28
Lower Similkameen Band	25	25	–	25	2	3	2	3	2	13
Lytton Indian Band	93	93	16	77	13	13	6	7	6	32
Makwa Sahgaiehan First Nation Band.....	51	51	37	14	14	–	–	–	–	–
Manto Sipi Cree Nation.....	74	74	43	31	31	–	–	–	–	–
Marten Falls First Nation.....	23	23	12	11	11	–	–	–	–	–
Matawa First Nations Management.....	47	47	16	31	16	15	–	–	–	–
Mathias Colomb Band.....	64	64	39	25	25	–	–	–	–	–
Membertou Band Council	31	31	8	23	6	6	6	5	–	–
Micmacs of Gesgapegiag	42	42	–	42	8	9	8	9	8	–
Millbrook Band Council.....	139	139	9	130	18	18	18	17	10	49
Ministikwan Lake Cree Nation.....	23	23	–	23	5	4	5	4	5	–
Mississaugas of Scugog Island First Nation ...	10	10	–	10	1	1	1	1	1	5

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019– suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Mississaugas of the New Credit First Nation...	32	32	9	23	6	6	6	5	–	–
Mistawasis Nēhiyawak.....	37	37	12	25	12	13	–	–	–	–
Mitaanjigamiing First Nation.....	16	16	5	11	5	6	–	–	–	–
Mltc Program Services Inc.....	186	186	30	156	55	25	25	25	26	–
Conseil des Mohawks d'Akwesasne.....	158	158	128	30	30	–	–	–	–	–
Mohawks of Kahnawá:Ke Band.....	342	342	256	86	43	43	–	–	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte.....	79	79	26	53	26	27	–	–	–	–
Montreal Lake Band.....	65	65	35	30	15	15	–	–	–	–
Moose Cree First Nation.....	69	69	35	34	17	17	–	–	–	–
Moosomin Band.....	106	106	25	81	21	7	6	7	6	34
Moricetown Indian Band.....	64	64	–	64	6	7	6	7	6	32
Mosquito-Grizzly Bear's Head Band.....	31	31	6	25	6	6	6	7	–	–
Muscowpetung Band.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Mushuau Innu First Nation.....	26	26	13	13	13	–	–	–	–	–
Muskeg Lake Cree Nation #102.....	22	22	7	15	7	8	–	–	–	–
Muskoday First Nation Band.....	26	26	8	18	9	9	–	–	–	–
Muskowekwan Band.....	31	31	16	15	7	8	–	–	–	–
Muskrat Dam Lake First Nation.....	29	29	15	14	14	–	–	–	–	–
Musqueam Indian Band.....	21	21	10	11	6	5	–	–	–	–
Nak'Azdli Whut'En.....	35	35	18	17	9	8	–	–	–	–
Namgis First Nation Band.....	73	73	12	61	11	10	5	5	5	25
Naskapi Nation of Kawawachikamach.....	31	31	4	27	13	14	–	–	–	–
Nation Anishnabe du Lac Simon.....	45	45	20	25	14	4	3	4	–	–
Nation Huronne Wendat.....	114	114	55	59	15	15	14	15	–	–
Naut'sa Mawt Tribal Council.....	40	40	5	35	18	17	–	–	–	–
Neskantaga First Nation.....	20	20	8	12	12	–	–	–	–	–
Nipissing First Nation.....	44	44	–	44	4	5	4	5	4	22
Nisichawayasihk Cree Nation.....	79	79	34	45	22	23	–	–	–	–
North Caribou Lake First Nation.....	36	36	12	24	12	12	–	–	–	–
North Peace Tribal Council.....	41	41	8	33	8	8	8	9	–	–
Northlands Denesuline First Nation.....	56	56	32	24	24	–	–	–	–	–
Norway House Cree Nation.....	935	935	183	752	120	70	70	71	70	351
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council.....	181	181	34	147	37	37	36	37	–	–
Nuxalk Nation Band.....	59	59	44	15	15	–	–	–	–	–
Ocean Man Band.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation.....	44	44	9	35	9	9	9	8	–	–
Odanak.....	35	35	24	11	6	5	–	–	–	–
One Arrow First Nation.....	54	54	25	29	14	15	–	–	–	–
Oneida Nation of the Thames.....	53	53	39	14	14	–	–	–	–	–
Onion Lake Cree Nation.....	231	231	179	52	52	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation.....	395	395	–	395	39	40	39	40	39	198
Osoyoos Indian Band.....	34	34	–	34	3	4	3	4	3	17
PADC Management Company Ltd.....	187	187	45	142	47	47	48	–	–	–
Paqtnkek Mi'kmaw Nation.....	36	36	–	36	4	3	4	3	4	18
Pasqua First Nation No 79.....	23	23	8	15	8	7	–	–	–	–
Pauingassi First Nation.....	28	28	15	13	13	–	–	–	–	–
Paul Band.....	57	57	33	24	24	–	–	–	–	–
Pauquachin Indian Band.....	13	13	–	13	1	1	2	1	1	7
Peepeekisis Cree Nation No 81.....	66	66	–	66	7	6	7	6	7	33
Peguis Band.....	209	209	157	52	52	–	–	–	–	–
Pelican Lake Band.....	44	44	32	12	12	–	–	–	–	–
Penelakut Tribe.....	28	28	16	12	6	6	–	–	–	–
Penticton Indian Band.....	105	105	20	85	16	16	7	6	7	33
Peter Ballantyne Cree Nation.....	187	187	128	59	59	–	–	–	–	–
Pheasant Rump Nakota Band.....	18	18	–	18	2	2	1	2	2	9
Piapot Band.....	27	27	16	11	11	–	–	–	–	–
Pikangikum First Nation.....	115	115	29	86	29	28	29	–	–	–
Pinaymootang First Nation.....	36	36	20	16	16	–	–	–	–	–
Pine Creek First Nation.....	36	36	7	29	7	7	8	7	–	–
Poplar Hill First Nation.....	33	33	14	19	9	10	–	–	–	–
Poplar River First Nation.....	144	144	–	144	14	15	14	15	14	72
Première Nation des Innus de Nutashkuan.....	28	28	14	14	14	–	–	–	–	–
Première Nation des Pekuakamiunuatsh.....	367	367	70	297	59	52	23	23	24	116

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Pwi-Di-Goo-Zing Ne-Yaa-Zhing Advisory										
Services	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Qalipu First Nation Band.....	84	84	–	84	8	9	8	9	8	42
Qbow Child and Family Services Inc	32	32	–	32	6	7	6	7	6	–
Red Earth Band.....	51	51	39	12	12	–	–	–	–	–
Red Pheasant Band.....	56	56	–	56	6	5	6	5	6	28
Red Sucker Lake Band.....	50	50	29	21	21	–	–	–	–	–
Regroupement Mamit Innuat Inc.....	27	27	11	16	8	8	–	–	–	–
Roseau River Anishinabe First Nation										
Government.....	29	29	6	23	6	6	6	5	–	–
Sachigo Lake First Nation.....	25	25	8	17	8	9	–	–	–	–
Saddle Lake Cree Nation.....	147	147	46	101	25	25	25	26	–	–
Sagamok Anishnawbek First Nation	50	50	38	12	12	–	–	–	–	–
Saik'uz First Nation.....	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Saint Mary's Band Council.....	53	53	15	38	10	9	10	9	–	–
Samson Band	120	120	79	41	41	–	–	–	–	–
Sandy Bay Band.....	73	73	46	27	27	–	–	–	–	–
Sandy Lake First Nation.....	60	60	35	25	25	–	–	–	–	–
Sapotaweyak Cree Nation	30	30	18	12	12	–	–	–	–	–
Saskatoon Tribal Council	28	28	9	19	9	10	–	–	–	–
Saugeen First Nation	48	48	–	48	5	5	4	5	5	24
Saulteau First Nations	27	27	–	27	3	3	3	3	2	13
Saulteaux Band	29	29	6	23	6	6	6	5	–	–
Seabird Island Indian Band	150	150	27	123	23	23	10	9	10	48
Serpent River First Nation.....	17	17	6	11	6	5	–	–	–	–
Shamattawa First Nation	65	65	42	23	23	–	–	–	–	–
Shawanaga First Nation Ojibway Territory	18	18	–	18	2	2	1	2	2	9
Sheshatshiu Innu First Nation.....	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Shibogama First Nations Council.....	44	44	15	29	15	14	–	–	–	–
Shoal Lake # 40 First Nation.....	44	44	25	19	19	–	–	–	–	–
Shoal Lake Cree Nation	18	18	6	12	6	6	–	–	–	–
Shuswap Indian Band.....	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Shx'ow'hamel First Nation.....	14	14	–	14	1	2	1	2	1	7
Siksika Nation Band.....	160	160	58	102	34	34	34	–	–	–
Simpew First Nation.....	27	27	–	27	3	3	3	2	3	13
Sipekne'Katik.....	35	35	20	15	8	7	–	–	–	–
Six Nations of the Grand River	121	121	40	81	40	41	–	–	–	–
Skidegate Indian Band.....	109	109	19	90	17	17	7	7	7	35
Snuneymuxw First Nation.....	65	65	–	65	6	7	6	7	6	33
Songhees Nation	32	32	–	32	3	3	4	3	3	16
Southeast Resource Development										
Council Corp	43	43	18	25	14	3	3	2	3	–
Squamish Indian Band.....	73	73	38	35	18	17	–	–	–	–
St Theresa Point Band.....	132	132	91	41	41	–	–	–	–	–
Standing Buffalo Band.....	39	39	7	32	8	8	8	8	–	–
Star Blanket Cree Nation.....	23	23	6	17	6	5	6	–	–	–
Stellat'en First Nation Band.....	19	19	–	19	2	2	2	2	2	9
Sts'ailes Band	59	59	–	59	6	6	6	6	6	29
Sturgeon Lake First Nation	38	38	26	12	12	–	–	–	–	–
Stz'uminus First Nation	45	45	23	22	11	11	–	–	–	–
Sumas First Nation	13	13	–	13	1	1	2	1	1	7
Sunchild First Nation	49	49	33	16	16	–	–	–	–	–
Tahltan Indian Band.....	51	51	20	31	15	16	–	–	–	–
Tallcree Tribal Government	29	29	12	17	17	–	–	–	–	–
Tataskweyak Cree Nation.....	92	92	59	33	17	16	–	–	–	–
Taykwa Tagamou Nation	13	13	–	13	1	1	2	1	1	7
Thunderchild First Nation	37	37	25	12	12	–	–	–	–	–
T'it'q'et.....	19	19	–	19	2	2	2	2	2	9
Tk'Emlúps Te Secwépmc	28	28	13	15	7	8	–	–	–	–
Tl'azt'en Nation	58	58	11	47	12	12	11	12	–	–
Tobique Band Council.....	40	40	19	21	21	–	–	–	–	–
Touchwood Agency Tribal Council Inc.....	13	13	2	11	3	3	3	2	–	–
Tribal Chiefs Ventures Inc	87	87	65	22	22	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Tsartlip Indian Band.....	107	107	–	107	11	11	10	11	11	53
Ts'kw'aylaxw First Nation.....	22	22	–	22	2	2	3	2	2	11
Tsleil-Waututh Nation.....	27	27	–	27	3	2	3	2	3	14
Tsuut'Ina Nation.....	106	106	94	12	12	–	–	–	–	–
Tzeachten Indian Band.....	11	11	–	11	1	1	1	1	1	6
Upper Nicola Indian Band.....	37	37	–	37	4	4	3	4	4	18
Wabaseemoong Independent Nation.....	37	37	26	11	11	–	–	–	–	–
Wagmatcook Band Council.....	19	19	4	15	4	4	3	4	–	–
Wahgoshig First Nation.....	17	17	–	17	2	1	2	1	2	9
Walpole Island First Nation.....	27	27	14	13	13	–	–	–	–	–
Wapekeka First Nation.....	42	42	14	28	14	14	–	–	–	–
Wasagamack First Nation.....	208	208	70	138	78	15	15	15	15	–
Waterhen Lake Band.....	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
Waywayseecappo First Nation										
Treaty Four - 1874.....	61	61	43	18	18	–	–	–	–	–
West Region Tribal Council Inc.....	27	27	6	21	5	5	6	5	–	–
Western Cree Tribal Council.....	94	94	26	68	17	17	17	17	–	–
White Bear Band.....	21	21	7	14	7	7	–	–	–	–
Whitecap Dakota First Nation.....	24	24	3	21	7	7	7	–	–	–
Whitefish Lake # 128.....	46	46	30	16	16	–	–	–	–	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve.....	119	119	93	26	26	–	–	–	–	–
Williams Lake Indian Band.....	29	29	–	29	3	3	3	3	3	14
Windigo First Nations Council.....	39	39	13	26	13	13	–	–	–	–
Witchehan Lake Band.....	27	27	7	20	7	7	6	–	–	–
Wunnumin Lake First Nation.....	40	40	23	17	17	–	–	–	–	–
Yellow Quill Band.....	25	25	8	17	8	9	–	–	–	–
York Factory First Nation.....	11	11	–	11	2	2	3	2	2	–
Yuthe Dene Sekwi Chu L A Koe Betsedi Inc..	31	31	–	31	6	6	6	6	7	–
Financement des bénéficiaires autochtones										
<i>(Autre)</i>										
Agency Chiefs Child & Family Services Corp	36	36	21	15	15	–	–	–	–	–
Anishinaabe Abinoojii Family Services.....	73	73	15	58	15	14	15	14	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille										
Anishinaabe.....	45	45	9	36	9	9	9	9	–	–
Assembly of First Nations.....	158	158	25	133	33	33	33	34	–	–
Assembly of Manitoba Chiefs Secretariat Inc..	37	37	6	31	8	8	8	7	–	–
Awasis Agency of Northern Manitoba.....	161	161	32	129	32	32	32	33	–	–
Carrier Sekani Family Services.....	45	45	21	24	12	12	–	–	–	–
Centre Intégré de Santé et de Services										
Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.....	113	113	23	90	22	23	22	23	–	–
Conseil en Éducation des Premières Nations...	174	174	121	53	27	26	–	–	–	–
Conseil des Premières nations du Yukon.....	18	18	4	14	4	3	4	3	–	–
Cree Nation Child and Family Caring Agency	75	75	15	60	15	15	15	15	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille Dakota										
Ojibway.....	68	68	14	54	14	13	14	13	–	–
Dilico Anishinabek Family Care.....	27	27	9	18	9	9	–	–	–	–
First Nations Confederacy of Cultural										
Education Centre.....	27	27	11	16	5	5	6	–	–	–
First Nations Education Steering Committee										
Society.....	232	232	169	63	63	–	–	–	–	–
First Nations Financial Management Board....	14	14	–	14	5	4	5	–	–	–
First Nations Technical Services Advisory										
Group Inc.....	23	23	8	15	7	8	–	–	–	–
Frontier School Division #48.....	213	213	43	170	43	42	43	42	–	–
Grand Erie District School Board.....	35	35	21	14	7	7	–	–	–	–
Gwich'in Tribal Council.....	17	17	–	17	2	2	2	2	2	7
Highway 28/63 Regional Water Services										
Commission.....	15	15	5	10	5	5	–	–	–	–
Indian Associations Co-Ordinating Committee										
of Ontario Inc (Chiefs of Ontario).....	22	22	8	14	7	7	–	–	–	–
Institut Tshakapesh.....	53	53	37	16	8	8	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Services à l'Enfance et à la Famille Intertribal.	23	23	5	18	5	4	5	4	–	–
Inuit Tapiriit Kanatami.....	31	31	2	29	7	7	8	7	–	–
Services à la Famille de la Première Nation										
Island Lake.....	89	89	18	71	18	18	18	17	–	–
Kasohkewew Child and Wellness										
Society (2012).....	68	68	34	34	34	–	–	–	–	–
Keyanow Child and Family Centre Inc.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Kinosao Sipi Minisowin Agency.....	63	63	12	51	13	13	13	12	–	–
Kunuwanimano Child & Family Services.....	60	60	12	48	12	12	12	12	–	–
Kwilruk Maw-Klusuaqn Negotiation office...	14	14	2	12	4	4	4	–	–	–
Société de Services à l'Enfance et à la										
Famille de Kwumut Lelumly.....	36	36	17	19	9	10	–	–	–	–
Société Makivik.....	108	108	54	54	54	–	–	–	–	–
Manitoba First Nations Education Resource										
Centre Inc.....	292	292	221	71	71	–	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc.....	104	104	6	98	33	32	33	–	–	–
Maskwacis Education Schools Commission....	471	471	47	424	47	47	47	47	47	189
Metis Nation of Alberta Association.....	97	97	5	92	31	30	31	–	–	–
Metis Nation of Ontario.....	43	43	2	41	14	13	14	–	–	–
Metis Nation of Saskatchewan.....	93	93	2	91	30	31	30	–	–	–
Metis National Council.....	37	37	1	36	9	9	9	9	–	–
Metis Provincial Council of British Columbia.	39	39	5	34	11	11	12	–	–	–
Mi'kmaw Family & Children's Services										
of Nova Scotia.....	20	20	–	20	20	–	–	–	–	–
Nan Corporate Services.....	80	80	41	39	19	20	–	–	–	–
National Aboriginal Capital Corporations										
Association.....	136	136	34	102	34	34	34	–	–	–
Association nationale des centres d'amitié.....	107	107	35	72	24	24	24	–	–	–
Native Women's Association of Canada.....	34	34	7	27	7	7	7	6	–	–
Nikan Awasisak Agency.....	41	41	8	33	8	8	8	9	–	–
Nisichawayasihk Cree Nation Family and										
Community Services.....	59	59	12	47	12	12	12	11	–	–
Northwest Inter-Nation Family and										
Community Services Society.....	18	18	8	10	5	5	–	–	–	–
Ontario Federation of Indigenous										
Friendship Centres.....	33	33	12	21	7	7	7	–	–	–
Ontario First Nations Technical Services										
Corporation.....	23	23	7	16	8	8	–	–	–	–
Agence des services à l'Enfance et à la										
Famille Opaskwayak Cree Nation.....	30	30	6	24	6	6	6	6	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille de Peguis .	41	41	8	33	8	8	8	9	–	–
Peter Ballantyne Child & Family Services Inc	113	113	–	113	23	22	23	22	23	–
Services à l'Enfance et à la Famille										
de Sagkeeng.....	36	36	7	29	7	7	7	8	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille de										
Sandy Bay.....	32	32	7	25	6	6	6	7	–	–
Secwepemc Child & Family Services Agency.	27	27	14	13	7	6	–	–	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille de										
Southeast.....	256	256	51	205	51	51	51	52	–	–
Sturgeon Lake Child and Family Services Inc.	18	18	–	18	4	3	4	3	4	–
Tikinagan Child And Family Services.....	100	100	20	80	20	20	20	20	–	–
Treaty 8 First Nations of Alberta.....	43	43	7	36	9	9	9	9	–	–
Treaty Six Education Council Inc.....	46	46	15	31	15	16	–	–	–	–
Union of Ontario Indians.....	32	32	9	23	12	11	–	–	–	–
Weechi-It-Te-Win Family Services Inc.....	36	36	9	27	9	9	9	–	–	–
Waycobah First Nation.....	24	24	7	17	4	4	4	5	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille de										
West Region.....	107	107	21	86	21	22	21	22	–	–
Westbank First Nation.....	31	31	12	19	10	9	–	–	–	–
Services à l'Enfance et à la Famille Yorkton										
Tribal Council Incorporé.....	49	49	–	49	10	10	9	10	10	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Entente de financement commune du Canada pour les Premières Nations et les conseils tribaux										
Bande de la Nation Innu Matimekush-										
Lac John	22	22	5	17	5	4	4	4	–	–
Berens River Band	26	26	16	10	5	5	–	–	–	–
Bigstone Health Commission	205	205	120	85	21	22	21	21	–	–
Blood Tribe	129	129	56	73	13	14	13	11	11	11
Cross Lake First Nation	76	76	30	46	31	15	–	–	–	–
Dilico Anishinabek Family Care	33	33	15	18	6	6	6	–	–	–
Eskasoni Band Council	24	24	12	12	4	4	4	–	–	–
Régie de la santé des Premières Nations	4 678	4 678	2 440	2 238	517	546	573	602	–	–
James Smith Band	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Kahnawake Shakotia Takehnhas										
Community Services	89	89	62	27	9	9	9	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern										
Chiefs Council	45	45	31	14	14	–	–	–	–	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	46	46	32	14	14	–	–	–	–	–
Lac La Ronge Band	91	91	17	74	12	10	10	10	6	26
Listuguj Mi'gmaq Government	18	18	5	13	3	3	4	3	–	–
Maskwacis Health Services	52	52	23	29	10	9	10	–	–	–
Meadow Lake Tribal Council	186	186	52	134	18	17	18	16	16	49
Conseil des Mohawks d'Akwesasne	158	158	101	57	19	19	19	–	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Norway House Cree Nation	52	52	34	18	9	9	–	–	–	–
Nunee Health Board Society	30	30	9	21	5	6	5	5	–	–
Oneida Nation of the Thames	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Onion Lake Cree Nation	43	43	32	11	11	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation	34	34	22	12	6	6	–	–	–	–
PADC Management Company Ltd	74	74	26	48	13	12	11	12	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation Health										
Services Inc	140	140	78	62	13	13	14	11	11	–
Siksika Health Services	73	73	61	12	12	–	–	–	–	–
Six Nations of the Grand River	54	54	35	19	10	9	–	–	–	–
Tsuut'Ina Nation	16	16	5	11	4	2	2	3	–	–
Accord consolidé pour la santé des Premières Nations et des Inuit – Arrangement de financement fondé sur les projets										
First Nations Technical Services Advisory										
Group Inc	21	21	5	16	5	4	4	3	–	–
Norway House Cree Nation	100	100	10	90	25	25	25	15	–	–
The First Nations Information Governance										
Centre	25	25	5	20	4	6	5	5	–	–
Weeneebayko Area Health Authority	60	60	42	18	12	6	–	–	–	–
Entente de financement pour des projets										
Martin Family Initiative	43	43	14	29	6	6	6	6	5	–
STC Health & Family Services Inc	48	48	10	38	10	9	10	9	–	–
Entente de financement pour gouvernements provinciaux et des territoires										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	81	81	17	64	16	16	16	16	–	–
Gouvernement du Nunavut	315	315	98	217	74	23	23	20	19	58
Gouvernement du Yukon	123	123	48	75	25	25	25	–	–	–
Horizon School Division No 205	34	34	7	27	7	7	7	6	–	–
Living Sky School Division No 202	28	28	6	22	6	5	6	5	–	–
Minister of Finance, Alberta	458	458	153	305	74	74	74	73	5	5
Ministry of Children and Family										
Development, Colombie-Britannique	295	295	88	207	30	29	30	29	30	59
Ministère de la Sécurité communautaire et des										
Services correctionnels, Ontario	15	15	2	13	1	2	1	2	1	6
Ministère de l'Éducation de la										
Colombie-Britannique	341	341	93	248	35	36	35	36	35	71

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Ministry of Forests, Lands, Natural Resource Operations and Rural Development, Colombie-Britannique.....	17	17	2	15	2	2	2	2	2	5
Ministry of Transportation and Infrastructure, Colombie-Britannique	53	53	6	47	7	7	6	7	7	13
Subvention										
Miawpukek Band	53	53	11	42	10	11	10	11	–	–
Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$										
Agrégat	8 797	8 797	5 664	3 133	2 070	678	226	109	24	26
	42 313	42 313	18 221	24 092	8 733	4 924	3 342	2 767	989	3 337
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Fonds sur l'infrastructure frontalière										
Gouvernement du Québec										
Autoroutes 35, 55, 73 et 173, Phases I et II.....	147	147	134	13	13	–	–	–	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités										
Gouvernement du Québec	201	201	162	39	39	–	–	–	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes										
Gouvernement du Québec	200	200	105	95	95	–	–	–	–	–
Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures										
Agrégat	459	459	361	98	90	8	–	–	–	–
Ville d'Ottawa										
Projet du train léger sur rail d'Ottawa.....	600	600	534	66	66	–	–	–	–	–
Ville de Toronto										
Revitalisation de la gare Union.....	133	133	113	20	20	–	–	–	–	–
District régional principal										
Traitement des eaux usées McLoughlin	120	120	52	68	46	–	22	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Ministère de la Culture et des Communications										
Musée contemporain de Montréal.....	19	19	–	19	6	13	–	–	–	–
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation										
Projet de traitement d'eau potable de Baie-Comeau	20	20	–	20	16	4	–	–	–	–
Centre de glaces de la ville de Québec . Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte.....	23	23	–	23	17	4	2	–	–	–
Projet de contrôle des débordements des eaux usées en temps de pluie de Montréal	64	64	5	59	16	15	15	13	–	–
Projet de revitalisation de la Gare de triage ferroviaire d'Outremont....	49	49	–	49	14	13	12	10	–	–
Quartier des Spectacles de Montréal	30	30	11	19	4	3	3	3	6	–
Réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal.....	40	40	29	11	6	5	–	–	–	–
Améliorations du système de traitement d'eau potable de Shawinigan	22	22	–	22	10	4	4	4	–	–
Ministère des Transports										
Réno-Systèmes Phase 3 du Métro de Montréal	24	24	6	18	13	5	–	–	–	–
Reconstruction du pont Gouin à Saint-Jean-sur-Richelieu.....	150	150	31	119	119	–	–	–	–	–
	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Metrolinx										
Programme d'amélioration du transport en commun.....	250	250	224	26	26	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de Waterloo										
Transport en commun rapide de Waterloo .	265	265	238	27	27	–	–	–	–	–
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique										
Agrégat	979	979	951	28	24	–	–	4	–	–
Gouvernement du Québec										
Autoroutes 35 et 50, route 185, échangeur Dorval, phase II.....	389	389	378	11	11	–	–	–	–	–
La régie des transports en commun du Grand Toronto										
Améliorations de l'infrastructure ferroviaire du Réseau GO.....	385	385	372	13	13	–	–	–	–	–
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées										
Gouvernement de l'Alberta.....	197	197	100	97	77	20	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	225	225	110	115	77	38	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	95	95	59	36	20	16	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	79	79	59	20	2	18	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	71	71	57	14	7	7	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .	52	52	29	23	12	11	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	87	87	74	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	51	51	13	38	14	24	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario.....	569	569	353	216	216	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	56	56	25	31	31	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	364	364	90	274	240	34	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	89	89	74	15	6	9	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon	51	51	28	23	18	5	–	–	–	–
Fonds pour l'infrastructure verte										
Agrégat	141	141	132	9	6	1	1	1	–	–
District régional principal										
Composante de transport des eaux usées de Victoria	50	50	18	32	19	–	13	–	–	–
Ville de Hamilton										
Usine de traitement des eaux usées de l'avenue Woodward.....	100	100	10	90	40	21	29	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Biométhanisation dans la Couronne sud	27	27	9	18	2	1	3	12	–	–
Biométhanisation à Laval	31	31	–	31	–	9	9	13	–	–
Biométhanisation à Longueuil	22	22	–	22	–	7	–	15	–	–
Biométhanisation à Montréal.....	67	67	–	67	–	14	14	19	6	14
Biométhanisation à Québec	17	17	–	17	–	5	–	12	–	–
Programme d'infrastructure investir dans le Canada										
Gouvernement de l'Alberta.....	3 398	3 398	7	3 391	178	210	428	534	571	1 470
Gouvernement de la Colombie-Britannique	3 917	3 917	5	3 912	193	545	850	617	559	1 148
Gouvernement du Manitoba	1 172	1 172	–	1 172	85	129	114	129	199	516
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	673	673	1	672	67	68	67	68	67	335
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	556	556	–	556	15	47	49	51	53	341
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .	571	571	1	570	35	52	82	92	62	247
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	828	828	–	828	18	40	44	62	82	582
Gouvernement du Nunavut.....	567	567	–	567	57	57	57	56	57	283
Gouvernement de l'Ontario.....	10 371	10 371	–	10 371	321	472	598	765	1 008	7 207
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	367	367	–	367	29	66	38	38	38	158
Gouvernement du Québec	7 536	7 536	–	7 536	834	526	359	475	628	4 714
Gouvernement de la Saskatchewan	896	896	–	896	34	107	119	132	127	377
Gouvernement du Yukon	446	446	–	446	40	58	58	57	58	175
Fonds de gestion des infrastructures										
Fédération canadienne des municipalités.....	110	110	24	86	78	7	1	–	–	–
Municipalités pour l'innovation climatique										
Fédération canadienne des municipalités.....	75	75	32	43	25	17	1	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet										
Infrastructures nationales										
Ville d'Edmonton										
Projet de conversion du chemin Yellowhead en autoroute.....	242	242	–	242	6	19	32	21	42	122
Autorité aéroportuaire de Fort McMurray										
Agrandissement de l'Aéroport de Fort McMurray.....	25	25	1	24	–	7	8	6	3	–
Gouvernement de l'Alberta										
Projet du tronçon sud-ouest de la voie de contournement de Calgary.....	334	334	158	176	77	49	34	16	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique										
Projet d'amélioration de l'autoroute 91 à l'autoroute 17 et du corridor de la route Deltaport.....	82	82	–	82	23	25	25	–	9	–
Projet du canyon Kicking Horse, phase 4.....	215	215	3	212	18	57	61	44	21	11
Gouvernement du Québec										
Autoroute A-85/185.....	390	390	–	390	46	58	71	77	93	45
L'administration portuaire de Montréal										
Optimisation de la capacité portuaire.....	44	44	20	24	4	8	12	–	–	–
Administration portuaire de Saint John										
Projet visant à moderniser les terminaux du côté ouest du Port de Saint John.....	68	68	3	65	10	14	23	18	–	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada-Projets nationaux et régionaux – Volet										
Infrastructures provinciales-territoriales										
Agrégat.....	389	389	216	173	143	22	7	1	–	–
Assiniboine Park Conservancy										
Les Jardins de la diversité du Canada.....	35	35	17	18	13	5	–	–	–	–
British Columbia Ferry Services Inc										
Entente-cadre pour les traversiers de la Colombie-Britannique.....	61	61	24	37	17	5	15	–	–	–
Ville d'Edmonton										
Ligne Valley sud-est (phase 1) du réseau de train léger d'Edmonton.....	150	150	77	73	58	15	–	–	–	–
Agrandissement du parc Fort Edmonton.....	47	47	1	46	28	13	5	–	–	–
Ville de Grand Sudbury										
Prolongement de la promenade Maley, phase 1.....	27	27	15	12	8	4	–	–	–	–
Ville de Kingston										
Projet de troisième pont de la ville de Kingston.....	60	60	–	60	31	16	6	7	–	–
Ville d'Ottawa										
Tunnel du système de captage des eaux usées mixtes.....	62	62	33	29	23	6	–	–	–	–
Étape 2 du projet du train léger sur rail d'Ottawa.....	1 091	1 091	59	1 032	252	280	290	14	–	196
Ville de Winnipeg										
Passage inférieur, rue Waverley et la ligne principale du CN.....	46	46	15	31	13	18	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique										
Entente-cadre pour les autoroutes de la Colombie-Britannique.....	427	427	146	281	124	61	36	21	39	–
Gouvernement du Manitoba										
Entente-cadre pour les projets du Manitoba.....	46	46	14	32	13	8	9	2	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux du Nouveau-Brunswick.....	264	264	66	198	40	59	62	11	26	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador										
Entente-cadre de Terre-Neuve-et-Labrador.....	38	38	19	19	8	3	8	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse										
Entente-cadre pour les projets Nationaux et régionaux en Nouvelle-Écosse	219	219	32	187	31	45	20	91	–	–
Gouvernement du Nunavut										
Entente-cadre pour l'infrastructure marine au Nunavut.....	94	94	44	50	45	5	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard										
Entente-cadre de l'Île-du-Prince-Édouard.....	33	33	14	19	13	6	–	–	–	–
Gouvernement du Québec										
Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles										
Réfection de la route de la Baie-James	108	108	–	108	62	26	20	–	–	–
Ministère des Transports										
Entente-cadre pour les projets de transport	362	362	–	362	120	100	60	43	32	7
Gouvernement de la Saskatchewan										
Entente-cadre pour les projets d'autoroutes nationales et régionales de la Saskatchewan	94	94	67	27	10	17	–	–	–	–
Commission des eaux usées du Grand Moncton										
Projet d'amélioration et de modernisation de l'installation de traitement des eaux usées	23	23	6	17	10	3	4	–	–	–
Greater Vancouver Sewage and Drainage District										
Usine de traitement secondaire des eaux usées de Lions Gate.....	212	212	3	209	50	97	41	–	21	–
Université Memorial de Terre-Neuve										
Installation de recherche scientifique	100	100	43	57	43	14	–	–	–	–
Université St. Francis Xavier										
Le projet d'espace commun à l'Université St. Francis Xavier.....	30	30	10	20	4	4	12	–	–	–
Stratford Shakespearean Festival Holding Foundation										
Théâtre Tom Patterson du Festival de Stratford	20	20	6	14	10	4	–	–	–	–
The Corporation of Massey Hall and Roy Thomson Hall										
Projet de revitalisation de Massey Hall.....	30	30	4	26	16	5	5	–	–	–
Triumph										
L'Institut des isotopes médicaux avancés	10	10	–	10	7	3	–	–	–	–
Ville de Canmore										
Atténuation des inondations à long terme de Cougar Creek	14	14	–	14	4	6	1	1	2	–
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites communautés – Volet Infrastructures provinciales-territoriales										
Gouvernement de l'Alberta.....	94	94	50	44	25	19	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	109	109	65	44	17	16	8	3	–	–
Gouvernement du Manitoba	47	47	33	14	6	4	2	2	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	39	39	27	12	7	2	3	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	35	35	14	21	8	13	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	186	186	47	139	49	27	18	20	25	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.....	43	43	11	32	13	10	3	2	4	–
Gouvernement du Nunavut.....	226	226	12	214	45	70	62	25	12	–
Gouvernement de l'Ontario.....	272	272	98	174	49	55	45	17	8	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	28	28	3	25	25	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	177	177	11	166	33	43	30	26	34	–
Gouvernement de la Saskatchewan	44	44	16	28	18	4	1	–	5	–
Gouvernement du Yukon	257	257	54	203	46	50	49	30	28	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Fonds PPP Canada										
Agrégat	121	121	114	7	7	–	–	–	–	–
District Régional de la Capitale										
Centre de valorisation des déchets biosolides	41	41	–	41	–	41	–	–	–	–
Ville d'Edmonton										
Projet du système de train léger sur rail	239	239	–	239	–	239	–	–	–	–
Ville de Hamilton										
Installation de biosolides à Hamilton	14	14	–	14	–	14	–	–	–	–
Agence Métropolitaine de Transport de Montréal										
Centre d'entretien Pointe-Saint-Charles	43	43	–	43	43	–	–	–	–	–
Ville de Regina										
Route de contournement de Regina	155	155	–	155	155	–	–	–	–	–
Ville de Saint John										
Station de traitement d'eau de Saint John	49	49	–	49	49	–	–	–	–	–
Ville de Winnipeg										
Voie de transit SW et passage inférieur de l'autoroute Pembina	92	92	–	92	92	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest										
Projet routier toutes saisons de Tliche	53	53	–	53	–	–	–	53	–	–
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires										
Agrégat	361	361	353	8	8	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	175	175	163	12	12	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	175	175	165	10	10	–	–	–	–	–
Fonds pour les infrastructures du transport en commun										
Agrégat	77	77	61	16	13	3	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	347	347	174	173	138	35	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	460	460	200	260	159	101	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	83	83	39	44	19	25	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	1 487	1 487	740	747	668	79	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	924	924	191	733	221	512	–	–	–	–
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto										
Projet de protection des terres portuaires contre les inondations et d'infrastructure	384	384	58	326	48	44	51	81	102	–
	50 841	50 841	8 831	42 010	6 882	5 208	4 131	3 814	4 027	17 948
Innovation, Sciences et Développement économique										
Ministère de l'Industrie										
Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile										
Ford Motor Company of Canada Limited	102	102	46	56	21	35	–	–	–	–
Honda of Canada Manufacturing	42	42	25	17	17	–	–	–	–	–
Bombardier Inc										
Recherche et développement pour la gamme C Series	470	470	458	12	12	–	–	–	–	–
Institut canadien de recherches avancées										
Soutien pour les activités de base	35	35	14	21	7	7	7	–	–	–
CANARIE Inc										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse	105	105	78	27	27	–	–	–	–	–
Centre pour la recherche et le développement des médicaments										
Soutenir la recherche et le développement en technologie pharmaceutique	48	48	–	48	16	16	16	–	–	–
Programme de développement des collectivités										
Agrégat	28	28	16	12	5	3	1	2	1	–
Programme Ordinateurs pour les écoles										
Agrégat	27	27	4	23	5	4	5	4	5	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Programme Brancher pour innover										
Agrégat	84	84	13	71	58	13	–	–	–	–
Bell Canada	37	37	13	24	18	6	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon	30	30	–	30	18	12	–	–	–	–
Administration régionale Kativik	63	63	5	58	58	–	–	–	–	–
Northwestel Inc	50	50	33	17	9	8	–	–	–	–
Solutions Ambra Inc	13	13	–	13	10	3	–	–	–	–
Société Telus Communications	21	21	3	18	13	5	–	–	–	–
Programme d'échange en matière de littérature numérique										
Agrégat	24	24	2	22	7	7	8	–	–	–
Génome Canada										
Soutenir la recherche pour la science et la technologie génomique	237	237	84	153	60	38	30	20	5	–
Initiative des supergrappes d'innovation										
10793574 Canada Association	153	153	2	151	18	44	45	44	–	–
Canada's Ocean Supercluster	153	153	1	152	24	45	44	39	–	–
Fabrication de prochaine génération Canada ...	230	230	2	228	39	72	68	49	–	–
Protein Industries Canada Inc	153	153	1	152	12	49	48	43	–	–
Scale AI	230	230	1	229	32	67	66	64	–	–
Milaacs Inc										
Livraison des stages de recherche et développement industriel	356	356	124	232	74	78	80	–	–	–
Programme de développement du Nord de l'Ontario										
Agrégat	115	115	56	59	32	20	4	3	–	–
Institut Perimeter pour la physique théorique										
Recherche, formation et éducation en physique théorique	50	50	20	30	10	10	10	–	–	–
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires										
Gouvernement du Manitoba	79	79	52	27	14	13	–	–	–	–
Gouvernement du Québec	390	390	259	131	109	22	–	–	–	–
Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense										
Agrégat	77	77	54	23	18	4	1	–	–	–
Héroux-Devtek Inc	49	49	34	15	15	–	–	–	–	–
Wescam Inc	75	75	50	25	25	–	–	–	–	–
Fonds stratégique pour l'innovation										
Agrégat	104	104	41	63	41	15	6	1	–	–
Algoma Steel Inc	30	30	6	24	24	–	–	–	–	–
ArcelorMittal Canada Inc	50	50	22	28	28	–	–	–	–	–
BioVectra Inc	38	38	5	33	10	12	11	–	–	–
CAE Inc	150	150	37	113	45	43	21	4	–	–
Elysis Société en commandite	60	60	17	43	17	26	–	–	–	–
Evrax Inc NA Canada	40	40	9	31	31	–	–	–	–	–
Innovation ENCQOR	67	67	10	57	14	16	27	–	–	–
Linamar Corporation	49	49	27	22	12	8	2	–	–	–
Les Aliments Maple Leaf Inc	20	20	–	20	7	8	5	–	–	–
North Inc	24	24	9	15	9	6	–	–	–	–
Pea Pro Nutrition Ltd	15	15	–	15	15	–	–	–	–	–
QNX Software Systems Limited	40	40	8	32	9	8	9	6	–	–
Ranovus Inc	20	20	4	16	11	5	–	–	–	–
Siemens Canada Limited	36	36	–	36	13	14	6	3	–	–
STEMCELL Technologies Canada Inc	23	23	8	15	8	3	4	–	–	–
TEKNA Systèmes Plasma Inc	20	20	3	17	7	7	2	1	–	–
The Governing Council of the University of Toronto	25	25	–	25	10	7	8	–	–	–
Programme de démonstration des technologies										
Bell Helicopter Textron Canada Ltd	50	50	13	37	15	11	7	4	–	–
Bombardier Inc	54	54	31	23	12	11	–	–	–	–
MDA Systems Ltd	54	54	38	16	13	3	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
<i>Stratégie emploi jeunesse</i>										
Programme Ordinateurs pour les écoles	21	21	3	18	3	5	3	4	3	–
Programme Compétences numériques des jeunes	17	17	2	15	15	–	–	–	–	–
Fondation canadienne pour l'innovation										
Subventions.....	7 916	7 759	6 963	796	286	183	151	72	104	–
Agence canadienne de développement économique du Nord										
<i>Promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada</i>										
Agrégat	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec										
<i>Programme de développement économique du Québec</i>										
Institut national d'optique	50	50	30	20	10	10	–	–	–	–
Montréal International.....	60	60	28	32	4	4	2	2	2	18
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif	334	334	165	169	116	39	13	1	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau	96	96	21	75	6	6	6	7	7	43
<i>Croissance économique régionale par l'innovation</i>										
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif	143	143	33	110	83	17	6	4	–	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario										
<i>Programme de développement des collectivités</i>										
Agrégat	59	59	48	11	11	–	–	–	–	–
<i>Programme de Croissance économique régionale par l'innovation</i>										
Agrégat	113	113	44	69	35	23	9	2	–	–
Communitech Corporation	18	18	–	18	4	4	4	3	3	–
Investir Ottawa (2013).....	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
MaRS Discovery District	17	17	–	17	3	4	3	4	3	–
Laboratoire d'idées de Quantum Valley.....	20	20	1	19	3	4	6	6	–	–
The Niagara College of Applied Arts and Technology	14	14	–	14	2	2	3	3	4	–
<i>Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario</i>										
Algoma Steel Inc	60	60	18	42	30	12	–	–	–	–
Conseil national de recherches du Canada										
<i>Programme d'aide à la recherche industrielle</i>										
Agrégat	207	207	–	207	171	29	7	–	–	–
<i>Triumpf</i>										
Installation TRIUMF située en Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités.....	271	271	216	55	55	–	–	–	–	–
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien										
<i>Programme de développement des collectivités</i>										
Agrégat	54	54	–	54	26	28	–	–	–	–
<i>Programme de croissance par l'innovation régionale</i>										
Agrégat	33	33	–	33	21	6	4	–	2	–
<i>Programme de diversification de l'Ouest</i>										
Agrégat	125	125	–	125	86	30	9	–	–	–
Arctic Gateway Group Limited Partnership.....	91	91	32	59	24	4	5	4	22	–
Institut Rick Hansen.....	24	24	6	18	6	7	5	–	–	–
	14 269	14 112	9 348	4 764	2 151	1 205	780	403	164	61

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Justice										
Ministère de la Justice										
<i>Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires</i>										
Agrégat	35	35	13	22	7	8	7	–	–	–
<i>Système canadien de justice familiale</i>										
Agrégat	77	77	31	46	16	15	15	–	–	–
<i>Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie</i>										
Agrégat	19	19	4	15	4	4	3	4	–	–
<i>Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones</i>										
Agrégat	36	36	7	29	8	7	7	7	–	–
<i>Programme de la justice applicable aux Autochtones</i>										
Agrégat	41	41	21	20	11	5	4	–	–	–
<i>Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation</i>										
Agrégat	22	22	11	11	11	–	–	–	–	–
<i>Obligations linguistiques de la Loi sur les contraventions</i>										
Agrégat	26	26	4	22	5	5	6	6	–	–
<i>Services d'aide juridique en matière pénale</i>										
Agrégat	27	27	10	17	5	6	6	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta	71	71	25	46	14	16	16	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	83	83	31	52	16	18	18	–	–	–
Gouvernement du Manitoba	34	34	12	22	7	8	7	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	21	21	8	13	4	4	5	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario	247	247	94	153	49	52	52	–	–	–
Gouvernement du Québec	131	131	50	81	26	28	27	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	31	31	11	20	6	7	7	–	–	–
<i>Fonds d'aide aux victimes</i>										
Agrégat	87	87	52	35	23	11	1	–	–	–
<i>Programme de financement des services de justice pour les jeunes</i>										
Agrégat	19	19	4	15	4	4	3	4	–	–
Gouvernement de l'Alberta	68	68	14	54	13	14	13	14	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique	89	89	18	71	18	18	18	17	–	–
Gouvernement du Manitoba	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	19	19	4	15	4	4	4	3	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	25	25	5	20	5	5	5	5	–	–
Gouvernement de l'Ontario	255	255	51	204	51	51	51	51	–	–
Gouvernement du Québec	147	147	30	117	29	29	29	30	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan	30	30	6	24	6	6	6	6	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	12	12	2	10	2	2	3	3	–	–
	1 697	1 697	527	1 170	353	336	322	159	–	–
Ressources naturelles										
Ministère des Ressources naturelles										
<i>Energie propre pour les collectivités rurales et éloignées</i>										
Agrégat	33	33	8	25	17	5	3	–	–	–
Skidegate Band Council	10	10	–	10	4	6	–	–	–	–
<i>Programme d'innovation sur la croissance propre dans les secteurs des ressources naturelles</i>										
Agrégat	39	39	23	16	8	8	–	–	–	–
<i>Adaptation aux changements climatiques</i>										
Agrégat	17	17	6	11	6	3	2	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
ÉcoÉNERGIE l'électricité renouvelable – Augmenter l'électricité de sources renouvelables										
Agrégat	762	762	618	144	91	53	–	–	–	–
Talbot Windfarm LP	30	30	20	10	3	7	–	–	–	–
Toba Montrose General Partnership	73	73	57	16	7	9	–	–	–	–
Infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement										
Agrégat	30	30	14	16	14	2	–	–	–	–
Programme des énergies renouvelables										
Deep Earth Energy Production	26	26	4	22	9	13	–	–	–	–
Halagonia Tidal Energy Ltd	30	30	11	19	19	–	–	–	–	–
Suffield Solar LP (c/o Canadian Solar Solutions Inc.)	15	15	2	13	13	–	–	–	–	–
Éfficacité énergétique										
Agrégat	15	15	2	13	6	4	2	1	–	–
Programme d'innovation énergétique										
Agrégat	35	35	12	23	12	9	2	–	–	–
Programme pour le développement des marchés										
Agrégat	16	16	–	16	16	–	–	–	–	–
Programme Innovation Forêt										
FPInnovations	20	20	–	20	20	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan										
Phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	12	12	1	11	10	–	–	1	–	–
Programme de construction verte en bois										
Agrégat	15	15	1	14	6	5	3	–	–	–
Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière										
Agrégat	19	19	5	14	14	–	–	–	–	–
Programme de réseaux électriques intelligents										
Agrégat	59	59	19	40	26	10	4	–	–	–
EPCOR Utilities Inc.	11	11	1	10	7	3	–	–	–	–
Hydro Québec Nunavik	11	11	1	10	1	4	5	–	–	–
	1 278	1 278	805	473	309	141	21	2	–	–
Sciences										
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie										
Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie										
Agrégat	4 575	4 575	1 980	2 595	935	708	469	296	150	37
Fonds d'excellence en recherche Apogée du Canada										
Université Dalhousie	75	75	28	47	12	11	11	13	–	–
École Polytechnique de Montréal	23	23	9	14	4	3	3	4	–	–
Université Laurentian	49	49	18	31	7	8	8	8	–	–
Université McGill	17	17	6	11	3	3	2	3	–	–
Université Queen's	64	64	24	40	10	10	9	11	–	–
Université de Montréal	56	56	21	35	9	9	8	9	–	–
Université de Sherbrooke	33	33	17	16	4	6	6	–	–	–
Université Laval	59	59	26	33	11	10	12	–	–	–
Université de l'Alberta	71	71	24	47	11	12	11	13	–	–
Université de la Colombie-Britannique	66	66	30	36	10	13	13	–	–	–
Université de Calgary	56	56	19	37	9	9	9	10	–	–
Université Guelph	61	61	20	41	10	10	10	11	–	–
Université de la Saskatchewan	76	76	33	43	13	11	12	7	–	–
Université Toronto	28	28	15	13	5	4	4	–	–	–
Université de Waterloo	76	76	28	48	12	12	11	13	–	–
Université Western	22	22	8	14	5	2	3	4	–	–
Université York	22	22	8	14	3	4	3	4	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Conseil de recherches en sciences humaines										
<i>Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines</i>										
Agrégat	1 595	1 595	730	865	322	248	151	84	37	23
<i>Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada</i>										
Université Dalhousie	19	19	7	12	3	3	3	3	–	–
Université McGill	17	17	6	11	3	3	2	3	–	–
Université de la Saskatchewan	23	23	8	15	4	4	3	4	–	–
	7 083	7 083	3 065	4 018	1 405	1 103	763	500	187	60
Sécurité publique et Protection civile										
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile										
<i>Contribution</i>										
Université de Regina	15	15	2	13	3	3	3	3	1	–
<i>Programme de services de police des Premières Nations</i>										
Agrégat	142	142	47	95	35	12	12	12	5	19
Anishinabek Police Governing Authority	39	39	7	32	8	8	8	8	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	17	17	2	15	1	2	1	2	2	7
Gouvernement de la Nation Crie	118	118	10	108	11	11	11	12	12	51
Administration régionale Kativik	60	60	13	47	11	12	12	12	–	–
Nishnawbe-Aski Police Service Board	48	48	15	33	16	17	–	–	–	–
Six Nations of the Grand River	14	14	2	12	3	3	3	3	–	–
Treaty Three Police Service Board	42	42	8	34	8	8	9	9	–	–
<i>Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs</i>										
Agrégat	35	35	8	27	14	3	4	6	–	–
Saskatchewan Ministry of Corrections, Public Safety and Policing	12	12	1	11	1	3	3	4	–	–
<i>Programme national d'atténuation des catastrophes</i>										
Gouvernement de l'Ontario	26	26	15	11	11	–	–	–	–	–
<i>Programme pour combattre les crimes graves et le crime organisé</i>										
Gouvernement de l'Ontario	17	17	4	13	4	4	2	3	–	–
Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des êtres humains	12	12	1	11	4	2	3	2	–	–
<i>Initiative pour des communautés plus sûres</i>										
Agrégat	127	127	36	91	35	26	19	8	3	–
Gendarmerie royale du Canada										
<i>Programme canadien des armes à feu</i>										
Agrégat	94	94	72	22	14	8	–	–	–	–
	818	818	243	575	179	122	90	84	23	77
Transports										
Ministère des Transports										
<i>Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires</i>										
Agrégat	50	50	15	35	24	11	–	–	–	–
<i>Programme de contribution pour les services de traversier</i>										
Bay Ferries Limited	36	36	10	26	13	13	–	–	–	–
C.T.M.A. Traversier Ltée	60	60	20	40	20	20	–	–	–	–
Northumberland Ferries Limited	38	38	14	24	12	12	–	–	–	–
<i>Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers</i>										
Gouvernement de l'Ontario	764	764	752	12	9	3	–	–	–	–
<i>Fonds national des corridors commerciaux</i>										
Agrégat	96	96	18	78	59	12	4	–	–	3
Ville de Calgary	50	50	1	49	29	19	1	–	–	–
CN Railway	23	23	–	23	11	11	1	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
First Air Operations.....	13	13	–	13	11	1	1	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	102	102	–	102	19	30	26	22	5	–
Gouvernement de la Saskatchewan	53	53	3	50	3	21	18	7	1	–
Halifax Stanfield International Airport	18	18	–	18	7	11	–	–	–	–
Hamilton Port Authority.....	18	18	1	17	9	8	–	–	–	–
Administration portuaire de Montréal.....	18	18	–	18	2	5	11	–	–	–
Vancouver Fraser Port Authority.....	68	68	2	66	18	16	16	12	4	–
Nunavut Fisheries and Maritime Training Consortium										
Expansion de programmes d'éducation maritime pour les groupes sous-représentés.....	21	21	5	16	8	4	4	–	–	–
Développement des routes de l'Outaouais										
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Québec	160	160	144	16	7	5	2	2	–	–
Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique										
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique	735	735	548	187	31	31	31	31	31	32
Initiative des équipements de sécurité et des infrastructures portuaires de base pour les collectivités du Nord										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	20	20	–	20	4	10	6	–	–	–
	2 343	2 343	1 533	810	296	243	121	74	41	35
Total – Accords de paiements de transfert.....	163 625	163 468	58 292	105 176	31 018	19 144	14 698	10 457	6 627	23 232
Immobilisations et achats										
Immobilisations										
Patrimoine canadien et Multiculturalisme										
Conseil des Arts du Canada										
Renouvellement de la production.....	115	115	97	18	18	–	–	–	–	–
Musée national des sciences et de la technologie Pomerleau										
Installation d'entreposage de collection	134	134	119	15	15	–	–	–	–	–
	249	249	216	33	33	–	–	–	–	–
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
Selex ES GmbH										
Remplacement de radars sur plusieurs sites canadiens	83	83	27	56	26	14	8	8	–	–
Agence Parcs Canada										
Travaux d'atténuation des impacts d'avalanches sur la route Transcanadienne, Alberta										
Agrégat	95	89	71	18	17	–	1	–	–	–
	178	172	98	74	43	14	9	8	–	–
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Ministère des Pêches et des Océans										
CAE Inc										
Simulateur de vol complet.....	23	23	10	13	12	1	–	–	–	–
Chantier Davie Canada Inc										
L'acquisition et la conversion de trois brise-glaces moyens.....	681	681	599	82	73	9	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Approvisionnement de quinze bateaux de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne										
Chantier Naval Forillon Inc.....	74	74	28	46	13	15	11	6	1	–
Hike Metal Products Ltd.....	70	70	29	41	11	13	12	4	1	–
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Construction navale, Navires hauturiers de sciences halieutiques.....	501	501	460	41	24	12	5	–	–	–
Ingénierie de construction, Navire hauturier de sciences océanographiques.....	132	132	77	55	47	8	–	–	–	–
Articles à longs délais d'approvisionnement, Navire hauturier de sciences océanographiques.....	37	37	3	34	12	16	6	–	–	–
	1 518	1 518	1 206	312	192	74	34	10	2	–
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
Groupe Signature sur le Saint-Laurent										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent ¹	2 756	2 756	2 490	266	266	–	–	–	–	–
Autorité du pont Windsor-Détroit										
Contrats à l'appui de la construction du pont.....	5 202	5 202	–	5 202	686	592	848	786	334	1 956
Michigan Department of Transportation.....	423	423	–	423	218	118	87	–	–	–
	8 381	8 381	2 490	5 891	1 170	710	935	786	334	1 956
Innovation, Sciences et Développement économique										
Agence spatiale canadienne										
Mission Constellation RADARSAT										
Agrégat.....	12	12	11	1	1	–	–	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.....	983	983	938	45	45	–	–	–	–	–
	995	995	949	46	46	–	–	–	–	–
Défense nationale										
Ministère de la Défense nationale										
Airbus Defence and Space SA, Madrid, Espagne										
Achat de 16 avions de recherche et de sauvetage.....	2 390	2 390	408	1 982	296	530	410	255	35	456
Cegerco Inc										
Rationalisation de l'infrastructure, du transport et du génie électrique et mécanique, Chicoutimi, Québec.....	51	50	37	13	13	–	–	–	–	–
Decarel Inc										
Construire des installations de formation Westmount, Québec.....	34	30	12	18	18	–	–	–	–	–
General Dynamics Canada Ltd										
Système de gestion de données de l'aéronef CP-140 Aurora.....	759	753	647	106	76	17	13	–	–	–
Conception et construction des stations d'ancrage Mercury Global.....	54	54	41	13	13	–	–	–	–	–
Contrat de mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III.....	1 719	1 631	1 326	305	75	130	100	–	–	–
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance.....	327	327	64	263	55	174	26	8	–	–
General Dynamics Canada Mission Systems Canada Ltd										
Acquisition de 67 terminaux déployables stratégiques et leur soutien en service.....	28	28	–	28	10	–	8	9	–	1
General Dynamics Information Technology Inc										
Mise à niveau du système de communication intégré.....	11	11	–	11	7	1	1	1	1	–
Gouvernement de l'Australie										
Achat d'avions de chasse F/A-18, de pièces de rechange et d'équipement.....	100	100	2	98	15	26	30	27	–	–
Groupe Geyser Inc										
Construire un gymnase, Laval, Québec.....	28	28	–	28	8	10	10	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Integrated Distribution Systems Limited										
Remplacement du générateur, St-Germain-de-Grantham, Ontario.....	11	11	1	10	10	–	–	–	–	–
Les Chantiers Maritimes Irving Inc										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extracôtier de l'Arctique.....	3 317	2 849	1 629	1 220	315	315	300	234	55	1
Contrat de définition de navire de combat de surface canadien.....	161	161	63	98	98	–	–	–	–	–
Lockheed Martin Canada Inc										
Intégration des systèmes de combat.....	1 637	1 634	1 619	15	15	–	–	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd										
Acquisition de radars imageurs pour l'aéronef CP-140 Aurora	344	344	329	15	15	–	–	–	–	–
Mack Defense LLC, Pennsylvania										
Véhicule modèle militaire modernisé.....	707	707	201	506	300	206	–	–	–	–
MDA Systems Limited										
Livraison de composantes de la capacité de la mission Constellation Satellite Radar.....	58	58	24	34	17	13	4	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc										
Travaux de construction, Ottawa, Ontario	230	230	88	142	83	54	5	–	–	–
Pomerleau Inc										
Travaux de construction, Ottawa, Ontario	36	36	–	36	15	21	–	–	–	–
Déconstruction de la jetée B, dragage, installations terrestres et construction de chantier, Surrey, Colombie-Britannique.....	76	76	59	17	17	–	–	–	–	–
Rheinmetall Canada										
Troisième lanceur Système de mise hors de combat multimumitions.....	19	19	4	15	10	4	1	–	–	–
Télécommunications par satellite en mouvement	38	27	8	19	19	–	–	–	–	–
Saab Microwave Canada Ltd										
SG0180 remplacement de l'antenne.....	98	18	7	11	5	6	–	–	–	–
Sikorsky International Operations Inc Stratford, Connecticut										
Achat de 28 hélicoptères maritimes.....	1 936	1 708	1 349	359	117	130	112	–	–	–
United States Department of the Air Force										
Contre-mesures à infrarouge dirigé	94	94	63	31	31	–	–	–	–	–
United States Department of the Navy										
Achat des sièges d'éjection communs des équipages navals, des kits de modification.	13	13	–	13	3	3	3	4	–	–
Acquisition des dispositifs de modernisation cryptographique VINSON/Terminal vocal numérique à bande étroite avancée ...	42	42	6	36	15	21	–	–	–	–
Communications protégées par satellite militaire	109	109	80	29	3	4	3	4	4	11
Vancouver Shipyards Co. Ltd										
Navire de soutien intégré, contrat d'ingénierie et de production de modèle	289	250	161	89	85	4	–	–	–	–
Navire de soutien intégré, contrat de construction des blocs préliminaires	64	64	6	58	56	2	–	–	–	–
	14 780	13 852	8 234	5 618	1 815	1 671	1 026	542	95	469
Sécurité publique et Protection civile										
Gendarmerie royale du Canada										
PCL Construction Management Inc										
Construction d'un centre d'entraînement intégré à Dépôt	34	34	1	33	4	8	21	–	–	–
Construction d'un champ de tir et d'un centre d'entraînement intégré à Dépôt	18	18	5	13	13	–	–	–	–	–
GRC parc de véhicules										
Agrégat	140	140	88	52	52	–	–	–	–	–
	192	192	94	98	69	8	21	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
Boless Inc										
Réaménagement de l'édifice, Bureaux de l'imprimerie nationale, Gatineau, Québec ..	49	49	2	47	31	16	-	-	-	-
Programme de l'édifice du Centre, Ottawa, Ontario										
Agrégat	459	138	69	69	59	9	1	-	-	-
PCL Constructors Canada Inc	86	86	30	56	56	-	-	-	-	-
WSP Canada Inc	110	110	48	62	5	26	31	-	-	-
CYMI Canada Inc										
Remplacement du poste électrique du quai de débarquement nord, Victoria	19	19	1	18	18	-	-	-	-	-
Programme de l'édifice de l'Est, Ottawa, Ontario										
Agrégat	50	30	29	1	1	-	-	-	-	-
Pomerleau Inc	30	30	11	19	-	19	-	-	-	-
IBM Canada Ltd										
Conception, développement, implantation et support du système de paye du gouvernement du Canada	150	145	134	11	10	1	-	-	-	-
PCL Constructors Easterns Inc										
Réhabilitation de l'enveloppe du complexe Les Terrasses de la Chaudière	189	25	-	25	25	-	-	-	-	-
Société d'habitation et de développement de Montréal										
Bail de l'Office National du film du Canada Quartier des spectacles, Montréal, Québec ²	65	65	-	65	2	3	3	3	3	51
Programme de l'édifice de l'Ouest, Ottawa, Ontario										
Agrégat	549	500	490	10	8	2	-	-	-	-
PCL Constructors Canada Inc	622	622	621	1	1	-	-	-	-	-
Services partagés Canada										
IBM Canada Ltd										
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec	64	64	38	26	13	-	-	13	-	-
	2 442	1 883	1 473	410	229	76	35	16	3	51
Transports										
Ministère des Transports										
PMG Technologies Inc										
Gestion des acquisitions d'immobilisations nécessaires au fonctionnement du centre d'essais pour automobiles	34	34	4	30	9	7	14	-	-	-
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	94	94	82	12	10	2	-	-	-	-
Smiths Detection LLC / Morpho Detection Inc	19	19	-	19	19	-	-	-	-	-
Vancouver International Airport Authority	117	117	86	31	23	8	-	-	-	-
VIA Rail Canada Inc.										
CAD Railways										
Modernisation HEP I	45	45	3	42	18	24	-	-	-	-
Bombardier										
Modernisation HEP III	54	54	9	45	21	24	-	-	-	-
Rail GD										
Modernisation HEP I	16	16	4	12	12	-	-	-	-	-
Siemens										
Renouvellement de la flotte	989	989	74	915	56	146	163	228	248	74
	1 368	1 368	262	1 106	168	211	177	228	248	74
Total – Immobilisations	30 103	28 610	15 022	13 588	3 765	2 764	2 237	1 590	682	2 550

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Achats										
Patrimoine canadien et Multiculturalisme										
Société Radio-Canada										
<i>Droits de diffusion</i>										
CARAS	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
ITV Global Entertainment.....	33	33	10	23	10	10	3	–	–	–
Comité international olympique (2018-20).....	29	29	11	18	11	7	–	–	–	–
Comité international olympique (2022-24).....	84	84	–	84	–	29	24	12	19	–
Broccolini.....	40	40	12	28	28	–	–	–	–	–
Brookfield Global Integrated Solutions.....	169	169	144	25	25	–	–	–	–	–
Hunter Communications	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Operative	16	16	–	16	4	4	4	4	–	–
Rogers – Transmission et distribution.....	35	35	23	12	7	5	–	–	–	–
SAP Canada.....	14	14	2	12	1	1	2	1	1	6
	448	448	208	240	92	61	39	22	20	6
Institutions démocratiques										
Bureau du directeur général des élections										
<i>Bell Canada</i>										
Services de télécommunications.....	21	21	3	18	9	1	–	1	7	–
<i>Compugen Inc</i>										
Modernisation des services de vote.....	69	69	4	65	60	3	2	–	–	–
<i>IBM Canada Limited</i>										
Services d'hébergement et d'opérations corporatives.....	79	79	19	60	11	13	13	13	10	–
Consultants en technologie de l'information et télécommunications	46	46	28	18	9	9	–	–	–	–
	215	215	54	161	89	26	15	14	17	–
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
<i>Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle</i>										
Agrégat	132	91	72	19	19	–	–	–	–	–
Famille, Enfants et Développement social										
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
<i>Quantum Management Services Ltd</i>										
Fournir et gérer une équipe de spécialistes de centre d'information et appuyer la prestation des services de renseignements généraux du gouvernement du Canada.....	100	100	87	13	13	–	–	–	–	–
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Ministère des Pêches et des Océans										
<i>Provincial Aerospace Limited</i>										
Services de surveillance aérienne	184	184	148	36	22	14	–	–	–	–
Santé										
Agence de la santé publique du Canada										
<i>GlaxoSmithKline Inc</i>										
Consultants en science de la santé.....	94	94	74	20	10	10	–	–	–	–
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
<i>Compagnie canadienne de billets de banque ltée</i>										
Achat de matériel de passeports	260	260	227	33	33	–	–	–	–	–
Services aux Autochtones										
Ministère des Services aux Autochtones Canada										
<i>Canadian Health Care Agency Inc</i>										
Canadian Health Care Agency Inc.....	60	48	3	45	20	20	5	–	–	–
<i>Express Scripts Inc</i>										
Gestion et administration du Système d'information sur la santé et de traitement des demandes de paiement	236	236	192	44	18	26	–	–	–	–
<i>Venture Health Care Inc</i>										
Soins infirmiers.....	64	49	1	48	21	22	5	–	–	–
	360	333	196	137	59	68	10	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Infrastructure et Collectivités										
Bureau de l'infrastructure du Canada										
<i>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</i>										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	1 426	1 426	7	1 419	14	35	37	38	39	1 256
Innovation, Sciences et Développement économique										
Ministère de l'Industrie										
<i>LS Telecom Ltd</i>										
Soutien d'entretien pour logiciel	20	20	5	15	4	4	4	3	–	–
Agence spatiale canadienne										
<i>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</i>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale	299	299	240	59	43	16	–	–	–	–
Conseil national de recherches du Canada										
<i>ATCO Structures & Logistics Ltd</i>										
Entretien des immeubles	34	34	7	27	7	7	7	6	–	–
	353	353	252	101	54	27	11	9	–	–
Défense nationale										
Ministère de la Défense nationale										
<i>10647802 Canada Limited</i>										
Contrat de services d'entretien, Agence de logement des Forces canadiennes										
Gagetown, Nouveau-Brunswick	20	20	5	15	7	8	–	–	–	–
Entretien des installations, Vaughan, Ontario..	47	47	–	47	20	10	9	8	–	–
<i>ADGA Group Consultants Inc</i>										
Gestion pour le système d'aide au commandement terrestre pour les systèmes d'armes	251	200	183	17	17	–	–	–	–	–
<i>AirBoss Produits d'ingénierie Inc</i>										
Respirateur de service général, chimique, biologie et nucléaire interarmées.....	35	27	–	27	27	–	–	–	–	–
<i>Alliant Techsystems Operations LLC, Arizona</i>										
Réparation et révision des véhicules blindés légers à roues 25mm Cannon	31	31	7	24	24	–	–	–	–	–
<i>Allied Wings Limited Partnership</i>										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage la Prairie, Manitoba.....	1 828	1 759	1 018	741	86	83	85	87	88	312
<i>Ameresco Canada Inc</i>										
Contrat de performance énergétique.....	19	19	3	16	1	1	1	1	12	–
<i>ATCO Group</i>										
Entretien des installations, Calgary, Alberta....	78	78	12	66	61	5	–	–	–	–
<i>Babcock Canada Inc</i>										
NCSM Cornerbrook, période en cale sèche prolongée	530	462	364	98	88	10	–	–	–	–
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria	1 400	1 238	944	294	120	120	54	–	–	–
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Soutien optimisé des systèmes d'armes, CH-146 Griffon	779	779	644	135	68	67	–	–	–	–
<i>Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie</i>										
Soutien en service pour les CH147F Chinooks	2 568	2 185	1 839	346	82	82	85	97	–	–
<i>CAE Inc</i>										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J Hercules et CH-147F Chinook pour les équipages	614	614	375	239	16	18	14	15	14	162
<i>CAE Military Aviation Training Inc</i>										
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada, Moose Jaw et Cold Lake	2 583	2 376	1 742	634	121	123	126	119	112	33
<i>Calian Ltd</i>										
Gestion et recrutement de fournisseurs de soins de santé	343	343	82	261	87	87	87	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Opérateurs de la base canadienne Meaford										
Services logistiques et pour la base, Collingwood, Ontario	200	200	168	32	16	16	–	–	–	–
Cascade Aerospace Inc										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'avionique des CC-130 Hercules	44	44	29	15	10	2	3	–	–	–
Corporation Fort Saint-Jean										
Soutien au collège militaire royal St-Jean.....	392	392	215	177	26	26	27	27	28	43
Cornwallis Park Development Association										
NCSM Acadia.....	14	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Cubic Defense Applications Incorporated, Californie										
Simulation d'effets des armes	393	393	312	81	19	62	–	–	–	–
Discovery Air Defence Services Inc										
Services de soutien au combat requis pour répondre aux exigences de préparation et de formation opérationnelle	418	418	–	418	19	46	48	48	49	208
Elbit Systems EW and SIGINT-Elisra Ltd, SIGINT-Elisra Ltd, Holom, Israël										
Rechanges de mesures de surveillance électronique	38	38	26	12	12	–	–	–	–	–
Federal Fleet Services Inc										
Fourniture de services	540	540	181	359	90	90	90	89	–	–
Fleetway Inc										
Soutien en service des navires des classes Halifax et Iroquois	187	187	165	22	14	8	–	–	–	–
GDI Services Canada LP										
Entretien des installations, Etobicoke, Ontario	14	14	–	14	3	4	4	3	–	–
General Dynamics Canada Ltd										
Postes radio tactiques / amélioration d'amplificateur	187	187	142	45	36	9	–	–	–	–
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2.....	1 112	919	860	59	19	13	14	13	–	–
General Dynamics Land Systems Canada Corporation										
Réparation et révision, Cougar et Buffalo.....	34	12	–	12	2	2	2	2	2	2
Services d'ingénierie et d'intégration	325	58	9	49	10	9	10	10	10	–
Contrat de soutien pour le logiciel de transition du système de commandement... ..	175	36	10	26	7	5	5	5	4	–
Amélioration de la suite de guerre sous-marine	103	103	5	98	11	8	17	14	13	35
General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques Canada										
Munitions	330	325	114	211	170	15	16	9	1	–
Hensoldt Sensors GmbH, Taufkirchen, Allemagne										
Réparation et révision, radar de surveillance de zone/radar secondaire de surveillance ...	11	11	–	11	3	3	3	2	–	–
IMP Group Ltd, Aerospace Division										
Contrat de soutien troisième ligne pour les hélicoptères CH-124 Sea King	432	432	414	18	18	–	–	–	–	–
Contrat de soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant	1 726	1 726	1 459	267	114	153	–	–	–	–
Les Chantiers Maritimes Irving Inc										
Modernisation de la classe Halifax	1 126	990	818	172	119	53	–	–	–	–
Johnson Controls Canada LP										
Contrat de performance énergétique.....	22	22	5	17	1	1	2	2	2	9
Kelowna Flightcraft										
Réparation et révision, véhicule aérien principal.....	21	21	11	10	5	5	–	–	–	–
Kongsberg Digital Simulation Ltd										
Soutien en service des simulateurs navals	22	15	5	10	2	2	2	2	2	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Krauss-Maffei Wegmann GmbH & Co KG, Munich, Allemagne										
Services d'ingénierie Leopard 2.....	35	28	17	11	6	5	–	–	–	–
L-3 Communications Electronic Systems										
Gestion optimisée pour le soutien des systèmes d'armes pour l'avionique de l'Aéronef CP-140 Aurora.....	425	425	412	13	13	–	–	–	–	–
L-3 Technologies MAS Inc										
Soutien en service pour la flotte du CC-150	456	456	273	183	43	48	46	45	1	–
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des aéronefs CF-18 Hornet.....	1 394	1 277	1 266	11	11	–	–	–	–	–
Lloyd's Register Canada Limited										
Service d'une société de classification pour les navires de combat.....	88	17	5	12	4	8	–	–	–	–
Lockheed Martin Canada										
Intégration des systèmes de combat.....	461	447	220	227	90	90	47	–	–	–
Réparation et révision des systèmes reprogrammable et de contre-mesures électroniques multimode avancé pour navire.....	83	64	7	57	15	15	1	2	2	22
Lockheed Martin Corporation, Georgie										
Soutien en service pour la flotte de CC130J Hercules	4 296	4 296	3 471	825	146	183	181	170	145	–
Lockheed Martin Overseas Services Corporation, Manassas, Virginie										
Systèmes de conduite de tir de sous-marin CCS876 de la classe Victoria.....	44	44	33	11	11	–	–	–	–	–
Logistik Unicorp Inc										
Contrat d'habillement consolidé	961	721	705	16	16	–	–	–	–	–
Mack Defense LLC, Allentown, Pennsylvanie										
Soutien en service des véhicules de modèle militaire normalisé	43	43	9	34	34	–	–	–	–	–
Services Magellan Aérospatiale Limitée										
Réparation et révision des moteurs	42	42	25	17	6	5	6	–	–	–
MCW Custom Energy Solutions Ltd										
Contrat de performance énergétique.....	19	19	1	18	5	1	2	1	9	–
Santé Montfort Services										
Fournir des installations et des services professionnels médicaux et dentaires	112	112	91	21	11	10	–	–	–	–
Northrop Grumman International Trading Inc, Charlottesville, Virginie										
Soutien en service des systèmes de navigation	353	43	4	39	5	9	9	10	6	–
NP Aerospace (Canada) Limited										
Casque balistique CM735.....	35	33	8	25	9	9	7	–	–	–
Orenda Aerospace Corporation										
Soutien intérimaire pour le groupe de propulsion F404.....	137	137	46	91	51	10	10	10	10	–
Peraton Canada Corp										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des CF-18 Hornet	447	280	224	56	46	10	–	–	–	–
QinetiQ Group Canada Inc										
Système d'aéronefs sans pilote d'information de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance service pour les Forces armées canadiennes	51	51	–	51	17	17	17	–	–	–
Raytheon Canada Limited										
Centre de soutien du système d'alerte du Nord	364	364	238	126	41	42	43	–	–	–
Réparation et révision du système d'arme rapproché Phalanx	671	330	37	293	59	66	31	27	28	82

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Rheinmetal Canada Ltd										
Acquisition de radar à moyenne portée.....	139	139	110	29	29	–	–	–	–	–
Soutien en service pour le radar à moyenne portée	63	13	2	11	3	2	2	2	2	–
Serco Facilities Management Inc										
Prestations de services à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador.....	211	127	87	40	40	–	–	–	–	–
Sikorsky International Operations Inc, Stratford, Connecticut										
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes	5 778	5 726	894	4 832	169	149	204	297	234	3 779
Programmes de Défense SNC Lavalin Inc										
Contrat de soutien en service pour les navires maritimes de défense côtière.....	552	552	500	52	26	26	–	–	–	–
Southwest Research Institute, Texas										
Réparation et révision des ensembles radiogoniomètres	31	23	5	18	5	4	5	4	–	–
Standard Aero Limited										
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora.....	137	137	50	87	47	10	10	10	10	–
Textron Systems Canada Inc										
Soutien pour les véhicules blindés tactiques de patrouille	103	103	77	26	6	7	6	7	–	–
Thales Canada Inc										
Soutien en service du navire de patrouille extracôtier et de l'arctique et du navire de soutien interarmées	5 182	800	10	790	28	45	75	92	112	438
Toromont Cat Limited										
Remplacement du groupe électrogène diesel et soutien en service.....	93	59	33	26	5	5	5	5	6	–
United States Department of Defense										
Équipements sécurés de télécommunications et services d'Iridium.....	40	40	21	19	13	6	–	–	–	–
Opérations et soutien des systèmes de télécommunications militaires par satellite canadien dans la bande des fréquences extrêmement hautes	91	91	47	44	7	7	7	7	8	8
United States Department of the Air Force										
Maintien et soutien des moteurs F117	67	67	4	63	16	16	16	15	–	–
Soutien en service pour la flotte du CC-177 Globemaster III	1 161	1 161	749	412	261	38	38	38	37	–
Installation d'un logiciel de planification de mission conjointe	17	15	1	14	2	3	2	5	2	–
Contremesures infrarouges des grands avions	19	19	2	17	4	4	4	5	–	–
Système mondial de communications par satellites à large bande	408	408	385	23	1	1	1	1	2	17
United States Department of the Navy										
Composantes et logiciel de simulateur avion	19	19	5	14	6	5	3	–	–	–
Composantes structurelles, avions.....	34	34	10	24	6	5	6	5	2	–
Soutien en service pour Blackjack.....	24	24	–	24	8	8	8	–	–	–
Systèmes de guerre électronique des CF-18	13	13	–	13	5	3	2	3	–	–
Entraînement pour vols	17	17	5	12	12	–	–	–	–	–
Projet géosynchrone	25	25	–	25	4	10	9	2	–	–
Modernisation des torpilles lourdes.....	210	210	115	95	49	46	–	–	–	–
Torpilles poids-léger	45	40	3	37	10	8	1	1	17	–
Support en service des variantes du terminal naval multibande international.....	22	22	1	21	1	4	6	6	3	1
Cas de gestion de programme.....	18	18	1	17	4	4	4	5	–	–
Location de secteur d'entraînement et d'équipement connexe.....	20	20	2	18	18	–	–	–	–	–
Réparation et révision des torpilles MK-48	83	83	62	21	5	5	5	6	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Réparation et révision des systèmes de sonar ..	64	64	5	59	11	14	13	10	6	5
Supporter les navires de la Marine royale canadienne	14	14	1	13	3	3	3	4	–	–
Victoria Shipbuilding Limited										
Modernisation de la classe Halifax	755	643	559	84	81	3	–	–	–	–
Weatherhaven Global Resources Inc										
Systèmes de protection des quartiers généraux	183	170	9	161	73	88	–	–	–	–
Soutien en service des systèmes de protection des quartiers généraux	128	12	1	11	1	3	7	–	–	–
Weir Canada Inc										
Systèmes et ingénierie maritime	600	490	326	164	55	54	55	–	–	–
Centre de la sécurité des télécommunications										
Plenary Properties										
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans), Ottawa, Ontario	3 188	3 188	568	2 620	113	104	110	109	121	2 063
	49 063	41 088	23 908	17 180	3 321	2 368	1 715	1 457	1 100	7 219
Ressources naturelles										
Énergie atomique du Canada limitée										
Bons de commande	693	693	319	374	374	–	–	–	–	–
Sécurité publique et Protection civile										
Agence des services frontaliers du Canada										
Corbel Management Corporation										
Services de gestion des centres de détention....	88	88	5	83	8	6	7	6	7	49
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd										
Services de garde	14	14	1	13	9	4	–	–	–	–
Service correctionnel du Canada										
ADGA Group Consultants Incorporated										
Services de maintenance pour les systèmes de sécurité	60	60	48	12	12	–	–	–	–	–
Cistel Technology										
Services professionnels en informatique	23	23	12	11	11	–	–	–	–	–
Centres résidentiels communautaires										
Agrégat	307	307	160	147	136	7	4	–	–	–
Logistik										
Programme des uniformes du Service correctionnel du Canada	18	18	3	15	15	–	–	–	–	–
Gendarmerie royale du Canada										
Services radio										
Agrégat	121	121	5	116	10	10	10	10	10	66
Services de gardes et de matrones										
Agrégat	25	25	–	25	25	–	–	–	–	–
	656	656	234	422	226	27	21	16	17	115
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
Programme d'innovation Construire au Canada										
Agrégat	129	129	118	11	11	–	–	–	–	–
Brookfield Global Integrated Solutions Canada LP										
Services d'entretien d'immeubles	9 950	9 950	3 197	6 753	2 339	2 339	2 075	–	–	–
Services d'acceptation des cartes de paiement										
Banque Amex du Canada	22	22	10	12	12	–	–	–	–	–
Moneris Solutions Corporation	185	185	95	90	90	–	–	–	–	–
Chandos Construction LP										
Services de gestion de la construction, Abattoir à Lacombe, Alberta	12	12	–	12	8	4	–	–	–	–
Programme d'autorisation pour les médias protégés par les droits d'auteur										
Agrégat	43	14	–	14	7	7	–	–	–	–
Dragage Océan DS Inc										
Dragage d'entretien - voie navigable du Saint-Laurent	31	31	–	31	–	5	5	5	5	11

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Solution d'achats électroniques – Moderniser la fonction d'approvisionnement du gouvernement du Canada										
Agrégat	5	4	3	1	1	–	–	–	–	–
Infosys Public Services Inc	70	70	12	58	28	17	6	6	1	–
EllisDon Civil Ltd, Chant Limited										
Remise en état des barrages de terre (digues) digues de la rivière Talbot et des écluses 39, 40 et 41, Ontario	50	50	35	15	15	–	–	–	–	–
EllisDon Corporation										
Amélioration de la sécurité à l'édifice Lester B Pearson	16	16	3	13	13	–	–	–	–	–
Fraser River Pile & Dredge Ltd Partnership										
Reconstruction de la jetée sud de la cale sèche d'Esquimalt	47	47	29	18	18	–	–	–	–	–
Restauration de la mine Giant										
Parsons Canada Ltd	47	47	17	30	30	–	–	–	–	–
Green Timbers Limited Partnership										
Accord de projet de partenariat public-privé, déménagement de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique	740	740	188	552	32	30	31	13	12	434
Hewlett-Packard (Canada) Company										
Modernisation de la pension	355	355	340	15	15	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Conception, développement, implantation et support du système de paye du gouvernement du Canada	205	198	96	102	53	49	–	–	–	–
Joneljim Concrete Construction (1994) Limited										
Modernisation de systèmes mécaniques et de systèmes d'extincteurs automatiques	46	46	1	45	12	13	10	10	–	–
Louis W Bray Construction Limited										
Réhabilitation des écluses 39 à 42 de Jones Falls et remplacement du pont en bois	15	15	4	11	6	5	–	–	–	–
Maple Reinders Constructors Ltd										
Construction et remise en état des barrages de Port Severn et des barrages du secteur nord	41	41	12	29	13	12	4	–	–	–
Maple Reinders Constructors Ltd, Construction Demathieu et Bard Inc (coentreprise)										
Remise en état des barrages, barrages de terre et des écluses de l'Infrastructure de la voie navigable Trent-Severn, Ontario	270	270	67	203	113	68	22	–	–	–
Milestone Environmental Contracting Inc										
Projet d'assainissement à la jetée Y et à Lang Cove, Esquimalt	34	34	6	28	28	–	–	–	–	–
Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle phase 2 – Dragage	33	33	18	15	15	–	–	–	–	–
Nuna East Ltd										
Remettre en état une piste et le tarmac et construire un nouveau tarmac, Eureka, Nunavut	36	36	22	14	14	–	–	–	–	–
Open Text Corporation										
Contrat de licence	43	43	–	43	14	14	15	–	–	–
Pavex ltée, 9184-1924 Québec Inc, en coentreprise										
Recouvrement de la piste 07-25, de la voie de circulation Bravo et de l'aire de trafic, Aéroport de Kuujuaq	18	18	1	17	9	8	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc										
Services de gestion de la construction, projet de conservation de Province House .	25	25	4	21	10	11	–	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Pomerleau Inc										
Modernisation des laboratoires du Centre canadien des eaux intérieures	21	21	8	13	9	4	–	–	–	–
White Bear Industries Ltd										
Route de l'Alaska Nord, services d'entretien et de réparation, Colombie-Britannique	80	80	18	62	16	16	15	15	–	–
Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien										
131 Queen Street Limited and Morguard Corporation										
Édifice Trusco, 131, rue Queen, Ottawa, Ontario	126	126	73	53	7	7	7	7	7	18
2237800 Ontario Ltd										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario	50	50	20	30	3	3	4	3	4	13
4345177 Canada Inc										
Édifice Fontaine, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec	42	42	31	11	3	3	3	2	–	–
6149625 Canada Inc										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	23	23	5	18	1	1	1	1	1	13
6149626 Canada Inc										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec	114	114	28	86	4	4	4	5	5	64
8424934 Canada Inc										
2, rue Victoria, Miramichi, Nouveau-Brunswick	40	40	2	38	1	2	1	2	2	30
Broccolini Construction										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec	151	151	34	117	5	5	6	6	6	89
Société de fiducie Computershare Canada										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta	418	418	142	276	18	18	19	19	20	182
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta	234	234	85	149	10	10	10	10	11	98
Édifice Joseph Shepard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario	271	271	114	157	10	11	10	11	11	104
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec	123	123	41	82	5	5	6	6	6	54
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec	152	152	46	106	7	7	7	7	8	70
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	438	438	168	270	18	18	18	19	19	178
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario	282	282	102	180	12	12	12	12	13	119
Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin & Associés, Design & Architecture										
1550, avenue d'Estimaerville, Québec, Québec	52	52	19	33	2	2	3	2	3	21
M P N Holdings Ltd										
111, avenue Lombard, Winnipeg, Manitoba	13	13	2	11	–	1	–	1	1	8
Minto Commercial Properties Inc										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario	270	270	100	170	12	12	12	13	13	108
Morguard Corporation and 3683249 Canada Inc										
181, rue Queen, Ottawa, Ontario	61	61	46	15	3	3	3	3	3	–
Pomerleau, Kevlar et Québec Inc										
2575, boulevard Ste-Anne, Québec, Québec	40	40	6	34	1	2	2	2	2	25

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Société d'habitation et de développement de Montréal										
Bail de l'Office National du film du Canada, Quartier des spectacles, Montréal, Québec ³	54	54	–	54	1	2	3	2	3	43
Société en commandite Montcalm										
Place Montcalm, Phase II, 200, rue Montcalm, Gatineau, Québec	21	21	9	12	1	1	2	1	2	5
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie										
Complexe judiciaire, 180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario	83	83	53	30	4	4	4	4	5	9
La Great-West, compagnie d'assurance-vie										
Édifice James Michael Flaherty, 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	336	336	53	283	11	12	12	12	12	224
Services partagés Canada										
Bell Canada										
Services de colocalisation de centres de données	71	71	21	50	8	8	9	8	–	17
Services de câblage pour le gouvernement	150	150	102	48	30	18	–	–	–	–
Services de réseaux internationaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 3	90	90	–	90	–	18	18	18	18	18
Service d'accès local.....	674	674	384	290	290	–	–	–	–	–
Bell Mobility										
Services cellulaires gouvernementaux.....	322	322	57	265	52	56	60	61	36	–
Computer Associates Canada Company										
Licences logiciels, maintenance et support.....	73	73	49	24	24	–	–	–	–	–
IBM Canada Ltd										
Services de colocalisation de centres de données	43	43	7	36	5	5	5	5	5	11
Services de centre de contacts hébergés	56	56	2	54	8	8	9	8	8	13
Unité centrale IBM.....	314	314	123	191	90	66	35	–	–	–
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec.....	106	106	22	84	14	20	20	13	10	7
Microsoft Corporation, Washington										
Accord d'entreprise Microsoft	771	771	–	771	105	111	111	111	111	222
Oracle Canada ULC										
Mise à jour et support des applications.....	47	47	36	11	11	–	–	–	–	–
Rogers Communications Canada Inc										
Services de réseau sans frais.....	44	44	6	38	5	6	5	6	5	11
Société Telus Communications										
Projet de migration GC Net et WCS	349	349	306	43	24	19	–	–	–	–
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 1.....	213	58	18	40	17	16	7	–	–	–
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 2.....	13	13	–	13	7	6	–	–	–	–
Unisys Canada Inc										
Services de maintenance et de soutien pour l'unité centrale de Unisys	21	21	9	12	4	5	3	–	–	–
Zayo Canada Inc										
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 1.....	213	20	6	14	7	7	–	–	–	–
	19 533	19 148	6 631	12 517	3 771	3 116	2 614	429	368	2 219
Transports										
Ministère des Transports										
PMG Technologies Inc										
Dépenses nécessaires au fonctionnement du centre d'essai pour véhicules automobiles..	37	37	5	32	11	9	12	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Garda Security Screening Inc – Central	1 504	1 504	1 019	485	149	168	168	–	–	–
Garda Security Screening Inc – Prairies.....	1 049	1 049	718	331	104	114	113	–	–	–
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd.....	943	943	655	288	91	99	98	–	–	–
L3 Communications.....	71	71	55	16	5	6	5	–	–	–
NAV Canada	58	58	48	10	5	5	–	–	–	–
Securitas Transport Aviation Security Ltd	1 129	1 129	752	377	121	128	128	–	–	–
Smiths Detection LLC / Morpho Detection Inc.....	219	219	171	48	13	12	13	10	–	–
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie...	31	31	20	11	6	5	–	–	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
<i>Siemens</i>										
Services techniques et pièces.....	356	356	–	356	–	–	–	–	–	356
	5 397	5 397	3 443	1 954	505	546	537	10	–	356
Conseil du Trésor										
Secrétariat du Conseil du Trésor										
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</i>										
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs)	328	328	248	80	46	34	–	–	–	–
Total – Achats.....	79 242	70 814	36 108	34 706	8 648	6 332	4 999	1 995	1 561	11 171
Total – Immobilisations et des achats.....	109 345	99 424	51 130	48 294	12 413	9 096	7 236	3 585	2 243	13 721
Contrats de location-exploitation										
Patrimoine canadien et Multiculturalisme										
Conseil des Arts du Canada										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	69	68	4	64	4	4	4	4	4	44
Société Radio-Canada										
Cominar REIT	18	18	4	14	1	1	1	1	1	9
Eurofax Properties	17	17	4	13	1	2	1	2	1	6
Morguard	659	659	–	659	15	22	22	22	22	556
Société en commandite La Nouvelle Maison	144	144	108	36	7	7	7	8	7	–
Musée canadien de l'immigration du Quai 21										
1055, rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	69	69	11	58	2	1	2	1	2	50
Commission de la capitale nationale										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario	144	144	24	120	6	5	5	5	5	94
	1 120	1 119	155	964	36	42	42	43	42	759
Relations Couronne-Autochtones										
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien										
<i>Baux de logement résidentiel</i>										
Agrégat	17	17	1	16	1	1	–	1	1	12
Environnement et Changement climatique										
Ministère de l'Environnement										
<i>Réserve indienne No 5 de Capilano, Première Nation des Squamish, Vancouver, Colombie-Britannique</i>										
Location de terrain – Centre de l'environnement du Pacifique.....	562	562	228	334	13	13	13	13	13	269
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
Ministère des Pêches et des Océans										
<i>Atlantic Towing Limited</i>										
Location de deux navires remorqueurs d'urgence	58	58	8	50	19	19	12	–	–	–

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Affaires mondiales										
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
<i>237 Park Owner LLC.</i>										
Chancellerie, New York, États-Unis.....	176	176	7	169	8	8	8	9	9	127
<i>AG Insurance S.A.</i>										
Chancellerie, Bruxelles, Belgique	15	15	3	12	1	1	1	1	1	7
<i>BTG Pactual Servicios Financeiros D</i>										
Chancellerie, Sao Paulo, Brésil	14	14	3	11	1	2	1	2	2	3
<i>Fifteen-O-One Fourth Ave Ltd</i>										
Chancellerie, Seattle, États-Unis	13	13	2	11	1	1	1	1	2	5
<i>L'administration des affaires principales pour les services au Corps diplomatique (GlavUpDK)</i>										
Chancellerie, Moscou, Russie	60	60	30	30	3	3	4	3	3	14
<i>Shanghai JinAn Century Property Development Co Ltd</i>										
Chancellerie, Shanghai, Chine.....	16	16	6	10	4	3	3	–	–	–
Corporation commerciale canadienne										
Espace de bureau	24	24	3	21	1	2	1	2	2	13
Centre de recherches pour le développement international										
Siège, 150, rue Kent, Ottawa, Ontario.....	27	27	6	21	6	6	6	3	–	–
	345	345	60	285	25	26	25	21	19	169
Sécurité publique et Protection civile										
Gendarmerie royale du Canada										
<i>Gouvernement de l'Alberta</i>										
Systeme de radiocommunications pour les premiers intervenants de l'Alberta.....	385	385	72	313	24	24	24	24	24	193
Services publics et Approvisionnement										
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
<i>0957333 BC Ltd</i>										
3991 avenue Gladys, Abbotsford, Colombie-Britannique	24	24	11	13	2	2	1	2	1	5
<i>1301986 Ontario Inc</i>										
405, avenue Terminal, Ottawa, Ontario.....	51	44	–	44	–	4	5	5	5	25
<i>160 Elgin Portfolio Inc et 160 Elgin Leaseholds Inc</i>										
Place Bell Canada, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario	12	12	1	11	2	1	2	1	2	3
<i>1823175 Ontario Inc</i>										
Pinecrest Office Park, 2745, rue Iris, Ottawa, Ontario	26	26	10	16	2	2	2	2	2	6
<i>389288 BC Limited</i>										
1188, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique	20	20	4	16	2	2	2	2	2	6
<i>3934381 Canada Inc</i>										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique	109	73	61	12	5	2	5	–	–	–
<i>519719 Ontario Inc</i>										
Édifice Star Top, 1600, chemin Star Top, Ottawa, Ontario	29	29	–	29	7	10	10	2	–	–
<i>927094 Alberta Ltd</i>										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta.....	105	49	18	31	3	3	4	3	3	15
<i>A N (Mega Centres) Inc</i>										
Place de la Cité, 550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec	21	21	2	19	7	7	5	–	–	–
<i>Arnon Corporation</i>										
785, avenue Carling, Ottawa, Ontario	28	14	4	10	2	3	3	2	–	–
<i>Aspen Properties GP Inc</i>										
Tour Bell, 10104, 103e avenue Nord-Ouest, Edmonton, Alberta.....	22	14	–	14	–	2	1	2	1	8

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs	
Bona Building & Management Company Ltd											
Place Vanier, tours A et B, 333 et 335, chemin River Nord, Ottawa, Ontario	98	72	57	15	12	3	–	–	–	–	
1625, promenade Vanier, Ottawa, Ontario	115	58	–	58	1	6	6	6	6	33	
BPO (Ontario Core) Ltd, Ontario Holdings Ltd et CREHOY Inc											
Place de Ville - Tours A, B et C, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario	481	413	212	201	39	33	15	16	16	82	
Stationnement Place de Ville - Tour A, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario	12	12	2	10	1	1	2	1	1	4	
Brookfield Office Properties Management											
Édifice Exchange Tower, 130, rue King Toronto, Ontario	21	14	–	14	2	2	2	2	2	4	
Capital City Shopping Centre Limited											
Tour à bureaux Billings Bridge, 2323, promenade Riverside, Ottawa, Ontario	25	25	5	20	2	3	2	3	3	7	
City Centre Equities Inc, a/s de Harvard Developments Inc											
1870, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan	26	26	15	11	3	3	2	3	–	–	
Fonds de placement immobilier Cominar											
3400, avenue Jean-Béraud, Laval, Québec	40	40	22	18	4	4	4	4	2	–	
Édifice Richelieu, 975, boulevard Saint-Gatineau, Québec	13	13	2	11	3	2	3	3	–	–	
Desjardins Sécurité Financière											
4342, rue Queen, Niagara Falls, Ontario	16	16	–	16	1	2	1	2	2	8	
Dream Office LP											
74, rue Victoria, Toronto, Ontario	30	30	3	27	8	7	8	4	–	–	
Dream Office Management Corp											
Tours T & T, 340, 3e avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan	14	10	–	10	–	1	2	2	2	3	
Exportation et développement Canada											
Édifice Exportation et développement Canada, 150, rue Slater, Ottawa, Ontario.....	18	18	2	16	1	2	1	2	2	8	
H&R Real Estate Investment Trust											
Place Bell Canada, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario	25	25	6	19	4	3	4	4	3	1	
Holdings 1506 Enterprises Ltd											
4321, promenade Still Creek, Burnaby, Colombie-Britannique	16	16	3	13	2	1	2	1	2	5	
Société de gestion d'investissement, I G Ltée											
1980, boulevard Matheson Est, Mississauga, Ontario	17	17	4	13	3	3	3	3	1	–	
Kidinks Holdings Inc et Outcore Equities Inc											
234, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	22	22	2	20	3	3	3	3	3	5	
KS 400 Cumberland Street Inc											
Édifice Cumberland, 400, rue Cumberland, Ottawa, Ontario	25	25	3	22	5	5	5	7	–	–	
Larco Investments Limited											
Édifice public Dominion, 1, rue Front, Toronto, Ontario	101	71	32	39	14	14	11	–	–	–	
Leima Holdings Limited											
Édifice Leima, 410, rue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	26	26	1	25	1	2	3	3	3	13	
London Life compagnie d'assurance-vie et Great-West compagnie d'assurance-vie											
269, rue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	39	23	–	23	–	2	4	5	5	7	
Compagnies London Life Insurance, Great-West Life Assurance, Canada Life Insurance & Canada Life Assurance											
219, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario.....	17	17	–	17	1	1	1	1	2	11	

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
Lord Realty (Quebec) Limited Partnership Développement Économique Canada, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec	18	18	2	16	1	2	2	2	2	7
Lord Realty Holdings Limited et Privest Properties Ltd 555, rue West Hastings, Vancouver, Colombie-Britannique	29	29	10	19	3	3	3	3	3	4
Manulife Ontario Property Portfolio Inc 5343, rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario	28	18	3	15	2	2	3	2	2	4
Minto Commercial Properties Inc Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Enterprise, 427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	160	120	69	51	12	13	13	13	–	–
Morguard Investments Limited en fiducie Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario	63	63	34	29	6	7	6	7	3	–
Morguard Investments Limited en fiducie pour Cordova Equities Inc Centre Standard Life II, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	27	27	12	15	6	5	4	–	–	–
Morguard Investments Ltd 10044, 108e rue, Edmonton, Alberta	16	11	–	11	1	2	1	2	1	4
Édifice Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario	25	25	2	23	2	2	2	2	2	13
Centre financier de la Sun Life, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario	17	17	1	16	2	2	1	2	1	8
Morguard (Jean Edmonds) Limited et 10938629 Canada Inc Édifice Jean Edmonds, Tour Nord, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario	99	99	30	69	10	10	10	10	10	19
Édifice Jean Edmonds, Tour Sud, 365, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	94	65	29	36	9	9	10	8	–	–
Morguard Real Estate Investment Trust 7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta	30	30	15	15	3	3	3	3	3	–
Morguard Realty Holdings Inc et HOOPP Realty Inc 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	24	18	2	16	3	3	3	3	1	3
MTCC GP Inc 277, rue Front Ouest, Toronto, Ontario	22	22	10	12	4	5	3	–	–	–
Nadjam Holdings Inc 360, avenue Lisgar, Ottawa, Ontario	18	18	2	16	1	2	1	2	1	9
Newvest Realty Corporation 105, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec	32	32	7	25	5	4	5	5	5	1
Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario	92	92	66	26	10	10	6	–	–	–
OMNI Property Management Inc 1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique	93	68	21	47	4	5	4	5	5	24
OPB (Centre 10) Inc 517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta	174	70	32	38	7	7	7	7	7	3
Orlando Corporation 5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario	63	63	52	11	7	4	–	–	–	–
Outcore Equities Inc et Slate Asset Management GP Inc Édifice Sir Richard Scott, 191, avenue Laurier, Ottawa, Ontario	54	54	13	41	6	5	6	6	6	12

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
<i>Oxford Properties Group Inc et 231867 Ontario Limited</i> 800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique	95	66	7	59	9	9	10	9	10	12
<i>Oxford Properties Group Inc et OREC (RAC) Holdings Inc</i> 120, rue Adelaide Ouest et 101, rue Richmond Ouest, Toronto, Ontario	168	82	7	75	8	8	8	8	8	35
<i>Pensionfund Realty Limited</i> 59, promenade Camelot, Ottawa, Ontario	29	29	8	21	3	3	3	3	3	6
250, rue Albert, Ottawa, Ontario	30	19	2	17	4	4	4	4	1	–
<i>Gestion Immeuble Place Bonaventure Inc</i> Place Bonaventure, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec	20	20	2	18	2	2	2	2	2	8
<i>Place Montcalm (Phase III) S E N C</i> Place Montcalm, phase III, 70, rue Crémazie, Gatineau, Québec	42	36	3	33	8	7	8	7	3	–
<i>RIZE Alliance (Terminal Building) Inc</i> Bureau des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada, 468, avenue Terminal, Vancouver, Colombie-Britannique	78	78	10	68	5	5	5	5	5	43
<i>Investissements Roscourt Inc</i> 30, rue McGill, Montréal, Québec	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
<i>Sixty Queen Limited</i> 60, rue Queen, Ottawa, Ontario	17	17	2	15	2	2	2	2	2	5
<i>Station Lands Ltd</i> Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta	140	76	56	20	8	8	4	–	–	–
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</i> Édifice Place Héritage, 155, rue Queen, Ottawa, Ontario	16	16	1	15	2	2	2	2	2	5
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontario Holdings Limited</i> 99, rue Bank, Ottawa, Ontario	14	14	1	13	1	1	2	1	1	7
Centre financier de la Sun Life, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario	51	51	6	45	5	5	5	5	5	20
Centre financier de la Sun Life, Tour Est, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario	70	53	15	38	5	5	6	5	6	11
<i>Surrey CC Properties Inc</i> 13450, 102e avenue, Surrey, Colombie-Britannique	31	31	9	22	3	3	3	3	3	7
<i>The Chambers Equities Limited</i> Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario	15	12	1	11	1	1	1	1	2	5
<i>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</i> Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario	234	182	76	106	15	26	16	16	12	21
<i>The Typhon Group (Richmond Hill) Ltd</i> 5, promenade Via Renzo, Richmond Hill, Ontario	18	14	1	13	1	2	1	1	2	6
<i>TNC 340 Laurier Ltd</i> Édifice Sir Wilfrid Laurier, 304, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	17	17	5	12	6	6	–	–	–	–
<i>TNC 360 Laurier Ltd</i> Édifice Naron, 360, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario	15	14	2	12	3	3	3	3	–	–
<i>West Corr Holdings Ltd</i> 3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan	24	24	7	17	2	1	2	1	2	9

Tableau 11.3

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 – fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025 et ultérieurs
<i>Westcliff Development Ltd et Centre Commercial Manicouagan Ltée</i>										
Place du Centre, 200, promenade du Portage, Gatineau, Québec	15	15	–	15	1	1	2	1	2	8
<i>Whiterock 219 Laurier Avenue West Inc</i>										
219, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario....	61	61	6	55	4	4	4	4	4	35
<i>Winnipeg Square Leaseco Inc</i>										
Bourse des marchandises et Winnipeg Square, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba	41	41	–	41	–	1	4	4	4	28
	4 073	3 252	1 121	2 131	347	359	317	265	202	641
Transports										
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien										
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie..	49	49	32	17	5	4	5	3	–	–
VIA Rail Canada Inc.										
<i>Ville de Toronto</i>										
Gare Union.....	211	211	53	158	4	4	4	4	4	138
<i>SITQ</i>										
Place Ville Marie, Montréal	33	33	19	14	3	3	4	4	–	–
	293	293	104	189	12	11	13	11	4	138
Total – Contrats de location-exploitation										
	6 853	6 031	1 749	4 282	477	495	446	378	305	2 181
Total global	279 823	268 923	111 171	157 752	43 908	28 735	22 380	14 420	9 175	39 134

¹ Le montant versé se rapporte à une réduction des obligations contractuelles de biens en construction en vertu d'une entente de partenariat public-privé.² Les montants présentés se rapportent à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.³ Les montants présentés se rapportent aux intérêts et aux frais accessoires liés à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.

Obligations contractuelles internationales

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaires dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2019.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 19 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Tableau 11.4
Obligations contractuelles internationales

(en millions de dollars)¹

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Prêts et capital-actions non budgétaires				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Société interaméricaine d'investissement.....	–	–	32	32
Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Diplomatie et défense des intérêts internationaux.....	56	–	–	56
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité	2 012	–	–	2 012
Banque africaine de développement	–	109	–	109
Banque de développement des Caraïbes – Fonds spécial de développement	–	35	–	35
Fonds asiatique de développement	–	66	–	66
Fonds international pour le développement agricole.....	–	50	–	50
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal.....	–	16	–	16
Fonds pour l'environnement mondial	–	187	–	187
Centre de recherches pour le développement international				
Institut africain des sciences mathématiques	15	–	–	15
	2 083	463	–	2 546
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
World Meteorological Organization.....	10	–	–	10
Finances				
Ministère des Finances				
Association internationale de développement				
Initiative multilatérale de réduction de la dette	952	–	–	952
Souscriptions et contributions	441	–	–	441
Fonds africain de développement – Initiative multilatérale de réduction de la dette	402	–	–	402
	1 795	–	–	1 795
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Organisation internationale pour les migrations	31	–	–	31
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Union internationale des télécommunications	29	–	–	29
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne	68	–	–	68
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii	29	–	–	29
The National Science Foundation	20	–	–	20
TMT International Observatory LLC	172	–	–	172
	318	–	–	318
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	13	–	–	13
	4 250	463	–	4 713
Total	4 250	463	32	4 745

¹ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2019 (1 \$ USD = 1,3362 \$ CAD; 1 DTS = 1,8550 \$ CAD; 1 EUR = 1,4989 \$ CAD).

Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'ententes qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les droits contractuels peuvent être classés en quatre catégories : les ventes de biens et de services, les locations de biens, les redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices et autres.

Tous les droits contractuels, de 10 millions de dollars ou plus, par contrat ou par portefeuille d'ententes de nature similaire, en circulation à la fin de l'exercice sont rapportés.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les droits contractuels des sociétés d'État consolidées sont inclus avec celles du gouvernement.

Tableau 11.5
Ventes de biens et de services, location de biens, redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices et autres droits contractuels au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	Revenu non gagné à être reçu avant le 31 mars						2025 et ultérieurs
	Revenu non gagné ¹	2020	2021	2022	2023	2024	
Ventes de biens et de services							
Affaires mondiales							
Corporation commerciale canadienne	62	20	16	14	11	1	-
Environnement et Changement climatique							
Ministère de l'Environnement	39	15	14	10	-	-	-
Sécurité publique et Protection civile							
Gendarmerie royale du Canada	36 215	2 330	2 399	2 470	2 544	2 620	23 852
Total – Ventes de biens et de services	36 316	2 365	2 429	2 494	2 555	2 621	23 852
Locations de biens							
Affaires mondiales							
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	11	3	4	4	-	-	-
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada ²	197	7	6	7	7	7	163
Patrimoine canadien							
Commission de la capitale nationale	95	6	20	1	2	7	59
Société Radio-Canada	431	9	10	10	10	11	381
Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	11	1	-	1	-	1	8
Transports							
Ministère des Transports ²	2 322	421	441	475	488	497	-
Total – Location de biens	3 067	447	481	498	507	523	611
Redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices							
Innovation, Sciences et Développement économique							
Conseil national de recherches du Canada	20	2	3	2	2	1	10
Total – Redevances et ententes de partage des revenus et des bénéfices	20	2	3	2	2	1	10
Autre							
Agriculture et Agroalimentaire							
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	166	34	24	20	19	11	58
Défense nationale							
Ministère de la Défense nationale	31	-	-	-	-	-	31
Environnement et Changement climatique							
Agence Parcs Canada ³	10	2	2	2	2	2	-
Famille, Enfants et Développement social							
Ministère de l'Emploi et du Développement social	358	358	-	-	-	-	-
Innovation, Sciences et Développement économique							
Ministère de l'Industrie	154	14	15	15	14	14	82
Ressources naturelles							
Ministère des Ressources naturelles	326	15	14	15	14	14	254
Total – Autre	1 045	423	55	52	49	41	425
Total	40 448	3 237	2 968	3 046	3 113	3 186	24 898

¹ Les montants reflétés dans le Revenu non gagné sont incomplets en raison du degré d'incertitude entourant un certain nombre de contrats. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

² Il existe des ententes selon lesquelles le ministère ou la société d'État a droit à des revenus futurs fondés sur un pourcentage du revenu ou des bénéfices de l'autre partie à l'entente ou sur la réception d'un montant pour chaque unité vendue. Des estimations des revenus futurs ont été fournies lorsque le degré de certitude permet de faire des estimations raisonnables.

³ Il existe des accords qui sont de nature perpétuelle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date de fin. Les revenus futurs de cinq ans ont été estimés; les revenus au-delà n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

En plus des droits contractuels présentés au tableau 11.5, le ministère des Ressources naturelles et l'Agence Parcs Canada ont des ententes qui leur donnent droit à des revenus futurs basés sur un pourcentage des revenus ou des profits de l'autre partie, ou basé sur la réception d'un montant pour chaque unité de biens vendus. Les revenus n'ont pas été estimés en raison de l'incertitude.

Passif éventuel

Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, causes en instance et imminentes et autres réclamations et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées sont fournies au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.7 de la section 9 de ce volume.

Garanties

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.6 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.6 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

Tableau 11.6
Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		294 734 ¹
Autres garanties accordées par le gouvernement		
Garanties sur prêts		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	3 000	98
Programme de paiements anticipés – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	5 000	1 675
Famille, Enfants et Développement		
Ministère de l'Emploi et du Développement social		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	10 782	2
Finances		
Ministère des Finances		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	158	158
Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings.....	1 500	1 500
Innovation, Sciences et Développement économique		
Ministère de l'Industrie		
Facilité de crédit pour les avions régionaux	1 500	17
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	2 585	946
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill.....	9 200	8 650
Services aux Autochtones		
Ministère des Services aux Autochtones Canada		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves	2 200	
Société canadienne d'hypothèques et de logement		1 509
Autres prêteurs agréés		281
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	60	1
Total – Garanties sur prêts	35 985	14 837

Tableau 11.6
Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2019 – fin

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement	20 000	89
Finances		
Ministère des Finances		
Protection de l'assurance hypothécaire	350 000	241 676
Patrimoine canadien et Multiculturalisme		
Ministère du Patrimoine canadien		
Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes	3 000	–
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Compte de la responsabilité en matière nucléaire		–
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement	373 000	241 765
Autres garanties explicites		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Programme de mise en commun des prix – Loi sur les programmes de commercialisation agricole...		–
Programme national sur l'éthanol de la biomasse	140	–
Total – Autres garanties explicites	140	–
Total – Garanties brutes	409 125	551 336
Moins : provision pour garanties		277
Risque net en vertu des garanties		551 059

Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.8 de cette section.

¹ On trouvera des précisions au tableau 9.5 de la section 9 de ce volume.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 % de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la LCPA, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

Programme de paiements anticipés – Loi sur les programmes de commercialisation agricole

Le Programme de paiements anticipés (PPA) accorde aux producteurs une avance de fonds sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

En vertu du PPA, le gouvernement fédéral garantit le remboursement des paiements anticipés consentis aux agriculteurs par l'association de producteurs agricoles. Ces garanties aident l'association de producteurs à emprunter auprès des institutions financières à des taux d'intérêt plus faibles et permet de verser aux producteurs une avance liquide sur la valeur prévue de leur produit agricole en cours de production ou entreposé. L'avance liquide maximale du programme est de 0,4 million de dollars et les prêts ont généralement une période de remboursement de 18-24 mois.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

En vertu de l'article 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances Canada a autorisé, par décret du gouverneur en conseil, une garantie partielle de prêt au montant de 118 millions de dollars américains à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle fait partie d'une convention de prêt de 1 443,82 millions de dollars américains conclue entre la BIRD et la République d'Iraq.

Aux termes de cette garantie, le ministre ferait un paiement à la BIRD dans le cas où la République d'Iraq accusait un retard de plus de six mois pour respecter les échéances de paiements du principal et des intérêts à la BIRD. Le ministre serait tenu de payer seulement une quote part du remboursement du prêt échu, jusqu'au montant total fixe de 118 millions de dollars américains. Si une partie de la garantie est demandée, le Canada recevrait une réclamation de la BIRD contre la République d'Iraq, et il aurait l'option de poursuivre le recouvrement. Jusqu'à ce jour, aucune perte n'est envisagée relativement à cette garantie, et aucune disposition n'a été prise.

Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings

En vertu de l'article 39.02 de la *Loi sur les banques*, le ministre des Finances a autorisé une garantie d'emprunt pour une marge de crédit d'un montant de 1,5 milliard de dollars accordée par des institutions financières fédérales à la coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings (CCS). En ce qui concerne cette garantie, le ministre des Finances doit approuver l'admissibilité de chaque montant à prélever sur cette marge de crédit. L'entente visant la garantie d'emprunt prend fin le 31 octobre 2021.

Selon cette garantie, le gouvernement paierait le principal, les intérêts et d'autres frais impayés admissibles si CCS manque à ses obligations. En cas de défaillance de la part de CCS, le gouvernement peut prendre des mesures pour recouvrer les fonds selon l'entente d'indemnisation conclue entre CCS et le gouvernement.

Au 31 mars 2019, il n'y avait aucun prélèvement approuvé sur la marge de crédit donnant lieu à une exposition à une garantie de prêt. Par conséquent, aucune provision ni perte connexe n'a été comptabilisée.

Facilité de crédit pour les avions régionaux

Le Programme de la facilité de crédit pour les avions régionaux a été établi en 2004 en vue d'apporter une aide financière aux ventes sous forme de garanties de prêt pour permettre aux entreprises de transport aérien intérieures d'acquiescer des jets commerciaux à voilure fixe construits au Canada.

Les garanties sont accordées selon des termes commerciaux et sont sécurisées par les avions financés par des prêteurs privés. Les garanties couvrent une période de 15 ans. Ce programme a expiré le 31 mars 2008.

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* inclut des prêts enregistrés depuis le 1er avril 1999. En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous cette loi a été conçu pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement qui ne serait autrement pas accessible, ou qui serait uniquement accessible sous des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt enregistré, le gouvernement couvre 85 % des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 10 millions de dollars par année.

Projets hydroélectriques du Bas-Churchill

Le gouvernement du Canada a fourni un soutien de garantie de prêt pour la construction des projets hydroélectriques du fleuve du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets parrainés par Nalcor Energy ([1] la centrale hydroélectrique de Muskrat falls et les actifs de transport de Labrador et [2] la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve) et un projet parrainé par Emera Inc. (la liaison maritime). En 2013, le financement a été réalisé pour les projets dirigés par Nalcor, obtenant 5 milliards de dollars de la dette garantie sous forme d'obligations. Ces obligations ont une durée variant de 15 à 40 ans. En 2014, le financement des obligations pour la liaison maritime a été réalisé, obtenant 1,3 milliard de dollars de la dette garantie pour une durée de vie d'environ 39 ans. À la suite d'une annonce faite par le ministre des Ressources naturelles en novembre 2016, en mai 2017, le ministre des Ressources naturelles a signé deux accords de garantie supplémentaire afin de fournir des garanties de prêt au soutien des projets parrainés par Nalcor. Le 25 mai 2017, le financement a été réalisé, obtenant 2,9 milliards de dollars de la dette garantie sous la forme d'obligation. Ces obligations ont des modalités variant de trois ans et demi à 40 ans. Selon les modalités des obligations qui ont été émises en vertu des garanties originales et des garanties supplémentaires, initialement, seuls les paiements d'intérêt se font sur la dette garantie. Le début du remboursement du capital sur la dette garantie a été prévu de commencer peu après la mise en service des projets, le calendrier de ces paiements étant en fonction des modalités spécifiques de chacune des obligations garanties. Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités du projet ont été donnés en garantie au Canada. Le projet de liaison maritime a terminé avec succès toutes les activités de construction et a été mis en service le 9 février 2018. Selon les modalités des accords de garantie de prêt, le remboursement du principal commencera le 1er décembre 2020. Ces paiements du principal et des intérêts seront effectués sur une base semestrielle jusqu'à la date d'échéance du 1er décembre, 2052. En date du 31 mars 2019, le montant de 8 649 906 890 \$ de la dette garantie a été avancé aux entités du projet.

Programme de garantie pour le logement sur les réserves

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones Canada à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques.

Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens

Ce programme autorise le ministère des Services aux Autochtones Canada à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Services aux Autochtones Canada.

Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, lesquels étaient jugés comme étant d'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (EDC). Les opérations portées au Compte du Canada regroupent les d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.

Protection de l'assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2019, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 273,7 milliards de dollars (281,9 milliards de dollars en 2018). Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 32,1 milliards de dollars (32,3 milliards de dollars en 2018). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.6 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

En date du 31 mars 2019, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et, à aucun moment à plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrit une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le ministre.

Compte de la responsabilité en matière nucléaire

En vertu de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN), entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et qui remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'établissements nucléaires désignés doivent maintenir une garantie financière pour assumer les responsabilités que la LRIMN leur impose.

Selon la LRIMN, la responsabilité d'un exploitant pour les dommages causés par un accident nucléaire se limite à 1 milliard de dollars, échelonnés sur quatre ans, soit 650 millions de dollars applicables en 2017, 750 millions de dollars en 2018, 850 millions de dollars en 2019 et 1 milliard de dollars en 2020. Ce montant s'applique aux établissements de la catégorie « réacteur de puissance », décrite dans le Règlement sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (RRIMN). Des montants inférieurs de responsabilité applicables à des établissements présentant des risques plus faibles, selon leurs risques proportionnels, sont prévus dans le RRIMN. Le ministre des Ressources naturelles doit passer en revue la limite de responsabilité des exploitants au moins une fois tous les cinq ans, et le gouvernement peut augmenter la limite au moyen d'un règlement.

La garantie financière couvre toutes les catégories de dommages indemnisables en vertu de la LRIMN, à l'exception des dommages causés par des émissions normales et des dommages corporels survenus 10 à 30 ans après un accident nucléaire. Aux termes de l'accord d'indemnisation, conclu avec 16 exploitants, le gouvernement fédéral couvre la responsabilité associée aux deux exceptions. Il couvre également la différence entre le montant inférieur de responsabilité prévu dans le RRIMN pour les établissements présentant des risques plus faibles et le montant de 850 millions de dollars prévu dans la LRIMN. Le gouvernement fédéral réclame des droits annuels auprès de chaque exploitant en échange de cette couverture.

Le ministère des Ressources naturelles administre le Compte de la responsabilité en matière nucléaire (Compte) au nom du gouvernement fédéral, au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé. Ce Compte est une suite du Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne LRN. Les droits payés par les exploitants d'établissements nucléaires sont versés dans ce Compte. Le solde du Compte en date du 31 mars 2019 était de 4 439 445\$. Toute réclamation découlant d'un accord d'indemnisation peut correspondre au montant maximal de 850 millions de dollars prévu dans la LRIMN. Toutefois, il n'y a aucune limite au nombre d'accidents applicable à l'indemnisation. Il n'y a eu aucune réclamation ni paiement sur le Compte depuis sa création aux termes de la LRN.

Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

Programme national sur l'éthanol de la biomasse

Selon une entente datée du 30 mars 2001, et modifiée le 1er septembre 2003, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse. L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocarburant à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par FAC.

Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.7 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Tableau 11.7
Organisations internationales – Passif éventuel

(en millions de dollars)¹

	2019	2018
Actions en capital et prêts non-budgétaires		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Banque africaine de développement.....	4 402	4 282
Banque asiatique de développement	8 503	8 205
Banque de développement des Caraïbes	164	158
Banque interaméricaine de développement	8 817	8 508
	<u>21 885</u>	<u>21 153</u>
Finances		
Ministère des Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements	61	59
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	1 064	1 026
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1 211	1 280
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	10 529	8 512
	<u>12 865</u>	<u>10 877</u>
Total	34 750	32 030

¹ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2019 (1 \$ USD = 1,3362 \$ CAD; 1 DTS = 1,8550 \$ CAD; 1 EUR = 1,4989 \$ CAD).

Causes en instance et imminentes et autres réclamations

Veillez-vous référer à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de causes en instance et imminentes et autres réclamations.

Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Tableau 11.8
Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires
pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada ¹		Société canadienne d'hypothèques et de logement ²				Exportation et développement Canada ³		Financement agricole Canada ⁴	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Assurance en vigueur à la date de déclaration.....	807 398	773 568	442 000	472 000	494 000	481 000	24 069	21 937	5 318	5 952
Solde d'ouverture du Fonds.....	2 322	2 236	14 295	18 316	2 394	2 136	³	³	30	18
Revenus pour la période										
Primes et honoraires.....	645	535	1 427	1 533	508	410	204	201	27	26
Revenus de placement.....	66	46	559	657	59	49	–	–	–	1
Autres revenus.....	–	–	(3)	2	5	6	–	–	–	–
Revenus totaux.....	711	581	1 983	2 192	572	465	204	201	27	27
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités.....	–	450	218	135	–	–	–	–	5	5
Charges d'administration.....	42	45	325	316	48	45	–	–	7	7
Autres charges (impôts inclus).....	6	–	358	423	131	105	289	146	24	3
Charges totales.....	48	495	901	874	179	150	289	146	36	15
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période.....	663	86	1 082	1 318	393	315	(85)	55	(9)	12
Ajustements.....	–	–	(3 335)	(5 339)	(350)	(57)	–	–	–	–
Solde de clôture du Fonds.....	2 985	2 322	12 042	14 295	2 437	2 394	³	³	21	30
Montants nets des indemnités pour la période ⁵			248	320			336	153	5	5
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices.....			334	364			153	98	7	7

¹ La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

² La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 237 516 millions de dollars (233 981 millions de dollars en 2018), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

³ Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 450 millions de dollars (540 millions de dollars en 2018).

⁴ Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance.

⁵ Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport annuel *Répertoire des organisations et intérêts fédéraux*. Ces renseignements sont également résumés à la note 7 des états financiers consolidés de la section 2 de ce volume.

Section **12**

*Comptes publics du Canada
2018-2019*

Index

Index

	Page	
	Français	Anglais
A		
Actifs non financiers, section 10		
Actifs non financiers	315	311
Administrations provinciales et territoriales	300	296
Allocations de droits de tirage spéciaux	266	262
Analyse des états financiers, section 1		
Analyse des états financiers	8	8
Aperçu financier de 2019	8	8
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	188	186
Autres comptes à fins déterminées	201	199
Autres comptes à fins déterminées consolidés	126	124
Autres créances	262	258
Autres créditeurs et charges à payer	144	142
Autres passifs	80, 190	78, 188
Autres prêts, placements et avances	86, 301	84, 297
Autres revenus	102	100
B		
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	318	314
Billets à moyen terme	161	159
Bons du Canada	161	159
Bons du Trésor	159	157
C		
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), états financiers	250	247
Charges	14, 61, 104	14, 60, 102
par article	109	107
par secteur	106	104
Comparaison des résultats réels aux projections du budget	16	16
Comparaison sur dix exercices d'information financière	34	35
Comptabilisation des charges	104	102
Compte des opérations de l'assurance-emploi, états financiers	128	126
Compte des rentes sur l'État	192	190
États financiers	240	237
Compte du fonds des changes		
États financiers	267	263
Réserve de liquidités internationales détenues dans le	265	261
Comptes à fins déterminées consolidés	122	120
Comptes consolidés, section 4		
Comptes d'assurance	124	122
Comptes d'opérations de change, section 8		
Comptes d'opérations de change	82	80
Comptes de dépôt et en fiducie	193	191
Conventions comptables, Sommaire des principales	55	54
Cotisations d'assurance-emploi	101	99
Coûts des opérations du gouvernement	106	104
Créditeurs et charges à payer, section 5		
Créditeurs fiscaux	152	150
D		
Déficit accumulé	18, 65	18, 64
Dépenses en vertu d'autorisations législatives	110	108
Dettes du gouvernement, Échéance de la	163	161
Dettes non échues	71, 157	70, 155
Dettes portant intérêt, section 6		
Dotations	127	125

Index – suite

	Page	
	Français	Anglais
E		
Énoncé de responsabilité	47	47
Escomptes et primes non amortis sur de la dette contractée sur les marchés	162	160
État consolidé de la situation financière.....	52	51
Détailé	36	36
État consolidé de la variation de la dette nette	53	52
Détailé	37	37
État consolidé des flux de trésorerie	54	53
Détailé	38	38
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé ..	40	40
État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé	39	39
État consolidé des résultats et du déficit accumulé	51	50
Détailé	35	35
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté.....	164	162
États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport du vérificateur général du Canada, section 2		
États financiers consolidés de gouvernement du Canada		
Notes afférentes aux	55	54
Préface aux	46	46
Évolution de la situation économique.....	9	9
F		
Flux de trésorerie.....	32	32
Fonds monétaire international	266	262
G		
Glossaire.....	41	41
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	290	286
I		
Immobilisations corporelles.....	316	312
Immobilisations corporelles et stock.....	88	86
Impôts à recevoir	261	257
Impôts à recevoir et autres créances	81	79
Informations sectorielles.....	93	91
Instruments financiers.....	89	88
Intérêts et dette échue	154	152
O		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	164	162
Obligations contractuelles, droits contractuels et passif éventuel, section 11		
Obligations contractuelles	33, 92, 320	33, 90, 316
Obligations négociables.....	157	155
Organisations internationales.....	294	290
P		
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	68, 153	67, 152
Passif éventuel.....	66, 367	65, 363
Placements de portefeuille	287	283
Pouvoirs de dépenser et d'emprunter	58	57
Prêts, placements et avances, section 9		
Prêts, placements et avances	86, 274	84, 270
Provision pour moins-value.....	311	307

Index – fin

	Page	
	Français	Anglais
R		
Redressement et reclassement de l'information comparative.....	57	56
Régime de pensions du Canada	190	188
États financiers	212	210
Régimes de retraite du secteur public	169	167
Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	73	72
Régimes de retraite et autres avantages futurs	169	167
Revenus, charges et déficit accumulé, section 3		
Revenus	11, 59, 99	11, 59, 97
de placement.....	103	101
fiscaux	100	98
reportés	148	146
Risques et incertitudes	33	33
S		
Sociétés d'État consolidées, Aide financière aux, provenant de crédits budgétaires	121	119
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	84, 275	82, 271
Aide financière aux.....	286	282
Échéances et devises des emprunts des.....	285	281
Emprunts effectués par les.....	284	280
États financiers sommaires des	279	275
Obligations contractuelles des	286	282
Passif éventuel des.....	285	281
Sociétés d'État et autres entités consolidées	115	113
États financiers sommaires des	115	113
Passif éventuel des.....	120	118
Sociétés d'État mandataires consolidées, Emprunts effectués par les.....	120	118
Solde budgétaire, Le	10	10
Swaps de devises, Réévaluation des	162	160
T		
Taux d'intérêt	162	160
Titres au détail	160	158
Trésorerie et créances, section 7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81, 260	79, 256
V		
Véhicules.....	318	314
Vérificateur général du Canada – Rapport de l'auditeur indépendant	48	48